





# HISTOIRE
## DE
# FRANCE,
## SOUS LE REGNE
## DE
# LOUIS XIV.

PAR

**Mr. DE LARREY,**
CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTE' LE ROI DE PRUSSE.

**TOME III.**

*Qui contient ce qui s'est passé depuis l'année 1657. jusqu'à la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668.*

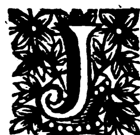







A LIEGE, chez GUILLIAUME IGNACE BRONCART.
ET
A MAESTRICHT, chez LAMBERT BERTUS
Marchands-Libraires. 1723.

# HISTOIRE
## DE
# FRANCE,
## SOUS LE REGNE
## DE
# LOUIS XIV.



E commenceerai l'année 1657. par le rétablissement des Jesuites à Venise (1), que le Roi Très-Chrétien leur obtint le 19. de Janvier. Ainsi cet évenement n'est pas étranger à l'Histoire de France, puis que ce fut l'ouvrage du Roi, qui procura à cette Societé un retour dans les Etats de la Republique, qui l'avoit refusé aux sollicitations de Henri IV. son Aieul. Ce ne fut pas sans peine & sans contestation dans le Senat, qui se trouva souvent partagé sur une question si delicate. Il en faut raporter l'origine, en remontant à la cause du bannissement de ces Peres, à qui le Senat de Venise avoit interdit l'entrée de sa Capitale, & de toutes les autres Places de sa Domination.

1657. Rétablissement des Jesuites de Venise.

Paul V. aiant été élevé au Pontificat au commencement de l'année 1606. avoit fulminé une Excommunication contre le Doge & le Senat de Venise, si dans vingt-quatre jours ils ne revoquoient deux Decrets, *qui étoient*, disoit-il, *des entreprises de l'Etat Seculier sur les Ecclesiastiques*. Le Nonce signifia deux

Les causes de leur bannissement.



(1) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, Nani.*

1657. Brefs à la Seigneurie pour l'obliger à revoquer ses deux Decrets : *mais elle répondit vertement*, ce sont les termes du celebre Historien de Henri IV. (1), *que l'autorité étoit née avec elle, que personne qu'elle n'y avoit que voir, & qu'elle sauroit bien se maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer.* Le Bref d'Excommunication s'ensuivit, & elle ne s'en émut pas plus que des deux Brefs précedens, l'aiant declaré nul & abusif. Il ne se trouva aucun Ecclesiastique dans toutes ses Terres qui osât le publier, ni moins encore l'observer & faire cesser le Service Divin. Il n'y eut que les Capucins & les Jesuïtes, qui ne voulant point y contrevenir, resolurent de sortir de Venise, & demanderent congé à la Seigneurie. Elle l'accorda aux Capucins, avec la liberté d'y rétourner quand ils voudroient, & aux Jesuites, avec défenses d'y rentrer jamais. Je n'entre point dans la question de droit, elle n'est pas du ressort de l'Histoire, & quand elle en seroit, elle apartiendroit à celle de Venise, & non à celle de France. Je me borne donc aux sollicitations de Henri IV. en faveur de la Societé. Aiant témoigné à l'Ambassadeur de la Republique qui étoit à Paris, qu'il souhaitoit d'être le Mediateur de ce different qui partageoit toutes les Puissances de la Chrétienté, & les deux Partis interessez aiant accepté sa Mediation, il envoia le Cardinal de Joyeuse en Italie qui fit l'accommodement de la Republique avec le Pape, & qui en fit lever l'Excommunication, moiennant la satisfaction que lui fit la Seigneurie : mais elle tint ferme sur le bannissement des Jesuites : ce qui pensa rom-

Les difficultez qu'il y eut à leur apel

(1) *Perefixe Evêque de Rhodez.*

pre l'accommodement. L'habileté du Cardinal du Perron, qui se trouvoit alors à Rome, empêcha cette rupture, aiant persuadé le Pape de se relâcher sur cet article, sur lequel la Republique étoit inflexible. Ainsi le rapel des Jesuites fut sursis jusqu'à l'exaltation d'Alexandre VII, dont le Nonce interceda auprès du Senat pour les rétablir, de concert avec l'Ambassadeur de France qui se joignit à lui, & qui demanda instamment la même chose au nom du Roi son Maître. Le Senat aiant mis l'affaire en deliberation, il s'y trouva de la difficulté, & les voix furent partagées. Les uns tenoient pour l'observation des Decrets, dont la fermeté du Gouvernement ne permettoit pas de se relâcher, & le Chevalier Soranzo apuia fortement cet avis : les autres au contraire soutinrent que la Politique autorisoit des indulgences, qu'on pouvoit avoir en des cas d'aussi grande importance que celui-ci, où il s'agissoit de complaire au Pape & au Roi de France, sans que l'autorité de la Republique y fût blessée : & le Procurateur Pesari fut de ce sentiment, qui l'emporta. Ainsi la Societé fut rétablie *par grace* à Venise, & dans tout l'Etat Venitien, comme s'en exprime l'Auteur (1) de l'Histoire de cette Republique. 1657.

Ce Pape, qui avoit emploié ses soins à Venise pour le rapel des Jesuites, les emploia encore en France pour y faire confirmer leur Doctrine contraire à celle des Jansenistes, & envoia pour cet effet une Bulle conforme à celle de son Predecesseur Innocent X. pour l'exécution de laquelle le Roi avoit donné un Edit le 31.

Bulle d'Alexandre VII contre les Jansenistes.



(1) *Nani.*

1657. de Mai 1653. J'en ai parlé en son lieu (1), & j'ai dit que le Clergé de France s'en étoit scandalisé, parce qu'il pretendoit que c'étoit par son canal que la Bulle devoit passer. Et en effet le Pape le reconnut lui-même, lorsque le 31. de Mars 1654. il adressa la même Bulle à cette Compagnie Ecclesiastique. Cependant les choses en étoient demeurées là : les Jesuites avoient remercié Innocent X. & les Jansenistes lui avoient remontré par leurs Deputez, qu'il ne pouvoit condamner leurs sentimens, sans condamner Saint Augustin & Saint Thomas, dont ils n'étoient que les Echos. J'ai aussi raporté la réponse que ce Pontife leur avoit faite. Alexandre VII. trouva à propos de réïterer la condamnation portée par la Bulle d'Innocent X. & il envoia la sienne qui déclaroit les cinq Propositions de Jansenius heretiques, & qui fermoit tout de nouveau la bouche aux Disciples de cet Evêque d'Ipres. Le Roi voulut qu'elle fût reçuë, & que ses Parlemens concourussent avec lui pour la rendre plus authentique & plus solemnelle : c'est pourquoi il vint le 19. de Decembre tenir son Lit de Justice, où elle fut lûë & enregistrée.

Passons de ces disputes, & de ces affaires de Politique & de Religion à celles de la Guerre, & aux expeditions que firent les Armées de France d'un côté, & celles d'Espagne de l'autre, dont les Païs-Bas, l'Italie & la Catalogne continuerent d'être le Champ de Bataille. Nous y verrons à peu près les mêmes mouvemens que l'année precedente, & la fortune des deux Partis presque aussi mêlée, plus favorable néan-

(1) *Voiez Tome II, pag. 272.*

moins à la France, pour qui elle inclinoit davantage, & pour qui elle acheva de se déclarer tout à fait l'année suivante. 1657.

Siege & prise de St. Guilain par les Espagnols.

Les Espagnols furent plus diligens celle-ci que les François, & ouvrirent la Campagne dès le mois de Mars par le Siége de St. Guilain (1). Ils l'avoient formé dès l'année derniere, comme nous l'avons vu, & ne l'avoient levé, que pour secourir la Capelle qu'ils ne purent sauver, obligez à se retirer, pour ne point se commettre avec l'Armée Victorieuse qui avoit dessein de les combattre. Ils l'assiégerent cette année de nouveau, & pour n'être point traversez dans leur entreprise, ils preparerent de bonne heure tout ce qui étoit necessaire pour la faire réüssir. Ils se presenterent devant la Place avec une Armée de douze mille hommes, commandée par le Prince de Condé, & par les autres Generaux d'Espagne, avant que les François fussent avertis de leur marche. Le Comte de Schomberg, Gouverneur de la Ville, la défendit pendant huit jours avec beaucoup de vigueur: mais comme c'étoit une petite Place qui avoit peu de Dehors, elle ne put faire une plus longue resistance, & le 22. de Mars elle fit sa Capitulation.

Il y a des Auteurs (2) qui disent que sa reduction fut suivie de celle de Condé: mais d'autres (3) placent la prise de cette derniere à l'année precedente, comme je l'ai fait d'après eux, que j'en ai cru mieux instruits.

Le Vicomte de Turenne fait le Siege de Cambrai.

Le Vicomte de Turenne, s'étant alors mis en Campagne, crut se dédommager de



(1) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne.*

(2) *De Riencourt.* (3) *Les Fastes de Louis le Grand.*

1657. la perte de St. Guilain, par la Conquête de Cambrai. L'entreprise étoit hardie, & si elle eût réüssi, la France eût avantageusement reparé sa disgrace: mais un cas fortuit la fit manquer. Cette Place, dont la Conquête étoit si importante au repos de la Picardie, avoit été mal pourvûë par les Espagnols, qui n'y avoient qu'une foible Garnison. Le Vicomte de Turenne qui en fut informé se hâta de l'investir, & de faire travailler aux Lignes de Circonvallation. Elles étoient déja bien avancées, lorsqu'un homme, que le Gouverneur envoioit à Bruxelles pour en avertir l'Archiduc, rencontra le Prince de Condé qui marchoit avec quelques Escadrons de Cavalerie, pour visiter celle qu'il avoit mise en Quartier d'Hiver, avant que de l'en faire sortir pour la mettre en Bataille : car c'étoit vers la fin de Mai, dans la Saison où les chevaux commencent à trouver du fourage. Il eut de la peine à croire ce que cet homme lui disoit du Siége : cependant ne pouvant en douter sur un raport si positif, il prit une resolution bien dangereuse, & consulta son courage plûtôt que sa Prudence. Comme il est des temeritez heureuses, & qui tiennent même lieu de prudence lorsqu'elles sont necessaires, la sienne réüssit. Aiant ramassé sa Cavalerie avec toute la diligence que demandoit son grand dessein, il la fit marcher sans vivres & sans équipages, sans lui dire où il la menoit; & aiant pris un guide pour traverser un Bois qui couvroit sa marche, il arriva la nuit à une portée de Mousquet du Camp des François. Le chemin étant tout uni, & le Vicomte de Turenne, qui ne l'attendoit pas, n'étant occupé que du travail

*Heureuse temerité du Prince de Condè qui secourt Cambrai.*

de ses Lignes, il passoit sans être aperçu, lorsque quelques Escadrons l'aiant découvert, s'avancerent l'épée à la main contre lui sans le connoître. Il perça au travers de l'Escadron qui l'avoit envelopé, & à la faveur de la nuit il joignit les Escadrons à qui il avoit fait prendre les devans, & qui étoient déjà aux Portes de la Ville. 1657.

Toute la Cavalerie s'étant rangée autour de son vaillant Chef, il en fit entrer dans la Place autant qu'il étoit necessaire pour sa défense, attendant sous le Canon de la Ville ce que le Vicomte de Turenne voudroit entreprendre. Comme il n'avoit mené qu'une fort petite Armée à ce Siége, parce qu'il avoit compté sur la foiblesse de la Garnison, il ne s'opiniâtra pas à le continuer, & le leva avec regret, mais fort à propos, avant que de s'y voir contraint par une Sortie qui eût pu causer du desordre dans son Camp; & troubler sa retraite. Voilà de quelle maniere Cambrai fut sauvé.

Le Vicomte de Turenne leve le Siége

Quand on s'arrête à l'action du Prince de Condé, qu'on peut dire avoir été une des plus hardies & des plus heureuses de ce grand Capitaine, on ne balance pas à lui attribuer toute la gloire d'une si merveilleuse délivrance : mais quand on reflechit sur la rencontre qu'il eut du Messager, qui alloit porter les nouvelles du Siége à Bruxelles, & sur la conjoncture favorable où il se trouva, de pouvoir courir au secours de la Place avec sa Cavalerie, avant que les Lignes fussent achevées, on ne peut s'empêcher de dire que ce grand exploit fut un coup du hazard. Je veux dire qu'il n'y eut en cela rien de prémedité de la part du Prince, qui s'étoit mis en marche pour un tout autre des-

Reflexion sur l'action du Prince de Condé.

1657. sein, & que la fortune mena, sans qu'il le sût, à une des plus belles avantures de sa vie.

La Campagne commençoit mal pour la France, & ces deux disgraces coup sur coup étoient capables de la mortifier : mais elle n'en fut pas abattuë, & ne desespera pas d'une fin plus heureuse. Ses esperances, comme nous l'allons voir, ne furent pas trompées. La prise de Montmedi, de St. Venant & de Mardick, avec la levée du Siége d'Ardres, à quoi elle contraignit les Ennemis, eurent de quoi la consoler des deux infortunes par où la Campagne avoit commencé, & de la lui faire regarder comme une des plus favorables & des plus glorieuses qu'elle eût pu souhaiter.

Siége de Montemedi par le Marechal de la Ferté.

Montmedi, l'une des meilleures Places du Luxembourg, est situé sur un Roc avec sa Citadelle, dont les Aproches étoient très-difficiles, & dont le Terrain devoit rendre le Siége fort meurtrier. Ces difficultez n'empêcherent pas la Cour d'envoier ordre au Maréchal de la Ferté de le former, & au Vicomte de Turenne de commander l'Armée d'Observation pour le couvrir. Tous deux obéïrent. Le premier vint le 12. de Juin asseoir son Camp devant la Place, & & l'autre le sien entre elle & les Ennemis, qui ne la pouvoient secourir, qu'ils n'eussent battu l'Armée du Vicomte. Il étoit trop bien posté pour qu'ils osassent l'entreprendre, & plusieurs jours se passerent en divers marches, qu'ils ne firent que pour faire croire qu'ils avoient dessein tantôt sur une Place & tantôt sur l'autre, quoiqu'ils ne songassent qu'à s'ouvrir un passage, en tirant le Vicomte hors de son Camp, & en lui faisant quitter les Hauteurs qu'il occu-

Le Vicomte de Turenne commande l'Armée d'Observation.

poit. Il étoit trop habile pour donner dans le piége. Il l'avoit prévu, & aiant mis de bonnes Garnisons dans les Places les plus exposées, il en avoit assuré la conservation, sans qu'il fût besoin qu'il se remuât pour les secourir : ou s'il se remua, ce ne fut qu'en assurant sa retraite, & de maniere qu'il ne pût être coupé. Les Ennemis firent pourtant une marche du côté de Charlemont, où ils avoient dessein de passer la Meuse, qui l'obligea de se jetter avec un Détachement dans les Lignes de Montmedi, laissant le reste de son Armée sous le Commandement du Marquis de Castelnau, Lieutenant-General, pour conserver son Poste, & prendre garde aux Villes menacées. Ce fut le coup de partie, qui fit perdre aux Ennemis l'envie d'attaquer les Lignes. Depuis ce jour-là ils en abandonnerent la resolution, & retournant à leur premier manége ils ne s'apliquerent plus qu'à des tentatives sur diverses Places, dont ils crurent que la défense pourroit obliger les Troupes qui faisoient le Siége de Montmedi, à le lever pour venir au secours de leurs propres Places. Comme ils virent celles, que couvroit l'Armée d'Observation, trop bien gardées pour en oser entreprendre le Siége, ils assemblerent un Camp Volant des Garnisons de Dunkerque & des autres Villes qu'ils tenoient dans le voisinage de la Mer, & après avoir menacé Ardres & Bethune, ils tomberent tout d'un coup sur Calais, dont on avoit affoibli la Garnison pour renforcer celle d'Ardres, qu'on avoit cru plus exposée. Ils s'emparerent d'abord de la Ville-Basse : mais ils furent si vigoureusement repoussez à l'attaque de la Haute, qu'ils ne

1657.

Divers mouvemens des Ennemis pour secourir la Place.

Ils s'emparent de la Ville Basse de Calais.

1657. penserent qu'à se retirer, sans s'opiniâtrer à un Siége, pour lequel ils étoient mal préparez, & dont ils ne pouvoient esperer un succès favorable. On attribuë cet échec à la lenteur du Prince de Ligne, & au malheur qu'eut le Prince de Condé d'arriver trop tard, égaré par ses Guides. L'attaque s'étoit faite à leur absence, & un Enseigne avoit arboré son Drapeau sur la contrescarpe, criant, *Vive Espagne*. Mais les Generaux n'arrivant point à tems, & les Bourgeois aiant fait grand feu, les Ennemis abandonnerent leur entreprise. Tels sont la plûpart des évenemens à la Guerre, bons ou mauvais selon la diligence ou la negligence de ceux qui les conduisent.

Ils sont repoussez à la Haute.

Ce coup manqué, ils entreprirent quelque chose de plus hardi; ce fut d'entrer en France du côté de Picardie en passant la Somme; mais ils ne réüssirent pas mieux. Le Vicomte de Turenne les suivit, & s'aprocha de la riviere, dans le dessein de les enfermer. Ils en eurent peur, & se contentant d'avoir fait une course dans le Santerre, ils repasserent la Somme, & se retirerent en diligence, avant que le passage leur en fut fermé. Voilà comme toutes les manœuvres des Ennemis ne leur servirent de rien, & que sans s'en déconcerter le Vicomte de Turenne conserva son Poste, garentit les Places Frontieres, les empêcha d'entrer en France & de secourir Montmedi, pendant que le Maréchal de la Ferté, s'étant rendu maître de la Ville, ruinoit les Ouvrages de la Citadelle, emportoit tous les dehors, & se préparoit à donner l'Assaut au Corps de la Place.

Ils passent la Somme & la repassent bientôt après.

Elle avoit déja tenu six semaines de Tranchée ouverte, & peut-être eut-elle encore

tenu plus long-tems, sans la mort du brave Gouverneur qui fut tué en la défendant, & qui vouloit mourir sur la Brêche. Les Assiégez demanderent alors à capituler, & le courage qu'ils avoient témoigné leur fit obtenir des conditions avantageuses, les Officiers & les Soldats étant sortis avec toutes les marques d'honneur que meritoient de braves gens. Le Roi, qui s'étoit rendu au Siége, voulut par cette Capitulation leur donner des marques de l'estime qu'il faisoit de la vertu; mais en l'honorant dans ses Ennemis, il les rendoit admirateurs de la sienne. Aussi dirent-ils à ceux qui leur reprochoient le peu d'égard qu'ils avoient eu pour sa personne, qui ne les avoit pas empéchez de resister jusqu'à l'extremité; *Qu'ils ne pouvoient se repentir, d'avoir fait connoître leur courage à un Prince, qui savoit si bien honorer la valeur. Cependant*, ajoûterent-ils, *aussi-tot qu'ils avoient su qu'il étoit dans le Camp, ils avoient résolu de se rendre sans peine à un si charmant Vainqueur.* Desorte que le jeune Monarque recevoit déjà les aplaudissemens des Vaincus, & aprenoit par de si heureux commencemens à vaincre, & à bien user de la Victoire.

1657. La mort du Gouverneur de Montmedi en fait faire la Capitulation.

Le Roi qui s'étoit rendu au Camp, accorde des conditions honorables.

La prise de Montmedi, qui se rendit le 6 d'Août, fut suivie trois semaines après de celle de St. Venant, petite Ville de l'Artois, mais que sa situation sur la Lis rendoit importante. Elle ne tint que trois jours de Tranchée ouverte, & se rendit le 27. d'Août au Maréchal de Turenne.

Prise de St. Venant.

Dès le lendemain il courut au secours de la Ville d'Ardres (1) Les Ennemis croioient l'emporter avant que le General François

Le Vicomte de Turenne fait lever le Siege d'Ardres.

(1) *Dans le Pais reconquis en Picardie.*

1657. se fût rendu maître de St. Venant : mais ils furent trompez. Il fit battre si vigoureusement la Place, qu'il l'emporta, comme je l'ai dit, le troisiéme jour, & il eut le tems de venir délivrer Ardres, dont ils avoient déjà pris la Basse-Ville. Il en fut de cette Place comme de Calais : ils prirent la Basse-Ville, mais ils trouverent plus de resistance dans la Haute, & l'aproche du Vicomte de Turenne ne leur permit pas de continuer le Siége, qu'ils se hâterent de lever avant qu'il arrivât. Ils posterent pourtant des Troupes, en se retirant, dans des défilez par où il falloit qu'il passât, qui attaquerent son Arriere-Garde, & pillerent les Chariots dont on reprit une partie.

Il sembloit que la fortune prenoit plaisir à conduire les François de Conquête en Conquête, pendant qu'elle chassoit les Ennemis de Place en Place : ceux-ci n'avoient pas plutôt mis le Siége devant une Ville, qu'ils étoient contrains de le lever : & autant de Places qu'assiégeoient ceux-là, étoient autant de Places prises. Le Vicomte de Turenne se montroit infatigable, & ses Soldats, qu'il animoit par son exemple, & qu'il s'affectionnoit par le soin qu'il prenoit de leur subsistance, alloient gaiement par tout où il les vouloit mener, persuadez qu'ils trouveroient toujours avec lui la Victoire & l'abondance. Ils l'avoient tout nouvellement éprouvé au Siége de St. Venant, où l'argent manquant pour païer l'Armée, il fit couper sa Vaisselle d'argent en morceaux, & la fit distribuer aux Soldats à proportion de ce qu'il falloit pour la paie de chacun. Que n'eussent-ils point fait pour un tel General, & que ne pouvoit-il pas

Il fait couper sa Vaisselle d'argent, pour paier l'Armée.

entreprendre avec des Troupes si penetrées de ses bienfaits, & de sa munificence? 1657.

Prise de Mardick.

La Campagne ne finit que par la prise de Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort, mais de consequence par sa situation proche de Dunkerque, alors en la puissance des Ennemis, & qu'il falloit emporter, avant que de faire le Siége de cette importante Place, que l'on meditoit, & qui fut entrepris l'année suivante. Il est étonnant que les Ennemis n'eussent pas prévu que ce Fort seroit attaqué, ou que l'aiant prévu ils ne se fussent pas mis en état de le secourir, eux qui l'aiant laissé prendre firent un mois après tous leurs efforts pour le recouvrer. Quoiqu'il en soit le Vicomte de Turenne s'en rendit Maître le 3. d'Octobre, après quatre jours de Siége.

Les Espagnols veulent le reprendre.

Il n'en fut pas de même de celui qu'y vinrent mettre les Ennemis un mois après. Ils crurent que le Vicomte de Turenne s'étant retiré la Campagne étoit finie, & voulant profiter de son absence, ils investirent le Fort, & y donnerent de vigoureuses attaques. Le Commandant les soutint avec la même vigueur, & le Vicomte de Turenne, qui étoit encore dans le voisinage, se remit en Campagne, & arriva assez à tems pour délivrer la Place, qui demeura aux François, à qui elle ouvrit le chemin pour faire le Siége de Dunkerque, comme nous le verrons en son ordre: & les Troupes que fournit Cromwel pour ces deux Conquêtes.

Ils abandonnent le Siége.

Prise de la Motte-aux Bois qu'on rase.

Je n'ai rien dit d'une autre qui se fit le mois de Septembre d'une Place de moindre importance, mais qui pouvoit incommoder celles qu'on avoit prises. C'étoit la Motte-aux-Bois dans le voisinage de St. Venant. Le Vicomte de Turenne, qui s'étoit rendu

1657. maître de cette derniere Place le 27. d'Août, comme je viens de le dire, passa rapidement à d'autres Conquêtes : mais aiant remarqué la Motte-aux-Bois, qui pouvoit nuire, si elle ne pouvoit pas servir, il en commit le Siége au Marquis de Castelnau, & donna ordre au Marquis d'Humieres, de se tenir sur les Armes avec un Corps de Troupes pour empêcher le secours ; pendant qu'il marchoit à des entreprises plus considerables (1) La Place fut assiégée le 10. de Septembre, la Tranchée ouverte le même jour, & le 12. elle se rendit. Comme on ne la crut pas necessaire, & qu'il faudroit pour la garder emploïer des Troupes dont on avoit besoin ailleurs, on jugea à propos de la raser. Ainsi se passa la Campagne de 1657. du côté des Païs bas : elle avoit mal commencé pour la France : la fin en fut plus heureuse, & elle se termina avec beaucoup de gloire.

Celle d'Italie n'eut pas des succès si favorables. La mesintelligence des deux Generaux en fut la cause. Le Duc de Modene avoit de la peine à souffrir la concurrence du Prince de Conti, & ce dernier ne sympathisoit pas mieux avec le Prince Italien : tous deux soutenus par le Cardinal Mazarin, qui en avoit déjà un dans son alliance, & qui pensoit à y mettre encore l'autre (2), ils n'en étoient pas meilleurs amis. Tant il est rare de trouver deux Generaux d'une même autorité dans un même Camp n'avoir qu'un même esprit, & n'être

(1) *Le secours d'Ardres & la prise de Mardick.*
(2) *Le Prince de Conti en avoit épousé une niéce, & le Prince de Modene. devenu Duc par la mort de son Pere, en épousa une autre en 1659.*

qu'un cœur & qu'une ame, tels que Scipion & Lælius, tels encore que ce deux fameux Generaux que nous avons vus contre la France dans une si parfaite union (1) Les Espagnols avoient fondé sur la division des deux Chefs le dessein de reprendre Valence, & ils la tenoient bloquée de si près, qu'ils esperoient la faire tomber entre leurs mains, sans être obligez d'en faire le Siége dans les formes. Ils en fussent venus à bout, si le Marquis de Valavoir, qui en étoit Gouverneur, ne leur eût representé par des Lettres pressantes & réïterées le besoin qu'il avoit d'un prompt secours, & le blâme qui retomberoit sur eux de la perte d'une si importante Place, s'ils negligeoient de la secourir. Ils defererent à ses remontrances; & suspendant leur haine ils agirent de concert pour faire entrer deux Convois dans la Ville, où ils eurent le bonheur de les introduire nonobstant le Blocus. Ainsi fut sauvée Valence: mais elle courut risque une seconde fois d'être perduë. Les Ennemis étant venus tout de nouveau la serrer encore de plus près, & les deux Generaux François aiant repris leurs prémieres inimitiez, elle alloit infailliblement être reduite sous le pouvoir de l'Espagne, sans la diversion que causa la Guerre de Portugal, où il fallut envoier des Troupes tirées du Milanois. L'Armée Espagnole, affoiblie par ces Detachement, ne put continuer son Blocus, & Valence fut une seconde fois délivrée.

1657.

Valence assiégee par deux fois par les Espagnols, & par deux fois délivrée.

Dans l'intervalle de ces deux Blocus, le Prince de Conti & le Duc de Modene réünis furent assieger Alexandrie (2): mais à peine

Siége d'Alexandrie

(1) *Le Prince Eugene & Mylord Marlborough.*
(2) *Alexandrie de la Paille.*

1657. avoient-ils pris leurs Quartiers, que leurs brouilleries recommencerent. Alors tout occupez de leur passion ils ne prirent aucun soin du Siége, dont ils sembloient n'être que les Spectateurs, sans donner les ordres necessaires pour les Batteries ou pour les Attaques: comme si pour prendre la Place il eût suffi d'avoir assis leur Camp & fait des Lignes autour de ses murailles. Les Ennemis qui les observoient, instruits de leur mesintelligence, ne manquerent pas d'en profiter. Ils vinrent avec une Armée de douze mille hommes, & s'étant aprochez des Lignes ils mirent douze piéces de Canon sur une Hauteur d'où ils découvroient tout le Camp, & ne tirant qu'à coup sûr, ils firent un terrible desordre: Alors voiant la confusion & la terreur parmi les Troupes des Assiégans, ils marcherent avec les leurs en ordre de Bataille, & acheverent de porter le trouble & l'épouvante par tout. Les deux Chefs ne croiant pas qu'il leur fût possible de rassurer leurs Soldats, firent sonner la Retraite, & les Ennemis contens d'avoir fait lever le Siége, ne se mirent pas en peine de les poursuivre.

Les Espagnols le font lever.

La diversion que fit la Guerre de Portugal, n'arrêta pas seulement les progrès des Ennemis en Italie, où la division des deux Chefs de l'Armée Françoise leur ouvroit un beau Champ, elle les empêcha encore de ne rien entreprendre de considerable en Catalogne. La France reduite à peu de Places, & n'aiant là que peu de Troupes, n'étoit pas capable de faire de grands efforts: mais heureusement pour elle, l'Espagne encore plus épuisée, & attaquée par un Ennemis plus voisins de la Castille, & par con-

consequent plus dangereux, porta de ce cô- 1657.
té-là toutes ses Forces. Ainsi la Guerre ne fit que s'entretenir en Catalogne, sans grand avantage de part ni d'autre. Les Espagnols firent le Siége d'Urgel, Place située dans le milieu des Pyrenées : mais ils ne purent s'en rendre maîtres, & après y avoir foiblement emploié dix jours, ils furent contrains le 13. de Mai de le lever à l'aproche du secours qu'amenoit St. Abre qui commandoit en Roussillon, renforcé par les Catalans que conduisoit Dom Joseph Marguerit (1). Le reste de la Campagne se passa en des exploits de peu de consequence : les uns prenant un Château, les autres en prenant un autre, & les deux Partis faisant montre de leur foiblesse, plûtôt que de leurs forces. Le Duc de Candale se rendit en ce Païs-là sur la fin de la Campagne avec cinq cents Chevaux & cinq cents hommes de pied, dans la resolution de chercher les Ennemis & de leur livrer Bataille : mais ils surent bien l'éviter, & les pluies continuelles ne permirent pas de tenir les Troupes dans le Camp. Le General, voiant l'impossibilité de rien exécuter, fut obligé de reprendre le chemin de France, se sentant attaqué d'une maladie qui ne lui permit pas de passer Lion, où il mourut dans la fleur de sa jeunesse, & fort regreté de tout le Roiaume.

*Ils levent celui d'Urgel.*

*Mort du Duc de Candale.*

La Cour n'étoit pas tellement occupée des affaires de la Guerre, qu'elle ne fût en même tems attentive à ce qui se passoit à Francfort, où les Electeurs étoient assemblez pour l'élection de l'Empereur, Ferdinand III. étoit mort le 2. d'Avril de cette

*Assemblée de Francfort pour l'election de l'Empereur.*



(1) *Il étoit sorti de Barcelone dès l'année* 1652. *Voiez Tom. II. pag.* 210.

1657. année, & ne laissoit qu'un fils, qui n'aiant encore que seize ans (1), n'avoit pas l'âge prêscrit par les Loix pour remplir le Trône Imperial. C'est ce qui faisoit le premier & le principal embarras de l'élection : car l'Empire étant devenu comme hereditaire à cette Famille, il n'y eût point eu de difficulté à la nomination du jeune Leopold s'il eût été Majeur. C'étoit le nom de ce fils unique de Ferdinand, déja Roi de Bohême & de Hongrie (2), & tous les Electeurs se fussent accordez sur son élevation à l'Empire,

Les difficultez qui s'y trouvent.

Il y avoit un second embarras, causé par le défaut de mâles dans la Branche Autrichienne d'Espagne. Philippe IV. n'avoit alors qu'une fille qu'on destinoit au jeune Leopold, pour ne pas laisser échaper à l'autre Branche de la Famille, la riche succession de la Monarchie Espagnole. Mais il naissoit de là une difficulté importante, à cause du Statut qui défendoit la réünion des deux Puissances en une seule Tête, depuis la division qu'en avoit faite Charles Quint entre Philippe II. son fils, à qui il avoit donné les Roiaumes d'Espagne, & Ferdinand I. son frere, à qui il avoit laissé ses Païs Hereditaires avec l'Empire. Quelques-uns furent d'avis pour lever la difficulté, que le jeune Leopold se contentât de l'Espagne en épousant l'Infante, & qu'il laissât l'Empire à l'Archiduc Leopold Guillaume son oncle : mais cet avis ne fut pas suivi : & on rend cette justice à l'oncle, dont l'âge mûr & les belles qualitez eussent peut-être fait incliner les voix de son côté, qu'il ne songea qu'à les procurer à son neveu, dont il

Quelques-uns vouloient élire l'Archiduc Léopold, frere du defunt Empereur.

Il refuse de l'accepter.

(1) *Né en* 1641. (2) *En* 1654. & 1655.

avoit la tutelle. Il imitoit Ferdinand d'Arragon, qui refusa la Roiauté que les Arragonnois vouloient lui déferer, au préjudice du jeune Prince son neveu à qui il la conserva. C'est ainsi que Lycurgue, le fameux Legislateur de Sparte, mit sur la tête de son neveu Charilaüs la Couronne que les Spartiates vouloient mettre sur la sienne. Telle fut encore la generosité d'Attalus, à qui Eumenes son frere aîné aiant laissé en mourant le Roiaume de Pergame, il n'en prit possession que comme Tuteur de son neveu, fils d'Eumenes, à qui il le resigna dès qu'il fut Majeur. Pendant ces contestations il nâquit un fils au Roi Catholique, qui assurant la Succession d'Espagne à la Branche de sa Famille, laissoit la liberté aux Electeurs de conserver l'Empire à la Branche d'Allemagne. Mais la premiere difficulté revenoit toûjours, & la Minorité de Leopold étoit un fâcheux obstacle pour lui. Les Partisans de la Maison d'Autriche se trouvoient souvent partagez entre l'oncle & le neveu, & nonobstant la moderation du premier, son âge qui le rendoit plus capable du Gouvernement que la trop grande jeunesse de l'autre, lui attiroit bien des suffrages. La Cour de France voulut profiter de ces divisions, & elle envoia le Duc de Grammont & le Marquis de Lionne avec la qualité de ses Ambassadeurs à l'Assemblée de Francfort, où ils furent reçus avec beaucoup de magnificence.

1657.

La Cour de France veut profiter de ces divisions.

Leurs principaux soins, selon les Instructions qu'on leur avoit données, furent de gagner les voix pour transporter la dignité Imperiale à une autre Maison que celle d'Autriche. Le Roi Très-Chrétien, pour appier

Le Roi s'avance jusqu'à Mets.

1657. cette Negociation par sa presence, s'avança jusqu'à Mets, & la Diete eut peur que le Roi de Suede ne vint d'une autre côté : desorte qu'elle fut sur le point de se separer. Cependant le Roi Très-Chrétien n'aiant avec lui que sa Cour, n'avoit pas dessein de troubler les Conferences : & le Roi de Suede aiant marché contre le Danemarck, l'Assemblée n'en fut plus alarmée, & continua ses Séances. On y proposa l'Electeur de Baviere : mais il refusa la Couronne Imperiale, *aimant mieux*, disoit il, *être consideré comme un riche Electeur, que comme un Empereur pauvre & indigent.* Alors les Ambassadeurs de France craignant qu'on n'en revint aux Princes Autrichiens, & qu'on n'élût, soit l'oncle, soit le neveu, tâcherent de donner le change, en mettant sur le tapis, qu'il étoit à propos de travailler à la Paix des deux Couronnes (1), avant que de s'occuper de l'élection d'un Empereur : offrant d'accepter la Mediation des Electeurs pour venir à bout d'un si grand ouvrage, dont dépendoit le repos de la Chrétienté. Les Espagnols naturellement défians aprehenderent qu'il n'y eût un piége caché sous des offres si specieuses, & ne penserent qu'à les éluder. D'autre côté les Ministres de Vienne voiant aprocher l'âge de la Majorité, qui devoit arriver après dix-sept ans accomplis, persuaderent le jeune Leopold de ne perdre point de tems : & par leur avis il se transporta à Francfort, pour engager les Electeurs par sa presence, & par les autres moiens ordinaires dans ces grandes occasions, à lui donner leurs suffrages. C'est aussi ce qui se fit l'année suivante,

L'Electeur de Baviere refuse la Couronne Impériale.

(1) *De France & d'Espagne.*

comme nous le verrons en son lieu. Telle fut la fortune de la Branche Autrichienne d'Allemagne, & telle encore elle a été dans la suite, par le Couronnement des Successeurs de Leopold.

1657. Le jeune Leopold se rend à Francfort & est élu.

Il arriva cette année une contestation à la Haye, entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne, au sujet de la préséance. Le President de Thou, Ambassadeur de la premiere, étant dans son carosse passoit au travers du Cours, qu'on nomme *le Voorbout*, pour se rendre chez lui : il rencontra Dom-Estevan de Gavarre, Ambassadeur de l'autre, qui lui fermoit le passage, à moins qu'il ne se détournât. C'est ce que le President de Thou ne voulut pas faire, pour ne point prejudifier à l'honneur de son Caractere, & à la dignité de son Maître. Les gens des deux carosses en sortirent, & de part & d'autre mirent l'épée à la main, prêts à répandre le sang, si le monde y accourant de tous côtez n'eût empêché le combat. Il y arriva des principaux Ministres de l'Etat, qui offrirent leur mediation : elle ne fut acceptée par l'Ambassadeur de France, qu'à condition que la superiorité demeureroit au Roi son Maître. Celui d'Espagne offroit l'égalité, mais l'autre répondit, qu'elle n'avoit jamais été pretenduë par les Rois d'Espagne, qui avoient toujours cedé la préséance aux Rois de France : & si on l'avoit accordée à Charles Quint, ce n'avoit été que comme Empereur, & non pas comme Roi d'Espagne. Il fallut que le fier Espagnol acquiesçât, & pour lui donner quelque satisfaction on lui ouvrit une barriere pour continuer son chemin, pendant qu'il laissoit le passage libre à l'Ambassadeur François. Nous

Dispute pour la preseance à la Haye entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne.

1657. quelques années après (1), la dispute de la préséance se renouveller avec beaucoup d'éclat, entre les Ambassadeurs des deux Couronnes qui étoient à Londres, & se terminer à l'avantage de la France de la maniere du monde la plus solemnelle.

1658. Nous entrons dans l'année 1658. l'une des plus glorieuses pour la France depuis l'avenement de Louis XIV. à la Roiauté, & qui ne fut qu'un tissu de triomphes, qui conduisoient les deux Couronnes à la Paix (2). Il en couta encore du sang à l'une & à l'autre : mais la France ne répandit le sien, que pour gagner des Batailles & pour conquerir des Places, qui tomboient l'une après l'autre devant le jeune Monarque & ses Troupes victorieuses.

Le fameux Siége de Dunkerque fut le premier & le plus grand exploit d'une si belle Campagne. Comme il ne fut entrepris qu'ensuite du Traité fait avec Cromwel, & pour lui remettre cette importante Place, ainsi qu'on en étoit convenu avec lui, il faut commencer par le détail de cette surprenante Confederation, dont je n'ai donné qu'une idée generale.

Traité de la France avec Cromwel renouvellé en 1657.

J'ai dit (3) que le Traité d'Alliance avec le *Protecteur* avoit été conclu en 1655. mais il fut renouvellé en 1657. d'une maniere plus forte, & ce fut alors qu'on convint du Siége de Dunkerque, pour la remettre, après qu'elle seroit prise, aux Anglois, comme un gage de la Ligue offensive & défensive

(1) *En* 1661. (2) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani, l'Histoire d'Angleterre par Mylord Clarendon & autres.*

(3) *Voiez Tom. II. pag.* 316. *& suiv.*

qu'ils faisoient avec la France. Il fut dès lors arrêté que l'on commenceroit par le Siége de Mardick, qui devoit leur être donné en dépôt comme une Garantie de la cession de Dunkerque. Mardick fut assiégé en exécution du Traité, & pris le 3. d'Octobre, comme je l'ai raporté (1) : mais j'ai oublié à faire mention de la part qu'eurent les Anglois à la prise de ce Fort. Six mille hommes étoient débarquez à Boulogne, qui vinrent joindre le Vicomte de Turenne, General de l'armée Françoise, presque tous gens de pied, mais si lestes, de si bonne mine, & dont les casaques rouges faisoient un si bel effet, que le Roi, qui étoit venu de Paris au Camp, fut charmé de la beauté de ces Troupes, qui passerent en revûë devant lui. Ce fut avec ce renfort que l'on fit le Siége de Mardick, qui fut emporté le quatriéme jour, & consigné aux Anglois. Celui de Dunkerque fut remis à l'année suivante, qui est celle ci. 1658.

Les Troupes Angloises qui assisterent au Siége de Mardick.

Il fut formé le 15. de Mai par le Vicomte de Turenne, General des Troupes de France, & par Mylord Lokart, qui vint prendre le Commandement de celles d'Angleterre. Une Flotte de vingt Vaisseaux de Guerre partit encore de Douvre, & se presenta devant la Place assiégée, pour empêcher les Espagnols d'y jetter du secours, & pour la battre par Mer, pendant que les deux Armées la battroient par Terre. L'Espagne cria fort haut contre le Traité fait avec Cromwel, elle qui n'avoit rien oublié pour le mettre dans son Parti, à telles conditions qu'il eût voulu, & qui, nonobstant l'Inquisition, lui avoit offert des Tem-

Siége de Dunkerque par les François & les Anglois.

L'Espagne se récrie contre l'Alliance de la France avec Cromwel.



(1) *Voiez ci-dessus pag. 13.*

1658. ples dans ses Etats pour les Anglois Protestans : mais comme si elle n'eût pas jugé que ce qu'elle se croioit permis, le fut aux autres, elle s'emportoit contre l'Alliance de la France, qu'elle traitoit d'impie & de funeste à la Religion. Elle excitoit par ses cris le Pape à lui prêter ses Armes spirituelles contre deux Nations *liguées*, disoit-elle, *pour détruire l'Eglise*. Le Pape, qui n'ignoroit pas le sujet de ses clameurs, ne s'en émut pas beaucoup : & le Cardinal Mazarin, qu'elle déchiroit par ses Libelles, s'en soucioit encore moins. Il persuada même le jeune Monarque, de hâter par sa presence le succès d'une entreprise si importante, & le 20. de Mai le Roi se rendit à Calais. La nouvelle en étant venuë à la Flotte Angloise, elle arbora tous ses Pavillons, & fit pendant plusieurs heures des décharges réiterées de tout son Canon, dont le bruit se mêloit aux cris redoublez de *Vive le Roi*. Ce Prince de son côté fit porter à la Flotte toute sorte de rafraîchissemens, outre une chaine d'or avec son portrait pour l'Amiral, des medailles pour les Capitaines & deux mille pistoles pour être distribuées aux Matelots & aux Soldats.

Le Roi se rend à Calais.

Les honneurs que lui fait la Flotte Angloise.

Les rafraichissement & les presens qu'il y fait porter.

La nouvelle du Siége & de toute cette magnificence vola bientôt en Angleterre, & Cromwel, qui l'attendoit avec impatience, ne l'eut pas plûtôt aprise, qu'il en écrivit au Roi pour l'en feliciter. Sa Lettre étoit d'un tour singulier, de cet air & de ce stile plein d'une confiance qui auroit été traitée de vanité, si elle n'avoit pas toujours été suivie d'un heureux évenement, plus flateuse au reste qu'il n'avoit accoutumé d'en écrire. Il témoignoit au Roi la joie

La joie qu'en témoigne Cromwel.

Les lettres qu'il ecrit au Roi.

qu'il avoit de ce qu'il étoit venu en personne assiéger Dunkerque, l'asyle & la retraite d'une infinité de Corsaires. Il esperoit que par la reduction de cette Place, on verroit bientôt la Mer libre, & tant d'infames Pirates dissipez & reduit à se cacher. Il ajoûtoit que Sa Majesté alloit venger par la force de ses Armes, les artifices & les perfidies de l'Espagne. Il écrivit aussi au Cardinal pour le complimenter sur cette fameuse entreprise, & pour l'assurer qu'il contribueroit de tout son pouvoir à la faire réüssir. 1658. Et au Cardinal.

Ces Lettres étoient accompagnées d'une solemnelle Ambassade, dont Mylord Falcombridge, gendre de Cromwel, étoit le Chef, aiant à sa suite cent cinquante Gentilshommes magnifiquement vêtus. Il fut reçu avec des honneurs extraordinairs. Le Cardinal, au sortir de l'Audience qu'il lui avoit donnée, le conduisit jusqu'à la porte, & lui donna la main chez lui : ce qu'il n'avoit jamais fait à pas un autre Ambassadeur, non pas même à celui de l'Empereur, ni au Nonce du Pape. Pendant cinq jours que Falcombridge demeura à Calais, ce ne fut que fêtes & que regales, & il en partit avec de riches presens pour lui, pour les personnes de sa suite, & pour le *Protecteur* qui l'avoit envoié. Le present que le Roi faisoit à l'Ambassadeur, étoit son portrait dans une boite d'or enrichie de pierreries : celui qu'il faisoit à Cromwel consistoit en une riche épée. Le Cardinal lui en faisoit aussi un, qui étoit une tenture de tapisserie à la Persienne. Réception de son Ambassadeur. Les presens qu'on lui fait.

La Cour de France ne fut pas moins galante, ni moins magnifique que celle d'Angleterre. Tout Usurpateur qu'étoit Crom-

1658. wel, il exerçoit les droits du legitime Souverain, & sous le nom de *Protecteur*, il avoit toute l'autorité de Roi. En le regardant sur ce pied-là, & toutes les Puissances de l'Europe le regardoient de même, il falloit lui rendre les mêmes honneurs qu'au Roi legitime. Le Duc de Créqui fut nommé par le Roi pour lui aller rendre les mêmes civilitez, que Mylord Falcombridge étoit venu lui faire de sa part. Il passa la Mer avec un semblable Cortege, & plus nombreux encore que celui de l'Ambassadeur Anglois. Un des plus grands & des plus magnifiques Vaisseaux d'Angleterre vint le prendre à Calais, & le débarqua à Douvre. Il y fut salué & complimenté de la part de Cromwel par le Lieutenant-General Fleedwood son gendre, qui l'attendoit pour le recevoir avec vingt carosses à six chevaux, suivis de cent chevaux de main, & de deux cents Cavaliers, qui accompagnerent toujours le Duc de Créqui l'épée nuë.

Ambassade du Duc de Créqui à Cromwel.

Etant arrivé à Londres il fut conduit à l'audience du *Protecteur* avec les mêmes Ceremonies, que Falcombridge l'avoit été à celle du Roi, & Cromwel qui étoit sur une espêce de Trône descendit deux degrez pour le recevoir. Il demeura six jours à Londres, où il fut traité avec la même somptuosité que Mylord Falcombridge l'avoit été à Calais, assis à la droite du *Protecteur*, qui avoit son fils Richard à la gauche. Il fut regalé en partant de presens qui égaloient la magnificence de ceux qu'on avoit faits à l'Ambassadeur Anglois. Les Officiers & les Gentilshommes de sa suite ne furent pas oubliez, & il y eut mille guinées pour les Domestiques.

La reception & les presens qu'on lui fait.

Le Cardinal ne voulut pas être en reste d'honnêteté avec Cromwel, qui l'avoit fait complimenter par Mylord Falcombridge son gendre, & qui lui avoit écrit une Lettre fort civile. Il encherit encore par dessus, lui envoiant son Neveu Mancini, moins comme un Seigneur de la suite de l'Ambassade, que comme un autre Ambassadeur de la part de son Eminence, & chargé d'une Lettre que son oncle écrivoit à Cromwel en ces termes, les plus flateurs qu'il eût pu choisir: *Que n'aiant point de personne qui lui fut plus chere que son Neveu, il le lui envoioit pour faire connoître à tout le monde l'estime qu'il faisoit du merite extraordinaire de Son Altesse.*

1658. Ambassade particuliere du Cardinal. Sa Lettre à Cromwel.

A son départ le *Protecteur* lui fit present d'un cheval richement enharnaché, & de six caisses de cet étain d'Angleterre, qui le cede à peine à l'argent. Ainsi s'honoroient reciproquement Cromwel & le Cardinal, deux fins Politiques qui alloient chacun à son but. Mais la Providence avoit le sien, tout autre que le leur, & par des voies impenetrables conduisoit les choses aux grands évenemens que nous verrons dans la suite. Ils étoient alors cachez dans un avenir bien obscur, quoique peu éloigné: car qui eut dit que Dunkerque prise & remise aux Anglois, fut retournée quatre ans après à la France (1)? Qui eut dit que cet évenement, dont l'Angleterre devoit avoir tout le profit, tourneroit tout entier à l'avantage & à la gloire du Roi Très-Chrétien, & lui fraieroit le chemin aux grandes Conquêtes qui font l'admiration de son Regne, & l'étonnement de toute l'Europe? Telles

Presens de Cromwel au Cardinal.

(1) *En Novembre* 1662.

1658. étoient les glorieuses destinées de Louïs le Grand, que nous allons voir s'accomplir d'année en année avec une rapidité inconcevable. Je reviens au Siége de Dunkerque.

Siége de Dunkerque.

Il fut formé, comme je l'ai dit, le 15. de Mai, c'est à dire, que de ce jour-là on commença à travailler au Lignes de Circonvallation : mais la Tranchée ne fut ouverte que quelques jours après. J'ai dit aussi que la Flotte Angloise ferma les passages de la Mer, desorte que rien ne pouvoit entrer dans la Place. Le Marquis de Lede en étoit Gouverneur, & comme il étoit brave, qu'il avoit une bonne Garnison, & qu'il s'attendoit bien d'être secouru, il se resolut de son côté à faire une vigoureuse défense. Le secours ne fut pas longtems à paroître. Il fut néanmoins precedé par deux Sorties : la premiere, de sept cents Chevaux & de neuf cents Fantassins, qui furent repoussez jusqu'auprès de la Contrescarpe : & la seconde, qui se fit trois jours après, de six cents Fantassins & de quatre cents Chevaux, que le Marquis de Créqui, qui étoit de garde, poussa jusqu'à la Barriere. Le Comte de Soissons, qui se trouva à cette occasion, eut son cheval tué sous lui, & le Comte de Guiche reçut un coup de Mousquette à la main droite. Quelques jours ensuite le Maréchal d'Hoquincourt, qui s'étoit détaché de l'Armée Espagnole avec soixante Chevaux, pour reconnoître les Lignes que cette Armée avoit dessein d'attaquer, fut blessé de plusieurs coups dont il mourut dans les Lignes où il fut porté. Un afront qu'il croioit avoir reçu du Cardinal, & dont il n'avoit pu obtenir de reparation, l'avoit obligé de quitter le service du Roi, & de

Mort du Marechal d'Hoquincourt, de la Maison de Mouchy.

se jetter dans le Parti du Prince de Condé 1658.
& des autres Mécontens. C'étoit pousser le dépit trop loin, & qu'elle que put étre l'injure dont il se plaignoit, elle ne pouvoit excuser son ressentiment porté jusqu'à la rebellion. Il en fut puni: & s'il est vrai qu'il témoigna son repentir avant que d'expirer, il merita d'être plaint, comme il le fut, parce qu'en d'auttes occasions il avoit utilement servi le Roi & la Patrie (1), & on déplora son malheur.

Son repentir.

Le lendemain, qui étoit le 15. de Juin, le secours parut, conduit par le Prince de Condé & Dom Jean d'Autriche, deux des plus grands Capitaines & des plus intrepides qu'il y eut en Europe, chacun à la tête de son Corps. Le Vicomte de Turenne qui les vit venir leur épargna la peine d'attaquer ses Lignes, & en sortit à la téte de l'Armée qu'il mit en Bataille, en laissant néanmoins dans les Lignes autant de Troupes qu'il en falloit pour les garder. Tout étant disposé pour le Combat, pour lequel on témoignoit de part & d'autre une égale impatience, on ne tarda pas d'en venir aux mains. La Victoire fut long temps disputée, & il y a des Historiens qui disent que le plus grand danger tomba sur les Troupes Angloises: que le Terrain où l'on combattoit en fut la cause: que les Ennemis étoient retranchez sur une Hauteur, couverts d'un Rempart de sables où il étoit difficile de monter, & du haut duquel ils renversoient ces furieux Anglois que rien n'étoit capable de rebuter, résolus de vaincre ou de perir. Ils eussent succombé, si la Cavalerie Françoise ne fut venuë au grand trot a leur secours,

Secours qu'amenent le prince de Condé & Dom Jean

Bataille des Dunes.

(1) *Voiez Tom. II. pag.* 280. & 284.

1658. & alors tous ensemble chargerent les Espagnols avec une furie qu'ils ne purent soutenir. Ce fut par cet exploit que la Victoire commença à se declarer pour les François.

Valeur des deux Généraux Espagnols.

En vain le Prince de Condé & Dom Jean d'Autriche, au desespoir qu'elle leur échapât, firent des actions d'une valeur extraordinaire pour la faire tourner de leur côté. On vit le brave Dom Jean mettre pied à terre, se mêler la Pique à la main parmi les Bataillons Anglois, & rompre les rangs par tout où son courage le portoit. On vit d'un autre côté le redoutable Prince de Condé, à la tête de la Cavalerie qu'il animoit par son exemple, perçant les Escadrons ennemis, couvert de son sang & du leur, son cheval tué sous lui, en remontant aussitôt un autre, toujours dans le feu & dans le carnage, & ne pouvant se resoudre à ceder le Champ de Bataille. Il y fut pourtant contraint aussi-bien que le Prince Espagnol: mais le Prince de Condé ne se retira que le dernier, aiant fait ferme quelque tems à la tête des Escadrons qu'il avoit railliez, & avec lesquels vinrent combattre à ses côtez tous les braves qui avoient suivi sa fortune, dont la plûpart furent tuez ou faits Prisonniers. Alors se voiant presque seul il eut encore de la peine à ceder, & à sauver sa vie par la fuite & par la bonté de son Cheval.

Et principalement du prince de Condé.

Les Ducs d'Yorck & de Glocester combattent dans l'Armée Espagnole.

Les Ducs d'Yorck & de Glocester combattirent dans l'Armée Espagnole, vengeant leurs injures & celles de l'infortuné Charles I. leur Pere, sur les Troupes de celui qui en avoit été le Bourreau: & quoique leur Valeur fût funeste à quelques Anglois, dit un Auteur de la Nation (1), plusieurs

(1) *Mylord Clarendon.*

néanmoins les virent avec plaisir signaler leur courage dans cette sanglante Journée qui prit le nom de *Bataille de Dunes*, du lieu où elle se donna. On ne dit point combien les Vaincus y perdirent de monde, mais leurs meilleures Troupes y demeurerent, & un Historien (1) dit, qu'ils eurent trois cents Officiers, & plus de trois mille Soldats prisonniers : ce qui leur resta fut si épouvanté, & si chargé de blessures, que de toute la Campagne les deux Generaux ne purent remettre six mille hommes ensemble. Les François & les Anglois y perdirent aussi plusieurs Officiers & plusieurs Soldats, & entre les personnes de distinction, les premiers regretterent le Marquis de Castelnau (2), qui fut avant sa mort honoré du Bâton de Maréchal de France, & les Anglois compterent pour une grande perte la mort du Major-General Drummond Ecossois, qui eut deux chevaux tuez sous lui, & qui fut tué lui-même & renversé d'un coup de Pique en bas du troisiéme. Ces pertes, inévitables dans toutes les Batailles, furent compensées par la Victoire qui console de tout, & qui fait trouver la joie au milieu du deuil & des larmes que cause la perte des morts. Le Vicomte de Turenne voulut bien partager la gloire de son triomphe avec Mylord Lokart, qui commandoit les Anglois : & il faut aussi avouer que ces derniers y signalerent leur courage, & eurent beaucoup de part à la Victoire, quoi qu'il soit vrai que le principal honneur en soit dû à l'admirable conduite du Vicomte de Turenne.

1658.

Défaite & perte des Espagnols

Perte des François & des Anglois.

(1) *De Riencourt.* (2) *Il mourut de ses blessures à Calais où il fut transporté.*

1658. Sortie que fait le Gouverneur.

La Ville n'étoit pas encore prise, & son vaillant Gouverneur, bien loin de penser à se rendre, ne songeoit qu'à venger par de vigoureuses Sorties, la défaite de ceux qui étoient venus à son secours. Il en fit une peu de jours après à la tête de ses meilleurs Troupes, & tailla d'abord en pieces tout ce qu'il trouva dans la Tranchée. Mais les Generaux envoierent des gens frais, & accoururent eux-mêmes avec tant de promptitude, qu'ils couperent la rétraite au Gouverneur. Il se défendit en homme qui ne veut point de quartier, & mourut avec les plus vaillans des siens, qui firent gloire de perir avec lui. Sa mort ne contribua pas moins que la Victoire des Dunes à la reduction de la Place. Elle demanda à capituler, & la Capitulation fut signée le 24. de Juin (1). Les principaux Articles furent, que la Garnison en sortiroit avec toutes les marques d'honneur & deux pieces de Canon, pour être conduit à St. Omer: & que les Habitans seroient maintenus en la possession de leurs Biens, de leurs Libertez & de leurs Privileges, ainsi qu'en l'exercice de leur Religion, sans qu'il y fût rien innové (2).

Il y est tué.

La Ville fait sa Capitulation.

Le Roi y entre & la remet aux Anglois.

Le 26. de Juin le Roi fit son Entrée dans la Ville, au milieu du Duc d'Anjou son frere, qu'il avoit à sa droite, & du Cardinal Mazarin qu'il avoit à sa gauche. Le même jour il rémit la Place au General Lokart & à Mylord Mordant, qui en prirent possession au nom de Cromwel, & qui rendit au même tems Mardick, que les Anglois ne tenoient qu'en depôt & pour garentie

(1) *Le 25. selon les Fastes.*
(2) *L'Historien Anglois dit pendant deux ans.*

rentie de la cession de Dunkerque. Le même jour encore Cromwel, aiant reçu une si agréable nouvelle, en écrivit des Lettres de felicitations au Roi & au Cardinal. Tant il y eut d'empressement de part & d'autre à se feliciter reciproquement d'une si importante Conquête. 1658.

Le Cardinal vient à Bord de l'Amiral Anglois.

Il prit envie au Cardinal de rendre visite à l'Amiral Anglois sur son Bord, soit par un principe de civilité, soit par un motif de curiosité : & Montaigu qui commandoit la Flotte en aiant été averti, se prepara à lui faire une reception digne d'un tel Hôte. Il vint avec toute la pompe d'un premier Ministre de la Cour de France, aussi bien que de celle de Rome, & il fut reçu avec toutes les honneurs que l'Amiral Anglois crut devoir à la premiere. Son Vaisseau passa au travers de ceux des Anglois rangez en ordre de Bataille, qui le saluerent de toute leur Artillerie, & Montaigu le voiant aprocher se jetta dans sa Barque, vint au devant de lui, & suivi de plusieurs autres Barques, qui faisoient une espece de Cortége marin, le conduisit à son Bord au bruit du Canon de toute la Flotte. Le Cardinal y trouva une table somptueuse & delicate, où l'on servit les mets les plus exquis & le vin le plus delicieux : mais naturellement sobre, ce n'étoit pas ce qu'il cherchoit : il mangea peu, & ne but pas davantage. Il prit plus de plaisir à contempler le Vaisseau, dont il admira la structure & la richesse, à qui celle des plus superbes Edifices étoient à peine comparable.

Dangereuse maladie du Roi.

Tant de pompe & tant de joie fut bientôt après troublées, par la crainte qu'on eut pour la vie du Roi attaqué d'une vio-

1658. lente maladie, qui le conduisit sur les bords du tombeau. On l'imputoit à l'air mal-sain du Fort de Mardik. Ce jeune Monarque, dont les inclinations étoient toutes guerrieres, avoit voulu depuis quelques années se rendre dans ses Armées, & faire une partie de la Campagne. Le Siége de Dunkerque l'obligea d'y venir cette année de bonne heure. Il tenoit sa Cour à Calais qui n'en est pas éloigné, quoique la premiere soit dans la Flandre, & l'autre dans cette partie de la Picardie qu'on nomme *le Pays reconquis*. Mais il alloit de tems en tems de Calais au Camp, pour voir ce qui se passoit au Siége. Il fit aussi son Entrée triomphante dans la Ville après qu'elle eut capitulé, comme nous venons de le voir, & ne témoigna pas d'envie de retourner sitôt à Paris. Les Anglois lui aiant remis le Fort de Mardik, il voulut en visiter les Fortifications. L'air en est mauvais par sa situation, & il étoit encore infecté par les maladies, & par la mal-propreté de la Garnison. Ces raisons eussent dû retenir le Roi; mais sa jeunesse ne lui faisant rien craindre pour sa santé, il resolut de satisfaire sa curiosité. Il s'y arrêta pour cela autant de tems qu'il falloit pour être instruit de tout, mais plus qu'il ne falloit pour ne point prendre le mauvais air. Un autre accident, contre lequel il negligea de se precautionner, acheva de lui corrompre le sang. Il s'en retourna à Calais avec le Soleil sur la tête, & malgré l'incommodité qu'il en recevoit, il continua son voiage jusqu'à ce qu'il fût arrivé. Il dissimula encore son indisposition & les douleurs qu'elle lui causoit pendant deux jours: mais le troisiéme jour il ne put

plus cacher son mal, & fut obligé de garder le lit. La fiévre redoubloit tous les jours, & elle se rendit si violente que les Medecins deseſpererent de sa vie. Il en arriva ce qui est ordinaire dans des semblables évenemens : des Courtisans trop precipitez annoncerent au Duc d'Anjou la mort du Roi son frere, & le salüerent comme son Successeur. Ils furent remarquez, & le Roi étant gueri ne leur sut pas bon gré d'avoir anticipé sa mort. Pendant que ces Courtisans indiscrets s'en réjouïssoient, la Reine & le Cardinal en étoient inconsolables : car ils n'osoient esperer qu'il en revint, abandonné qu'il étoit des Medecins. La Providence, qui vouloit le sauver par une espece de miracle, suscita un Medecin d'Abbeville, qu'on disoit avoir fait de belles cures par le moien d'un remede inconnu aux autres, ou qu'ils jugeoient trop dangereux pour le pratiquer. Comme il n'y avoit rien qu'on ne pût hazarder pour la guerison du Roi dont on desesperoit, la Reine fut d'avis de faire venir incessamment ce Medecin. Il arriva à point nommé, trouvant le malade encore en état de pouvoir prendre son remede, qui n'étoit autre chose que du vin émetique, qui n'étoit pas encore en usage en ce tems-là, mais qui est devenu si familier depuis : il lui en donna deux prises, qui firent leur operation avec un si heureux succès, que le jeune Monarque fut rétabli presque tout à coup. La fiévre le quitta, il ne resta plus que de la foiblesse qui ne dura pas long-tems, & on vit le Roi se porter mieux que jamais. Il est aisé de s'imaginer la joie que répandit dans tout le Roiaume une santé si chere. Toute la Cour, tout Pa-

1658.

Ses Médecins déseſpérent de sa santé.

Le Médecin d'Abbeville le guérit.

1658. ris, où la nouvelle de la maladie avoit été portée, toute la France en avoit été dans des alarmes & dans des angoisses inexprimables : elles furent converties par le retour de sa santé en des acclamations & en des allegresses, qui témoignoient l'amour qu'on portoit à un Souverain si digne du Trône, & qui avoit déja gagné le cœur de ses Peuples. Il en fut de sa guerison comme de celle d'Alexandre, & l'on regarda son Medecin avec la même veneration qu'on avoit eue pour celui de ce fameux Conquerant.

La joie que cause sa guérison.

L'allegresse publique trouvoit tous les jours de nouvelles excitations : Le *Te Deum* retentissoit dans toutes les Eglises, on n'entendoit que des acclamations, & ce n'étoit que fêtes & que réjouïssances pour la santé du Roi, & pour les Victoires dont elle fut suivie. Il ne se passoit presque point de semaine qu'on eût des Couriers de quelque heureux succès. Aujourd'hui la nouvelle d'un Siége, le lendemain la prise de la Ville assiégée. Rien ne tenoit devant les Troupes victorieuses du Roi, & les Ennemis n'osoient plus venir au secours de leurs Places, qui tomboient l'une après l'autre. Bergues-St.-Vinox, Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, Menin, Ipres, sans compter les Châteaux & les Villes de moindre importance, tout fut emporté, & l'Espagne se vit arracher tant de Places, sans qu'elle y pût donner de remede. La Bataille des Dunes avoit ruiné ses Troupes, & toute la valeur du Prince de Condé & de Dom Jean d'Autriche demeuroit inutile & comme percluse, faute d'Armée capable de tenir la Campagne.

Bergues-St.-Vinox fut la premiere assiégée, & ne resista que trois jours, s'étant renduë le 1. de Juillet au Maréchal de Turenne. Cette reduction fut suivie trois jours après de celle de Furnes, & quatre jours ensuite, de celle de Dixmude. 1658. Prise de Bergues-St.-Vinox.

Gravelines fit plus de resistance. Aussi étoit-ce une Place mieux fortifiée & mieux défenduë par ses Ouvrages & par sa Garnison de trois mille hommes. Cette Ville, située dans la Flandre comme Dunkerque, & comme elle Ville Maritime, avoit été possedée par la France, qui la perdit au tems des dernieres Guerres Civiles (1). Il lui importoit de la reconquérir pour la sureté de Calais & de la Picardie, sur tout après avoir remis Dunkerque aux Anglois. Elle en resolut donc le Siége, dont le Maréchal de la Ferté eut la conduite avec une Armée de douze mille hommes, pendant que le Maréchal de Turenne, avec une plus nombreuse, observoit les Ennemis, & empêchoit le secours par Terre, les Vaisseaux Anglois s'oposant à celui qui pouvoit venir du côté de la Mer. Les Assiégez n'oublierent rien pour leur défense : leur Artillerie fit grand feu sur les Soldats & sur les Travailleurs, & leurs Ecluses qu'ils lâcherent firent encore plus de desordre. Mais on ne laissa pas d'ouvrir la Tranchée, & d'avancer les Travaux. Je n'en raporterai point le détail. Je dirai seulement, que le quatorziéme jour de la Tranchée ouverte on se rendit maître des deux Redoutes, qui étoient sur la Digue qui separoit le Fossé de la Ville d'avec le Canal de la Mer : qu'on emporta le Glacis de la Contrescarpe du der- De Gravelines.



(1) *En 1652. Voiez Tom. II. pag. 208. & 209.*

1658. nier Fossé : qu'on abattit un Pont qui servoit de communication à une Traverse qui gardoit l'Ecluse de la Ville, & qu'on contraignit par là les Assiégez d'abandonner cette Traverse. Dès le lendemain on s'étendit le long du Chemin Couvert, & on força les Ennemis de se retirer dans le Corps de la Place. Elle tint encore huit jours, s'étant renduë le 30. d'Août (1), & aiant resisté trente-quatre jours, à compter du 27. de Juillet qu'elle fut investie.

D'Oudenarde. Le Vicomte de Turenne, n'étant plus necessaire pour couvrir le Siége de Gravelines, fit marcher son Armée du côté d'Oudenarde qu'il assiégea, & qu'il prit le troisiéme jour (2).

De Ménin. Il trouva encore moins de resistance à à Ménin : mais il lui fallut battre auparavant le secours que menoient le Prince de Ligne & Dom Francisco de Pardo, consistant en trois mille hommes qu'ils vouloient jetter dans la Place. Il les en empêcha, leur aiant coupé chemin, défait leur Infanterie, & mis leur Cavalerie en fuite. Cet exploit lui facilita la prise de Ménin, qui, n'esperant plus d'être secouruë, se rendit presqu'aussitôt qu'elle se vit assiégée.

D'Ipres. Ipres se fit battre pendant six jours, & les Assiégez firent des Sorties qui couterent bien du monde aux Assiégeans : mais ils n'oserent soutenir l'Assaut, & capitulerent le 26. de Septembre, qui étoit le sixiéme jour de l'ouverture de la Tranchée. Trois jours après on prit le Château de Comines, & la Garnison eut la permission de se retirer à Armentieres, mais sans Armes, excepté deux Officiers, à qui on laissa leurs épées.

(1) *Selon les Fastes.* (2) *Le 4. de Septembre.*

Ce fut par toutes ces Conquêtes que finit la Campagne des Païs-Bas. Elle eût été plus glorieuse encore, si de nouvelles rebellions n'eussent paru dans quelques Provinces de France, qui obligerent le Roi d'y envoyer des Troupes, dont le détachement affoiblit l'Armée. Cependant comme les Seditieux étoient sans Chef, ils furent bientôt dissipez. Le plus aparent d'entre eux (1) eut la tête coupée, & quelques-uns furent pendus. Cette exécution apaisa les troubles, que ces Factieux commençoient d'exciter, & les Troupes qu'on avoit mandées n'eurent que la peine de venir & de s'en retourner. Mais leur absence nuisit aux Operations de la Campagne, & empêcha qu'on ne fit de plus grand progrès. 1658. Rebellions dissipees.

Une autre rebellion parut du côté de la Bourgogne & de la Provence, & obligea le Roi à s'acheminer vers ces Provinces-là au commencement d'Octobre. Ce fut encore ce qui hâta la fin de la Campagne en Flandre. D'autres disent que le voiage du Roi avoit un autre but. La Cour de France voiant les difficultez que faisoit celle d'Espagne pour le mariage de l'Infante avec le Roi, elle pensa à celui de la Princesse de Savoie : soit qu'on eût effectivement ce dessein-là, soit qu'on voulût le faire craindre à l'Espagne, & l'obliger par là d'accorder l'Infante qu'on souhaitoit. Quoi qu'il en soit, on fit venir de Turin le portrait de cette Princesse, qui plut tellement au Roi qu'il resolut d'aller voir l'original. C'étoit le veritable sujet du voiage, dont la rebellion de Provence n'étoit que le pretexte. Il est pourtant vrai qu'il y avoit quelques mou- Proposition du mariage du Roi avec la Princesse de Savoie.



(1) *Bonnesen.*

1658. vemens qui tendoient à une sedition, mais que le voiage du Roi fit cesser. Il y avoit aussi quelque mécontentement en Bourgogne, & le Parlement n'étoit pas aussi soumis que la Cour le demandoit. Il en fut puni : & le Roi passant à Dijon l'interdit, ne l'aiant rétabli qu'au commencement de l'année suivante.

Voiage du Roi à Lion

Tous ces mouvemens n'étoient pas capables d'arrêter le Roi, que l'envie de voir la belle Princesse de Savoie faisoit marcher à Lion. Il s'y rendit de Dijon, & la Duchesse, mere de la Princesse, y vint le 28. d'Octobre lui rendre visite, menant avec elle ses deux filles, dont on croioit alors que l'aînée épouseroit le Roi. Si le portrait lui avoit plu, il fut charmé de l'original, & si on lui eut laissé la liberté de ses inclinations, elles se declaroient assez hautement pour cette Princesse, pour lui faire partager avec elle son Trône & son cœur. Il ne put, ou il ne voulut pas cacher sa Passion : La Duchesse de Savoie espera de voir sa fille Reine de France, & en témoigna sa joie : mais l'Espagne l'aiant su fut bien éloignée de s'en réjouïr. Elle craignoit, si ce mariage s'achevoit, que la Guerre ne fut éternelle entre elle & la France : & le mauvais état, où la derniere Campagne, qui ne faisoit que finir, avoit mis ses affaires, lui faisant desirer la Paix, elle se determina alors à donner l'Infante au Roi, d'autant plus volontiers qu'il étoit né un Prince (1) qui assuroit la Couronne à cette Branche de la Maison d'Autriche. Elle en-

La Duchesse de Savoie y vient avec ses deux filles.

L'ombrage qu'en prend l'Espagne.

(1) *Lui & un encore autre moururent en enfance, & Charles II. qui succéda à Philippe, ne vint au monde qu'au mois de Novembre 1661.*

voia donc Pimentel en diligence à Lion, pour rompre le mariage de la Princesse de Savoie, & pour negocier celui de l'Infante. 1658.

Si on en croit l'Historien de Venise (1), digne d'en être cru par son merite personnel, & par son Caractere d'Ambassadeur à la Cour de France, où il fut envoié pour la seconde fois au commencement de l'année 1660. le Cardinal trompoit la Cour de Savoie, & n'avoit embarqué le Roi, qui agissoit de bonne foi, dans le voiage de Lion que pour exciter la jalousie de la Cour d'Espagne. Il y réüssit parfaitement bien, & il tint la parole qu'il avoit donné à la Reine ensuite de la convalescence du Roi. Le même Auteur dit, que pour témoigner à Dieu sa reconnoissance du precieux don qu'il lui faisoit de la vie du Roi son fils, elle avoit vœu de procurer la Paix des deux Couronnes, & de préferer les motifs de la compassion & de l'humanité à ceux de l'ambition & de la vaine gloire: qu'aiant pris cette resolution elle avoit eu là dessus une Conference fort vive & fort pressante avec le Cardinal, à qui elle avoit demandé pour toute recompense & pour toute gratitude d'avoir tout risqué pour le maintenir, qu'il l'aidât dans un si pieux & si noble dessein: & que le Cardinal l'avoit assûrée qu'il entroit dans ses sentimens: qu'elle verroit bientôt dans le Roiaume la Paix qu'elle souhaitoit si fort, &, ce qu'elle ne souhaitoit pas moins, l'Infante sa niéce devenir sa belle-fille par son mariage avec le Roi.

Le Cardinal trompoit la Cour de Savoie.

Tel fut effectivement le succès qu'eut le voiage de Lion. Pendant qu'il y menoit le Roi comme un Amant vers sa Maîtresse,

Ses intrigues avec le Gouverneur de Milan.

(1) *Nani.*

1658. & toute la Cour comme à des Noces assurées, pendant qu'il invitoit la Duchesse de Savoie d'y venir avec les Princesses ses filles pour la celebration de cette grande solemnité, il fit secretement savoir au Comte de Fuensaldagne, Gouverneur de Milan, que le tems fatal étoit venu de faire la Paix, ou de se préparer à une Guerre éternelle. Que si l'Espagne ne se hâtoit pas de donner l'Infante au Roi, & qu'elle lui laissât épouser la Princesse de Savoie, il ne falloit plus parler de Paix: que rien ne seroit plus capable d'unir les cœurs des deux Rois, ni l'affection & les intérets des deux Roiaumes. Fuensaldagne dépécha aussitôt un Courrier à Madrid, & sur cet avis Pimentel accourut à Lion, & proposa le mariage de l'Infante avec des conditions si avantageuses, que le Cardinal ne douta point du Traité, qui fut aussi conclu avec la Paix l'année suivante. Ainsi son stratagême aiant réussi, il ne pensa plus qu'à renvoier la Duchesse de Savoie avec les Princesses ses filles: *n'étant pas possible*, disoit-il, *de refuser les propositions de l'Espagne:* mais il l'assuroit, que si le mariage de l'Infante ne se faisoit pas, la Princesse sa fille seroit préferée à tous les autres Partis de l'Europe, & que le Roi n'en épouseroit point d'autre. Triste consolation, mais dont il fallut se contenter. Il est certain que le Salut-Public avoit besoin du Mariage de l'Infante: que la Paix ne pouvant se faire qu'à ce prix, le Cardinal avoit raison de tourner le cœur du Roi de ce côté-là, & de le déprendre de tout autre objet. Cependant je ne sai si le tour qu'il fit à la Duchesse de Savoie peut être excusé par les raisons de la Politique.

Il renvoie la Duchesse de Savoie, & s'excuse

Pendant qu'il empêchoit le Roi d'épouser la Princesse de Savoie, il negocioit sous mains le Mariage d'une de ses Niéces avec le jeune Duc. Ce coup lui manqua. On voulut savoir, avant que d'en écouter la proposition, si la France seroit d'humeur à relâcher Pignerol, & à consentir que le Duc de Savoie se rendît maître de Geneve. Le Cardinal n'osa toucher deux cordes si délicates, & l'affaire en demeura-là, sans qu'il en fût parlé dans la suite.

1658. Il négocie sans succès le Mariage d'une de ses niéces avec le Duc de Savoie.

Il seroit tems de voir l'importante Negociation du mariage de l'Infante avec le Roi, & du Traité de Paix qui en fut le fruit, si agreable aux deux Couronnes qui l'attendoient depuis tant d'années, mais dont la France goûta toutes les douceurs. Quelque impatience pourtant que j'aie de donner la description de ce fameux évenement, il faut voir auparavant ce qui se passa en Italie & en Catalogne, & quels y furent les succès de la Campagne de cette année. Je donnerai ensuite un abregé des affaires d'Angleterre & du Siege de Candie, en reprenant le fil de la narration des quatre années precedentes (1) que j'ai laissé suspenduë, & en y ajoûtant celle de quelques endroits des autres Païs, trop liez avec l'Histoire de France, pour être suprimez.

La mesintelligence du Prince de Conti & du Duc de Modêne avoit causé les disgraces de la derniere Campagne : celle-ci fut plus heureuse (2) Le Duc de Modêne, seul Generalissime, n'étant plus traversé dans ses projets, sut mieux le conduire &

Le Duc de Modêne Généralissime en Italie.

(1) *Depuis 1655 jusqu'à 1658.*
(2) *Voiez de Riencourt, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Louis le Grand.*

1658. les faire réüssir : Il entreprit le Siége de Mortare, & quelque difficile que fut cette entreprise il en vint à bout : les rivieres qu'il fallut traverser à la vûë des ennemis ne l'épouvanterent point, & la longueur du Siége, qui dura cinquante jours, ne fut pas capable de le rebuter.

Il bat les Ennemis & passe l'Adde & le Tesin.

Pour assiéger Mortare il étoit obligé de passer l'Adde, & de combattre les Espagnols campez sur les bords de cette riviere, dont ils lui défendoient le passage : il fit l'un & l'autre. Il attaqua les Ennemis dans leurs Retranchemens, les battit, passa la riviere à Cassano sur des Ponts qu'il fit faire avec des Barques, penetra dans le Milanois, & vint assiéger Mortare. Il falloit encore pour y arriver, passer le Tesin, & les Ennemis, qui cotoioient son Armée, lui faisoient de la peine : mais étonnez du passage de l'Adde qu'ils n'avoient pas cru praticable, ils n'oserent disputer celui du Tesin. Ainsi après une longue & penible marche pendant tout le mois de Juillet, le Duc de Modêne vint camper le 7. d'Août devant Mortare. Trois mille Chevaux sortis de Pavie s'aprocherent pendant la nuit, & à la faveur d'un Bois pour secourir la place : mais aiant été découverts ils se retirerent, sans avoir rien entrepris. Les assiégez ne laissérent pas de se défendre jusqu'au 27. de Septembre qu'ils firent leur Capitulation.

Il assiége Mortare & la prend.

Le Comte de Fuensaldagne leve le Siége de Valence.

Pendant le Siége, le Comte de Fuensaldagne, Gouverneur du Milanois, voulut surprendre Valence, croiant se dédommager de la perte d'une Place par la Conquête d'une autre. Il l'investit à l'improviste, & crut l'emporter par Escalade : mais aiant

été repoussé plus vigoureusement qu'il ne s'y attendoit, il se retira, laissant quatre cents morts au pied des Murailles. 1658.

L'Armée Françoise fit alors des Courses jusqu'aux Portes de Milan, & sans la mort du Duc de Modêne qui la commandoit, elle eut fait des progrès plus considerables, & porté la terreur par tout. Ce brave Chef étant tombé malade se fit porter à St. Ja, où il mourut. L'Historien (1) attribuë sa mort aux chagrins qui le devoroient, autant qu'à la fiévre dont ils étoient la cause, & qui fut encore augmentée par les douleurs d'une blessure, qu'il avoit autrefois reçuë dans les Campagnes precedentes. Il laissa la reputation d'un vaillant Prince: mais trop ambitieux, & qui formoit de trop grands desseins pour un Etat aussi petit que le sien, toujours exposé aux insultes de ses Voisins, qu'il provoquoit lui-même avec trop de courage & trop peu de forces. Il ne faut donc pas s'étonner si sa vie fut toujours inquiete, & si n'aiant su se contenter de sa fortune il perdit son repos & abrégea ses jours, en voulant par des intrigues & par des Guerres continuelles s'en faire une plus considerable. Belle leçon aux Princes ambitieux pour reprimer leur convoitise, si de semblables exemples étoient capables de les toucher. Il reconnut lui-même l'importance de ces reflexions à l'article de la mort, & inspira au Duc Alfonse, son fils & son Successeur, des sentimens tout contraires à la conduite qu'il avoit tenuë, l'exhortant à gagner l'affection des Peuples, & à se reconcilier avec les Espagnols, l'avertissant que c'étoit d'eux qu'il devoit craindre les

Mort & éloge du Duc de Modêne.

Les leçons qu'il donne au Duc Alfonse son fils.

(1) *Nani.*

1658. plus grands malheurs qui pussent lui arriver, plus capables de renverser sa Maison, qu'aucuns Princes de ses Voisins. C'est ce que le Cardinal Mazarin, qui pensoit à en faire son gendre, lui representa lui-même l'année suivante, lorsque travaillant au Traité des Pyrenées, il lui fit dire, qu'il étoit de son interêt de rechercher l'amitié du Roi Catholique dans une conjoncture si favorable, où ce Monarque se feroit un plus grand plaisir de se l'acquerir, qu'il ne feroit après la Paix.

Les Armes de France ne furent pas si heureuses en Catalogne qu'en Italie, & de part & d'autre on montra sa foiblesse. Les Ennemis n'entreprirent rien, & les François aiant fait le Siége de Campredon furent obligez de le lever.

Bataille de Villa-Viscosa gagnée par les Portugais.

Mais je ne dois pas passer sous silence la levée du Siége d'Elvas, ou la Bataille de Villa-Viscosa que les Portugais gagnerent cette année (1) sur les Espagnols, puisque ce fut avec les Troupes Auxiliaires de France, commandées par le Comte de Schomberg, qu'ils remporterent cette celebre Victoire. Dom Louis d'Haro passant du Cabinet à l'Armée avoit mis le Siége devant Elvas, se promettant bien d'emporter cette Place, dont la Conquête l'eut bientôt conduit à Lisbonne. Il avoit lieu de s'en flater. Une Suspension d'Armes depuis plusieurs années entre les deux Nations, avoit si fort amolli les Portugais, qu'ils sembloient n'avoir plus de pensée pour la Guerre. Ce coup les reveilla de leur léthargie, & la crainte qu'ils eurent de perdre leur liberté ranima leur courage, & leur fit prendre la hardie

(1) *Au mois de Juillet. Voiez les Fastes.*

resolution d'attaquer les Ennemis dans leurs Lignes, & de délivrer Elvas. Ils y furent encore excitez par le brave Comte de Schomberg, qui merita par ses services le Bâton de Maréchal de France (1) Tous ensemble Portugais & François attaquerent les Lignes en desesperez, & contraignirent Dom Louïs d'Haro à s'enfuir, laissant au Victorieux le Canon & le Bagage, ses papiers, son argent, & tous ses Equipages. Cet exploit releva le courage abattu des Portugais, & les mit en état de soutenir dans la suite une Guerre qui dura encore plusieurs années (2). 1658.

Ils font lever le Siége d'Elvas.

J'avois suspendu le recit du Siége de Candie & des affaires d'Angleterre depuis l'année 1655. où je le reprens pour le continuer jusqu'à la fin de 1658. ainsi ce sont quatre années qu'il me faut parcourir, mais sur lesquelles je ne serai pas long.

Comme l'Histoire de France m'a obligé à raporter le Traité conclu avec Cromwel en 1655. & la sortie de Charles II. contraint de chercher un asyle hors de ce Roiaume, j'ai peu de chose à dire cette année-là de l'Angleterre, où la France soit interessée. Le 25. de Janvier 1655. Cromwel accepta l'Acte du Gouvernement, qui lui confirmoit l'autorité sous le nom de *Protecteur* (3), mais qui la bornoit à sa personne, sans l'étendre, comme il l'eut souhaité, à sa Famille. Il fut assez Politique pour en dissimuler son chagrin, & semblable à Tibere qui cacha le sien à ce Senateur, qui lui 1655.

Dissimulation & politique de Cromwel.

(1) *En 1675.*

(2) *Jusqu'à la paix faite en 1668.* (3) *Voiez l'Histoire d'Angleterre par Mylord Clarendon & autres, Nani, les Fastes de Louis le Grand.*

1655. avoit demandé quelle part il vouloit de l'Empire, puisqu'il ne le vouloit pas tout entier, il dit dans l'Assemblée du Parlement, que bien loin d'en condamner les soins pour s'oposer à la perpetuité du Gouvernement dans une même Famille, il n'avoit que des louanges à y donner. *Car enfin*, dit-il, *je suis si convaincu qu'un Gouvernement Hereditaire est un chose injuste, qui si vous m'en aviez présenté l'Acte qui l'eut affecté à ma Famille, je ne l'eusse pas accepté.* Il ajoûta qu'il eut été bon d'imiter la République d'Israël, qui nommoit pour la gouverner ceux qui s'étoient le plus signalez contre ses Ennemis, sans avoir égard ni à la Tribu ni à la Famille d'où ils étoient issus. Ce n'étoit que des paroles, & comme Tibere il tendoit, par cette feinte modestie, à un dessein tout contraire aux sentimens qu'il témoignoit.

Son bonheur & l'estime qu'on faisoit de lui.

Cependant tout étoit soumis : & s'il se faisoit quelques soulevemens en Ecosse & en Irlande, ils étoient aussi-tôt reprimez. Tout aussi prosperoit, & jamais l'Angleterre n'a été plus florissante. Toutes les Puissances de l'Europe s'empressoient aussi à rechercher son Alliance. L'Espagne y emploioit toute l'habileté de son Ambassadeur, qui fut bientôt convaincu que les intentions du *Protecteur* ne lui étoient pas favorables. Une puissante Flotte partie le 19. de Decembre des Ports d'Angleterre avoit pris la route des Indes Occidentales : l'Ambassadeur souhaita d'être éclairci de son dessein, & Cromwel lui dit sans déguisement, qu'il l'avoit mise en Mer pour obtenir deux choses du Roi Catholique : le libre Commerce aux Anglois dans l'Amerique, &

Ce qu'il exigeoit de l'Espagne.

l'abo-

l'abolition de l'Inquisition : sur quoi l'Ambassadeur lui repondit, *Que son Maître n'avoit que deux yeux, & que son Altesse vouloit les lui arracher tous deux à la fois.* 1655. La réponse de l'Ambassadeur.

Je ne raporterai point les expeditions de la Flotte : c'est à l'Histoire d'Angleterre qu'en appartient la narration. Quelque dommage qu'en reçut l'Espagne, elle sollicitoit toujours l'Alliance du *Protecteur* : & ce fut alors, comme je l'ai dit, que la Cour de France voiant la necessité de conclure la sienne, & de mettre ce redoutable Voisin dans ses interêts pour l'enlever à sa Rivale, fit avec lui le Traité dont j'ai fait mention (1).

1656. Il obtient le pardon des protestans de Nismes.

Cette conjoncture fut favorable aux Protestans de Nismes, qui avoient attiré par une sedition toute l'indignation de la Cour. Ils eurent recours à ce puissant Intercesseur, & une apostille de sa main, dans la Lettre qu'il écrivoit au Cardinal, les sauva. *Vous me ferez plaisir*, disoit-il, *d'oublier le soulevement de ceux de Nismes.* Il n'en fallut pas davantage pour obtenir leur pardon.

L'Acte du Gouvernement s'étoit passé dès la fin de l'année 1654., & au commencement de l'année 1655. Cromwel l'avoit accepté de la maniere que je l'ai dit : mais le 26. de Juin 1657. son Inauguration se fit avec une solemnité toute roiale : il n'y manquoit que le nom. Du reste toute l'autorité lui étoit conferée avec le pouvoir de se nommer un Successeur : desorte que c'étoit declarer le Gouvernement Hereditaire sous d'autres termes ; au fond on le fixoit dans la Famille du *Protecteur*, qui n'auroit garde de choisir un Etranger au prejudice des 1657. Nouvel Acte pour le Gouvernement.



(1) *Voiez Tom. II. pag.* 322.

1657. siens. I y avoit encore ceci de plus dans ce dernier Acte, que le premier n'avoit été accordé que pour l'Angleterre : celui-ci le fut pour les trois Roiaumes de la Grande Bretagne qui avoient leurs Deputez à l'Assemblée. Le *Protecteur* s'y rendit vêtu d'une robe d'écarlate fourée d'hermines, dont la queuë étoit portée par le fils du Lord Roberts, & s'assit dans la Chaise qui lui avoit été preparée sous un Dais magnifique. A côté de lui étoient debout à sa gauche Mylord Maire & l'Ambassadeur de Hollande, & à sa droite l'Ambassadeur de France & le Comte de Warwich. Derriere lui étoient son fils Richard, ses gendres Fleetwood & Cleypole, & les Seigneurs du Conseil Privé : & plus bas se tenoient le Vicomte de Lisle, le Lord Montaigu, & Whitelock avec les épées nuës. Un Echafaut, qui regnoit des deux côtez de la Sale, avoit été dressé pour les Membres du Parlement qui y prirent leurs places, & qui avoient au dessous d'eux les Aldermans & les Juges de Londres. Je m'arrête-là, & je me contente de dire que la Ceremonie finit par la Proclamation qui se fit au son des Trompettes, pour declarer *Son Altesse, Mylord Cromwel, Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.*

Solemnité de cette installation.

1658. Il avoit promis un nouveau Parlement à la Nation, & il le convoqua effectivement le 20. de Janvier 1658. : mais aiant remarqué qu'il prenoit une autorité capable de donner des bornes à la sienne, il le cassa peu de jours après, & personne n'osa murmurer : Tant il étoit absolu !

Convoque le Parlement & le casse.

Pendant que les choses se passoient ainsi en Angleterre, le *Protecteur* mettoit en œu-

vre son Traité avec la France, qui devoit lui remettre Dunkerque, aussitôt après sa Conquête : comme nous avons vu qu'elle l'avoit exécuté. L'Historien Republiquain (1) pretend que ce Traité se fit au grand prejudice de toute l'Europe en general, & de l'Angleterre en particulier, dont l'interêt étoit plûtôt de tenir l'équilibre entre la France & l'Espagne, que de se liguer avec la premiere pour affoiblir l'autre. Je n'entre point dans cette speculation, & je m'en tiens aux courtes reflexions que j'ai faites sur la suite de ce fameux évenement (2).

1658.

Raisonnement sur son Traité avec la France.

J'ai donné la rélation du Siége & de la prise de Dunkerque, & de la remise qu'en fit le Roi à Mylord Lockart, General Anglois, qui en prit possession au nom du *Protecteur*. Je n'ai pas oublié les magnificences qui se firent les deux Cours au sujet de cette Conquête, & je passe tout d'un coup à la mort de Cromwel qui arriva bientôt après.

Il jouïssoit de toute sa gloire, & il n'avoit ce semble ni plus rien à craindre, ni plus rien à souhaiter, lorsqu'au milieu de toutes ces prosperitez il entendit la voix qui lui crioit : *Rends compte de ton administration.* Attaqué de la gravelle, qui lui donna la fiévre, il fut obligé sur la fin du mois d'Août de se mettre au lit pour n'en plus relever, & le 3. de Septembre (3) il mourut, sans qu'on sache au vrai s'il nomma son Successeur ou non. On remarque que ce fut à pareil jour qu'il avoit gagné la celebre Bataille de Worchestre (4), qui lui avoient fraié le chemin au Trône, qu'il en

Sa maladie, sa mort, & son éloge.

D 2

(1) *Ludlow.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 27. & 28.*
(3) *Vieux Stile.* (4) *Voiez Tom. II. pag. 215.*

1658. fut renversé par la mort, & couché dans le tombeau, où toute son ambition & toutes ses Victoires furent ensevelies. Il mourut sur le Trône & dans le Palais des Rois, & eut sa sepulture dans leurs tombeaux, & pour comble de bonheur son fils Richard lui succeda : mais tout cela ne fut que vanité. Sa mort lui enleva les Couronnes qu'il avoit usurpées : son corps enterré avec tant de pompe fut déterré avec ignominie, & son imbecille fils abdiqua le Gouvernement, dont il n'étoit pas capable de porter le fardeau.

1655. Tous les exploits des Venitiens & des Turcs qui se firent l'année 1655. (1). se passerent entre les Armées Navales des deux Partis, & on demeura des deux côtez dans une espece de Suspension d'Armes en Candie, où le Siége de la Capitale continuoit néanmoins toûjours ; mais sans le pousser par les Assiégeans, & sans qu'il fût possible aux Assiégez de le faire lever. Ainsi je n'ai rien à en dire pour cette année.

1656. Il en fut de même de celle de 1656 Mais je ne puis suprimer la revolte des Spahis & des Janissaires à Constantinople. Elle ne fut guére moins violente cette année que celle de 1651. (2) Peu s'en fallut qu'il n'en coutât la vie au jeune Sultan Mahomet IV. & à la Sultane sa mere : il ne se sauva avec elle, qu'en livrant aux Rebelles le Chislar Aga, qui est le Chef des Eunuques noirs, & plusieurs autres Officiers du Serrail, dont ils demandoient les têtes. La sedition fut apaisée par ce sacrifice ; mais elle se ralluma deux mois après, & l'Armée demanda la

Revoltes des Spahits & des Janissaires.

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus, & Ricaut dans son Histoire de l'Empire Ottoman.*

(2) *Voiez Tom. II. pag. 221. & suiv.*

deposition de Mahomet IV. pour mettre son frere Solyman en sa place. Elle n'eut pas plus de suite que la precedente. L'Aga des Janissaires qui en étoit le Chef fut décapité, aussi bien que son Lieutenant; le Mufti qui les soutenoit deposé, & ensuite étranglé. Mahomet Coprogli ou Kiuperli, qui fut élevé cette année à la dignité de Grand Visir, eut assez de pouvoir & d'habileté pour ranger les Mutins à leur devoir; & Achmet son fils qui lui succeda, acheva de les humilier. Tous deux furent la gloire & le soutien de l'Empire Ottoman : mais tous deux furent le fleau des Chrétiens, la ruine de Candie, & la terreur de l'Empire d'Occident, comme nous le verrons dans la suite : & le secours que prêta la France à ce dernier lors de la memorable Bataille de Raab ou de Saint Godard (1), ainsi que celui qu'elle fournit à diverses reprises pour la défense de Candie. 1656.

Elevation de Mahomet Coprogli à la Charge de Grand Visir.

Le Siége n'en avança pas plus l'année 1657. que la precedente. Le nouveau Visir avoit néanmoins resolu de le pousser avec vigueur; mais il en laissa tout le danger à son fils, qui en eut aussi toute la gloire: Pour lui il eut cette année celle de reconquerir sur les Venitiens les Iles de Tenedos & de Lemnos, qu'ils avoient enlevées l'année precedente aux Turcs. La Republique s'en fût dedommagée par deux Batailles Navales qui se donnerent dans le Canal des Dardanelles, & eût peut-être par cette diversion fait lever le Siége de Candie pour en rapeller les Troupes au secours de Constantinople, si ces deux fameux Generaux n'eussent pas perdu la vie dans ces deux celebres 1657.

Il fait la Conquête des Iles de Ténédos & de Lemnos.

Deux Batailles Navales dans le Canal des Dardanelles.



(1) *En* 1664.

1657. expeditions, Marcello dans la premiere, & Mocenigo dans l'autre.

Ambassade des Veniticns à Cromwel.

La Republique, qui cherchoit du secours de tous côtez, eut aussi recours à Cromwel. *Elle ne s'y resolut*, dit son Historien, (1), *qu'à l'extrêmité* : & tant qu'elle vit une ombre de la Roiauté en Angleterre, elle n'implora point l'assistance de l'Usurpateur. Mais le voiant Maître absolu, & toutes les Puissances d'au de là de la Mer rechercher son Alliance, elle n'eut pas honte d'en suivre l'exemple, & d'imiter la Cour de France qui avoit conclu un Traité de Ligue offensive & défensive avec lui. Elle lui envoia le Chevalier Giovani Sagredo, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour renouveller l'ancienne amitié avec l'Angleterre, & pour le porter à se signaler par ses Armes victorieuses contre l'Ennemi de la Chrétienté. Cromwel, tout ambitieux & tout avide de gloire qu'il étoit, ne voulut pourtant pas s'engager dans une Guerre ouverte avec la Cour Ottomane, à cause du Commerce du Levant, dont la Nation Angloise n'eût pu voir l'interruption sans murmurer : desorte qu'il se contenta de répondre à l'Ambassadeur, qu'il envoieroit une puissante Flotte contre les Corsaires d'Alger, & non pas contre les Turcs, ce qui ne laisseroit pas de nuire à ces derniers, & d'affoiblir leurs Armées Navales, dont les Algeriens faisoient une bonne partie : & il tint effectivement parole.

Sa réponse.

1658. On delibere dans le Senat si on cedera Candie.

Le Siége de Candie consumoit la Republique : & peu s'en fallut l'année 1668. que pour se racheter des dépenses prodigieuses

(1) *Nani.*

que lui coutoit la défense de la Ville assiégée, outre la perte qu'elle faisoit tous les ans de ses plus braves Citoiens, elle ne l'abandonnât avec toute l'Ile aux Turcs, qui lui offroit la Paix à ce prix. Balarini, qui faisoit l'office de Baile (1), en aiant envoié les propositions au Senat, suivant le projet que le Grand-Visir Coprogli lui avoit mis entre les mains, l'affaire fut mise en deliberation, & les opinions furent partagées. Celui qui fut d'avis d'accepter les propositions se fondoit sur la puissance & sur l'opiniâtreté des Turcs, trop acharnez à la Conquête de Candie, trop avancez dans l'Ile, dont ils occupoient déja une partie (2), trop bien retranchez dans leur Camp, & leur Camp trop bien pourvu de toutes les Provisions necessaires, dont il étoit impossible d'empêcher l'entrée à leurs Flottes, pour se rebuter de la longueur & des fatigues du Siége. D'autre côté il faisoit voir l'épuisement de la Republique, dont cette terrible & longue Guerre avoit englouti les Finances, fait perir la fleur de sa Noblesse & de ses Soldats, & mis l'Etat dans l'impuissance de resister plus longtems à un Ennemi si au dessus de ses forces. *Craignons*, disoit-il pour la fin, *de l'irriter par une resistance inutile qui n'empêchera pas sa Conquête, & ne l'excitons point par nos Troupes & par nos Flottes trop inégales aux siennes, à porter ses Armes victorieuses dans le cœur de nos Etats, & à passer de Candie jusque dans notre Golfe, & au pied des Murailles de Venise.*

1658.

Raison pour la cession.



(1) *Nom qu'on donne aux Ambassadeurs de Venise qui resident à Constantinople, du mot Latin* Bajulus.

(2) *La Canée.*

1658. Raisons contre.

Cet avis fut écouté du Senat avec beaucoup d'attention, & il sembloit qu'il alloit être suivi, lorsque le Chevalier Giovanni Pesari, Procurateur de Saint Marc, le combattit par de fortes raisons. Il ne dissimula point les dangers que couroit la Republique, dans une Guerre qu'elle avoit à soutenir contre un Ennemi si puissant & si redoutable ; mais il remontra que c'étoit cela même qui devoit l'obliger à lui disputer jusqu'à l'extrêmité l'Ile de Candie: *Que c'étoit une Barriere qu'on opposoit à ses invasions, & qu'il seroit beaucoup plus à craindre quand il en seroit maître, qu'il ne l'étoit lors qu'elle arrêtoit sa fureur : Qu'il falloit donc la defendre, tant qu'il resteroit des forces à la Republique pour une résolution si digne de sa gloire, & si necessaire à sa conservation.* A quoi il ajoûtoit, que le Visir ne faisot faire des propositions de Paix, que parce que la Guerre l'incommodoit, & qu'ainsi il y avoit lieu d'esperer qu'il se contenteroit de moins que de la cession de Candie, & qu'on pourroit traiter avec lui à des conditions plus raisonnables. Cette opinion l'emporta, quoi que le Doge en eût representé les inconveniens, en lui préferant le premier avis.

Elles prevalent.

La Deliberation fut envoiée à Balarini, qui tâcha d'adoucir le refus de la cession de Candie, en rendant compte au Visir du Decret du Senat : mais toute son habileté ne put empêcher l'indignation du fier Coprogli qui l'écouta avec impatience, & qui le renvoia à son Logis avec ses Gardes ordinaires : car il étoit toujours aux Arrêts, & n'en avoit été tiré que dans l'esperance qu'il feroit resoudre la Republique à ceder Candie pour avoir la Paix. Ainsi le Siége continua : mais

d'autres soins aiant occupé cette année & les suivantes le Visir, qui porta les Armes Ottomanes dans la Transylvanie & dans la Hongrie, il n'en put faire sentir la fureur aux Assiégez, qui l'éprouverent sous son fils & son Successeur, à qui cette Conquête étoit reservée. 1658.

Ce que j'ai dit de l'Assemblée de Francfort pour l'élection d'un Empereur, & des Ambassadeurs qu'y avoit la Cour de France (1), m'oblige à donner la suite de cette importante Negociation (2), où la France ne prenoit pas moins d'interêts que les Princes de l'Empire. Ce fut l'année 1658. qu'elle se termina par l'élevation de Leopold, fils unique de Ferdinand III. sur le Trône Imperial. Il faut dire quelque chose de la confusion où se trouvoient alors la plûpart des Etats voisins de l'Empire, menacé lui-même d'être envelopé dans le tourbillon qui emportoit les autres, & qui donna de l'embarras aux Electeurs, mais qui en hâta plûtôt les suffrages, qu'elle ne les retarda.

Charles-Gustave, Roi de Suede par l'abdication de la Reine Christine, étoit en Guerre avec la Pologne, dont il conquit une partie en 1655. pendant que les Cosaques & les Moscovites ravageoient le reste. Le Cham des Tartares au contraire, par l'ordre ou par l'aveu des Turcs, apuia le Roi Casimir contre ses Ennemis, & obligea les Cosaques à rentrer dans l'obéïssance de la Pologne. L'Empereur Ferdinand III. qui vivoit encore, promit aussi en 1657. Conquêtes de Charles-Gustave en Pologne.

(1) *Elle a ce droit à cause de l'Alsace & de la Lorraine. Voiez Wicquefort dans son Traité de l'Ambassade.* (2) *Voiez Nani, Ricaut.*

1658. de secourir ce Roiaume : mais sa mort, qui arriva aussitôt après, ne lui permit pas d'exécuter le Traité. Il fut ratifié par l'Archiduc Leopold son fils, Roi de Bohême & de Hongrie, & qui n'avoit pas encore été élu Empereur, & il envoia six mille hommes en Pologne, sous le commandement du Comte d'Asfelt.

L'Empereur fait passer six mille hommes au secours de la Pologne.

D'autre côté George Ragotzki, Prince de Transylvanie, prétendit à cette Couronne, & se ligua l'an 1658. avec le Roi de Suede, qui, content de la Prusse & du butin qu'il y avoit fait, ne se soucioit pas d'abandonner le reste au premier occupant : rapellé d'ailleurs par la Guerre que lui faisoient les Moscovites en Livonie ; & le Roi de Dannemark dans le Territoire de Brême. Ragotzki avoit mis dans son Parti les Cosaques & les Princes de Valachie & de Moldavie, sans se soucier de choquer, ni les Turcs qu'il croioit occupez du Siége de Candie & de leurs divisions, ni les Autrichiens apliquez à l'élection de l'Empereur. Il eut d'abord d'heureux succès, & se maintint dans les Conquêtes du Roi de Suede qui lui en avoit confié la garde, sur tout dans Cracovie où il mit Garnison. Mais une espêce de terreur panique l'aiant pris, il sortit de Pologne, & se retira dans ses Etats de Transylvanie. Il fut coupé en chemin, & contraint, pour avoir le passage libre, de signer un Traité, par lequel il abandonnoit la Pologne, promettant de l'évacuer, & d'en rapeller toutes les Garnisons. Ce ne fut pas la fin de ses malheurs. Les Turcs & les Autrichiens étoient irritez de ses entreprises : les derniers les lui pardonnerent ; mais les autres furent implacables,

Exploits de Ragotzki.

Il abandonne la Pologne.

1658.

& il n'obtint son pardon qu'en abdiquant la Principauté qui fut conferée à Redley, ce ne fut pas pour long-tems. L'ambitieux & le vaillant Ragotzki ne vit pas plutôt les Turcs éloignez & les Troupes en Quartier d'Hiver qu'il reprit sa premiere dignité, & crut se pouvoir maintenir dans la Forteresse d'Iene, environnée de tous côtez par des Marais qui en rendoient les Aproches très difficiles. Les Turcs ne laisserent pas d'en faire le Siége au mois de Septembre, & le Commandant eut la lâcheté ou la perfidie de livrer la Place sans faire de resistance. Il lui en couta la tête, que Ragotzki lui fit trancher: mais il en couta à lui-même encore une fois sa Principauté, dont les Turcs invistirent Acacio Bachiani (1) n'aiant laissé à Ragotzki que ses Biens de Patrimoine avec deux Comtez dans la Hongrie. Il les perdit encore avec la vie (2), comme nous le verrons dans la suite.

Abdique la Principauté de Transylvanie.

S'en releve & l'abdique une seconde fois.

Au milieu de tous ces troubles on travailloit à Francfort à l'élection d'un Empereur. J'ai dit que l'Archiduc Leopold ou le Roi de Bohême s'y étoit transporté, pour donner par sa presence plus de vigueur aux Electeurs de son Parti, & hâter sa nomination. La *Capitulation* Imperiale en causoit le retardement. On vouloit qu'il la signât avant que de le proclamer, & elle contenoit des conditions si dures, qu'il avoit de la peine à s'y resoudre. Cette Capitulation (3) est un recueil des conventions par lesquelles l'Empereur qui doit être élu

La Capitulation Impériale, & les difficultez qu'elle cause.

(1) *Ricaut le nomme* Barclai. (2) *En* 1660.

(3) *Le mot* Capitulaire *signifie Ordonnance, Reglement, Articles sur les matieres tant Civiles qu'Ecclesiastique. On dit les Capitulaires de Charlemagne.*

1658. s'oblige de conserver les droits & les prérogatives des Etats & des Princes de l'Empire, avec tels autres Articles qu'il plaît aux Electeurs de prescrire, & qui resserrent l'autorité de l'Empereur. Leopold secondé de ses Partisans avoit de la peine à y consentir, principalement à l'égard de l'Article par lequel on l'obligeoit de garder la Paix de Westphalie, & de se separer des interêts de l'Espagne. C'étoit pour complaire à la France, & c'étoit à même tems pour ne s'en pas attirer le ressentiment, & pour ne pas causer une Guerre à l'Empire. Car la Paix des Pyrenées n'étoit pas encore faite: elle n'étoit pas même si prête à conclure qu'elle ne pût manquer, puisqu'au commencement de l'année 1659. le Cardinal, comme nous le verrons, avoit porté le Roi à disposer toutes choses pour la Guerre, en cas que la Paix ne se pût faire au gré de la France. Or il étoit bien rude au Chef de la Branche Imperiale de la Maison d'Autriche, de s'imposer la necessité d'abandonner la Branche de sa Maison qui regnoit en Espagne: mais après de serieuses reflexions, son Conseil trouva qu'il valoit mieux y donner les mains, que d'accrocher plus long-tems l'élection. Ainsi Leopold accorda tout, dans l'esperance de trouver des tems plus favorables, pour se dispenser des Articles prejudiciables à sa dignité & aux interêts de sa Maison. La Capitulation Imperiale signée, il fut élu avec un consentement general le 18. de Juillet, seize mois après la mort de Ferdinand III. son Pere.

*Léopold la signe & il est élu Empereur.*

*Le dommage que lui cause sa lenteur.*

Il eût été necessaire que sans perdre de tems il se fut rendu à Vienne, où les Armes

du Turc le rapelloient: mais ce jeune Prince se laissant gouverner par un Conseil trop lent, amusé d'ailleurs par la vanité des ceremonies de son couronnement, dont son âge lui faisoit aimer la pompe, consuma le tems à cette solemnité: & aux autres divertissemens qui en étoient une suite, tels que les voiages d'un lieu à un autre, & les visites qu'il se crut obligé de rendre aux Princes de l'Empire: desorte qu'il étoit le mois d'Octobre, avant qu'il arrivât en Autriche. 1658.

Les Turcs profiterent de son absence: & le Visir s'étant mis en Campagne se joignit aux Bachas de Témiswar & de Bude, qui n'attendoient que son arrivée pour entrer en Transylvanie. L'intrepide Ragotzki ne s'étonna point tout abandonné qu'il étoit, & rapellant tout son courage, après avoir ramassé le plus de Troupes qu'il lui fut possible, n'aiant pu obtenir de la Cour de Vienne que trois ou quatre mille hommes, il se jetta en desesperé entre le bras de la fortune. Elle lui fut favorable. Aiant rencontré auprès d'Arad un gros de Turcs qui marchoient avec du Canon, il les attaqua, les battit, en tua cinq ou six mille, & fit beaucoup de Prisonniers, parmi lesquels il y avoit plusieurs de leurs principaux Officiers. J'ai raporté ce qui lui arriva bientôt après, & comme n'aiant pas moins donné de jalousie aux Autrichiens qu'aux Turcs, il fut abandonné par les premiers, & opprimé par les autres. Je ne sai, si je ne me suis point un peu trop écarté de l'Histoire de France, dont je vais reprendre la suite.

Les Turcs en profitent.

Victoire de Ragotzki.

Il est abandonné & opprimé.

Depuis l'avenement du Roi à la Couron-

1658. TROISIEME PERIODE.

ne (1), & même depuis sa naissance, où j'ai commencé son Histoire, nous n'avons vu que des Guerres, toutes glorieuses à la France, jusqu'à l'année 1648. que ses divisions la vinrent troubler, & ses Guerres Civiles soiller la gloire que ses Armes victorieuses s'étoient acquises dans les Guerres Etrangeres. Cette funeste discorde, qui porta son flambeau par tout le Roiaume, & dont la Capitale fut plusieurs fois sur le point d'en être consumée, ne s'éteignit que l'année 1653. par la retraite du Prince de Condé, que ses fatales destinées avoient mis à la tête de la rebellion, & par la reduction de Bordeaux, qui en étoit comme le Siége ou le Donjon. Le Sacre du Roi, qui se fit l'année 1654. nous fit voir de plus beaux jours la tranquillité dans Paris & dans les Provinces, la magnificence à la Cour, l'opulence dans les Villes, l'abondance dans les Campagnes, tout paisible & tout florissant. Mais la Guerre continuoit toujours au dehors, & chaque année n'en ouvroit le Théatre sur les Frontieres, & au de là des Monts en Italie & en Catalogne, sur la Terre & sur la Mer, que pour representer de sanglantes Scênes, des Batailles, des Siéges de Villes, & par tout le deuil mêlé avec la joie, les Victoires teintes du Sang des Vainqueurs, & leurs Conquêtes ne leur coutant guére moins cher qu'aux Vaincus. Ces spectacles si frequens ne peuvent pas plaire toujours, & quelque belles que soient les images de tant de Siéges & de tant de Batailles, où l'on prend plaisir à voir l'habi-

(1) *Voiez Nani, Ricaut, les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt, les Lettres du Cardinal Mazarin au sujet de la Paix des Pyrénées.*

leté & la valeur des Chefs, & le courage des Soldats, les descriptions en reviennent trop souvent, pour n'être pas ennuieuses. Nous en allons voir cette année de plus douces & de plus agréables. Le Mariage du Roi & la Paix des Pyrenées nous vont ouvrir un plus beau & un plus charmant Theatre que celui de la Guerre, & les prosperitez, dont ces deux grands évenemens furent suivis, nous vont présenter des spectacles plus divertissans, qui réjouïront nos yeux las d'être attachez sur des objets de sang & de carnage, inseparables de la pompe & de la gloire des triomphes. 1659.

J'ai raporté (1) l'entretien qu'avoit eu la Reine Mere avec le Cardinal, au sujet de ces deux celebres Traitez, & la parole qu'avoit donnée ce premier Ministre de travailler serieusement à les faire réüssir. J'ai raporté encore le voiage de Lion (2), où la Duchesse de Savoie amena les deux Princesses ses filles, & ce qui s'y passa touchant l'inclination que le Roi fit paroître pour l'âinée: ce qui fut une adresse du Cardinal pour exciter la jalousie de l'Espagne. Enfin j'ai fait mention du succès qu'avoit eu cette ruse, & comment la Cour de Madrid en étant alarmée avoit depeché Pimentel à Lion qui avoit proposé le mariage de l'Infante. C'est à quoi le Cardinal en vouloit venir; & c'est en quoi la Providence lui fraia encore le chemin par la mort de Cromwel, du vivant duquel il eut eu de la peine à réüssir dans cette importante Negociation, qu'il n'entama aussi qu'après sa mort (3)

(1) *Voiez ci-dessus pag. 41. & 42.*
(2) *Voiez ibid.*
(3) *Cromwel mourut le 13. de Septembre, & le voiage de Lion se fit sur la fin d'Octobre.*

1659. Proposition du Cardinal au Sénat de Venise.

Comme il ne s'étoit fait à Lion, dans l'entrevûë de Pimentel & du Cardinal, qu'une legere ébauche, ou plutôt que de simples propositions, ce dernier, qui ne voulut pas en être la dupe, persuada le Roi de faire des preparatifs pour l'année 1659. avec autant d'empressement que si la Guerre eut dû continuer plus forte que jamais. Il envoia aussi des Pouvoirs au nouveau Duc de Modêne, Dom Alfonse, à qui il avoit donné une de ses niéces en mariage, pour faire une Ligue avec la République de Venise (1): & ce Prince tâcha de l'y engager par la Negociation de l'Abbé Vincenzo Dini qu'il lui deputa. Ce Ministre representa au Senat, que le Roi de France auroit une Armée en Piemont jointe à celle du Duc de Savoie, capable d'occuper les Forces d'Espagne, & qu'il fourniroit outre cela six mille hommes de pied & deux mille Chevaux, ausquels le Duc de Modêne joindroit toutes ses forces, pour agir d'un autre côté: invitant la République de fournir seulement quatre mille hommes, pour la levée desquels la France promettoit de donner cent cinquante mille écus. Avec ces Troupes on se proposoit la Conquête du Milanois, dont on devoit donner aux Venitiens pour leur part Lodi, Lecco, & quelques autres Places. On ajoûtoit, pour tenter la République par des offres encore plus capables de la toucher, que le Comte de Harcourt passeroit en Candie avec une Armée de dix mille hommes, pour faire lever le Siége de la Capitale & chasser les Turcs de la Canée.

Elle est rejettée.

La République crut que toutes ces belles promesses ne tendoient qu'à faire du bruit pour

(1) *Voïez Nani.*

pour faire peur à l'Espagne, & pour en hâter la lenteur, ne s'étant point remuée depuis le voiage de Lion & la rupture du mariage du Roi avec la Princesse de Savoie: retombant dans sa premiere lethargie, parce qu'elle croioit n'avoir plus rien à craindre. Mais reveillée par les intrigues du Duc de Modêne, que le Cardinal mettoit en mouvement, elle envoia Pimentel pour la seconde fois en France, & étant venu à Paris il eut de plus amples Conferences avec le Cardinal que celles qu'il avoit euës à Lion. Ils convinrent même en gros des deux Traitez du mariage & de la Paix. Ils firent plus: étant demeurez d'accord que la France retiendroit une partie de ses Conquêtes, & cederoit l'autre, & que l'Espagne abandonneroit les interêts du Prince de Condé. Ce dernier Article étoit le plus delicat de tous, & qui tenoit le plus au cœur du Roi Catholique, aussi bien que du Cardinal, mais d'une maniere bien differente. Aussi verrons nous dans les Conferences tenuës depuis entre le Cardinal & Dom Louïs de Haro, que les deux Plenipotentiaires furent plusieurs fois prêts à rompre la Negociation, à cause de la fermeté du premier pour exclure le Prince, & de celle de l'autre pour ne rien conclure qu'il ne fut retabli. Ce qui fait voir que Pimentel avoit excedé ses ordres, ou que le Cardinal en avoit plus entendu qu'il ne lui avoit promis.

1659.

Négociations & Preliminaires du Traité de paix entre le Cardinal & Pimentel.

Les Preliminaires ainsi reglez, on convint, que le Cardinal d'un côté, & Dom Louis de Haro de l'autre partiroient des deux Cours de France & de Madrid, & se rendroient aux Pyrenées, munis des Pouvoirs necessaires pour consommer ce grand

Le Cardinal & Dom Louïs de Haro Plenipotentiaires.

1659. ouvrage & y mettre la derniere main. Le Cardinal partit de Paris, & reçut en chemin la Ratification de tout ce que Pimentel avoit ébauché : mais sans y faire mention du Prince de Condé. Etant arrivé sur les Frontieres il trouva que les Espagnols dans le declin de leur Monarchie, avoient conservé toute leur fierté, & vouloient disputer la presséance. Ils n'oserent pourtant le faire avec éclat, & se contenterent de l'égalité, dont on convint tacitement, le Cardinal n'aiant pas cru qu'une Negociation, dont dépendoit non seulement le repos des deux Nations, mais encore celui de toute la Chrétienté, dût être accrochée par la vanité d'un Ceremonial, & par des formalitez, qui dans le fond ne sont que des bagatelles.

L'île des Faisans choisie pour les Conferences.

On choisit pour le lieu des Conferences une Place dans une Ile que forme la riviére de Bidassoa, qui n'est connuë que parce qu'elle fait la separation des deux Roiaumes (1) L'Ile qu'elle forme proche de son embouchure, & qu'on nomme *l'Ile des Faisans*, est si petite, qu'à peine put-on trouver assez d'espace pour y construire une maison de bois, dans laquelle les Ministres entrant par des ponts que chacun fit faire de son côté, ils se trouvoient tous deux dans une Sale commune.

Construction de la maison où elles se tinrent

Le Cardinal dans une de ses trente-six Lettres, où il rend compte de tout ce qui se passa dans une des plus celebres Negociations qu'on ait jamais vûës, se fait honneur de l'invention de cette édifice. Dans cette Lettre du 30. Juillet, qu'il écrit au Secretaire d'Etat le Tellier, & qui est la huitieme dans le Recueil qui en a été imprimé (2), il dit qu'après avoir remercié

(1) *Elle separe la Biscaie de la France.*
(2) *A Amsterdam en* 1690.

Dom Louis de Haro de la civilité qu'il lui vouloit faire en lui rendant la premiere visite, sur quoi pourtant il arrivoit toujours quelqu'incident qui retardoit cette ceremonie, il avoit pris la resolution de retrancher les premieres visites, pour ne point différer à faire jouïr la Chrétienté d'une Paix si désirée & attenduë avec tant d'impatience. Il ajoûte, qu'il avoit proposé que sans plus de délai on fît des Ponts pour passer chacun de son côté dans l'Ile, où l'on pourroit bâtir des Logemens égaux, & une Chambre à la tête de l'Ile dans une distance égale des deux Logemens: que dans cette Chambre il y auroit deux portes, l'une de son côté, & l'autre du côté du Ministre Espagnol, par lesquelles ils entreroient prenant tous deux Séance dans les Siéges qu'on leur auroit préparez au milieu de la Chambre, que chacun prendroit soin de bâtir & de meubler par moitié. Il dit encore qu'il fit partir les Ouvriers avec les planches & les ais necessaires pour la construction d'un tel bâtiment. Dom Louïs fit la même chose de son côté, quoiqu'avec moins de diligence, suivant la genie de sa Nation. Chacun aussi meubla sa moitié comme il lui sembla bon, sans faire d'incident sur la qualité de tapisseries: en quoi le Cardinal, à ce qu'il dit dans une de ses Lettres, eût pu être beaucoup plus magnifique, s'il n'eût pas méprisé cette ostentation.

1659.

Elle est bâtie & meublée par moitié.

Il nous aprend encore dans les mêmes Lettres que les matieres étoient préparées, & comme digerées par les deux Secretaires des deux Plenipotentiaires, Lionne pour le Cardinal, & Coloma pour Dom Louis de Haro, avant que d'être mises sur le Bureau

1659. pour être perfectionnées par les deux Ministres. Le Cardinal fut surpris de voir que Dom Louïs se servoit de Coloma au préjudice de Pimentel, dont il étoit aussi accompagné : & croiant que ce dernier ne souffroit cette disgrace, que pour avoir abandonné le Prince de Condé dans les Preliminaires negociez à Paris, il souhaita d'en être éclairci. Mais Dom Louïs l'assura que ce n'en étoit point la cause, & que Pimentel n'avoit pu être emploié parce qu'il avoit refusé la seconde place, & qu'il n'avoit pu lui accorder la premiere duë à Coloma par son âge, par sa Charge de Secretaire d'Etat, & par le choix que le Roi Catholique en avoit fait en l'envoiant aux Conferences, pour travailler sous ses ordres.

Amour du Roi pour une niéce du Cardinal

Il y a dans ces Lettres un Mystere, dont on n'eut pas su les singularitez, si le Cardinal lui-même ne les eut pas aprises. C'est l'amour du Roi pour cette niéce (1) de son Eminence, qui épousa bientôt aprés le Connêtable Colonna. Comme cette passion se fit sentir dans le cœur du jeune Monarque, au tems qu'on travailloit avec le plus d'empressement à son mariage avec l'Infante, je ne puis me dispenser de raporter ici ce que cette inclination eut de plus surprenant, & qui fait le plus d'honneur au Cardinal, qui prefera la gloire du Roi à la sienne, & qui sacrifia genereusement la fortune la plus éclatante qui pût jamais illustrer sa Famille, à l'honneur & aux interêts de son Maître.

Le cœur du Roi étoit fait pour l'amour aussi-bien que pour la gloire: il y a peu de Heros autrement faits. Il étoit d'ailleurs dans cette âge si susceptible des inclinations

(1) *Marie Mancini.*

tendres, & plus propre qu'aucun autre de la vie à aimer & à être aimé. Aussi avoit-il été sensible huit ou neuf mois auparavant aux charmes de la Princesse de Savoie, qu'il eut épousée, si on lui eut laissé la liberté de son choix. Il en eut fait autant pour la niéce du Cardinal, nonobstant la disproportion presqu'infinie de la naissance de cette Maîtresse, si l'oncle avoit voulu y donner son consentement. Il pensoit que l'amour égale tout: & comme l'Empereur Theodose II. à l'égard d'Athenaïs, le merite qu'il trouvoit dans la personne aimée lui tenoit lieu d'un Sang Roial, digne selon lui du Trône, puisqu'il l'avoit jugée digne de son cœur. On dit qu'effectivement elle étoit fort aimable, & que sans être belle, elle avoit des manieres les plus engageantes du monde. Son esprit répondoit à tous ses agrémens, & le Roi en fut enchanté: preuve de son bon goût, & qu'il avoit lui-même cet esprit qu'il aimoit dans les autres. C'est ainsi que se forment ces amitiez de sympathie, dont les nœuds secrets sont si doux, & si difficiles à rompre. On eut toutes les peines du monde à déprendre le cœur du jeun Monarque: toutes les Lettres que lui en écrivit le Cardinal furent inutiles, & il fut obligé d'enlever sa niéce, pour ôter de devant ses jeux un objet qui deconcertoit toutes les raisons du Ministre, & toutes les reflexions du Maître. Car il n'étoit pas possible qu'étant né avec un beau naturel, un genie superieur, & une ame sensible à la gloire, son amour ne fut pas combattu par des motifs d'honneur & d'ambition, qui ne lui permettoient pas de penser à une alliance si inégale, sur tout dans le tems qu'on

1659.

Le Cardinal s'y opose fortement.

Ses remontrances au Roi.

1658. traitoit pour lui du mariage de l'Infante d'Espagne. Aussi l'Historien de Venise, qui faisoit alors sa fonction d'Ambassadeur à la Cour de France, ou qui l'y vint faire bientôt après, en parlant de cette passion du Roi, dit, *Qu'il fit ceder les foiblesses de l'Amant à la gloire du Monarque.* Cette foiblesse parut dans les larmes qu'il versa en voiant partir son Amante: mais la gloire fut la Maîtresse, n'aiant point succombé à ces paroles si tendres qu'elle lui dit au moment de cette cruelle separation: *Vous pleurez, vous m'aimez, vous êtes Roi, & vous me laissez aller.* Elle partit effectivement pour aller épouser le Connétable Colonna, d'une Famille Romaine si noble, qu'elle a donné des Rois & des Papes, & même, selon quelques-uns, des Empereurs. Le même Historien rend à même tems un beau témoignage à la generosité toute desinteressée du Cardinal. Sans se laisser éblouïr de l'éclat d'une alliance si illustre, & qui sembloit le flater si agréablement, il y resista avec tant de fermeté, que rien ne fut capable de l'empêcher d'éloigner sa niéce de la Cour. C'est ce qu'on voit plus amplement dans sa Lettre au Roi (1), écrite le 28. d'Août de St. Jean de Luz, où l'on ne peut assez admirer les beaux sentimens de ce Ministre, prenant si hautement les interêts du Roi au prejudice de ses propres interêts & de la grandeur de sa Famille. Il y a dans cette Lettre un caractere si sublime d'honnête Homme, des efforts si extraordinaires d'une vertu consommée, & du zêle tout pur & tout desinteressé d'un Ministre tout dévoué à son Maître, que de si beaux traits sont capables d'effacer ceux

Il marie sa niéce au Connétable Colonna.

Beau desinteressement du Cardinal.

(1) *C'est la vingt-troisiéme du Recueil.*

qui le faisoient haïr, & de lui faire pardonner ce que son Ministere a eu de moins glorieux. *J'ai* dit-il dans une autre Lettre (1) qu'il écrit au Roi, *L'ambition que doit avoir une honnête homme, & peut-être que j'en passe les bornes en certaines choses. J'aime d'ailleurs fort ma niéce, mais sans exaggeration je vous aime encore davantage, & je m'interesse plus en vôtre gloire, & en la conservation de votre Etat, qu'en toutes les choses du monde.* Qu'on dise tout ce qu'on voudra de sa politique, elle eut moins de part dans cette grande affaire, que sa vertu: il étoit peut-être assez habile pour faire réüssir le mariage de sa niéce s'il eut voulu, & assez puissant pour se maintenir, & pour surmonter tous les obstacles qu'on auroit pû lui oposer. 1659.

La Lettre qu'il écrit la dessus au Roi.

Je reviens aux Conferences, & au lieu où elles se tinrent. J'ai dit que ce fut dans la petite Ile des Faisans sur la riviere de Bidassoa, que cette fameuse Negociation rendit encore plus connuë qu'elle ne l'étoit auparavant, par l'honneur qu'elle a de faire la separation des deux plus beaux Roiaumes du monde. J'ajoûte que c'étoit près d'Utrebié, ce Château que l'entrevûë de Louïs XI. Roi de France, & de Henri IV. Roi de Castille (2) a rendu celebre: & encore près du lieu où se fit l'échange des deux Reines, Anne d'Autriche, femme de Louïs XIII. & Elisabeth de France, épouse de Philippe IV. Je remarque enfin que les deux Plenipotentiaires, craignant qu'il n'arrivât à l'Ile des Faisans les mêmes inconveniens qui arriverent au Château d'Utrebie, où les deux Nations se raillerent reci-



(1) *C'est la sixiéme du Recueil.*
(2) *L'an* 1463.

1659. proquement l'une de l'autre, prirent toutes les precautions possibles pour s'en garentir. Mais il n'en fut pas besoin. Les choses étoient tellement changées, qu'il n'y eut que de l'honnêteté & de la cordialité de part & d'autre, & chacun tâcha d'encherir sur celle qu'on lui avoit témoignée. Aussi la Cour de Louïs XIV. étoit-elle bien differente de celle de Louïs XI. & les Courtisans du Roi de Castille, qui s'étoient moquez de la chicheté de Louïs XI. aussi-bien que de son habit court & étroit, & des habits de ceux de sa Suite, admirerent la magnificence de Louis XIV. dans celle du Cardinal & de tout son cortége.

Parallêle de ce qui se passe à l'Ile des Faisans, avec ce qui s'étoit passé au Château d'Utrebie.

Train du Cardinal allant aux Conferences.

Trente carosses à six chevaux partant de St. Jean de Luz avec lui le suivoient (1), lorsqu'il alloit au lieu de la conference, & il avoit, dit-il dans une de ses Lettres (2), plus de monde que Dom Louis de toutes les sortes, plus de Domestiques, plus de Gardes, plus de gens qui l'accompagnoient. Il y avoit aussi plus de magnificence dans les habits des François, que dans ceux des Espagnols: & l'on eût dit que l'ostentation de ces derniers sous leur Roi Henri IV. étoit passée aux premiers, dont la chicheté sous leur Roi Louis XI. étoit passée aux autres. Les Castillans se railloient à Utrebie des habits courts & étroits des François: ceux-ci eussent pu se railler dans l'Ile des Faisans des chausses étroites des Espagnols, pendant qu'ils en portoient d'amples & de magnifiques. Telle est la bisarrerie des modes. La France reconnut bientôt après l'incommodi-

Parallêle des deux Nations sous Louïs XI. & sous Louïs XIV.

(1) *L'Auteur du parellêle du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin enchérit encore par dessus cette magnificence.* (2) *La neuviéme du Recueil.*

té & le ridicule de cette derniere, où elle avoit alors donné d'une maniere outrée, & retrancha ce qu'il y avoit d'excessif, sans avoir rien ôté de ce qu'il y avoit de plus propre & de mieux séant. C'est peut-être trop insister sur des bagatelles: mais toutes vaines qu'elles sont, elles font de si fortes impressions sur les esprits, qu'elles y forment presque toujours les premiers prejugez favorables ou desavantageux: l'antipathie ou la sympathie des uns & des autres. Ainsi je n'ai pas cru cette remarque indigne de l'Histoire. Je passe à quelque chose de plus essentiel. 1659.

Ouverture des Conferences.

Les Conferences s'ouvrirent au commencement d'Août, & en huit ou neuf Séances pendant ce mois-là, & les premiers jours du mois suivant tout fut reglé, tant à l'égard du mariage que de la Paix: quoique les deux Traitez ne fussent tout-à-fait achevez & signez que le 7. de Novembre. Ainsi en moins de six semaines deux hommes terminerent la plus importante affaire qu'il y ait jamais euë, ajusterent les Articles du mariage des deux plus grands Partis qu'il y eût au monde, de l'Infante, fille de l'un des plus puissans Rois de l'Europe, avec le premier Roi de la Chrétienté: terminerent une Guerre qui duroit depuis vingt cinq ans, & ramenerent avec la Paix, la joie, l'abondance, & la felicité par tout. Plusieurs années n'avoient pu venir à bout de ce grand ouvrage aux Conferences de Westphalie, & tant d'habiles Ministres de diverses Cours de l'Europe y avoient inutilement travaillé, sans avoir pû faire autre chose que d'accommoder l'Empereur & l'Empire avec la France & la Suede. Tant il est vrai

Les Articles du mariage reglez.

1659. qu'il y a un tems fatal pour toutes choses, & que tous les soins qu'on se donne avant qu'il soit arrivé, sont inutiles. Il faut dire aussi que ce grand nombre de Negociateurs contribuë davantage à tirer les choses en longueur, qu'à en hâter l'expedition. Deux hommes aussi habiles que le Cardinal Mazarin & Dom Louïs de Haro, pourvu qu'ils soient aussi bien intentionnez qu'ils l'étoient, & qu'ils aient comme eux un Plein-pouvoir, en feront plus en une Séance, que tous ces differens Ministres qui voudront aller, les uns d'un côté, les autres de l'autre, n'en pourroient faire en un an. C'est dont le Traité des Pyrenées & celui de Westphalie sont à ces deux égards une preuve convainquante. Enfin il faut ajoûter que le bon ordre dont les deux Ministres convinrent de faire ébaucher les matieres par leurs Secretaires, leur fut d'un grand secours pour y mettre en peu de tems la derniere main. Il n'est pas besoin de dire qu'à la fin de chaque Séance, les deux Plenipotentiaires retournoient chacun chez soi, Dom Louïs à Andaye, & le Cardinal à St. Jean de Luz.

*Le bon ordre des deux Plenipotentiaires hâte le Traité.*

*Les difficultez qu'il y eut au Traité de mariage.*

Le Traité du mariage meritoit leurs premiers soins. Ce fut aussi le premier conclu. Les Renonciations que la Cour de Madrid exigeoit du Roi de France arrêterent quelques jours. Dom Louïs ne pouvoit s'en relâcher : ses ordres étoient trop precis là-dessus. Le Cardinal de son côté feignoit d'en avoir de tout contraires, qui ne lui permettoient pas d'y donner les mains. Le premier n'ignoroit pas néanmoins que l'Espagne se faisoit illusion, C'est ce qu'il lui échapa de dire dans la Conference où la

question fut examinée (1): *Nonobstant ces Renonciations*, dit-il, *si le Roi Catholique venoit à perdre les deux Princesses enfans, il seroit à souhaiter & non pas à esperer, que la France ne s'attendît pas à succeder, & qu'elle renonçât à ses pretentions.* Le Cardinal persuadé de l'invalidité de ces Renonciations étoit bien aise d'entendre ainsi parler le principal Ministre d'Espagne, & d'aprendre par sa bouche que tout le Conseil de Madrid étoit dans les mêmes sentimens. Car Dom Louïs l'avoit insinué, en disant que le refus qui fut fait du mariage en 1656. (2), étoit fondé sur la representation que firent les Ministres d'Etat, que toutes les offres qu'on faisoit de faire renoncer le Roi à la Succession, n'auroient lieu qu'autant qu'il plairoit à ce jeune Prince, puisque par des Loix établies dans son Roiaume, il étoit relevé quand il vouloit de ce qui lui étoit prejudiciable, & qu'il ne pouvoit abdiquer ses pretentions au prejudice de ses Successeurs. Aussi le Cardinal presageant ce qui en devoit arriver, & sachant d'ailleurs qu'il eût inutilement persisté dans sa contestation sur cet Article, y donna son consentement, & le laissa inserer dans le Traité avec les Clauses les plus solemnelles, mais qui n'en étoient pas plus valables, au moins selon la Jurisprudence & les Loix de la Monarchie Françoise. 1659.

Renonciation du Roi à la Couronne d'Espagne.

Les Articles du mariage reglez, on s'apliqua au Traité de Paix, où il y eut de plus grandes difficultez. Les deux principales regardoient le Portugal, dont l'Espagne vouloit que la France quittât l'Alliance &

Les principales difficultez du Traité de Paix.

(1) *Voiez la Lettre quinziéme du Recueil.*
[2) *Voiez Tom. II. pag.* 326. 327. 328. *&* 329.

1659. renonçât à l'assister, & le Prince de Condé, dont elle sollicitoit le rétablissement, & souhaitoit qu'il lui en eût l'obligation. Pendant que les deux Plenipotentiaires travailloient à l'accommodement de ces deux Articles les plus épineux & les plus delicats de leur Negociation, ils trouverent à propos que le Roi Très-Chrétien envoiât une Ambassade au Roi Catholique pour lui demander en mariage l'Infante sa fille, & il est de l'ordre d'en donner la description, avant que de voir la suite des Conferences.

Celles qui se rencontrent au sujet de l'Ambassade pour demander l'Infante.

Il fut d'abord resolu qu'on en useroit à l'égard de cette ceremonie, comme on avoit fait en 1612. pour la demande de l'Infante Anne d'Autriche, que vint faire à Madrid le Duc de Mayenne au nom de Louïs XIII. Toute la difference qu'on jugea à propos d'y aporter, c'est que l'Ambassade de Louïs XIII. s'étant faite avec le loisir qu'on avoit eu de preparer des Livrées magnifiques, on n'avoit rien oublié de tout ce qui se pratique avec éclat en de semblables solemnitez : au lieu que n'aiant pas le tems de faire ces preparatifs pour l'Ambassade de Louïs XIV. on étoit obligé de retrancher cette pompe. Elle étoit reparée par la diligence du départ de l'Ambassadeur : & cette diligence étoit fondée, sur ce que la Saison déjà avancée ne permettoit pas à l'Infante & au Roi son pere, qui vouloit l'accompagner, de se mettre en chemin, comme ils avoient dessein de faire, aussitôt après la demande de l'Ambassadeur, si on en differoit le voiage. Qu'il falloit qu'ils partissent de Madrid au commencement d'Octobre, & que le Roi âgé & incommodé comme il l'étoit, ne pourroit s'exposer sans peril au

froid de l'Hiver: desorte que pour peu que l'Ambassade tardât encore à partir, il seroit obligé d'attendre jusqu'à l'Eté prochain, pour venir avec l'Infante. C'étoit une resolution qu'il avoit prise, ne voulant pas, disoit-il, en faire moins pour l'Infante sa fille, qu'en avoit fait Philippe III. son pere pour la sienne, qu'il avoit accompagnée en 1615. jusque sur la même Frontiere, puisqu'il ne l'aimoit pas moins. Il fut donc arrêté entre les deux Plenipotentiaires, que pour accelerer une entrevûë si desirée, l'Ambassade du Roi iroit en poste à Madrid, & que, pourvu que le Courier fût un Seigneur de la premiere qualité, cela suffiroit, sans qu'on s'arrêtât au nombre des personnes de sa Suite, ni à la magnificence des Livrées qu'on n'auroit pas eu le tems de preparer. Le Cardinal en écrivit au Roi qui l'aprouva, & le Maréchal Duc de Grammont aiant été choisi pour cette Ambassade Extraordinaire, comme sont toutes celles qu'on envoie pour de semblables emplois, mais plus Extraordinaire encore par la singularité de son voiage, partit de Paris au commencement d'Octobre. Cependant quelque diligence qu'il pût faire, le Roi Catholique ne se trouva pas en état d'entreprendre le voiage, plûtôt que sur la fin du Printems de l'année suivante. 1659.

Le Duc de Grammont la fait en poste.

Ce ne fut pas faute de diligence de la part du Duc de Grammont. Il partit avec un Cortége de jeunes Seigneurs, & avec l'équipage d'un Courier, mais d'un Courier tout galant, aussi bien que ceux de sa Suite, & qui sembloit voler sur les ailes de l'Amour. Il surprit par la nouveauté & par la promptitude de son voiage, & d'un équipa-

Son Cortége aplaudi de la Cour de Madrid.

1659. ge si bien concerté la Cour de Madrid, qui ne croioit pas avoir jamais vu un plus ravissant spectacle. Toute la Ville aplaudit à son Entrée par ses acclamations : & il fut reçu par l'Amirante de Castille, accompagné de dix-huit Grands d'Espagne, qui le conduisit à l'Audience. Tout se fit de part & d'autre avec le même empressement. Aussitôt qu'il eut mis pied à terre, il fut introduit à l'Audience du Roi, qui se leva aussitôt qu'il le vit entrer, & se découvrit : puis s'étant rassis & couvert il en écouta le compliment avec une joie qui paroissoit sur son visage, & en reçut d'une maniere obligeante la Lettre qu'il lui presenta de la part du Roi son Maître. Tous ceux de sa Suite eurent aussi l'honneur de saluer le Roi Catholique, qui témoigna beaucoup de satisfaction de voir un si beau Cortége. Le sujet de son Ambassade demandoit une prompte expedition, & on ne le fit pas attendre. Mais on le traita moins en Ambassadeur qu'en Courier, & de sa part il en usa de même. On en étoit sans doute ainsi convenu. Dom Fernandez Ruys Cantera lui aporta les Depêches du Roi d'Espagne, & lui témoigna de sa part la satisfaction avec laquelle il avoit reçu la demande qu'il étoit venu faire au nom du Roi Très-Chrétien, à qui il accordoit fort volontiers l'Infante sa fille en mariage. Le Duc de Grammont de son côté ne fut pas plûtôt expedié qu'il partit de Madrid, & retourna avec la même diligence qu'il étoit venu, porter au jeune Monarque la réponse qu'il attendoit avec l'impatience d'un Amant, & telle qu'il la souhaitoit. Il ne manqua pas sans doute de lui raporter aussi les paroles de l'Infante,

*Sa réception & son introduction à l'Audience.*

*Les Dépêches de la Cour de Madrid.*

lorſqu'aiant ſû d'une Dame de la Cour, femme du Secretaire d'Etat Coloma, que l'affaire qui la regardoit s'avançoit, & que ſon Amant s'aprochoit de la Frontiere : *Cette nouvelle*, répondit-elle, *me rejouit fort, mon pere m'a tout dit* (1). Si pourtant il ne faut pas renvoier ces paroles au commencement de l'année ſuivante, que le Roi ſe mit en chemin.

1659.

Paroles de l'Infante au ſujet du mariage.

Pendant cette Ambaſſade les deux Plenipotentiaires avançoient le Traité de Paix. J'ai dit que deux Articles principaux les embaraſſoient, l'affaire de Portugal & celle du Prince de Condé. Dom Louïs inſiſtoit fortement ſur l'une & ſur l'autre. La premiere le touchoit perſonellement. Il ne pouvoit oublier l'échec qu'il avoit reçu à la Bataille de Villa-Viſcoſa & au Siége d'Elvas, qu'il avoit été contraint de lever (2), & en aiant conſervé un reſſentiment qui ne pouvoit ſouffrir qu'on parlât de la Paix des deux Couronnes, ne traitant les Portugais que de Sujets rebelles, qui s'étoient ſouſtrait de l'empire d'Eſpagne, où il falloit les faire rentrer. En vain le Cardinal ſe tourna de tous côtez pour reconcilier le Roi Portugais avec le Roi Catholique, juſqu'à propoſer la ceſſion que feroit le premier de ſon Roiaume, ſi on vouloit lui donner celui de Sardagne en échange (3). Il fit plus. Il alla juſqu'à offrir le rétabliſſement du Prince de Condé, pour lequel l'Eſpagne ſe tourmentoit extraordinairement, pourvu qu'on voulût laiſſer le Roi de Portugal en repos (4). Il eſt vrai qu'il ne

L'affaire de Portugal & du Prince de Condé accrochent le Traité de paix.

(1) *Muy cara & alegra nueva : mi Padre me lo ha dicho todo.* (2) *Voiez ci-deſſus pag.* 47. & 48.
(3) *Voiez la Lettre dix-ſeptiéme du Recueil.*
(4) *Voiez la Lettre douziéme du Recueil.*

1659. faisoit ces offres, que persuadé qu'il étoit que Dom Louïs ne les accepteroit pas : mais celui-ci, qui ne penetroit pas son intention, les rejetta, en proposant de sa part un accommodement, qui seroit de donner Olivenza au Duc de Bragance, car il donnoit point d'autre titre au Roi de Portugal, avec la charge de Connêtable de Castille (1), & de lui rendre outre cela tous ses biens de Patrimoine. Le Cardinal n'eut garde d'aprouver une telle proposition : desorte qu'il fallut laisser continuer la Guerre entre les deux Rois. Mais il fallut aussi promettre la Neutralité de la part de la France, & qu'elle n'assisteroit pas son Allié, comme elle avoit fait par le passé. Comme il étoit impossible d'obtenir la Paix qu'à ce prix, le Cardinal crut ce sacrifice necessaire, & que le repos de toute la chrétienté devoit l'emporter sur l'interêt d'un particulier. D'ailleurs *il étoit bien assuré*, dit l'Historien de Venise, *de ne pas manquer de pretexte pour dégager sa parole*: C'est ainsi que se termina l'Article du Portugal.

On ne peut régler celle du Portugal, & la France est obligée de l'abandonner.

Celui du Prince de Condé donna beaucoup plus de peine. Les deux Ministres s'échaufferent si fort sur cette contestation, & la regarderent de part & d'autre comme si importante à la gloire & aux interêts de leurs Maîtres, qu'ils furent souvent prêts à rompre les Conferences, plûtôt que de se relâcher ni pour ni contre. Le Roi d'Espagne croioit qu'il y alloit de son honneur, de ne pas abandonner un Prince qui s'étoit refugié dans ses Etats, & à qui il avoit promis sa protection, un Prince d'ailleurs, dont il avoit reçu des services considerables. Le Roi de France de son côté pretendoit qu'il étoit de sa gloire & de sa sureté, de ne pas réta-

Dispute opiniâtre entre les deux plenipotentiaires au sujet du Prince de Condé.

(1) *Voiez la Lettre trente-quatriéme.*

rétablir un Prince rebelle qui lui avoit fait une Guerre ouverte, & qui ne vouloit rentrer dans son Roiaume, que par l'entremise de celui qui en avoit favorisé la rebellion. Ce fut, depuis le commencement des Conferences jusqu'à la fin, un veritable Champ de Bataille entre les deux Plenipotentiaires, & où leur fermeté & leur adresse parurent également. Ce fut-là aussi qu'ils témoignerent tous deux l'estime qu'ils faisoient d'un Prince, dont ils mettoient la personne à si haut prix, qu'ils offroient au nom de leurs Maîtres d'abandonner les meilleurs Places de leurs Roiaumes, l'un pour recompenser le Prince, & l'autre pour n'être point obligé de le rétablir. Voions les motifs d'un si fameux different, & poussé avec tant de chaleur. 1659.

*Il est bien dur*, disoit Dom Louïs (1), *qu'on ne veuille pas seulement consentir, que le Roi Catholique donne au Prince de Condé une recompense proportionnée aux grands services qu'il lui a rendus, & aux pertes qu'il a faites en France. La reputation de Sa Majesté*, ajoûtoit-il, *y est d'autant plus interessée, que par le Traite qu'elle a fait avec ce Prince, elle lui a promis de ne point faire la Paix, qu'il ne fût entierement rétabli dans tout ce qu'il avoit, lorsqu'il entra dans le Parti d'Espagne: Que s'il ne peut obtenir ce rétablissement, qu'il soit au moins permis au Roi Catholique de le dédommager, & de ne le renvoier pas dépouillé.* Il n'offroit pas moins pour cela que de lui donner, tantôt des Places en Souveraineté sur les Frontieres de la France, tantôt quelque Etat plus éloigné, comme les deux Calabres, ou le Roiaume de Sardagne.

Raison de Dom Louïs de Haro pour le faire rétablir.



(1) *Voiez la Lettre douziéme.*

1659. *C'est à dire*, répondit le Cardinal, *qu'il soit permis au Roi Catholique de paier sa rebellion, & que le Roi Très-Chrétien soit obligé de voir revenir dans son Roiaume un Prince qui lui a fait la Guerre, récompensé de sa revolte, & tout prêt à recommencer, s'il plaisoit ainsi à son magnifique Bienfaiteur.*

Réponse du Cardinal.

Instances de Dom Louïs.

*Quoi, voulez-vous*, disoit une autre fois le Ministre Espagnol, *qu'un Prince de ce merite revienne en France sans reputation, sans avoir ni Charges, ni Gouvernemens? Et comment voulez-vous qu'il vive? Comme cinq cents autres Princes du Sang*, répondit le Cardinal, *qui, sans avoir songé à rien faire ni contre le Roi ni contre l'Etat, n'ont jamais eu aucun Gouvernement ni aucune Place.* Il ajoûtoit, *que la plûpart des Princes du Sang n'en souhaitant que pour faire du mal, on avoit grande raison de ne leur en point donner: Qu'au reste pour ce qui concerne leur sureté & les marques de respect qu'on leur doit, ils n'ont qu'à bien vivre & à bien servir le Roi, comme ils y sont obligez, & ils seront honorez de tous les bons François, selon leur qualité. Ce n'est pas*, disoit le Cardinal, *que si le Prince, ébloui du present d'un Roiaume, vouloit le recevoir du Roi d'Espagne, on ne s'y oposeroit pas: mais qu'il falloit alors renoncer à la France. Il le fera*, répartit Dom Louïs, *pourvu que le Duc d'Enguien son fils y represente sa personne, & jouisse de ses Biens & de ses Dignitez. Le pere & le fils*, repliqua le Cardinal, *n'étant qu'une même chose, le même inconvenient auroit toujours lieu: & les mêmes raisons qui sont contre le retour du pere, sont contre l'établissement du fils, qui ne feroit que prêter son nom. Sera-t-il donc dit*, poursuivit Dom Louïs, *que mon Maître n'aura jamais d'Alliez? Et*

Persévérance du Cardinal dans son refus.

Les raisons de l'un & de l'autre expliquées avec chaleur.

*peut il en esperer, si à la vûë de tout le monde, après les promesses qu'il a faites à ce Prince, il l'abandonne, & le laisse dépouillé de tout ce qui le pouvoit rendre, & l'avoit rendu autrefois considerable à la France? Apellez-vous Alliez*, repliqua le Cardinal, *les Sujets qui se revoltent contre leur Roi? Il n'apartient qu'aux Princes Souverains de s'allier, & de faire tout ce que bon leur semble. Tant s'en faut que le Roi Très-Chrétien écoute les sollicitations qu'en voudroit lui faire pour de tels Alliez, il fera toujours tous ses efforts pour les traiter d'une maniere, qu'il ne soit pas facile à la Couronne d'Espagne d'en gagner de semblables.* Au reste le Cardinal s'étonnoit que l'Espagne eût pour le Prince de Condé plus d'attachement, que la France n'en avoit eu pour le Portugal: & que le Roi Très-Chrétien aiant sacrifié le dernier, qui étoit son Allié, aux considerations de la Paix, le Roi Catholique affectât de sacrifier la Paix aux interêts de l'autre, qui n'étoit qu'un rebelle. 1659.

*Vous êtes bien dur*, dit Dom Louïs au Cardinal dans une autre Conference (1), *puisque mes instantes prieres n'ont pu vous obliger à interceder auprès du Roi Très-Chrétien en faveur d'un Prince, qui ne respire que de meriter par ses très-humbles soumissions & services la bienveillance du Roi & de la Reine, & votre amitié, en vous donnant de veritables marques de la sienne. Ah! s'il recevoit quelque raisonnable satisfaction, qui le pût faire retourner en France sans deshonneur, toutes choses se passeroient à souhait, & l'on jouiroit d'un siecle d'or.* Il s'étendit ensuite fort au long à l'égard de ceux qui s'étoient écartez de leur devoir, comme avoit fait le Prince de Con-



(1) *Voiez la Lettre quinziéme du Recueil.*

1659. dé, & ne manqua pas de citer le Prince de Conti, le Vicomte de Turenne & les Maréchaux d'Hoquincourt & de Foucaut (1), à qui tout avoit été pardonné. Il seroit ennuieux de raporter la réponse que fit le Cardinal sur chacun de ces Mécontens, que Dom Louis faisoit servir d'exemple pour excuser la rebellion du Prince : je ne raporterai que ses dernieres paroles : *Le Roi*, dit-il, *ne consentira jamais que l'Espagne donne au Prince de Condé une recompense qui serve à la Posterité de monument de sa rebellion, & d'un pernicieux exemple aux personnes de son rang, de s'engager au service de cette Couronne contre leur Roi & leur Patrie, pour gagner de semblables recompenses.*

Raison décisive du Cardinal.

A quoi il s'en tient.

Dom Louis le voulut interrompre en cet endroit, mais le priant de le laisser continuer : *Il faut*, dit-il, *que le Prince prenne son parti d'être ou tout François, ou tout Espagnol. S'il choisit le premier, qu'il vienne se jetter aux pieds du Roi, & se remettre à sa volonté en implorant sa clemence : s'il prend le second, qu'il demeure en Espagne, sans penser à son retour en France.* L'habileté du Cardinal fut encore assez grande pour faire avouer à Dom Louis, que le Roi son Maître n'avoit pas dessein de donner des Places en Flandre au Prince de Condé, sans prendre des precautions pour se les assurer, ne voulant les ceder que pour un tems, & jusqu'à ce que le Prince fût tout à fait rétabli en France. Ainsi c'étoit ne rien donner, & cependant le tenir toujours dans son Parti : c'étoit toujours encourager la rebellion.

Dans la derniere Conference (2) qu'ils

(1) *Le Comte de Dognon.*

(2) *Voiez la trente-sixiéme Lettre du Recueil.*

1659.

Discours de Dom Louïs sur les rebellions pardonnées en France.

eurent sur cette matiere tant de fois rebattuë, que Dom Louis faisoit incessamment revenir sous diverses faces, mais pourtant toujours avec les mêmes raisons, qui ne pouvoient attirer que les mêmes repliques, il voulut encore faire valoir la consequence des rebellions frequentes en France, & plus souvent pardonnées que punies : d'où il concluoit que celle du Prince de Condé meritoit la même indulgence. Il alleguoit pour exemple le fameux Connêtable de St. Paul, qui avoit tant de fois trahi, tantôt le Duc de Bourgogne, & tantôt le Roi Louis XI. & à qui ces deux Princes, tout vindicatifs qu'ils étoient, avoient toujours pardonné. Il donnoit beau champ au Cardinal, qui lui mit devant les yeux un terrible tableau des rebellions punies du dernier suplice. Il lui cita le Maréchal de Biron sous Henri IV., le Duc de Montmorenci, Cinq-Mars & de Thou sous Louis XIII. quoi que des deux derniers, l'un n'eût rien exécuté de son Traité avec le Comte-Duc d'Olivarez, & que l'autre encore moins coupable, n'eût commis d'autre crime que d'avoir su la conspiration, où il n'avoit point eu de part, & de ne l'avoir pas revelée. A quoi il ajoûta, pour toucher le Prince par un exemple plus capable de le fraper, que Louis, Prince de Condé, son Bisaieul, auroit eu la tête coupée à Orleans, si François II. ne fût pas mort subitement la veille du jour qu'il devoit être exécuté. Venant ensuite au Connêtable de St. Paul, *Il est vrai*, dit-il, *qu'il avoit souvent passé d'un parti à l'autre, & fait plusieurs fois son accommodement avec de grands avantages, mais qu'enfin il y avoit perdu la*

Réponse du Cardinal.

1659. *tête*. Sur quoi Dom Louis s'étant récrié, qu'il en convenoit, mais qu'il falloit aussi convenir qu'il avoit été rétablis plus d'une fois dans tous ses Biens, & même dans les Places qu'il avoit sur la somme. La consequence étoit claire pour les Places qu'on vouloit donner au Prince de Condé : mais la repartie du Cardinal fut vive, & ferma la bouche à Dom Louis : *Ah! Monsieur*, reprit-il, *voudriez-vous que Monsieur le Prince fût rétabli à cette heure; & qu'il finît comme le Connêtable de St. Paul? Je crois que vous l'aimez trop pour lui souhaiter une pareille avanture.*

Tous deux s'échauffent sans rien conclure.

Finissons cette contestation, où la politique des deux Ministres joua son jeu tour à tour, & où chacun ne fit pas moins paroître de zele que d'esprit. Peut-être y avoit-il du personnel des deux côtez. Il est certain au moins qu'il y avoit entre le Prince & le Cardinal une de ces haines qui sont irreconciliables, pour ne se pouvoir jamais confier l'un à l'autre, & pour craindre également le souvenir des services & celui des injures. Au fond la question étoit delicate, & jamais la Politique n'a été mieux entenduë, ni mieux mise en œuvre qu'elle le fut par ces deux grands Maîtres en cette Science.

Embarras des deux Ministres en cas que cet Article fit manquer la Paix.

Tous les efforts du Ministre Espagnol aiant été inutiles pour amener le Cardinal à son but, il fut enfin contraint de venir lui-même au but du Cardinal. L'Espagne vouloit à quelque prix que ce fût rétablir le Prince, & pourtant elle ne vouloit pas rompre le Traité de mariage, dont on étoit déja convenu, ni celui de la Paix, qui ne tenoit presque plus qu'à cet Article qu'il ne fût reglé. Quels reproches n'eût donc pas eu à attendre son Ministre, non seulement

de la Cour de Madrid, mais encore de toute la Chrétienté, si par son opiniâtreté il privoit son Roiaume & tout l'Empire chrétien des fruits de la Paix? Il est vrai que le Cardinal n'avoit pas moins à craindre de son côté, par la retorsion qu'on pourroit faire contre lui, en l'accusant d'avoir rompu les Traitez par la haine qu'il portoit au Prince. Ainsi les deux Ministres se trouvant exposez aux mêmes dangers, c'étoit à qui sauroit le mieux se tirer d'un pas si glissant aux dépens de l'autre. Le Cardinal fut le plus habile ou le plus heureux. Dom Louis se voiant reduit à ne savoir plus que lui dire de raisonnable pour le convaincre, *Il faut*, dit-il, *dégager la parole du Roi mon Maître, & puisqu'il ne peut donner des Places au Prince pour le dedommager, il faut en donner au Roi Tres-Chrétien pour l'obliger à lui rendre l'honneur de ses bonnes graces: j'offre Avesnes* (1), *l'une des plus importantes Places des Pays-Bas, & je vais depêcher un Courier à Madrid au Roi pour le suplier de trouver bon que je vous en ait fait la proposition, que je vous prie de votre part de tenir secrete jusqu'au retour du Courier. Je vous prie même*, continua-t-il, *de ne me prendre pas au mot, & de ne faire aucun fond sur ce que je viens de vous en dire, tant que j'aie eu la réponse du Roi mon Maître.* Le Cardinal parut aussi froid que Dom Louis paroissoit échauffé, dissimulant la joie qu'il avoit d'une offre si avantageuse, & voulant obtenir quelque chose de plus. En effet il joua si bien son personnage, qu'outre Avesnes pour le Roi il obtint encore Juliers pour le Duc de Neubourg. Ce fut à ce prix que le Prince de Condé fut rétabli, comme nous l'allons

1659.

A quoi Dom Louïs se determine.

Le Cardinal obtient Avesnes pour le Roi, & Juliers pour le Duc de

(1) *Dans le Hainaut.*

1659. Neubourg, afin de retablir le Prince de Conde.

voir, après avoir parlé des autres Articles du Traité, aussi bien que de ceux du mariage.

Nouvelles difficultez pour la Dot de l'Infante.

Pour commencer par les dernieres, il est étonnant de voir les contestations des Plenipotentiaires des deux plus grands Rois de la Chrétienté, sur le plus ou le moins de la Dot de l'Infante (1). Tous deux le reconnoissoient, tous deux avouoient que cette dispute étoit indigne de la grandeur de leurs Maîtres, & tous deux cependant avoient de la peine à s'accorder. Dom Louis eût voulu que le Roi de France eût pris la Dot sur les Conquêtes qu'il avoit faites depuis la rupture de la negociation de Madrid (2): mais le Cardinal tint ferme, & répondit, qu'il devoit suffire qu'il se fût relâché sur le point important de la Renonciation à la Succession de tant de beaux Roiaumes, sans qu'on l'obligeât encore de reduire à rien la Dot d'une Princesse, qui en étoit l'Heritiere Presomptive. Dom Louis en revint, & témoigna de la confusion d'avoir insisté là-dessus, n'étant pas de la dignité du Roi son Maître de disputer sur ce chapitre, & que le Possesseur des tresors du Nouveau Monde s'ahurtât sur le paiement d'une somme de cinq cents mille écus d'or, à quoi la Dot de l'Infante fut évaluée. Le Cardinal de son côté entroit dans une autre raffinement, plus digne d'un Banquier que d'un Ministre d'Etat, en voulant que l'évaluation des écus d'or se fît sur le prix courant des écus d'or de France, qu'on nomme *écus d'or au Soleil* (3), sur lequel

Au sujet de l'Evaluation des Ecus d'or.

(1) *Voiez la Lettre vingt-neuviéme du Recueil.*
(2) *En* 1657.
(3) *Ainsi nommé du Soleil qui y étoit empreint.*

pied les cinq cents mille rendroient une 1659.
somme de trois millions de livres. C'étoit de part & d'autre s'amuser à des minuties, peu dignes de leur Caractere, moins dignes encore de la Majesté de leurs Maîtres. Enfin les deux Plenipotentiaires convinrent, que l'Article seroit couché en ces termes: *Qu'il seroit actuellement paié pour la Dot de la future Reine cinq cents mille écus d'or.* Qui l'eut cru, que l'Espagne se fût trouvée dans l'impuissance de paier cette somme; & que faute de l'avoir acquittée, elle eut donné lieu au Roi Très Chrétien de rentrer dans tous les Droits de l'Infante, ne pouvant plus être lié par une Renonciation qui n'étoit que conditionelle, & moiennant une somme que les Rois Philippe IV. son beau-pere, & Charles II. son beau-frere avoient negligé de lui paier?

Comment l'Article est couché.

Le Traité de Paix renfermoit plusieurs Articles, qu'il fallut discuter l'un après l'autre, & qui ne concernoient pas seulement les interêts des deux Couronnes, mais encore ceux de leurs Alliez. J'ai parlé amplement des deux principaux, les plus delicats, aussi bien que les plus importans, l'abandonnement du Portugal, & le rétablissement du Prince de Condé. Mais je remarquerai encore sur le premier, que Dom Louïs étoit Parent de la Reine de Portugal, tous deux étant de la Famille de Gusman, qu'il s'en expliqua lui-même au Cardinal, en lui témoignant qu'il eut voulu procurer à cette Princesse & à ses Enfans des avantages capables de les consoler de la perte d'un Roiaume: qu'ils devoient considerer qu'ils ne devoient pas tarder encore longtems à s'en voir dépouillez, puisque la Paix une

Dom Louïs parent de Portugal: sa générosité pour elle & sa fidelité pour le Roi d'Espagne.

1659. fois faite, le Roi Catholique alloit porter toutes ses Forces de ce côté là. Il prioit le Cardinal d'en écrire au Roi son Maître, afin qu'il fît entendre à ces Alliez la necessité d'un accommodement avec sa Majesté Catholique. Le Cardinal en parut touché, & en écrivit effectivement à la Cour d'une maniere qu'il paroissoit entrer dans les sentimens de Dom Louïs. Il profita en même tems de ce moment de tendresse qu'il lui remarqua pour la Reine de Portugal sa Parente, & il obtint une Suspension d'Armes, pour tout le mois de Decembre, quoiqu'elle dût finir avec le mois de Novembre. C'étoit pour donner moien au Roi de Portugal d'engager l'Angleterre & la Hollande à l'assister, au défaut de la France qui s'étoit liée les mains, On ne peut s'empêcher de remarquer dans la conduite de Dom Louïs beaucoup de droiture & de generosité. Sujet du Roi Catholique, son principal Ministre, & honoré du plus important emploi qui puisse être conferé à un Favori, il ne pouvoit en abandonner les interêts en se relâchant sur l'affaire du Portugal; irrité d'ailleurs de sa défaite & de la levée du Siége d'Elvas, il songeoit à s'en venger: cependant il ne peut oublier que les Princes qu'on va détrôner sont ses Parens, & dans le moment qu'il les croit prêts à perir, il se sent pour eux une tendresse qui cherche à les sauver malgré son ressentiment, & sans manquer à la fidelité qu'il doit au Roi son Maître. Il est peu de Courtisans d'un semblable caractere.

Je ne reprendrai point l'affaire du Prince de Condé, que lorsque j'en serai venu à la conclusion & à la signature du Traité. Je

vais maintenant parcourir les Articles qui concernent les propres interêts de la France, & ceux des Alliez des deux Couronnes (1). 1659.

Il n'étoit pas possible que la Paix se fît, & que le Roi gardât toutes ses Conquêtes. Il fallut donc en ceder quelques unes, mais on garda les principales. L'Espagne d'ailleurs ceda de son côté des Places importantes, & qui faisoient la sureté, aussi bien que la beauté du Roiaume.

Cessions qui se font réciproquement de la part des deux Couronnes.

Entre les Domaines que cedoit la France, il faut compter ce qu'elle possedoit en Catalogne, avec ses pretentions sur toute la Principauté que les Catalans avoient mise sous son obéïssance. Tout fut rendu à l'Espagne; mais la France garda Perpignan & le Roussillon: à quoi le Cardinal fit encore ajoûter le Conflans, Païs contigu, & d'une étenduë considerable, ne contenant pas moins de deux cents cinquante Villages.

On relâchoit Valence & Mortare dans le Milanois: on restituoit la Bassée & Bergues-Saint-Vinox, en échange de Mariembourg & de Philippeville. On cedoit Oudenarde, Furnes, Ipres, Dixmude, Ménin & Comines en Flandre: mais on conservoit, ou l'on avoit en échange Thionville, Damvilliers, Béthune, le Quesnoy, Landreci & Hesdin: outre tous les Bailliages d'Artois qui s'étendent à plus de vingt lieuës, & qui rendent le Roi maître d'une Province, d'autant plus considerable qu'elle confine à la France: excepté pourtant Aire & Saint Omer qui demeuroient à l'Espagne: mais elle donnoit la Prévôté d'Ivri & la Châtellenie de Bourbourg, & aban-

(1) *De France & d'Espagne.*

1659. donnoit Gravelines & St. Venant (1). Ainsi elle rendoit sans contredit le double de ce qu'on lui relâchoit : outre que tous les Païs qu'elle cedoit, étoient tout à fait à la bienséance de la France.

Avec ces Places, qui étoient du Domaine de l'Espagne dans les Païs-Bas, elle rendoit encore Linchamp, le Catelet & Rocroi : ces deux dernieres places étant possédées par le Prince de Condé, à qui elle ne les put conserver.

Cession des preten tion du Roi Catholique sur l'Alsace.

Dom Louis renonçoit encore pour le Roi d'Espagne son Maître à l'Alsace, sans qu'on lui en donnât aucune recompense. Cependant cette Province & l'importante Ville de Brisach ne pouvoient être acquises que par la Renonciation du Roi Catholique, à qui ce Domaine devoit revenir (2), au cas que la Ligne de l'Archiduc d'Inspruck vint à manquer : sans qu'on lui pût opposer le Traité de Westphalie, qui n'avoit lieu que pour l'Empereur (3). Il y étoit d'ailleurs stipulé, que la France paieroit au Roi d'Espagne & aux Archiducs trois millions de livres pour l'évaluation de ce Domaine, avant qu'elle pût s'en acquerir la proprieté: mais le Cardinal obtint du Roi Catholique la cession pure & simple, sans que le Roi Très-Chrétien fut obligé de rien paiér des trois millions. En toutes manieres donc le Traité étoit fort avantageux à la France. Aussi le Cardinal, dont il étoit l'ouvrage, s'en applaudissoit, & faisoit dire à Dom Louis (4), qu'il regardoit avec étonnement

(1) *Voiez la vingt-neuviéme Lettre du Recueil.*
(2) *Voiez la Lettre trente quatriéme.*
(3) *Voiez Tome I. pag. 274. & 275.*
(4) *Dans sa trente-quatriéme Lettre.*

tous les grands avantages que remportoit cette Couronne, n'y aiant pas d'exemple qu'elle eut jamais fait aucune Paix où elle eut tant profité, soit pour la reputation, soit pour la quantité des places, & pour l'étenduë du Païs qui élargissoit ses Frontieres de tous côtez. Nous verrons dans la suite son Roi donner une bien autre reputation à ses Armes, & une bien autre étenduë à son Roiaume. 1659.

La France avoit pour ses Alliez, les Ducs de Savoie, de Modêne, & de Neubourg. Pour le Duc de Lorraine, on peut dire que c'étoit une espêce d'amphibie, ou plutôt qu'il n'étoit ni Allié ni Ami d'aucune des deux Couronnes. Aussi fut-il moins compris dans le Traité comme un Allié qu'on rétablit, que comme un Prince suspect qu'on dépouille. A l'égard de l'Angleterre, on affecta de l'oublier.

Le Duc de Savoie compris dans le Traité.

Le Duc de Savoie étoit entré tour à tour dans les interêts de la France & de l'Espagne. Tout nouvellement pourtant peu s'en étoit fallu que la Duchesse Douairiere, qui étoit Tante du Roi, n'en devint encore belle-mere par le mariage d'une de ses filles, comme nous l'avons vu. Desorte qu'il faut plutôt mettre le Duc parmi les Alliez de la France, que parmi ceux de l'Espagne. Aussi le Cardinal le traitant de même, le fit comprendre en cette qualité dans le Traité, & lui fit rendre Verceil (1), dont les Espagnols s'étoient emparez.

On lui rend Verceil.

Le Traité de Querasque est confirmé.

Il fit rendre aussi au Prince de Monaco ses Domaines (2) qui avoient été envahis, & confirmer le Traité de Querasque (3):

(1) *Dans le Piémont.* (2) *Sur les Côtes de Gênes.*
(3) *Ou Chiérasque.*

1659. Traité tout à l'avantage de la France, qui conservoit Pignerol, dont elle avoit fait la Conquête en 1630. Elle s'y maintint par le Traité du 27. d'Octobre de la même année, & par celui de Querasque du 27 d'Avril 1631. qui en étoit une confirmation : tous deux l'ouvrage de Mazarin, qui n'étoit pas encore Cardinal ni au service de la France, mais ce fut par là qu'il s'y fit connoître & qu'il y entra. Il n'avoit donc garde d'oublier dans le Traité de 1659. le Chef-d'œuvre de son Noviciat, pour ainsi parler, des Traitez qui étoient comme le premier pas ou le premier degré de son élevation.

Article touchant la Valteline.

Les deux Plenipotentiaires, qui avoient dessein d'établir le repos de l'Italie, eurent soin de faire inserer dans le Traité un Article touchant les Grisons au sujet de la Valteline, par lequel il fut convenu, à la Garentie des deux Couronnes, " Que les „ differens qui pourroient survenir, seroient „ traitez à l'amiable & par la voie des Ar„ bitres.„

Et touchant la Maison d'Este & le Duc de Parme.

Dans la même vûë, il fut encore arrêté, " Que le Pape seroit sollicité par les deux „ Rois de faire justice à la Maison d'Este, „ touchant la proprieté & la possession des „ Vallées de Comachio, & au Duc de Par„ me touchant le recouvrement de Castro, „ dont Innocent X. s'étoit saisi (1), & „ qu'Alexandre VII. ne parloit pas de ren„ dre. „

Alfonse d'Este, Duc de Modêne, fils de celui qui étoit mort l'année precedente à Saint Ja, n'étoit pas seulement Allié de la France, il l'étoit encore du Cardinal, dont il avoit épousé la niéce. Ce fin Politique,

(1) En 1649.

qui prévoioit la Paix, dont il alloit être un des Negociateurs, lui avoit conseillé (1) de faire son Traité avec l'Espagne par la Mediation du Comte de Fuensaldagne, Gouverneur de Milan, & il n'y avoit pas manqué. Desorte qu'il ne s'agissoit proprement que de le faire comprendre dans le Traité de Paix, pour le rendre plus authentique, & pour lui donner la Garentie de la France. Cependant Dom Louïs prétendoit que le Roi Catholique, ne l'aiant point ratifié, il n'étoit pas obligé de l'observer, & il en refusoit la Ratification, parce que le Comte de Fuensaldagne avoit excedé son pouvoir, en accordant au Duc de Modêne la jouïssance de Coreggio (2), sans que le Roi d'Espagne y pût tenir Garnison. A quoi le Cardinal répondit, *Qu'il s'étonnoit qu'on vouloit refuser la Ratification d'un Traité executé de si bonne foi par le Duc de Modêne, qui avoit renvoié les Troupes Françoises qu'il avoit dans ses Etats, aussitôt après la signature, & fait generalement tout ce à quoi le Traité l'engageoit*. C'étoit le conseil qu'il avoit donné au nouveau Duc, & qui avoit eu le succès qu'il avoit prévu. Car la difficulté que faisoit Dom Louïs, n'étoit que pour se faire un merite de la Ratification auprès du Cardinal. Ce dernier plus fin que lui fut bien l'éluder, en lui disant qu'elle n'étoit pas necessaire, parce que le Roi d'Espagne avoit ratifié le Traité negocié par Pimentel à Paris, par lequel ce qui avoit été arrêté par le Comte de Fuensaldagne au sujet du

1659.

Difficultés que fait Dom Louïs au sujet du Duc de Modêne.

Le Cardinal les élude.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 43.*

(2) *Cette place, aussi bien que Modêne, Reggio, Carpi &c. sont tenuës en Fief de l'Empereur qui en donne l'Investiture.*

1659. Duc de Modêne étoit confirmé Dom Louis ne sachant que répliquer, accorda qu'il seroit mis un Article dans le Traité de Paix pour cette affaire, tel que le Cardinal le trouveroit à propos : ce qui fut exécuté.

Le Duc de Neubourg demande la restitution de Juliers.

Le Duc de Neubourg demandoit la restitution de Juliers, Ville que la Maison d'Autriche tenoit depuis plusieurs années en sequestre, le pere du Duc l'aiant mise en dépôt entre les mains du Roi d'Espagne, pour être défenduë contre les Ennemis puissans qui la lui vouloient ôter, & ausquels il n'étoit pas capable de la disputer. Le tems de la restitution étoit venu par la Paix entre les deux Couronnes, qui ne laissoit plus de prétexte au Roi Catholique de retenir cette Place, ni de sujet de crainte au Duc de Neubourg pour lui en prolonger le dépôt. C'est pourquoi il s'étoit adressé au Roi Très-Chrétien pour lui demander sa protection, que le Roi lui avoit accordée en vertu du Traité fait entre eux, & n'avoit point fait de difficulté de lui promettre de lui faire rendre Juliers, comme un Patrimoine qu'on ne lui pouvoit refuser : le Roi d'Espagne aiant declaré lui-même plusieurs fois par ses Ministres à ce Duc & à son Pere, qu'il remettroit la Place aussitôt que la Paix seroit faite. Le Cardinal faisoit valoir ces raisons à Dom Louis, apuiées sur ce que le Duc de Neubourg étant un Prince Souverain, Allié de la France, il devoit être compris dans le Traité, en vertu de la Clause, par laquelle les deux Plenipotentiaires avoient promis d'y comprendre les Alliez des deux Couronnes. Dom Louis y consentoit : mais il prétendoit que cette complaisan-

ce

ce, qu'il vouloit bien avoir pour cet Allié de la France, devoit lui en meriter un semblable de sa part pour le Prince de Condé. Le Cardinal fit voir que le paralléle n'étoit pas juste entre un Prince Souverain, & qui n'avoit rien fait qui pût donner lieu à lui retenir son Patrimoine, & un Prince rebelle qui avoit encouru l'indignation de son legitime Souverain, & la confiscation de ses Biens. Quelque plausibles que fussent ces raisons, Dom Louis tint ferme: cependant avec Juliers qu'il relâcha au Duc de Neubourg, il en couta encore Avesnes à l'Espagne pour faire rétablir le Prince: mais ce ne fut qu'en 1668. que le Roi lui redonna sa confiance.

1659.
Dom Louïs refuse la restitution à moins qu'on ne retablisse le Prince de Condé.

Il en couta encore Avesnes à l'Espagne.

Il y avoit cinq ans que le Duc de Lorraine étoit prisonnier à Tolede (1), également suspect aux deux Couronnes qu'il avoit jouées tour à tour, & aussi peu ami de l'une que de l'autre. Il falloit pourtant le comprendre dans le Traité; mais bien moins comme un Allié, que comme un Prince qu'on mit hors d'état de troubler à l'avenir les Frontieres des deux Roiaumes, où bornoient ses Etats (2). Dès l'année 1639. il avoit cedé à la France le Comté de Clermont, Stenay & Jamets, avec protestation expresse de vouloir perdre tous ses Etats, au cas qu'il manquât à son Traité avec cette Couronne. Il y avoit manqué pourtant en diverses occasions, & il en avoit aussi été puni par la perte de son Duché: mais il y étoit rentré par un second Traité, qu'il n'avoit pas mieux observé que le premier, & avoit été dépouillé une seconde fois de

Article touchant le retablissement du Duc de Lorraine.



(1) *Charles IV. Voiez Tome II. pag.* 318.
(2) *Voiez la Lettre trente-sixiéme du Recueil.*

1659. son Païs, reduit à faire le métier de Chevalier errant, & de Chef de troupes mercenaires qu'il vendoit tantôt à un Parti & tantôt à l'autre, & qui pilloient tous les deux. La France aussi retenoit ses Places, & l'Espagne ne se fiant pas davantage à un Prince si inquiet & si brouillon, l'avoit faire arrêter à Bruxelles en 1654. & transporter à Tolede. C'étoit de là qu'il avoit envoié un Gentilhomme (1) à St. Jean de Luz pour implorer la Mediation du Cardinal, à qui il faisoit de grandes offres, s'il vouloit lui procurer la restitution de ses Etats. Le Cardinal qui le connoissoit n'en fit pas grand cas, & se contenta de répondre froidement à son Envoié, *Qu'il étoit bien heureux, que le Roi fût assez genereux de lui en vouloir relâcher une partie, & d'être traité comme l'Electeur Palatin à la Paix de Westphalie, plus digne que lui d'être dépouillé de quelques-unes de ses Places, pour sauver les autres.* Dom Louis de son côté ne se donna pas de grands mouvemens sur son chapitre, & l'Article dont il convint avec le Cardinal portoit: „ Que le Duc de „ Lorraine seroit remis en possession de ses „ Etats sous ces conditions: qu'il demoliroit Nanci: qu'il cederoit à la France, „ Moyenwic, le Duché de Bar, Clermont, „ Stenay, Dun & Jamets, & qu'il donneroit un passage libre & ouvert aux Troupes que sa Majesté Très-Chrétienne voudroit envoier en Alsace. „ Ce dernier Article n'étoit pas du goût de Dom Louis: mais il fut contraint de ceder au Cardinal qui n'en voulut rien relâcher.

*A quelles conditions il est rétabli.*

*Résolution de ce Duc, & son inconstance.*

Ce Duc étoit oncle de Charles V ce fameux Generalissime des Armées de l'Em-

(1) *La Chaussée.*

pereur, à qui il avoit eu dessein de resigner ses Etats cette année, comme le dit le Gentilhomme qu'il députa au Cardinal, & de passer le reste de ses jours en homme privé en Allemagne, ou en Angleterre. Il n'en fit pourtant rien, & il les garda jusqu'à sa mort, qui n'arriva que l'an 1675. Le Neveu ne jouït pas plus parfaitement de la Lorraine que l'oncle, pour avoir toujours été dans le Parti de l'Empereur : mais il s'acquit une plus belle reputation, & mourut en 1690. avec la gloire d'un des plus grands Capitaines du monde. 1659.

L'Angleterre & toute la Grande Bretagne se gouvernoit alors en République par la mort de Cromwel & par l'abdication de son fils Richard, & son Ambassadeur Mylord Lokart s'étoit rendu au lieu des Conferences. Charles II. qui esperoit être bientôt rétabli sur le Trône, comme il le fut effectivement, y avoit aussi envoié le sien. Le premier se tenoit à la suite du Cardinal, en vertu des Traitez de Cromwel & de la République avec la France, & l'autre étoit attaché à Dom Louis, le Roi son Maître s'étant réfugié dans les Etats du Roi Catholique: mais tous deux vouloient faire leur Cour aux deux Plenipotentiaires, & leur recommander les interêts, l'un de la République, & l'autre du Roi de la Grande Bretagne. Des interêts si oposez n'embarassoient pas peu les deux Ministres. L'Envoié de Charles II. venoit un peu trop familierement chez le Cardinal, qui lui fit dire, pour ne point donner d'ombrages à Mylord Lokart, qu'il ne pouvoit pas le recevoir. Mais il lui fit dire à l'oreille, qu'il étoit obligé d'en user de la sorte, & qu'il n'en serviroit

Négociations de Mylord Lokart, Ambassadeur de la République d'Angleterre.

Celles de l'Envoié de Charles II.

Embarras des deux Plénipotentiaires.

1659. que mieux le Roi ſon Maître. Il fit plus : car, s'il en faut croire l'Hiſtorien de Veniſe, il lui propoſa le mariage d'une de ſes niéces, que Charles refuſa. D'autre côté Mylord Lokart pria le Cardinal de l'introduire chez Dom Louis, qui lui permit de lui rendre viſite à Andaye, où il le reçut fort civilement. De part & d'autre tout ſe paſſa en complimens & les deux Plenipotentiaires ne trouverent pas à propos d'entrer dans aucun engagement. Tous deux euſſent voulu favoriſer le Roi détrôné : mais tous deux aprehendoient la République, *plus redoutable*, diſoient-ils, *ſi elle s'affermiſſoit, que la Monarchie des trois Roiaumes, ni qu'aucune autre Puiſſance de l'Europe*. Deſorte que ni la France ni l'Eſpagne ne vouloient pas s'en attirer le reſſentiment. Ils ne vouloient pas non plus s'attirer celui de Charles, dont ils prévoioient le rétabliſſement. Les deux Miniſtres trouverent donc à propos de laiſſer cette Puiſſance d'au de là de la Mer maîtreſſe de ſa deſtinée, ſans apuier un Parti au préjudice de l'autre, & ſe contenterent de convenir entre eux de ce qui étoit de leur interêt commun à cet égard. Dans cette vûë ils arrêterent, " Qu'en cas que la „ Guerre d'Angleterre continuât contre „ l'Eſpagne, la France garderoit une parfaite Neutralité, & que l'Eſpagne en uſeroit de même, ſi l'Angleterre venoit à „ declarer la Guerre à la France. „

Leurs ſentimens qu'ils diſſimulent.

De quoi ils conviennent en cas que la Guerre d'Angleterre continuë.

Charles II s'étoit lui-même tranſporté en perſonne à Fontarabie, dans l'eſperance d'engager les deux Plenipotentiaires à prendre ſoin de ſes interêts : mais il fut obligé d'y demeurer *incognitò*, & ne put rien obtenir pour les raiſons que je viens de ra-

Charles II. demeure à Fontarabie incognito

porter. L'Historien Anglois (1) dit pourtant que ces deux Ministres traiterent secretement de le faire rétablir, moiennant qu'il se fît Catholique, & qu'il fut prêt d'y donner les mains : mais que le Chevalier Bennet rompit cette intrigue, & empêcha le Roi de la conclure. 1659. Prêt à se faire Catholique.

Les interêts des deux Couronnes, & ceux de leurs Alliez aiant été ainsi reglez en vingt-quatre Conferences qu'eurent les deux Plenipotentiaires, le Traité en fut signé le 7. de Novembre. Les Articles du mariage furent aussi signez le même jour, & les deux Ministres s'embrassant mutuellement donnerent de grandes marques de leur joie, & en firent chanter le *Te Deum*, le Cardinal à Saint Jean de Luz, & Dom Louis à Andaye. Ce ne fut néanmoins qu'au mois de Juin de l'année suivante que la publication s'en fit, avec toute la solemnité & toute la pompe que meritoient deux Traitez si celebres. Les Traitez du mariage & de la paix sont signez.

Il est étonnant, comme je l'ai dit, que deux Ministres seuls, un d'un côté, & l'autre de l'autre, aient terminé une Guerre, qui duroit depuis vingt-cinq ans entre les deux premieres Puissances de l'Europe, & qu'ils en aient reglé les interêts, & ceux de la plûpart de l'Empire Chrétien en si peu de tems, sans avoir eu besoin de Mediateurs, comme au fameux Traité de Westphalie. Ils ne reglerent pas seulement les Articles d'une Paix si importante, ils dresserent encore ceux de l'auguste mariage qui en devoit être le sceau & la Garentie, & faire la felicité & la grandeur des deux Nations.



(1) *Voiez le 3. Tome de l'Histoire des troubles d'Angleterre par Mylord Clarendon.*

1659. On admire la diligence & l'union des deux plénipotentiaires.

La réünion en avoit paru jusqu'alors impratiquable : ce qui se passa pendant la tenuë & à la cloture des Conferences, en fit avoir un autre préjugé. On avoit apréhendé que leur genie si different, leurs modes & leurs coutumes si opoſées, ne produisissent la même aversion, qui avoit paru à l'entrevûë de Louis XI. & de Henri IV. Roi de Castille : mais on vit avec étonnement & avec plaisir les Espagnols de la Suite de Dom Louis passer à la Table du Cardinal, & les François aller à celle de Dom Louis, se mêlant ainsi les uns avec les autres, & ne cherchant qu'à se faire honneur, & à se donner reciproquement des marques d'amitié. Desorte qu'on n'a peut-être jamais vu de Traitez qui aient roulé sur de si grandes affaires, ni si promptement ni si glorieusement expediez, & avec tant de satisfaction des deux côtez.

La part qu'ils donnent au Pape dans le Traité de paix.

D'abord on avoit pensé à se servir de la Médiation du Pape, & il s'attendoit à cet honneur, lui qui l'avoit eu à la Paix de Westphalie, n'étant alors que Nonce d'Innocent X. Mais les deux Couronnes y faisant plus d'attention, ne trouverent pas à propos de le faire Arbitre de ces deux importans Traitez, qu'elles pouvoient bien negocier sans lui, & dont elles aimerent mieux avoir tout le merite. D'ailleurs il s'étoit rendu desagreable à toutes deux, parlant des François, qui lui avoient donné l'exclusion, en des termes offensans, & ne s'étant pas plus fait aimer des Espagnols. Tout l'honneur que les deux Plenipotentiaires convinrent de lui faire (1), ce fut " Qu'on feroit mention de lui dans le pré-

(1) *Voiez la Lettre douzieme de Recuil.*

„ ambule, en disant, qu'on ne doutoit pas 1659.
„ que les prieres, que le Pape avoit faites
„ à Dieu pour le repos de la Chrétienté,
„ n'eussent beaucoup contribué à faire heu-
„ reusement réüssir un si important ouvra-
„ ge. „ Alexandre VII. en fut mortifié, & s'en prit moins à l'Espagne qu'à la France, pour laquelle, & pour son premier Ministre il avoit beaucoup d'aversion. Il la fondoit (1) sur ce qui croioit que cette Couronne, & le Cardinal en particulier, prenoit à tâche en toutes occasions de fouler aux pieds son autorité & sa personne.

Les qualitez que prend le Cardinal.

Il ne faut pas oublier les qualitez que prit le Cardinal en signant les Traitez. Il ne le fit qu'après en avoir écrit au Roi, & protesta qu'il n'eût pas songé à les prendre, si Dom Louis n'eût pas affecté de n'obmettre aucune des siennes, selon l'ostentation naturelle à cette Nation. Il croioit que la Françoise devoit alors oublier sa simplicité, pour ne se laisser pas obscurcir par le faste de sa Rivale. La Cour de France fut de son sentiment, & aprouva qu'il se qualifiât, *Cardinal de la Ste. Eglise Romaine, Chef des Conseils du Roi, Sur-Intendant de la Maison de la Reine, Duc de Mayenne, Gouverneur & Lieutenant-General du Pais d'Aunix, la Rochelle, Brouage, Iles & Forteresses d'Oleron & de Ré, de Brisach & de la Fere, Capitaine & Concierge du Château, Maison Roiale, & Parc de Vincennes. C'étoit aussi*, disoit-il, *pour faire connoître à tout le monde les graces qu'il avoit reçûës du Roi & de la Reine.* Effectivement il ne pouvoit les étaler avec plus de pompe, ni sur un plus beau Théatre.

(1) *Voiez Nani.*

1659. Invasion projettée par l'Empereur & réprimée.

Il arriva pendant les Conferences un incident capable de les rompre, ou de les embarasser, si la prudence des Plenipotentiaires n'y avoit remedié (1). L'Empereur menaçoit d'attaquer l'Evêché de Bremen, qui avoit été secularisé par la Paix de Westphalie, & cedé au Roi de Suede. Or comme la France étoit Garente du Traité, & qu'elle ne vouloit pas laisser envahir le Territoire d'un Roi son Allié, le Roi Très-Chrétien avoit resolu de faire passer un Armée à son secours, au cas qu'il fut attaqué. Le Cardinal le declara à Dom Louis, & que la Guerre se rallumeroit de plus belle en Allemagne, si l'Empereur exécutoit son dessein. Dom Louis l'aprehenda, & déferant aux remontrances du Cardinal, il en écrivit à la Cour de Vienne d'une maniere si forte, qu'elle ne pensa plus à cette invasion.

Dispute curieuse entre Dom Christoval & l'abbé Siri.

Nous avons vu que la Paix de Westphalie n'avoit pas plu à l'Espagne (2): celle des Pyrenées ne fut pas plus agréable à l'Empereur. Le Cardinal nous fournit là-dessus (3) un détail trop curieux pour n'être pas raporté. Il y avoit à la Suite des deux Plenipotentiaires deux hommes fort oposez, & qui ne se connoissoient pas. L'un étoit Dom Christoval, Secretaire de Dom Louis pour les Langues: l'autre, l'Abbé Siri attaché au Cardinal, Auteur du Mercure qui porte son nom. Le premier parloit avec beaucoup de liberté contre une Paix, *si desavantageuse*, disoit-il, *au Roi Catholique, à qui l'Empereur eut fourni une Armée de soixante mille hommes pour faire en France tels progrès qu'il*

(1) *Voiez la Lettre dix-huitième du 25. d'Août.*
(2) *Voiez Tome I. pag.* 296. *&* 297.
(3) *Voiez sa Lettre vingt-neuviéme.*

*eut voulu, si au lieu de donner l'Infante au Roi Très-Chrétien il l'eut donné à Sa Majesté Imperiale*. L'Abbé Siri, qui croioit que Cristoval fût un Espagnol, lui répartit, *Qu'il n'y eut pas eu de meilleur moien pour rendre le Roi de France bientôt Maître des Pais-bas, parce*, disoit-il, *que ces soixante mille yvrognes n'auroient servi qu'à desesperer les Peuples, & à les faire recourir à la protection du Roi*. Christoval, qui étoit Autrichien, & non pas Espagnol, voulut se venger aux dépens de l'Histoire de l'Abbé Siri qu'il critiqua: mais sa critique ne put l'emporter sur la raillerie de l'Italien, qui eut les Rieurs de son côté. 1659.

L'entretien des deux Ministres (1), dans une de leurs Conferences touchant les avantages que les deux Couronnes pouvoient retirer de la Paix, merite encore mieux que j'en fasse mention: on y voit la politique de l'un & de l'autre, & le but où ils tendoient tous deux, ne pensant qu'à se rendre les Maîtres, ou du moins les Arbitres du reste de l'Europe.

Entretiens singuliers entre les deux plenipotentiaires.

Le Cardinal prenant le premier la parole: *Je ne comprens pas*, dit il, *comment ceux qui par le passé ont tenu notre place, & nous-mêmes, nous n'aions pas toujours travaillé à l'envie l'un de l'autre à l'union de nos Maîtres, puisqu'elle relevoit également la puissance des deux Rois*. Il ajoûtoit, qu'il n'étoit pas surpris au contraire que la plûpart des Princes de l'Europe n'aimoient pas cette union, parce qu'ils fondoient leurs desseins & leurs esperances sur leur mesintelligence, & qu'ils se plaisoient à en fomenter les divisions, à la faveur desquelles ils pretendoient main-

(1) *Voiez la Lettre dix-septiéme du Recuil.*

1659. tenir ou accroître leur puiſſance. Il pourſuivoit, en diſant, que la conduite & les intentions de ces derniers aprenoit aux deux Rois ce qu'ils devoient faire, & qu'il étoit étrange que leur pouvant donner la Loi à tous, ils ſe miſſent ſouvent en état de la recevoir d'eux. *Au fond*, diſoit-il encore, *quelle raiſon peuvent avoir les deux Rois de ſe faire la Guerre avec tant d'opiniâtreté & tant de dommage de leurs Etats & de leurs Sujets? Puiſqu'il eſt certain que ni les revolutions qui arriveroient, ni les progrès que les Armes de l'un pourroient faire ſur l'autre en divers tems, ne ſeroient jamais capables de faire des deux Monarchies une ſeule.*

Dom Louis écouta ce diſcours avec tant d'attention, qu'en l'aplaudiſſant il le repeta preſque tout entier, & avoua que tout en étoit parfaitement de ſon goût.

Les raiſonnemens en paroiſſoient effectivement auſſi ſolides que brillans: mais que les hommes ſont differens d'eux-mêmes! Et que le Cardinal des Conferences des Pyrenées, reſſemble peu à celui des Conferences de Weſtphalie! où Servient, qui n'agiſſoit que par ſes ordres, traverſa tant qu'il put la concluſion de la Paix. D'ailleurs je ne ſai s'il a deviné juſte, quand il a dit, qu'il n'y avoit point de revolution capable de réünir les deux Monarchie en une. Ne pouſſons pas plus loin la ſpeculation, & tenons-nous dans les bornes de l'Hiſtoire.

Eloge du Cardinal au ſujet des deux Traitez. Avouons que dans tout ce grand ouvrage des deux Traitez du mariage & de la Paix, cet habil Miniſtre y a paru avec tous les talens d'un grand Homme d'Etat, avec tous ceux, qui plus eſt, d'un parfaitement honnête Homme. Car enfin, pour le dire en-

core une fois, rien n'est plus grand ni plus 1659.
beau que son desintereſſement dans la paſſion du Roi pour cette niéce, dont il ne voulut pas souffrir la fortune, au prejudice de la gloire de son Maître. Le Trône, où il eût pu la voir élevée, ne fut pas capable de l'éblouïr : il s'oposa avec une fermeté qu'on ne peût assez admirer à sa grandeur, pour ne point faire de tort à la Majesté du Monarque, à qui il avoit dedié son Ministere, *& qu'il vouloit rendre*, comme il s'en explique dans ses Lettres, *le plus accompli, aussi bien que le plus heureux Prince du monde* : Gloire, bonheur qu'il croioit ne lui pouvoir procurer, que par le mariage de l'Infante.

Il faudroit passer à la celebration, & à toutes les solemnitez dont elle fut precedée & suivie : voir l'arrivée de l'Infante à Fontarabie, conduite par le Roi son Pere, qui la remit au Roi son époux : décrire l'entrevûë des deux Rois, & les ceremonies qui se firent à St. Jean de Luz, où le mariage, qui n'avoit été fait que par Procureur, fut celebré une seconde fois en la presence des deux Partis : & parler ensuite de l'Entrée solemnelle de sa jeune Reine à Paris. Mais tout cela ne se passa que l'année suivante : il faut achever de voir les évenemens de celle-ci en France, & dans les autres Etats avec qui elle avoit de la relation, où je comprendrai la suite des affaires d'Angleterre & du Siége de Candie.

Sur la fin de cette année (1), les deux Couronnes de Suede & de Dannemark prirent le Roi de France pour Mediateur & — Guerres entre la Suéde & le Dannemark.

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, Nani, Ricaut, Puffendorf, l'Histoire d'Angleterre.*

1659. pour Arbitre de leurs differens : & il envoia ses Ministres à Olive près de Dantzig, où par leur entremise la Paix fut concluë l'année suivante. Les deux Rois acharnez l'un contre l'autre s'étoient fait une sanglante Guerre, pendant laquelle celui de Suede, le vaillant Charles-Gustave, mourut au commencement de l'année 1660. (1). Sa mort fut suivie du Traité de Paix, dont je parlerai en son ordre.

L'Empereur, qui étoit entré dans cette Guerre, avoit aprehendé que la France ne secourût les Suedois, ses anciens Alliez, après la Paix des Pyrenées prête d'être concluë ; mais encore plus chagrin qu'on lui enlevât par ce Traité l'Infante qu'il avoit esperé d'épouser, & avec elle ses esperances à la Monarchie d'Espagne, qu'il voioit transmises à une Couronne ennemie de la sienne. C'est pourquoi la Republique de Venise l'aiant sollicité pendant les Conferences, & dans la vûë de la Paix prochaine, qui mettroit l'Europe en repos, de l'assister contre les Turcs, & de faire passer des Forces en Candie, il ne promit rien de positif.

Les Ambassadeurs Vénitiens ne peuvent rien obtenir de l'Empereur, chagrin du mariage de l'Infante.

Les Chevaliers Sagredo & Nani passerent à la Cour de Vienne, en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires, pour le feliciter sur son avenement à l'Empire, & en même tems pour découvrir ses intentions & ses desseins, au sujet de la Hongrie menacée par les Turcs, aussi bien qu'à l'égard du Traité de Paix qui se negocioit dans l'Ile des Faisans. Il ne leur fut pas mal-aisé de remarquer l'inquiétude qu'il en avoit, bien loin de s'en réjouïr, pour les raisons que j'en viens de dire. Desorte qu'ils ne rapor-

(1) *Le 7. de Fevrier.*

terent de cette Ambassade que des complimens, avec des assurances generales, qu'il seroit toujours prêt à reprimer les nouveautez & les violences des Turcs contre ses Alliez, & sur les Frontieres. 1659.

Ils passent à Rome & à Paris.

De Vienne Sagredo passa à Rome, & Nani à Paris, pendant que le Chevalier Querini alloit avec la même qualité à la Cour de Madrid. Ces deux derniers avoient ordre de solliciter puissamment les deux Rois, que la Paix alloit reconcilier, de concourir genereusement à soutenir la Republique, qui avoit eu assez de courage & de fermeté, pour avoir resisté seule pendant tant d'années à toutes les forces de l'Empire Ottoman, dans l'esperance du moment favorable d'une Paix, qui mettroit les Princes Chrétiens en état de reprimer les entreprises d'un si redoutable Ennemi. Elle faisoit sonner bien haut la pompe de ses Ambassades, & le succès qu'elle en esperoit, moins peut-être pour en être bien persuadée, que pour alarmer la Porte, & pour obliger le Grand Visir à une Paix qui pût sauver Candie. Mais Coprogli, ce fier & cet habile Ministre dont j'ai déjà fait mention (1), ne s'en émut point, instruit qu'il étoit que les Traitez qui se concluent entre les Princes, ne réünissent pas toujours les esprits & les interêts : desorte qu'il esperoit que les jalousies & les défiances n'en continueroit pas moins entre les Princes chrétiens. Ainsi il témoigna ne se soucier pas beaucoup des bruits qui se répandoient de la Paix entre les deux Couronnes.

Le Grand Visir se soucie peu de la paix des deux Couronnes.

Sa haine contre les Chrétiens.

C'étoit un dangereux ennemi, non seulement pour les Venitiens, mais pour tous

(1) *Voiez ci-dessus pag. 53. & 54.*

1659. les Chrétiens en general, qu'il haïssoit mortellement. Peu s'en fallut qu'il n'en fussent délivré cette année, par une conspiration des principaux Bassas contre lui, & la peur qu'il en eu fut si grande, que s'étant jetté aux pieds du Sultan, il le conjura de le faire servir de victime à la Paix de l'Empire & à la prosperité de ses Armes, qu'il aprehendoit que ces seditions ne ruinassent. Mais le Sultan l'aiant relevé en l'embrassant, l'exhorta d'avoir bon courage, & lui abandonna tous les conjurez, qu'il immola bientôt à la sureté de l'Empire, ou plûtôt à la sienne. *Habile Ministre*, dit l'Historien de Venise, *assurant sa vie par une feinte modestie, & aiant su cacher ses grands talens, qu'il découvrit tous dans l'occasion.*

La hardiesse avec laquelle il offre sa tête au Grand Seigneur.

Trahison d'un François qui se fait Mahometan.

Un miserable François passa cette année de l'Armée Navale des Venitiens à Constantinople, dans le dessein d'y faire fortune aux dépens de la foi publique & de sa Religion. Il déguisa dabord son dessein, & se fit connoître à l'Ambassadeur de France (1) pour un homme que la curiosité portoit à voiager, prêt à retourner bientôt en France. L'Ambassadeur le crut d'autant plus facilement, qu'il lui avoit rendu des Lettres de la part du Chevalier de Gremonville, qui servoit dans l'Armée des Venitiens: mais il les trompoit tous deux. Il ne remit les Lettres de Gremonville à l'Ambassadeur, que pour en gagner la confiance. Il y réüssit: & ce dernier le chargea d'un pacquet pour le Roi son Maître, qu'il instruisoit de ce qu'il y avoit de plus secret à la Porte, au sujet des affaires & des desseins de cet Empire, par raport à la France &

(1) *La Haye Ventelai.*

aux autres Etats de la Chrétienté. C'est ce que souhaitoit ce malheureux, qui croiant avoir entre ses mains de quoi obtenir de grandes recompenses, abjura le Christianisme & porta le pacquet au Visir. Aiant apris par là qu'il y avoit de la correspondance entre l'Ambassadeur & les Generaux Venitiens, il fit venir le premier & son fils à l'Audience, & après leur avoir fait de sanglans reproches, il les fit charger de coups, & ordonna qu'on les mît en prison. Le Roi l'aiant su brûloit d'impatience de venger cette injure, & vouloit envoier une assez puissante Armée, contre ces barbares violateurs du Droit des Gens pour en punir l'insolence, & avoir reparation de l'indignité qui lui avoit été faite en la personne de son Ambassadeur. Mais comme la chose arrivoit au milieu des Negociations pour la Paix, qui n'étoit pas encore si sure qu'elle ne pût manquer, son Conseil lui persuada de dissimuler, jusqu'à un tems plus propre à faire éclater sa vengeance. Il se contenta donc d'envoier un Exprès (1) à Constantinople, pour s'informer de la verité à fond, & pour demander satisfaction au Visir. Ce fier Ministre voulut à peine écouter le Deputé François, & toute la consideration qu'il témoigna pour le Monarque qui l'avoit envoié, ce fut d'en faire mettre l'Ambassadeur & son fils en liberté, avec la permission de se rétirer où ils voudroient. Cependant sur la nouvelle qu'il eut, qu'un Vaisseau François chargé de riches marchandises pour le Serrail, au lieu de porter sa charge à Constantinople l'avoit portée ailleurs, l'Ambassadeur & son fils fu-

1659.

L'indignité avec laquelle le Grand Visir traite l'Ambassadeur de France.

Le Roi en demande satisfaction.

(1) *Blondel.*

1659. rent derechef renfermez. Le Visir néanmoins adouci par le tems, & faisant reflexion sur lès suites que pourroient avoir un procédé si dur envers le Ministre du premier Roi de la Chrétienté, lui écrivit une Lettre, par laquelle il rejettoit toute la faute sur l'Ambassadeur, qui avoit, disoit-il, manqué à son devoir tant envers le Sultan, qu'envers la Porte, le priant de le rapeller pour lui faire rendre compte de sa mauvaise conduite, & d'envoier en sa place un Ministre plus sage, qui seroit bien reçu. Nous verrons en son ordre l'issuë de ce démêlé, qui ne fut terminé que quelques années après (1).

Quelle fut celle que fit le Visir.

La mort de Cromwel (2) ne changea pas seulement la face des affaires dans les trois Roiaumes de la Grande Bretagne, elle la changea encore dans tous les Etats de l'Europe, & principalement en France. Il y avoit pris un ascendant qu'il eût été difficile de surmonter après avoir mis Dunkerque entre ses mains, & on eût eu bien de la peine à rompre avec ce fâcheux & redoutable Voisin pour s'unir avec l'Espagne, si l'heureuse Etoile de Louis XIV. n'avoit pas levé cette obstacle, en couchant un si dangereux Allié dans le tombeau. Alors, comme nous l'avons vu, la fortune de la France alla de plein pied à ses fins : le mariage du Roi avec l'Infante, & le Traité de Paix avec l'Espagne ne trouverent plus de difficultez. La Republique d'Angleterre avoit son Ambassadeur à Saint Jean de Luz : mais il y faisoit une assez pauvre figure : aussi se disoit il, *l'Ambassadeur du Parti qui prevaudroit*,

Le titre que se donnoit Mylord Lokart.

(1) *En 1662. selon les uns, & en 1665, selon les autres.* (2) *Voiez ci dessus pag. 51.*

*droit, & le très-humble serviteur des évenemens*, sentant bien la revolution prête d'arriver, comme elle fit au commencement de l'année suivante. Voions un abregé de ces évenemens qui lui preparerent pendant celle-ci le chemin, & par quels degrez elle passa avant que d'arriver à sa perfection. 1659.

Le Parlement, qui ouvrit ses Séances à Westminster le 27. de Janvier, commença par la Declaration qui reconnoissoit pour *Protecteur* Richard Cromwel, & pour regle du Gouvernement l'Acte qui en avoit été passé en 1657. sous le feu *Protecteur*. Mais on reconnut bientôt que le fils n'avoit pas les grandes qualitez du pere, pour soutenir un si pesant fardeau: né avec un petit genie & un courage abattu, il avoit achevé de s'amollir dans les plaisirs, & il n'étoit capable ni de gouverner l'Etat, ni de se laisser conduire par ceux qui lui en avoient procuré le Gouvernement. Deux Puissances superieures à la sienne profiterent de sa foiblesse, & entreprirent de se saisir de l'Autorité Souveraine, c'étoit l'Armée & le Parlement. Il se declara tour à tour pour l'une & pour l'autre: mais toutes deux le mépriserent, & à peine avoit-il gouverné trois mois, à compter du jour de son installation par le Parlement, qu'il fut obligé d'abdiquer le *Protectorât*, par une honteuse déference pour une Puissance qui n'étoit pas plus legitime que la sienne.

**Richard Cromwel reconnu pour protecteur.**

**Sa foiblesse & son incapacité.**

Cette abdication fut precedée par un discours que lui tint le Capitaine Philippe Howard, pour l'animer à retenir sa dignité. *Ne craignez point*, lui dit-il, *ceux qui vous menacent*: c'étoient les Officiers de l'Armée: *Laissez seulement faire vos amis: tenez*

**L'offre que lui fait le Capitaine Howard.**

1659. *bon contre leurs menaces, pendant que nous les reprimerons. Permettez-nous de venger vos injures, & je vous répons du succès. Mais ne vous laissez pas toucher par une foible pitié, & ne craignez point de répandre le sang de votre propre Famille.* Il disoit cela, parce que Fleetwood & Desboroug, son beau-frere & son oncle, étoient à la tête des Deputez de l'Armée, qui vinrent le menacer de mettre le feu au Palais de Westminster, & d'en chasser tous les Parlementaires, s'il ne vouloit pas les en chasser lui-même. Howard ajoûta: *Souvenez-vous que vous êtes fils d'un pere qui a tout sacrifié pour acquerir l'Empire, & que ce n'est qu'à ce prix que vous pouvez vous le conserver.* Richard, plus debonnaire ou moins hardi, répondit: *Qu'il n'aimoit pas à répandre le sang, & qu'il ne vouloit se maintenir que par la douceur.* Belle réponse si la crainte & l'imbecilité ne l'eussent pas dictée, plûtôt que la moderation, & l'amour du Salut Public. Cependant il cassa le Parlement, & en convoqua un autre: c'étoit le vieux Parlement qui n'avoit fini, & qui n'avoit été interompu que par la mort de Charles I. Richard le rétablissoit suivant les desirs d'une partie de l'Armée, & ce fut sa perte.

Il n'a pas le courage de l'accepter.

La premiere resolution qui y fut prise, ce fut celle de l'abrogation de la Roiauté: la seconde, celle de l'abrogation du *Protectorat*. C'étoit pour ériger sur les ruines de l'un & de l'autre une Republique libre & independante. C'est ce que portoit l'Acte qui en fut dressé en ces termes: *Que la Nation seroit gouvernée en Republique, sans Roi, sans particulier, ou sans* Protecteur, *& sans Chambre des Seigneurs.* Il fut aussi ordonné

Le Parlement abroge la Roiauté & le Protectorat.

que Richard Cromwel envoieroit la demission, & qu'il sortiroit de Whitehall pour en laisser l'usage libre au Public. Il obéït, & le Parlement content de sa soumission lui assigna un fond de dix mille livres Sterling par an, sans ses propres revenus, afin qu'il eût de quoi soutenir avec splendeur, l'honneur qu'il avoit eu d'avoir gouverné la Republique.

1659.

Richard envoie sa démission, & on lui accorde une pension.

*Ce Parlement fit de grandes choses*, dit un Historien de ses Membres, & Republiquain outré (1), *& en eût fait de plus grandes encore, si les fatales destinées de la Nation ne l'en eussent pas empêché.* Ces fatales destinées étoient les intrigues des Armées sous des Chefs ambitieux & habiles, qui aspiroient eux-mêmes à la Souveraineté.

On ne peut voir de tableau plus ressemblant, à l'état où se trouvoit alors l'Angleterre par la mort d'Olivier Cromwel, & par l'abdication de Richard, que celui où se trouva Rome après la mort de Neron & de Galba. Le Senat de Rome foulé, pour ainsi dire, aux pieds par les Legions qui avoient à leur tête Othon, Vitellius & Vespasien, ne ressemble pas mal au Parlement d'Angleterre insulté par les Troupes de la Nation, qui avoient pour Chefs Fleetwood, Lambert & Monck. Fleetwood étoit le plus modeste, Lambert le plus ambitieux, Monck le plus dissimulé & le plus habile. Il fut aussi le plus heureux, aiant eu l'honneur de rétablir le Roi. Comme ce grand évenement n'arriva qu'au commencement de l'année suivante, j'en remettrai la narration à cette année-là, que j'ouvrirai par la suite de l'Histoire de France.

Comparaison de l'Angleterre avec Rome au tems de Galba.

H 2

(1) *Ludlow.*

1660. Mort du Duc d'Orléans, & son éloge.

L'entrée en est triste (1). Gaston, Duc d'Orleans, oncle du Roi, mourut le 2. de Fevrier à Blois, où il s'étoit rétiré dès la fin de l'année 1652. pour y jouïr d'une condition privée & tranquille. Il y passa le reste de sa vie, qui dura encore près de sept années, sans qu'il voulût retourner à la Cour, quelques invitations qu'on lui pût faire: plus content de jouïr de soi-même dans sa solitude, que d'être exposé, comme il l'avoit été sur un plus grand Théatre, à servir de pretexte & de jouet aux passions d'autrui. Par sa mort son Apanage revint au Duc d'Anjou, frere de sa Majesté, qui prit le titre de Duc d'Orleans.

Cependant la Paix des Pyrenées remplissoit non seulement tout le Roiaume, mais encore toute l'Europe de joie & d'esperance. Elle eut encore d'heureuses influences sur tous les autres Etats. Charles Stuart fut rapellé par ses Peuples, & rétabli sur le Trône de ses Peres: la Paix du Nord suivit celle des Pyrenées, & le Traité d'Olive reconcilia les Rois de Suede & de Dannemark, les Moscovites, les Polonois, & les autres Princes qui étoient interessez dans ces Guerres, comme nous le verrons dans la suite, en parlant de chacun de ces évenemens dans leur ordre.

Ambassade du Chevalier Nani en France.

Toute la Chrétienté jouïssant alors, ou se voiant près de jouïr d'un parfait repos, la Republique de Venise envoia, comme je l'ai dit (2), ses Ambassadeurs dans toutes les Cours, pour en implorer le secours contre l'Ennemi commun de l'Empire Chré-

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne.*

(2) *Voiez ci-dessus pag.* 109.

tien. Le Chevalier Nani, si connu par ses diverses Ambassades, & par l'Histoire qu'il nous en donne avec celle de sa Republique, vint au commencement de l'année en France avec le titre d'Ambassadeur, dont il avoit déjà fait la fonction en la même Cour pendant plusieurs années, avec une égale satisfaction des deux Etats. Il fut reçu à Aix en Provence, où le Roi s'étoit acheminé pour les raisons que j'en dirai bientôt, avec de grands honneurs. Le Maréchal Duc de Grammont vint au devant de lui jusque hors les Portes de la Ville, & le Comte de Soissons le conduisit à l'Audience. Le Roi l'écouta favorablement, & l'assura qu'il vouloit envoier en Candie sur ses propres Vaisseaux quatre mille hommes de pied, avec un nombre d'Officiers choisis, & deux cents Cavaliers démontez, ausquels la Republique fourniroit des chevaux. Le Cardinal de son côté témoigna beaucoup de zele pour cette expedition: & pour rendre par là son nom, qu'il venoit d'illustrer par la Paix, encore plus celebre, il prit soin lui-même du choix des Troupes, qu'il composa des meilleurs qu'il y eût en France, sur tout de celles que le Prince de Condé avoit mises en Quartier sur les Frontieres de Flandre. C'étoient effectivement les plus aguerries; mais le Cardinal avoit encore une autre vûë. Il n'aimoit pas des Troupes si souvent emploiées contre lui, & il cherchoit autant à les consumer en les éloignant, qu'à rendre service à la Republique.

1660.

Il est favorablement reçu du Roi & du Cardinal, & on lui promet des Troupes.

Il leur destina pour General le Prince Almerigo d'Este, qui tout jeune qu'il étoit avoit déjà acquis la reputation d'un esprit meur, & d'une grande prudence, jointe à

Le Cardinal en prend soin, & leur donne

1660. beaucoup de courage. Aussi le Cardinal ne l'avoit pas seulement choisi pour lui faire donner un si beau Commandement, il avoit encore dessein de le mettre dans son alliance, comme il y avoit déja mis son frere aîné. Il semble même qu'il vouloit preferer le cadet, en lui faisant épouser la jeune Hortense Mancini, celle de ses niéces qu'il aimoit le plus. Ce qu'on a néanmoins de la peine à concilier, avec ce que disent les Annales de ce tems-là, que dès l'année 1653. comme je l'ai raporté (1), le Cardinal en avoit negocié le mariage avec le Marquis de la Meilleraye. Quoi qu'il en soit, le Prince Almerigo devoit épouser la belle Hortense au retour de son expedition, s'il avoit le bonheur d'en revenir, avec la gloire que s'en promettoit le Cardinal. Mais son esperance fut trompée, & le jeune Prince mourut dans cette entreprise, où il se signala en diverses occasions qu'il n'est pas encore tems de raporter. Ainsi le mariage de la jeune Mancini se fit, selon le premier projet qui en avoit été resolu, avec le Marquis de Meilleraye (2), qui prit alors le titre de *Duc Mazarin*, suivant la disposition de l'oncle de son épouse.

pour General le Prince d'Este.

Il lui destine une de ses niéces pour épouse.

L'ardeur du Cardinal pour la Guerre des Venitiens contre les Turcs, ne se borna pas aux preparatifs & à l'envoi du secours promis par le Roi Très Chrétien, qui s'en reposa sur ses soins, il excitoit encore les autres Puissances de la Chrétienté à concourir dans un si beau & si pieux dessein. Il en sollicitoit sur tout le Pape, *soit pour l'y encourager*, dit l'Historien de Venise, *soit pour lui reprocher d'avoir manqué à son de-*

Le Cardinal sollicite le Pape d'assister les Venitiens.

(1) *Voiez Tom. II. pag.* 87. (2) *En* 1661.

*voir, en ne tenant point compte de ses exhortations.* Il lui reprochoit, que les Victoires qu'on remporteroit sur les Infideles seroient de plus beaux ornemens, & des plus glorieux Monumens pour lui, que les Edifices & les Inscriptions dont il avoit rempli toute la Ville de Rome. Il l'exhortoit donc à se faire le Chef d'une expedition si celebre, & qu'il regardoit comme une Croisade, à inviter les Princes Chrétiens par son autorité, & à les animer par son exemple. Mais le Pape, plus irrité que persuadé par les motifs du Cardinal qu'il haïssoit, non seulement ne se mit pas en peine de fournir aucun secous à la Republique, il ne donna pas même la moindre louange à celui que fournissoit le Roi de France, & par son indifference degoûtat tous ceux qui eussent eu envie de se joindre dans cette Ligue, dont il refusa d'être le Chef: soit que sa fureur pour les Bâtimens l'emportât sur toute autre consideration: soit que la haine qu'il portoit au Cardinal l'empêchât d'écouter tout ce qui venoit de sa part.

1660.

Ses sollicitations sont mal reçuës.

Les autres Princes d'Italie n'en userent guére mieux que le Pape. Le Duc de Savoie & les Genois furent sollicitez comme lui par le Cardinal à se réunir, ou à suspendre leurs pretentions respectives, pour assister la Republique, & pour entrer dans la Croisade: les Genois ne voulurent rien accorder, & le Duc de Savoie envoia seulement mille hommes de pied, qui furent joints aux quatre mille qu'envoioit la France. C'est tout ce que put obtenir le Cardinal, à cause du mépris que fit le Pape de son entreprise.

Les autres Princes d'Italie n'en usent pas mieux que le Pape.

Ce ne fut pas seulement aux Venitiens qu'il en fit éprouver l'inutilité, & même

1660. le prejudice : il le fit encore sentir au Duc de Parme. Il y avoit long-tems qu'il sollicitoit la restitution de Castro, dont Innocent X. s'étoit emparé, & la Cour de France s'étoit emploiée pour ce Duc auprès de ce Pontife : mais n'étant pas mieux intentionné pour le Cardinal, que le fut Alexandre VII. il en avoit éludé toutes les instances. Ce dernier fit encore pis. Il assembla son Consistoire à l'improviste, & en aiant pris l'avis, il réünit Castro à la Chambre Apostolique, le declarant sujet aux Bulles qui défendent d'aliener les Etats réünis à l'Eglise.

Le Pape réünit Castro à la Chambre Apostolique.

Differend avec le Nonce Picolomini qui aigrit le Pape.

Dans ces entrefaites il arriva un accident, soit premedité, soit fortuit, qui irrita plus que jamais le Pape contre la Cour & contre le Cardinal, à qui il imputoit tous ses sujets de plainte. La Ratification de la Paix étant arrivée d'Espagne à Aix, le Roi ordonna qu'elle fût publiée, & comme on étoit allé dans la Cathedrale pour chanter le *Te-Deum*, le Nonce Picolomini y parut avec le Rochet découvert, coutume qui n'étoit point usitée en France, & qui obligea les Maîtres des Ceremonies à le faire sortir. Le pape l'aiant apris en fut dans une extrême colere, s'en prenant au Cardinal, *qui non content*, disoit-il, *d'avoir exclus le Chef des Chrétiens de la Mediation de la Paix, faisoit encore sortir son Ministre de l'Eglise, afin qu'il n'eût pas même de part aux actions de graces que tout le monde en rendoit à Dieu*, *Mais*, ajoûte l'Historien (1), *les François croioient que le Pape se rejouissoit peu de la Paix, non seulement parce qu'elle s'étoit faite sans son entremise, mais encore parce que les*

(1) *Nani.*

*Papes trouvent plus facilement leurs avantages parmi les discordes des grands Princes, que dans un tems de repos, qui les rend plus attentifs à leurs interêts.* 1660.

La connexion de tous ces divers évenemens, qui se tiennent l'un à l'autre, ne m'a pas permis de les separer. Je viens maintenant au voiage du Roi dans plusieurs Provinces de son Roiaume, & aux raisons qui l'y obligoient, pour passer ensuite à celui des Pyrenées, où l'entrevûë des deux Rois, l'arrivée de l'Infante, & la celebration de son mariage nous fourniront d'agréables & de magnifiques spectacles.

Le Roi visite les provinces de son Roiaume, & à quelle fin.

En attendant le retour de la belle Saison, pour amener l'Infante avec le Roi son pere qui la vouloit conduire, le Roi Très-Chrétien parcouroit diverses Provinces de son Roiaume. Ce n'étoit pas par une pure curiosité, ou seulement pour se divertir, il avoit des vûës plus relevées, & le soin du Gouvernement y avoit plus de part que le plaisir de la promenade. L'Ambassadeur de Venise nouvellement arrivé, & qui fut reçu à Aix, de la maniere que je l'ai dit, nous aprend que le Roi en visitant ses Provinces Meridionales s'étoit proposé trois choses: I. de faire bâtir une Citadelle à Marseille: II. de tenir les Protestans du Languedoc dans la soumission: & III. enfin de s'assurer de la Ville d'Orange.

Marseille punie de ses rebellions.

A l'égard de la Ville de Marseille, elle avoit méprisé plusieurs fois les ordres de la Cour, & n'avoit témoigné aucune consideration pour le Duc de Mercœur, Gouverneur de Provence; desorte qu'il y étoit arrivé des troubles & des desordres à diverses reprises, causez par la faction de ses

1660. Habitans, naturellement portez à la nouveauté & à la sedition. Le Cardinal fut bien aise, en vengeant les injures faites à la Couronne, de venger aussi celles qu'avoit reçuës le Duc de Mercœur, afin de faire connoître le respect qu'on devoit à ceux qui étoient entrez dans son alliance : quoique sa niéce fut morte dès l'année 1657. (1). Il poussa donc le Roi à donner à cette Ville mutine un frein qui la tint dans l'obéïssance, en y faisant construire une Citadelle. Pour l'exécution de ce dessein, & pour punir en même tems les principaux auteurs des rebellions, qu'on avoit été obligé de dissimuler pendant la Guerre qu'on avoit avec l'Espagne, le Roi envoia tout d'un coup six mille hommes. Il ne contenta pas de les faire entrer par les Portes, il fit ouvrir les murailles en plusieurs endroits, pour les faire passer par la Brêche, comme à une Ville prise d'Assaut, fit dresser des potences dans les ruës, où quelques-uns des plus Mutins furent attachez, & fit desarmer tous les Bourgeois. Ensuite de cet apareil & de ces exécutions, qui portoient la fraieur dans l'ame des plus hardis, on choisit un Terrain propre à édifier une Citadelle, qui fut construite sur une éminence, d'où elle découvroit la Ville, & dont le Duc de Mercœur posa la premiere pierre. Le Peuple, qui vit élever cet ouvrage contre sa liberté, ou plutôt contre son independance & ses seditions perpetuelles, en paroissoit inconsolable : mais sans se soucier de ses gemissemens ni de ses pleurs la Citadelle fut achevée.

Par les exécutions qu'on y fait.

Et par la Citadelle qu'on y bâtit.

Pour les Protestans, ou les Huguenots,

(1) *Le Duc de Mercœur, qui en étoit Veuf, fut fait Cardinal en* 1667.

on les accusoit d'avoir fait bâtir des Temples en plusieurs endroits au prejudice de l'Edit de Nantes, & d'avoir élevé quelques Fortifications à Montauban, & on y envoia un Lettre de Cachet pour les obliger à les démolir. Sur quoi la fidelité de l'Histoire ne me permet pas de suprimer leurs défenses. Bien loin d'avoir contrevenu à l'Edit, ils se plaignoient eux-mêmes des contraventions que les Catholiques trop zelez y faisoient tous les jours, & ils poursuivoient une Audience du Roi pour en avoir justice (1). Leurs Députez furent introduits le 18. de Fevrier 1658. par Ruvigni, Député General, en la presence de sa Majesté. Le Chancelier, qui assistoit à cette Audience avec la Vrilliére & de Brienne, Secretaires d'Etat, leur dit, *Qu'en consideration de la bonne conduite & de la fidelité que ceux de leur Religion avoient toujours témoignée, mais principalement dans les dernieres Guerres Civiles, le Roi vouloit les faire jouïr du benefice des Edits & les proteger, afin de les encourager à demeurer fermes dans les devoirs de l'obéissance.* La Forest, Gentilhomme député de la Province de Poitou, prit alors la parole, exposant respectueusement les plaintes des Religionnaires, demandant la Revocation de tout ce qui avoit été fait contre l'Edit de Nantes, dont la Declaration de 1652. leur avoit si solemnellement promis l'observation, avec des termes qui recommandoient leur fidelité. Il remercia le Roi de l'Audience qu'il donnoit aux Députez, lui donna de grandes louanges en peu de paroles, & finit par des vœux pour la prosperité de sa personne & de son

1660.

Plaintes réciproques des Protestans & des Catholiques.

Le Chancelier assûre les Protestans de la bonne volonté du Roi.

Discours de leur Député.

(1) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

1660. Regne. Après cela il mit entre les mains du Roi le Cahier des plaintes, ſigné de Ruvigni, Député-General, & des autres Députez: & Sa Majeſté lui dit en le recevant: *J'examinerai votre Cahier, & je vous ferai juſtice.* Le Cardinal donna auſſi Audience le 17. de Mars aux Députez de ceux de cette Religion: les écouta favorablement, fit lui-même l'éloge de leurs ſervices & de leur fidelité, & les aſſura que le Roi feroit connoître par des effets la bonne volonté qu'il avoit pour eux: *Aſſurez-vous*, leur dit-il, *que je vous parle du bon du cœur.* Il donna encore peu de jours après les mêmes aſſurances au Vicomte de Turenne, qui ſe piquoit alors de zele pour cette Religion, & que la Cour ménageoit comme neceſſaire à ſes deſſeins. Mais toutes ces belles paroles, diſent les Proteſtans, demeurerent ſans execution. Au reſte ſi la Lettre de Cachet fut envoiée en 1660. à Montauban, comme le dit l'Auteur (1) de l'Hiſtoire de Veniſe, ce ne fut au moins qu'en 1661. qu'on en démolit les Fortifications, de la maniere que je le dirai en ſon lieu.

Le Roi prend leur Cahier & promet de leur rendre juſtice.

Le Cardinal les aſſure de ſon affection.

Celles d'Orange furent ruinées cette année. Dès l'année 1658. lors du voiage de Lion, le Roi aiant conſideré cette Place enclavée dans ſes Etats, & qui couroit riſque de tomber entre les mains d'une Puiſſance ennemie de ſa Couronne, ou d'être miſe en pieces par les querelles qui ſurvenoient tous les jours entre l'Aieule, & la mere du jeune Prince d'Orange (2) leur Pupille, prit la reſolution de s'en ſaiſir. Ce ne fut pourtant qu'en 1660. qu'il exécuta,

Le Roi fait démolir les Fortifications d'Orange.

(1) *Nani.*

(2) *Guillaume III.*

& qu'il en fit démolir les Fortifications. 1660.
Cependant il ne prenoit la Ville que comme en dépôt, pour ne la laisser point exposée aux suites de la division des deux Princesses (1), qui ne pouvoient s'accorder, & dans le dessein de la rendre au Prince, lors qu'il seroit Majeur. Mais les Guerres qu'il eut au sortir de sa Minorité avec la France, en firent differer la restitution jusqu'à la Paix de Nimegue (2).

Le Roi, qui se promenoit dans le Languedoc, l'une des plus belles Provinces de France, & des plus voisines des Pyrenées, où il devoit se rendre pour voir l'Infante, visita Montpellier, l'une des plus agréables Villes de la Province, & qui jouït de l'air le plus temperé & le plus sain. Ce fut là que le 6. d'Avril il confera au Vicomte de Turenne la Charge de Maréchal-General. Il l'eût investi de celle de Connêtable, qu'il vouloit faire revivre en sa faveur, si la Religion que professoit le Vicomte ne l'en eût empêché. Il lui proposa, pour lever cet obstacle qui s'oposoit à son élevation, de se faire Catholique, comme avoit fait Lesdiguieres (3): mais après avoir remercié le Roi de la bonté qu'il avoit pour lui, il le pria de l'excuser s'il ne pouvoit lui obéïr en cette occasion, ne voulant pas trahir sa conscience pour tous les biens & pour tous les honneurs du monde. Le Roi ne l'en estima pas moins, & ne pouvant lui conferer la Charge de Connêtable, qu'il eût fait revivre, il en créa une nouvelle, qui

Il offre la Charge de Connêtable au Vicomte de Turenne s'il veut changer de Religion.

(1) *La mere du jeune* Prince d'Orange *mourut à Londres sur la fin de* 1660.
(2) *En* 1678.
(3) *En* 1622.

1660. Il le fait Marechal de Camp General.

fut celle de Maréchal de Camp General, pour le distinguer des autres Maréchaux de France, & lui donner les mêmes prerogatives, ou peu s'en falloit, qu'au Connétable, le nom presque seul en faisant toute la difference.

Ce ne fut qu'ensuite de cette installation du Vicomte de Turenne, que le Roi, quittant le séjour de Montpellier, s'aprocha des Frontieres d'Espagne, passa à Avignon, où il exerça tous les Actes de Souveraineté, & de là vint à Orange où il donna ses ordres pour la démolition des Fortifications. Ensuite de quoi il se rendit à Perpignan, pendant que le Roi d'Espagne partoit de Madrid avec l'Infante, pour se trouver au rendez-vous dont on étoit convenu.

Difficultez pour les Confins au sujet de Lasen d'Urgel.

Un incident retarda l'entrevûë de quelques jours. Les deux Plenipotentiaires n'avoient pu regler une prétention qui concernoit un lieu nommé *Lasen d'Urgel* sur les Confins du Roussillon, & Roses ne devoit point étre renduë aux Espagnols, que cet Article n'eût été reglé, ni le mariage celebré, que Roses n'eût été renduë. Les deux Rois, qui ne croioient pas que si peu de chose dût les arrêter, s'étoient mis en chemin, Philippe s'étant avancé jusqu'à St. Sebastien, & Louis XIV. à Bayonne, d'où il vint à St. Jean de Luz: mais tous deux furent obligez de rester là plus long-tems qu'ils n'avoient cru. Les deux premiers Ministres tinrent plusieurs Conferences au sujet de ce different, plus difficile à regler que les deux fameux Traitez du mariage & de la Paix Chose étrange! que ce deux habiles Negociateurs se fussent trouvez embarassez des semaines entieres pour un pe-

tit coin de terre, eux qui avoient à peine 1660.
donné quelques heures pour disposer du Domaine des plus importantes Places, & des Provinces entieres. Il leur fut impossible de s'accorder sur une Bicoque, & ils vouloient s'en raporter à l'Ambassadeur de Venise (1), qui étoit à la suite de la Cour de France. Mais les Espagnols après y avoir bien pensé, trouverent à propos d'en donner le jugement au Cardinal seul, & le prierent de changer sa qualité de Plenipotentiaire en celle d'Arbitre. Il l'accepta & se piquant d'honneur à son tour, comme il avoit bien cru qu'il feroit, il leur ajugea le lieu contentieux. Roses fut en même tems aussi-tôt évacuée, & les deux Rois, qui n'étoient pas éloignez, se rendirent avec toute leur Suite à l'Ile où se devoit faire l'entrevûë.

Les Espagnols en donnent le jugement au Cardinal qui leur ajuge la place.

Le Roi de France résolut d'y paroître d'abord *incognitò*, se confondant avec les Courtisans (2): mais il eut beau se mêler dans la foule, il ne put empêcher qu'on ne le connut. Il lui avoit été facile de cacher les avantages que pouvoient donner les habits & les ornemens exterieurs: il n'en fut pas de même de ceux de sa personne, qu'il lui fut impossible de ne point faire paroître.

Entrevûë des deux Rois.

Il étoit alors dans ce bel age, où la fleur de la jeunesse se fait voir avec toutes les graces qui l'accompagnent: toute sa personne étoit charmante: tout en étoit auguste, tout annonçoit le Roi: une presence majestueuse, un port presque divin, un air, une taille, une bonne mine, qui attiroient les yeux & les respects de tout le monde. Il

Portrait du Roi de France.

(1) *Nani.*
(2) *Voiez de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Mémoires de Bussi Rabutin, Nani.*

1660. avoit la tête belle, les cheveux châtains-bruns, naturellement bouclez & en quantité, le nez grand & bien fait, les levres vermeilles, les yeux pleins de feu, mais doux, & où brilloit toute la vivacité de son esprit. Son visage étoit marqué de petite verole; mais elle n'en avoit gâté ni les traits ni le teint fort vif, quoi qu'un peu brun, & s'il n'avoit pas une beauté délicate, c'étoit sans contredit l'homme le mieux fait de son Roiaume. Il n'étoit donc pas possible de le méconnoître. D'ailleurs son portrait qui avoit été envoié à Madrid, avoit trop frapé le Roi Catholique, pour ne pas reconnoître l'original. Aussi ne douta-il pas un moment, & le Roi voiant qu'il étoit découvert ne voulut pas faire durer la feinte plus long-tems. Les deux Rois s'embrasserent, après quoi ils se présenterent l'un à l'autre les principaux Seigneurs de leur Cour.

Les deux Rois s'embrassent.

Paroles obligeantes du Roi Catholique au Vicomte de Turenne.

Le Vicomte de Turenne ne s'étant pas avancé des premiers, le Roi Catholique demanda à le voir, disant qu'il étoit bien aise de faire sa Paix avec lui : qu'il confessoit franchement qu'il lui avoit voulu bien du mal, & qu'il avoit souvent été cause qu'il n'avoit pas dormi de bon somme : mais puisque la Paix étoit faite, qu'il vouloit bien le lui pardonner. Le Vicomte répondit à cette civilité comme il devoit, & les deux Rois aiant encore demeuré quelques momens ensemble se separerent, se retirant chacun de son côté.

Parallèle des deux Rois par raport à

Le parallèle que fait l'Historien (1) de Louis XI. de ce Roi de France avec Henri IV. Roi de Castille, est bien different de celui

(1) *Commines.*

celui de Louis XIV. avec Philippe IV. Dans l'entrevuë des deux premiers on voit d'un côt la mine basse & la chicheté de Louis XI. & de l'autre toute la pompe & tout le faste de Henri IV. Dans celle-ci on voit la Majesté Roiale briller dans Louis XIV. avec tout l'éclat que lui donne sa jeunesse & sa bonne mine. On voit au contraire Philippe IV. d'un regard venerable, & d'un contenance agréable à la verité, mais d'un pas chancelant à cause de son âge, plus cassé encore par ses travaux & par ses soins, que par le nombre de ses années, & qui ne jettoit plus, pour ainsi dire, qu'une lumiére sombre & prête à finir.

1660. Henri IV. Roi de Castille. & à LouïsXI. Roi de France.

On disposa dans cette premiére entrevûë toutes choses pour avancer le mariage. Le 3. de Juin Dom Louis de Haro, à qui le Roi Trés-Chrétien avoit envoié sa Procuration pour épouser l'Infante, satisfit à cette ceremonie dans l'Eglise Cathédrale de Fontarabie. Le lendemain le Duc de Créqui fut dépêché de St. Jean de Luz pour porter à la Reine les presens du Roi, & le Marquis de Vardes pour lui en faire les complimens.

Dom Louïs épouse l'Infante au nom du Roi.

Le Duc de Créqui porte les presens à la Reine.

Ces ceremonie achevées, le Roi d'Espagne partit de Fontarabie avec la jeune Reine sa fille, & le 6. de Juin ils se rendirent à l'Ile de Bidassoa ou de la Conférence, où arrivérent en même tems le Roi de France & la Reine sa mere, qui eut la joie d'embrasser le Roi Catholique son frere, qu'elle n'avoit point vu depuis l'an 1615. qu'elle étoit partie de Madrid pour venir épouser Louis XIII. Le même jour les deux Rois jurérent la Paix, ratifiant tout ce qui avoit été conclu & arrêté par leurs Ministres: &

Les deux Cours se rendent à l'Ile de Bidassoa.

1660. Le Roi Philippe remet l'Infante entre les mains du Roi

le jour suivant le Roi Catholique remit l'Infante entre les mains du Roi son époux. Ce ne fut pas sans qu'il y eut des larmes répanduës de part & d'autre. Un Pere qui aimoit tendrement sa fille, & une fille qui étoit sensible à cette tendresse ne pouvoient se dire un éternel adieu sans douleur: mais tous deux trouvoient leur consolation dans le bonheur de la nouvelle Reine.

Célebration du mariage à Saint Jean de Luz.

La celebration du mariage, qui ne s'étoit faite à Fontarabie que par Procureur, se réïtera le 9. de Juin à St. Jean de Luz, où le Roi épousa tout de nouveau l'Infante par le Ministere de l'Evêque de Bayone, avec la magnificence que demandoit une semblable solemnité, & autant que ce lieu-là le pouvoit permettre. Le Roi, vétu d'un habit de brocard d'or avec le manteau de même, fut conduit à l'Eglise de St. Jean, marchant entre deux Huissiers de sa Chambre qui tenoient des Masses d'argent, precedé du Cardinal Mazarin en Camail, Rochet & bonnet, & du Prince de Conti, accompagné des Gentilhommes de Bec à Corbin avec des Bâtons peints de bleu, & garnis de fleurs de Lis d'or. La Reine venoit ensuite vétuë à la Françoise, aiant un manteau Roial de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or & doublé d'hermines, avec la Couronne Roiale toute de diamans, menée par *Monsieur*. La Reine Mere étoit en mante de deuil. L'Evêque de Bayone, révétu de ses Habits Pontificaux, benit le mariage selon les ceremonies accoutumées: & le Cardinal, qui fit la fonction de Grand Aumônier, jetta au Peuple plusieurs Médailles d'or & d'argent, où étoient gravez les portraits du Roi & de la Reine, & sur

Solemnité de cette ceremonie.

Medailles distribuées.

le revers la Ville de Saint Jean de Luz, sur laquelle tomboit une pluie d'or, avec cette Devise, *non lætior alter*. Il n'en est point tombé de plus agréable. 1660.

Toutes ces solemnitez finies, on ne pensa plus qu'à prendre le chemin de Paris. Le voiage se fit en petites journées, & il fallut encore s'arrêter à Vincennes jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'Entrée, que la Capitale du Roiaume vouloit faire à leurs Majestez. Ce ne pût être plutôt que le 26 d'Août le lendemain de la Fête de St. Louis, jour convenable à cette solemnité.

Leurs Majestez s'acheminent à Paris.

Elle fut magnifique. On avoit élevé au bout du Fauxbourg Saint Antoine un Trône soutenu de quatre Colomnes, couvert d'un Dôme apuié de quatre autres Colomnes. Le Trône étoit ouvert de trois côtez, & on y montoit par vingt degrez. Il étoit tendu de riches tapisseries, avec un Dais superbe, sous lequel le Roi & la Reine devoient recevoir les complimens & les félicitations de toutes les Communautez, & de toutes les Compagnies Souveraines & Subalternes, Ecclesiastiques & Seculieres qui viendroient témoigner leur joie, & faire leurs soumissions.

L'entrée magnifique que leur fait la ville de Paris.

Je ne ferai point la description des Arcs de Triomphe construits en diverses places de la Ville, les uns à la gloire du mariage, & les autres à l'honneur de la Paix. On voioit ici des Trophées d'Amours & de Cœurs: & là des Trophées d'Armes sous les pieds de la Paix & de l'Amour. En un autre endroit paroissoit un Arc de Triomphe, dans lequel étoit un tableau du Roi & & de la Reine sur un Char, conduit par le Dieu de l'Hymen, avec des symboles qui

1660. signifioient la concorde & la réünion de la France & de l'Espagne. La Renommée, qui en publioit l'Alliance, se faisoit voir avec deux Trompettes dans un Globe d'azur, enrichi de trois fleurs de lis d'or, qu'un Atlas portoit sur ses épaules.

Marche de la milice.

La Milice de Paris fut au devant de leurs Majestez dans une équipage fort leste, conduite par le President de Guénegaud, son Colonel-General, monté sur un très beau cheval richement enharnaché, precedé de quatre Gentilhommes, & suivi de six Pages & de vingt-quatre Estaffiers de Livrée, aiant des pourpoints de satin de couleur isabelle.

Marche du Chancelier.

Alors le Roi & la Reine partirent de Vincennes. Ils étoient precedez par le Chancelier, vétu d'une robe de drap d'or frisé avec une soutane de toile d'or & la ceinture de même, aiant un chapeau de velours noir brodé d'or, dont le cordon étoit aussi d'or. Il étoit precedé des Officiers de la Chancelerie & des Secretaires du Roi, en robes de satin & manches pendantes : les Maîtres des Requêtes marchoient ensuite en robes de velours noir avec des ceintures d'or : les Officiers du Sceaux suivoient, & après eux venoit une haquenée blanche, couverte d'une housse de velours bleu, semée de fleurs de lis d'or, qui portoit le Sceaux dans une Cassette de vermeil dorée, couverte d'une gaze d'argent. Deux Estaffiers la ménoient, vétus de pourpoints de satin violet & de haut de chausses de velours chamarrez d'or, avec des toques de pareille étoffe chargées de plumes violettes & blanches, precedez des quatre Huissiers de la Chancelerie, vétus de même, aiant des chaines d'or au cou & portant des Masses d'argent à la main.

Tout ce Cortége étant arrivé au Trône, leurs Majeſtez parurent bientôt après. Le Roi, vétu d'un habit tout de broderie d'argent trait mêlé de perles, & garni de rubans incarnat & argent, avec un bouquet de plumes incarnat & blanc, attaché d'une Roſe de diamans, venoit monté ſur un cheval d'Eſpagne, dont la houſſe étoit en broderie d'argent, & le harnois ſemé de perles. La Reine ſuivoit dans une calêche en forme de Char de Triomphe, couverte dehors & dedans d'une broderie d'or trait : & le Dais brodé dehors & dedans de ſemblable broderie, avec des feſtons pendans à l'entour. Cette Princeſſe étoit vétuë d'une Robe enrichie d'or, de perles & de pierreries, & elle étoit parée des plus riches joiaux de la Couronne.

1660.

Arrivée du Roi à cheval.

Et de la Reine en calêche.

Etant arrivez au Trône, & aiant pris leurs places ſous le Dais qui leur avoit été préparé, le Chancelier fit ſon compliment & lui & tous les autres ſe rangerent ſuivant l'ordre du Ceremonial. Le Duc de Bouillon, Grand Chambellan, étoit immediatement derriere le Roi : Le Duc de Créqui, premier Gentilhomme de la Chambre, à côté, & le Duc de Treſmes, Capitaine des Gardes du Corps, enſuite. La Reine étoit aſſiſe proche du Roi, & avoit à côté d'elle *Mademoiſelle* & ſes trois ſœurs cadetes, Meſdemoiſelles d'Orleans, d'Alençon & de Valois, la Princeſſe de Condé, & la Ducheſſe de Longueville : derriere étoient la Ducheſſe de Navailles, premiere Dame d'honneur de la Reine, & la Comteſſe de Béthune, ſa Dame d'atour. Le Trone étoit environné des Gardes du Corps & des cent Suiſſes juſqu'au Barrieres, pour en défendre les aproches.

Prennent leurs places ſur le Trône.

1660. Reçoivent les complimens & les soumissions des differens Corps.

Les differens Corps vinrent l'un après l'autre, chacun en son rang, faire leurs soumissions. Le Clergé parut le premier, & l'Université ensuite. Le Gouverneur de Paris venoit après à cheval, vétu d'un habit de drap d'or en broderie, suivi de douze pages, & de sa Compagnie de cinquante Gardes, & precedé de ses trois cents Archers à cheval, revétus de leurs casaques aux Armes du Roi & de la Ville. Il avoit à sa gauche le Prevôt des Marchands, vétu d'une robe de velours rouge cramoisi à boutons d'or, aiant proche de lui son Secretaire qui portoit les Clefs de la Ville, & derriere lui les quatre Echevins & le Procureur du Roi en robes de velours rouge tanné, suivis du Greffier & du Tresorier du l'Hôtel de Ville & des autres Officiers en manteau de satin. Le Prevôt des Marchands fit se compliment, & presenta les Clefs de la Ville au Roi.

Les Corps de la Justice parurent ensuite. Les Officiers du Châtelet, la Cour des Monnoies, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes, le Parlement : tous avec leurs robes de ceremonie furent rendre leurs respects, & faire leurs complimens à leurs Majestez

Ces soumissions & ces Harangues finies, leurs Majestez descendirent du Trône, & l'Entrée commença en cet ordre. Les Equipages parurent les premiers. On vit venir celui du Cardinal d'une magnificence extraordinaire, celui de *Monsieur*, celui de la Reine Mere, & enfin celui du Roi. La Compagnie des Mousquetaires & celle des Chevaux Legers marcherent ensuite, les

(1) *Voiez Tome II. pag.* 266. *à la Note* (1).

Gentilshommes ordinaires, les Maîtres d'Hôtel, & plusieurs Seigneurs passerent après, chacun en son rang. 1660.

Le Roi venant à paroître à cheval effaça tout ce Cortége, & on ne regarda plus que lui. Il étoit precedé de la Garde des cents Suisses, des Herauts d'Armes, & de quelques Officiers de la Couronne, & suivi de ses Gentilshommes de Bec à Corbin. Plusieurs Princes l'environnoient : mais il se faisoit aisement distinguer au milieu de tous par sa bonne mine, par son grand air, & par la grace qu'il avoit dans les façons, personne ne sachant mieux se servir d'un cheval que lui. Tel qu'à son âge parut Alexandre, quand il dompta le fier Bucephale, qui ne vouloit être monté que par lui, & qu'il se fit admirer de toute la Cour de Macedoine. Louis XIV. n'attira pas moins l'admiration de celle de France & de tout Paris, qui ne vit dans tout ce magnifique spectacle rien de plus beau que son Roi.

Description du Roi entrant dans la Ville.

Il y eut quelqu'intervalle entre sa marche & celle de la Reine, qui venoit dans un Char superbe, & sous un Dais extrêmement riche. Les Spectateurs, qui avoient toujours eu leurs yeux sur le Roi, jusqu'à ce qu'ils l'eussent perdu de vûë, furent charmez une seconde fois par ce nouvel objet, dont tout étoit digne de leur curiosité & de leur admiration. Leurs regards étoient principalement attachez sur la jeune Reine, qui de même âge que le Roi leur paroissoit ornée de toute la beauté & de toutes les graces que demandoit un tel Epoux.

Description de la Reine.

Le lendemain de leur Entrée, leurs Majestez allerent à l'Eglise rendre graces à Dieu de cette heureuse Alliance, & on y

1660. chanta le *Te-Deum*, où les Compagnies Souveraines assisterent.

Accommodement des Limites.

Il n'avoit pas été possible de regler si bien toutes choses par le Traité de Paix, qu'il ne restât des difficultez sur quelques Articles. Il y en eut sur tout à l'égard des Limites de la Flandre, qui ne pouvoient être arrêtées que sur les lieux. Les deux Rois nommerent des Commissaires : Courtin, Maître des Requêtes, Talon, Intendant d'Artois, & Parmentier, Substitut du Procureur General, furent ceux du Roi Tres-Chrétien, qui s'étant assemblez avec ceux du Roi Catholique, convinrent des bornes des Domaines que le Traité avoit assignez à chaque Couronne.

Sentiment de l'Espagne au sujet du mariage de l'Infante.

Ainsi la Paix sembloit être bien établie, & la France triomphoit. Il n'en étoit pas de même de l'Espagne, chagrine d'avoir mis entre les mains de ses Ennemis naturels le gage le plus precieux & le plus sûr de ses destinées. C'est ainsi que parloient les Espagnols (1) du mariage de l'Infante, & le Roi son Pere sembloit avoir les mêmes sentimens, lorsqu'entendant les rejouïssances des François, quand il étoit encore à l'Ile des Faisans, il dit, *Qu'il avoit peur que cette allegresse de la France ne causât bientôt le deuil de l'Espagne.*

Une autre difficulté plus considerable que celle des Limites, & que les deux Ministres n'avoient pu terminer, étoit le different des deux Couronnes d'Espagne & de Portugal. Les Espagnols offrirent de laisser à la Maison de Bragance tous ses Biens & ses Etats Patrimoniaux, & de donner au fils aîné le titre de Viceroi perpetuel de Portugal. Les

(1) *Voiez Nani.*

Portugais rejetterent cette offre; mais ils en firent une autre fort plausible. C'étoit de tenir le Roiaume de Portugal comme un Fief de la Castille, avec une redevance annuelle d'un million, de quatre mille hommes de pied, & de huit Vaisseaux de Guerre. Il fut encore proposé par la Cour de Lisbonne de se contenter du Bresil en Souveraineté, & du titre de Roi des Algarves. L'aversion du Roi Catholique & du Favori pour cette Nation, empêcha qu'aucune de ces propositions ne fût reçuë, & les Portugais aiant perdu toute esperance d'accommodement, se preparerent à continuer la Guerre en Gens qui ne pensent plus qu'à vaincre ou à perir. La France s'étoit lié les mains par le Traité qu'elle avoit fait avec l'Espagne: mais elle laissa faire le Vicomte de Turenne, qui se croiant obligé d'assister la Reine de Portugal sa Parente, leva des Troupes qui passerent à son sécours. C'est le pretexte que trouva le Cardinal pour éluder le Traité, plutôt que pour l'accomplir.

1660. L'accommodement du Portugal avec l'Espagne ne se peut faire.

Le Vicomte de Turenne assiste la Reine de Portugal sa parente.

L'Ambassadeur de Venise renouvella à Paris les instances, qu'il avoit faites aux Conferences des Pyrenées, pour obtenir du secours contre les Turcs. Il representoit que les deux premiers Rois de la Chrétienté n'aiant plus de Guerre, rien n'étoit plus digne des Armes victorieuses de l'un & de l'autre, que de les emploier contre les Infideles, & de les porter là où autrefois leurs Ancêtres avoient arboré la Croix, & fait triompher la Religion. Il étoit bien juste, disoit il, que puisque cette malheureuse Guerre, qui s'étoit faite entre les Princes Chrétiens, avoit donné la hardiesse aux Turcs d'attaquer Candie, la Paix que le

Sollicitations de l'ambassadeur de Venise.

1660. Ciel venoit de donner aux deux Couronnes, servît à la défense de la Republique & à la destruction de l'Ennemi commun de tous les Etats de la Chrétienté.

Les secours qu'offre la France.

La France offrit d'envoier une Armée Navale en Afrique contre les Corsaires & les Algeriens, & nous verrons dans la suite qu'elle exécuta sa parole : mais à l'égard d'une Guerre ouverte contre le Sultan, elle s'en défendit, pour ne point troubler le commerce du Levant. Elle ne refusa pas néanmoins quelques secours sous main : l'Alliance qu'elle avoit avec la Cour Ottomane ne lui permettant pas d'en user autrement. Nous verrons bientôt qu'elle fit effectivement passer un nombre assez considerable de Troupes & qu'elle fit plus que la Maison d'Autriche, quoique moins interessée à une Guerre dont cette derniere avoit le plus à craindre, à cause de la proximité de ses Etats, soit du côté de Naples pour l'Espagne, soit du côté de la Hongrie pour la Branche Imperiale.

Avant que de parler des expeditions qui se firent cette année contre les Turcs, je croi être obligé de reprendre le fil des affaires d'Angleterre, & de raporter l'heureuse revolution qui fit monter Charles II. sur le Trône de la Grande Bretagne.

Affaires d'Angleterre.

Ce grand évenement (1) arriva dans le tems de l'entrevûë des deux Rois de France & d'Espagne. Ils s'aprochoient des Frontieres de leurs Roiaumes pour ratifier la Paix, lorsque le General Monck s'aprochoit de Londres pour rétablir le Roi : & la même semaine, & presque le même jour

(1) *Voiez Nani, Mylord Clarendon, & les autres Historiens d'Angleterre.*

que ce Prince faisoit son Entrée triomphante dans la Capitale (1), Louis XIV. & Philippe IV. faisoient la leur à l'Ile de Bidassoa (2). Comme si la Providence eût voulu se signaler par ce double miracle, & faire connoître qu'elle tient le cœur des Rois aussi bien que celui des Peuples en sa main, pour les incliner à la Paix ou à la Guerre, les abaisser & les élever comme il lui plaît. 1660.

La Republique se gouvernoit avec l'aide de son Parlement; mais toute la puissance étoit entre les mains des Troupes & de leurs Chefs. J'ai dit que Fleetwood, Lambert & Monck étoient les trois principaux, Lambert, le plus ambitieux de tous, voulut être le seul. Il lui en prit mal. Il fut mis en prison, & du consentement des trois Roiaumes toute l'autorité fut déferée à Monck. Lambert échapa de la prison : mais il y fut remis une seconde fois, pendant que Monck étoit reçu à Londres comme le Liberateur de la Republique : car on ne parloit pas encore de rapeller le Roi, & l'habile General en cachoit le dessein pour le faire réüssir, ne parlant que de liberté & d'independance, que d'établir fortement le Gouvernement de la Republique & l'autorité de ses Parlemens.

Le General Lambert est mis en prison.

Politique de Monck pour retablir le Roi.

Ainsi parloit Monck dans les Séances du vieux Parlement, jusqu'à l'assurer, *qu'il feroit tête à Charles Stuart jusqu'au bout*. Ce sont les termes de l'Historien Anglois (3). Il parut bientôt après que la politique lui avoit arraché ces paroles, & qu'il avoit eu

Il feint des sentimens contraires.

(1) *Le* 8. *de Juin* 1610.

(2) *Ils y jurerent la Paix le* 6. *de Juin.*

(3) *Ludlow.*

1660. besoin de cette dissimulations pour venir à ses fins. Le vieux Parlement fut cassé, & on en assembla un nouveau le 25. d'Avril, qui prit le nom de *Parlement Libre*. Ce fut-là que Monck leva le masque, & fit connoître ses veritables intentions.

Il se découvre au Roi qui suit ses conseils.

Charles, qui étoit alors à Bruxelles, les avoit ignorées lui-même. Il les lui fit savoir, en l'exhortant de se transporter à Breda, Ville de Hollande & le Patrimoine des Princes d'Orange ses Parens, où par consequent il seroit avec honneur & en sureté: outre que la Nation Angloise aimeroit mieux le savoir dans un Païs Protestant, que dans un Catholique. Charles suivit le conseil de Monck, à qui il écrivit pour le remercier, & pour lui témoigner qu'il se reposoit de toutes choses sur sa conduite, le faisant l'Arbitre de sa destinée. Il écrivit aussi au Conseil d'Etat & au Parlement, & chargea le Chevalier de Greenville de toutes ces Lettres, avec ordre de les porter premierement à Monck, avec qui le contenu en avoit été concerté par l'entremise du même Chevalier, qui avoit déja été dépêché à ce General une premiere fois, & que le Roi avoit honoré du titre de *Comte de Bath*, pour reconnoître le service qu'il lui rendoit dans une affaire si importante, & en même tems si dangereuse. Il vint donc pour la seconde fois trouver Monck, & lui rendit fidelement les Lettres. Monck ouvrit la sienne; mais il fut d'avis que le hardi Messager lui délivrât le pacquet où étoient les autres en la presence du Conseil d'Etat. Il y fut introduit, & ne craignit point de dire, en remettant le pacquet à Monck, *Que c'étoit par ordre du Roi, qui l'en avoit char-*

Lettres qu'écrit le Roi pour être lûës en plein Parlement.

*gé à Breda où il étoit.* Le President, surpris 1660.
d'un tel Message, ordonna que le Porteur seroit mis en la garde de l'Huissier : mais à la garentie de Monck, qui le reconnut pour son Parent, & qui voulut bien être caution qu'il se presenteroit à la prochaine Séance du Parlement, il fut relâché. Le General ouvrit en même tems le pacquet, & mit sur le Bureau les Lettres du Roi, pour être lûës en plein Parlement.

Elles y sont lûës.

Il s'assembla, comme je l'ai dit, le 25. d'Avril (1), & le Chevalier Greenville ne manqua pas d'y comparoître. Monck, qui s'étoit fait deputer à la Chambre des Communes par la Province de Devon dont il étoit originaire, après que le Chevalier eut parlé pour repeter devant le Parlement ce qu'il avoit dit au Confeil d'Etat, demanda que les deux Lettres du Roi fussent lûës, & sa proposition fut aprouvée.

Le contenu des Lettres.

Dans le même tems le Maire de Londres & l'Amiral Montaigu envoierent celles que le Roi leur avoit écrites, & il fut aussi ordonné qu'on en feroit la lecture. Toutes étoient d'un même stile. Charles parloit dans les unes & dans les autres en Roi exilé, qui veut avoir l'obligation de son rétablissement à l'affection de ses Peuples, aussi bien qu'aux droits de sa naissance & aux Loix de la Monarchie : promettoit un oubli des injures : assuroit ses fideles Sujets de sa reconnoissance, & ceux qui l'avoient offensé, de sa clemence & de sa grace. Il n'en exceptoit que les meurtriers de son pere, encore vouloit-il que le Parlement en fût juge, & qu'il ordonnât de la punition, selon qu'il les trouveroit plus ou

(1) *V. S. Le 5. de Mai N. S.*

1660. moins coupables. Ces Lettres firent leur effet sur les esprit d'un Parlement que Monck avoit preparé, & la lecture en aiant été faite dans la Chambre des Communes, où il avoit pris Séance parmi les Deputez, il fut arrêté, que sans s'embarasser de questions inutiles, on opineroit pour ou contre le rapel de Charles, & il passa tout d'une voix pour l'affirmative. La resolution des Communes, portée à la Chambre des Pairs, eut la même aprobation, & l'Acte en fut aussitôt dressé. Il portoit, *Que la Nation seroit gouvernée par un Roi, & par les deux Chambres des Seigneurs & des Communes, & que Charles Stuart, le second de ce nom, seroit proclamé Roi d'Angleterre.* La Proclamation en fut faite le 8. de Mai (1) au milieu de ces acclamations de tout le Peuple, & on nomma des Deputez pour aller à Breda en porter la nouvelle au Roi.

Le Parlement ordonne le retablissement du Roi.

Les Députez viennent le lui annoncer à la Haye.

Ils le trouverent à la Haye, où, après lui avoir fait leurs soumissions en particulier & au nom de toute la Nation, ils le prierent de venir sans retardement satisfaire l'impatience qu'avoit tout le monde, de le voir rétabli sur le Trône de ses Peres. La Flotte, commandée par Montaigu, l'attendoit à Scheveling, & on croit facilement, que pour aller prendre possession des trois Roiaumes, (car l'Ecosse & l'Irlande suivirent avec plaisir l'exemple de l'Angleterre) Charles se rendit bientôt à bord de l'Amiral. Il s'embarqua avec les Ducs d'York & de Glocestre, ses deux freres: le trajet fut heureux: le tems des disgraces étoit passé: le Ciel, la Terre, la Mer, tout favorisoit le Monarque, & les

Il s'embarque.

(1) *V.S. Le 18. de Mai N.S.*

vents soufflant à souhait l'amenerent en deux fois vingt-quatre heures en Angleterre. Le 28. de Mai (1) il fit son Entrée triomphante à Londres. La Ville le reçut avec une magnificence qui témoignoit sa joie: le Parlement lui réïtera les protestations de son zele & de sa soumission, que ses Deputez lui avoient faite: il fit de son côté des caresses à tout le monde: reprimant sa colere & son ressentiment pour tout le passé, & témoignant dans la suite beaucoup de douceur & de moderation. *Il devoit*, dit un Auteur, (2), *cette vertu ou cette politique à toutes les disgraces qu'il avoit souffertes, & comme il fit accueil à tous, aussi fut-il reçu dans le Roiaume avec un aplaudissement general.* 1660.

Son arrivée à Londres.

Sa clemence n'eût pu s'étendre sur les parricides de Charles I. son pere, sans boucher les oreilles à la clameur du Sang Roial, à la voix de la nature, & à celle de tous les Souverains. Tout crioit vengeance, & il ne pouvoit la refuser sans se montrer indigne du Trône, dont il laisseroit les attentats impunis. On leur fit leur procès en vertu de la Commission *d'Oyer & Terminer*, comme on apelle la Commission particulier du Roi pour juger les causes criminelles. Les Séances s'en ouvrirent le 9 Octobre, & finirent le 19. Desorte que les Juges ne mirent que dix jours à l'instruction & au jugement du procès de ces malheureux dont vingt-neuf furent condamnez à mourir du suplice des Traitres & des Parricides.

Il fait punir les Meurtriers du Roi son pere.

Le Roi qui n'avoit pu se dispenser de donner ces marques de sa justice, en don-

Il reconnoit les services de Monck.

(1) *V. S. le 8. de Juin N. S.* (2) *Nani.*

1660. na avec plaisir de sa reconnoissance à son genereux Restaurateur, le vaillant & le sage Monck, qu'il combla de biens & d'honneurs. Il le créa Duc d'Albemarle, & Lieutenant General de l'Armée Navale, dont il partagea le Commandement entre lui & le Prince Robert (1). Nous verrons en son ordre qu'il étoit digne de toutes ces faveurs, & que bien loin d'en abuser il affecta une vie toute unie & toute simple, quoique toujours prét à l'exposer dans les occasions pour le service du Roi & de la Patrie.

*La Mort du Duc de Glocestre, & son éloge.*

Je dirai encore, avant que de quitter l'Angleterre, le deuil qui vint temperer sa joie par la mort du jeune Duc de Glocestre (2), le troisiéme des fils de Charles I. & les delices de la Nation, à un tel point que le Roi son pere avoit aprehendé qu'elle ne le mît sur le Trône au prejudice de ses aînez. Mais le jeune Prince, qui ne faisoit qu'entrer dans l'âge de puberté, lui jura qu'il n'accepteroit jamais la Couronne à un tel prix, quand elle lui seroit offerte. Il fut effectivement proposé en 1653. de l'y faire succeder: mais Cromwel éluda la proposition, que le Prince n'eût aparemment pas acceptée.

*La mort de la Princesse d'Orange sa sœur.*

Sa mort fut suivie deux mois après de celle de sa sœur Marie, Veuve de Guillaume II. Prince d'Orange, qui étoit passée de Hollande à Londres pour avoir part à la joie du rétablissement de sa Maison, & de la Roiauté de Charles II. qui en étoit l'aîné.

Pendant que la France, l'Espagne, l'Angleterre & presque tous les autres Etats de l'Europe jouïssoient de la Paix, ceux du Nord

(1) *Prince Palatin.*
(2) *Sur la fin de Septembre.*

Nord & de l'Orient étoient toujours en Guerre (1). Les Rois de Suede & de Dannemark d'un côté : Ragotzki & les Turcs de l'autre se livroient de sanglantes Batailles. Elles ne finirent que par la mort du Roi de Suede & de Ragotzki. 1660.

Les Victoires du premier contre les Danois furent arrêtées par les Traitez de Tostrup & de Rotschil du 18. & du 26. de Fevrier 1658. *presque aussitôt violez que conclus*, dit un Auteur (2) qui en donne tout le tort au Danois.

Il en fut puni par le Siége de Coppenhague, dont les Habitans souffrirent les incommoditez pendant les années 1658. & 1659. & qui ne fut levé que par le secours de la Flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Opdam, après plusieurs combats sur Mer & sur Terre. Un autre échec, que reçurent les Suedois dans l'Ile de Funen au mois de Novembre 1659. diminua leurs forces, s'il n'abattit pas leur courage, & fut si sensible à leur vaillant Roi Charles-Gustave, qu'il en fut quelque tems inconsolable. Quelques-uns disent qu'il en contracta une maladie dont il mourut le 7. de Fevrier 1660. mais d'autres assurent que son courage ne l'abandonna jamais : & il se preparoit à venger toutes ces pertes, lorsque la mort vint à la fleur de son âge (3) le coucher dans le tombeau. Les Traitez d'Olive (4) & de Coppenhague du 3. de Mai & du

Siége de Coppenhague que l'Amiral Opdam fait lever.

Défaite des Suédois dans l'Ile de Funen.

Mort du Roi de Suéde.

Traité d'Olive.



(1) *Voiez Nani, l'Histoire des trois derniers Empereurs Turcs, par Ricaut, l'Histoire de Suede par Puffendorf, les Memoires du Chevalier Terlon.*

(2) *Wicquefort dans son Traité des Ambassadeurs.*

(3) *Il n'avoit que trente-huit ans.*

(4) *Près de Dantzick.*

1660. 6 de Juin 1660. donnerent la Paix à ces deux Roiaumes, aussi bien qu'à la Pologne.

Exploits de Ragozki.

Pour le desesperé Ragotzki, il songeoit moins à se rétablir dans sa Principauté, qu'à dérober sa tête à la cruauté du Visir qui la demandoit impitoiablement, en perissant genereusement les Armes à la main. Il accomplit bientôt sa destinée. Au commencement de l'année 1660. il fit des courses, avec une partie de son Armée, sur les Terres des Turcs, & en aiant rencontré un Gros considerable, quoique le sien fût fort inferieur, il n'hesita point à l'attaquer. Il le battit, & le contraignit à prendre la fuite, en laissant plus de mille morts sur la place. L'action étoit belle, mais que lui servoit-il d'ôter mille hommes à un Ennemi, qui en avoit vingt-cinq mille tout prêts à mettre en Campagne contre lui, qui en avoit à peine six mille à leur oposer? Il ne laissa pas de se mettre en marche à la tête de cette petite Armée aussitôt que la Saison le put permettre, & de chercher celle des Turcs, persuadé qu'il n'y avoit de ressource pour lui que dans un coup de desespoir, & qu'il falloit ou vaincre ou mourir. Dans cette hardie resolution il s'approcha des Ennemis, fit sonner la charge sans s'étonner de leur multitude, fondit sur eux l'épée à la main avec une bravoure qui a peu d'exemple, perça leurs Escadrons, mit leurs Bataillons en desordre, porta la terreur par tout, & étoit sur le point de remporter la Victoire, quand un malheur la lui ravit avec la vie. Son Casque tomba, les couroies en aiant été coupées, & dans ce moment fatal il reçut un coup si violent sur la tête, qu'aiant aban-

Sa hardie resolution.

donné la bride de son cheval il se laissa aller à terre presque mort. Les Soldats consternez par cet accident parurent frapez du même coup que leur Chef, & comme s'ils n'eussent eu de forces & de valeur que celles qu'il leur inspiroit, ils ne firent plus de resistance. Ils eurent pourtant encore le courage d'emporter leur General mourant, les uns disent dans un château du voisinage, & les autres à Varadin, où il mourut peu de tems après. Telle fut la fin de l'ambitieux & du temeraire Ragotzki, digne pourtant d'une meilleure fortune à cause de sa valeur tout heroique; mais qui, n'aiant pas des forces proportionnées, ne put exécuter les grands desseins que son ambition lui inspiroit. Le Visir profitant de la Victoire fit assiéger Varadin, dont l'Armée Turque se rendit maîtresse après un Siége de près de deux mois. Mon dessein n'est pas de pousser plus loin une guerre qui n'apartient pas à l'Histoire de France : je passe à celle des Venitiens où elle a plus de part, à cause des Troupes qu'y envoia le Roi Très-chrétien, & dont le Cardinal choisit les Soldats & le General.

1660. Il est mortellement blessé.

Sa mort & son eloge.

Les Turcs prennent Varadin.

Ces Troupes, au nombre de plus de quatre mille hommes (1), tous gens d'élite, arriverent vers la fin d'Avril à Cerigo sur les Vaisseaux du Chevalier Pol : mais n'aiant point leur General, elles ne purent être emploiées jusqu'à sa venuë. C'étoit, comme je l'ai dit, le Prince Almerigo d'Este, qui, ai an consumé beaucoup de tems à faire ses Equipages, n'arriva à Venise qu'au mois de Juillet, & à Cerigo qu'au mois d'Août.

Arrivée des Troupes Françoises à Cerigo.

Il y avoit beaucoup à esperer de Troupes



(1) *Voiez Nani, de Riencourt.*

1660. si lestes & si aguerries : mais sur le point de leur départ de Cerigo, l'esprit de sedtion les saisit, & les Soldats refuserent de s'embarquer, si on ne les paioit quatre Montres. Garenne, qui commandoit la Cavalerie Françoise, s'entremit d'accommodement, & il sut si bien les piquer d'honneur qu'ils rentrérent dans leur devoir, s'étant contentez de quatre écus par tête, & s'étant embarquez ils arrivérent sur la fin d'Août au Port de Suda (1).

Elles se mutinent & sont apaisées.

Le Débarquement fait, on se mit aussitôt en état pour se rendre maître des lieux qui étoient aux environs de cette Place, & pour en chasser les Turcs qui la tenoient comme bloquée : mais n'aiant pas assez de monde on ne put faire d'entreprise considerable, & il fallut se contenter de la prise de quelques Chateaux. Ensuite de ces expeditions, & pour ne point consumer les Troupes inutillement, les Generaux furent d'avis de se rembarquer & d'aller à Candie, pour concerter avec les Assiégez les moiens de faire quelque irruption importante dans le Camp des Turcs. Ils partirent avec un vent favorable, & arriverent heureusement. Dès le lendemain, qui étoit le 17. de Septembre, les Assiégez firent une Sortie de cinq mille cinq cens hommes de pied & de trois cents cinquante Chevaux, & se mirent en marche sur deux Lignes, dont le Chevalier de Gremonville commandoit la premiere, & Le Bas la seconde. Le Capitaine General & le Prince d'Este encore convalescent, commandoient le Corps de Bataille. Ils pousserent d'abord les Ennemis jusqu'à une espece de ravin, où les Ba-

Elles arrivent à Candie.

Font une Sortie.

(1) *En Candie.*

taillons pour la passer se mirent en desordre. Ils se rallierent néanmoins aprés l'avoir passé, & continuerent à chasser les Turcs. Ils entrerent même confusement dans le Camp, s'emparerent d'une Batterie de huit pieces de canon, & croiant n'avoir plus d'Ennemis à combattre, s'abandonnerent au pillage, sans vouloir écouter leurs Generaux. Les Turcs, qui virent ce desordre d'une hauteur où ils s'étoient retranchez, ne manquerent pas d'en profiter. Trente Cavaliers seulement vinrent fondre le sabre à la main sur ces Pillars qui prirent l'épouvante & la fuite, en criant, *les Turcs, les Turcs*. Ce cri d'effroi se porta par tout, & au lieu d'avancer contre l'Ennemi ou de l'attendre de pied ferme, les Soldats jettant leurs Armes & leur butin ne penserent qu'à fuir, comme si toute l'Armée des Turcs leur fût tombée sur les bras. Les Officiers firent en vain tout leur possible pour les retenir & pour les rassurer : ils n'en écouterent point la voix, frapez de celle qui avoit crié, *les Turcs, les Turcs*, & que chacun croioit entendre retentir à ses oreilles. Ainsi trente hommes en mirent près de six mille en fuite : & si jamais il y a eu de terreur panique, ce fut celle-là. Car enfin qui pourroit avoir fait manquer tout d'un coup de cœur à de braves Soldats, qui s'étoient signalez en une infinité d'occasions, si quelque chose de surnaturel ne s'en étoit pas mêlé. C'est dans ces rencontres qu'on ne peut pas s'empêcher de remarquer une Providence qui donne & qui ôte le courage, pour faire connoître aux hommes qu'ils ne sont que des foibles instrumens, à qui elle communique toute cette valeur qu'ils ont

1660.

Une terreur panique les met en desordre.

Trente Turcs les mettent en fuite, & les taillent en piéces.

1660. tort de s'attribuer, puisqu'elle les en prive quand il lui plaît. Plus de quinze cents tant François que Venitiens perirent dans cette confusion sous le sabre des Turcs, & il n'y eut de sauvez que les plus agiles qui se jetterent dans les Fossez de Candie, ou qui se retirerent dans les Fortifications de dehors. Pour dernier malheur la maladie se mit dans les Troupes de la Garnison, & pour sauver celles qui étoient venuës de France, on les envoia à Paros dans un lieu plus sain & dans un meilleur air. Mais le Prince d'Este y mourut le 6. de Novembre. Ainsi furent trompées les esperances que le Cardinal avoit fondées sur ce Prince, & celles que la Republique attendoit de son courage & de sa prudence dans un âge, où la derniere n'a pas accoutumé de se faire remarquer, mais dont il avoit donné des preuves.

La maladie se met dans la Garnison.

Mort du Prince d'Este.

1661. Nous avons vu les yeux de tout Paris attachez sur le Roi, lorsqu'il y fit son Entrée le 26. d'Août 1660. avec la nouvelle Reine : voions cette année & les suivantes (1) ceux de toute l'Europe attachez sur ce Monarque, dont la rapide grandeur, semblable à celle du Soleil qu'il avoit pris pour sa Devise, étonna tout le monde. Nous ne l'avons vû jusqu'ici que dans son Aurore : ses raions au moins ont été cachez d'un nuage qui en déroboit la gloire. Il vouloit, pour ainsi dire, enterrer le Ministere du Cardinal avec honneur, & sa complaisance pour ce Ministre qui lui étoit si cher, lui laissoit encore, depuis le Traité des Pyre-

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, les Memoires pour servir à son Histoire : les Memoires de Bussi Rabutin, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne.*

nées, le soin du Gouvernement, dont il semblôit se reposer sur son affection & sur sa capacité. La mort du Cardinal, qui arriva au commencement de cette année, mit fin à cette direction, & obligea le jeune Roi à prendre les Rênes de l'Etat, & à paroître sur le Trône avec tout son éclat. *Alors*, dit le celebre Auteur de l'Histoire de Venise(1), *disparut l'Etoile presque toujours fatale des Favoris*: alors ce grand & beau Roiaume se rétabli dans sa premiere splendeur, les Peuples se promettant de grandes choses d'un Roi, qui bien qu'élevé avec quelque indulgence, avoit cependant été nourri dès son enfance parmi les Armes, & avoit cru, si cela se peut dire, au milieu des Victoires. On ne parloit que de la magnificence de sa Cour, que de la reformation des abus, que du dessein d'élever la France à un degré de richesses & de gloire où elle ne s'étoit jamais vûë. Les grands succès de cette année & de la suivante, arrivez coup sur coup, étoient un prélude de cette élevation, & la firent respecter ou craindre à toute l'Europe. Le dedans du Roiaume se rejouïssoit de la diminution des Impôts, de la Chambre établie pour la reformation des Finances, & de la naissance du Dauphin (2). Le dehors, qui avoit voulu faire le fier, s'étoit vu contraint à s'humilier: Rome & Madrid firent des reparations solemnelles de leurs insultes; & toute l'Europe put connoître dès lors, qu'il ne faisoit pas bon offenser un Prince qui savoit venger ses injures avec tant de hauteur. Avant que de voir le détail de tous ces grands évenemens, disons quelque chose

1661.

Le Roi gouverne par lui-même.

Le dedans & le dehors du Roiaume.



(1) *Nani.* (2) *Né le* 1. *Novembre* 1661.

1661. de la personne d'un Monarque, qui devoit moins à l'art qu'à la nature la Science de regner avec tant de gloire : j'ai donné le portrait du visage, il faut maintenant donner celui de l'esprit.

Belles qualitez du Roi.

Tous conviennent, Amis & Ennemis, qu'il étoit né pour regner, & qu'on n'a jamais vu de plus beau ni de plus heureux naturel. Ceux qui ne parlent pas avantageusement du Cardinal, disent qu'il est étonnant que le Roi, aiant eu pour Sur-Intendant de son éducation un homme si peu propre à former un grand Roi, il n'ait pas laissé de le devenir, ses qualitez naturelles supléant au défaut de l'instruction. Un de ses Precepteurs (1) rend de meilleurs témoignages au Cardinal : mais il convient de l'heureuse naissance & des qualitez toutes Roiales du Prince, en qui il reconnoissoit dès les premieres années de sa jeunesse qu'il avoit l'honneur d'instruire, une ame genereuse & bienfaisante, un esprit élevé, une memoire heureuse, un courage martial, un jugement net & solide. Le Discours qu'il lui fait tenir à cet âge renferme tous ces traits : *Il aimeroit mieux*, disoit-il, *n'avoir jamais porté Couronne, que de ne pas gouverner lui-même, ou que de ressembler aux Rois fainéans de la premiere Race*. Je ne veux point copier ses Flateurs : mais on ne peut mettre dans ce rang les Protestans de son Roiaume. S'ils l'ont honoré, ils ont suivi les Principes de leur Religion, qui leur enseigne à craindre Dieu & à honorer le Roi : mais ils ne l'ont pas adoré : car cette Religion leur aprend à rendre à Dieu les choses

Le Discours qu'il tient dans sa Minorité à son Précepteur.

(1) *Perefixe, Evêque de Rhodez dans ses Histoire de Henri. IV.*

qui font à Dieu, & à Cesar les choses qui font à Cesar. Voici comme ils en parlent (1) au commencement de cette année: *Encore*, disent-ils, *qu'il eût été nourri dans l'aversion pour la Religion Reformée, il n'avoit pas la même repugnance pour les personnes: les services lui en étoient agréables, beaucoup exerçoient des Offices dans sa Maison & dans ses Finances: & bien que sa conscience fut entre les mains des Jesuites, néanmoins il avoit l'ame roiale, éloignée de l'injustice & de la cruauté. Il ne se portoit jamais à une chose qu'on lui avoit fait connoître qui seroit injuste. Il étoit naturellement bon, & ceux qui aprochoient de sa personne parloient de lui comme du meilleur Maître du monde, qui ne pouvoit pas se porter à faire le moindre chagrin à ses serviteurs. Il entendoit raison mieux que personne de sa Cour, & s'y tenoit après l'avoir entenduë.* Ce sont leurs propres termes, & je ne croi pas qu'on puisse en faire un plus beau portrait, ni lui donner des qualitez plus éminentes, & plus aimables en même tems. 1661.

Ses sentimens au sujet des Protestans de son Roiaume.

Le Portrait qu'ils en font.

Il y manque pourtant encore bien des traits qu'on trouve dans des Ecrivains qu'on ne peut soupçonner de partialité. Dès qu'il eut pris le Gouvernail il se rendit assidu aux Déliberations du Conseil, dont il étoit l'ame par sa penetration, autant que par son autorité: les affaires s'y digeroient, mais elles se perfectionnoient dans son Cabinet. Colbert le servoit dans les Finances, & le Tellier dans les autres affaires. Avec ces deux hommes qui lui aplanissoient les difficultez, il gouvernoit le Roiaume avec un pouvoir absolu, mais pourtant avec le plus bel ordre du monde. S'étant fait le centre

Son Gouvernement dans les affaires, & ses manieres honnêtes avec tout le monde.

(1) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

1661. de tout, il ôta aux Parlemens le pouvoir de controller ses Edits, mais il avoit si bien gagné l'amour de ses Sujets, que personne n'en murmura. Il recevoit avec bonté tous les Placets qu'on lui présentoit, & en faisoit promptement expedier la réponse. Accessible, affable à tout le monde, sur tout aux Etrangers, qu'il charmoit par son honnêteté, autant que par sa Majesté & par sa bonne mine: d'une conversation aisée, parlant toujours juste, & mieux qu'aucun de son Roiaume: d'une comprehension facile, & d'une repartie prompte & judicieuse: prenant plaisir à une raillerie fine qui ne blessoit point l'honneur des gens, mais n'aimant pas la satyre. Aussi prenoit-il garde de n'offenser jamais personne. Indulgent pour les fautes de surprise ou d'ignorance: punissant severement celles de dessein premedité. Magnifique comme Charlemagne dans toutes ses Fêtes, témoin son Carrousel (1), dans ses Ameublemens & dans ses Edifices, témoin Versailles, Marli, le Louvre, & tant d'autres lieux qu'il a embellis: Oeconome cependant & bon ménager de ses Revenus, hormis dans les occasions d'éclat, où il les repandoit avec profusion. Il les reparoit par les moiens que Colbert lui en fournissoit, & s'il chargeoit les Peuples par des Impôts, il les enrichissoit par la Navigation & le commerce, que ce Ministre entendoit au souverain degré, & qu'il fit fleurir en France mieux qu'on n'avoit jamais vu avant lui.

Caractéres de son esprit & de son cœur.

Sa magnificence & son Oeconomie.

Le Roi possedoit encore, comme Alexandre (2), la celerité, le secret, & la muni-

(1) *En 1662.* (2) *Personnes n'ignore la céléirté & la libéralité d'Alexandre, & pour le secret le Sphinx qu'il portoit dans son cachet en étoit le Symbole.*

ficence : trois grandes qualitez avec lesquelles il est peu d'entreprises dont on ne vienne à bout : sur tout quand on les accompagne, comme il faisoit, d'une exacte discipline, & qu'on n'est pas moins severe à punir les fautes du Soldats & du General, que liberal à en recompenser les services. 1661.

Deux passions fatales à tous les Heros étoient nées avec lui, l'Amour & l'Ambition : l'une & l'autre d'autant plus dangereuses, qu'on songe moins à les reprimer qu'à les satisfaire, à les condamner qu'à les consacrer sous les noms specieux de la tendresse & de la gloire. Le soin qu'il prit d'ailleurs des beaux Arts & des Sciences lui fit trouver non seulement des excuses, mais même des Panegyriques pour ses Amours & pour ses Guerres, dont il n'est pas encore tems de parler. On l'accuse d'injustice & de cruauté dans celles qu'il a faites. Nous verrons en leur ordre ce qu'il en faut penser, & quels sont là-dessus les differens préjugez de la France & du reste de l'Europe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont épuisé le Roiaume, qui a besoin pour se retablir de toute l'aplication, & de tous les soins de son sage & habile Regent.

L'Amour & l'Ambition sont ses deux passions dominantes.

On est encore partagé sur sa conduite à l'égard de ses Sujets Protestans : mais pour louer comme font ses Flateurs, la Revocation des Edits, les Abjurations forcées & les Dragonnades, il faut manquer de pudeur : pour les excuser il faut en imputer la resolution à une Religion naturellement cruelle, dans laquelle il a été élevé, & à la mauvaise foi de son Clergé qui lui deguisoit la verité. Les deux Harangues des Evê-

A quoi il faut imputer sa conduite à l'égard de ses Sujets protestans.

1661. ques de Lavaur & d'Auxerre (1) en font une preuve. Ils lui representent, *l'Eglise Catholique tous les jours opprimée par les entreprises de ceux de la Religion P. R.* Ce sont les termes de l'Evêque de Lavaur. Et comment un jeune Monarque, qui ne connoit les deux Religions que sur de semblables portraits, ne seroit-il pas préoccupé en faveur de la sienne au préjudice de l'autre? Il est pourtant vrai qu'il ne falloit pas s'en raporter à un Parti si interessé, & qu'il devoit une égale justice à ses Sujets, soit Catholiques, soit Protestans, & sa protection aux derniers, à qui il l'avoit promise pour les services qu'ils lui avoient rendus, & pour la fidelité qu'ils lui avoient témoignée pendant sa Minorité. Ces considerations n'empêcherent pas les violences qu'on exerça cette année contre la Ville de Montauban. C'est par où je rentre dans le fil de l'Histoire.

Traitement fait à ceux de Montauban.

Ceux de Montauban n'eussent pas cru, que la Cour eut sitôt oublié la fidelité qu'ils lui avoient témoignée, pendant les Guerres Civiles & la Minorité du Roi: Eux, que le Cardinal ne nommoit point autrement que *ses bons amis*: Eux, à qui la Reine pendant sa Regence avoit dit plusieurs fois, que le Roi ni elle ne perdroient jamais la memoire de leur obéïssance & de leurs services. Ils avoient pendant le tems des troubles relevé de méchans Bastions autour de leur Ville avec la permission de la Cour, & pour en soutenir les interêts contre la Rebellion: ils n'eussent pas cru que de tels Ouvrages en eussent dû exciter

(1) *Toutes deux du mois de Fevrier* 1661. *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

la jalousie: & ils furent bien surpris, quand ils virent arriver le Marquis de St. Luc avec quatre ou cinq mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie pour les démolir: ce Marquis à qui les mêmes Bastions avoient servi d'asyle, lors de sa défaite par le Prince de Condé à Miradoux (1). Ils ne le furent pas moins de la perte du College qu'ils avoient bâti & fondè à leurs depens pour y instruire leur jeunesse, & qui fut donné premierement à moitié, & bientôt après tout entier au Jesuïtes. 1661.

Sédition des Etudians, & la punition qu'on en fait.

Une équipée des Etudians Protestans donna lieu à ces coups de colere que frapa le Conseil du Roi. Ils y furent accusez de sedition, & les Bourgeois de l'avoir favorisée. On instruisit le procès: il en couta la vie à quelques-uns, de moindres suplices à d'autres, avec la ruine des plus beaux endroits de la Ville, & le degât fait pendant quatre mois dans les maisons par les Troupes, qui furent logées chez les Bourgeois à discretion. Ils en écrivirent à leurs Protecteurs, c'est-à-dire au Duc d'Epernon, Gouverneur de la Province (2), au Cardinal & à la Reine, trois illustres témoins de leur fidelité, & qui les avoient souvent assurez de leur bienveillance. Mais le Duc d'Epernon & le Cardinal étoient agonisans quand ils reçurent leurs Lettres: & la Reine, bien loin de les proteger, ne pensoit plus qu'à détruire ceux de cette Religion. Telle fut la catastrophe de Montauban pendant toute cette année. Triste prélude de

Ceux de Montaubin reclament la protection de la Reine & du Cardinal.

(1) *En 1652.*

(2) *En mettant Montauban dans le Querci, & le Querci dans la Guienne dont le Duc d'Epernon étoit Gouverneur.*

1661. la Roiauté pour tous les Protestans qui voioient venir leur ruine, dont je marquerai les divers Periodes dans le cours d'une Histoire, à qui j'eusse bien voulu en épargner l'ennuieux recit, si la fidelité d'Auteur exact & sincere me l'eut permis.

**Mort du Cardinal Mazarin.**

Un des plus considerables évenemens de cette année, est la mort du Cardinal Mazarin. Elle arriva le 9. de Mars. & produisit des effets bien differens, selon les divers préjugez où étoit tout le Roiaume à son égard. En general il fut plus haï qu'aimé, & on vit plus de Satires qui le déchiroient que de Panegyriques à sa louange. Comme j'en ai donné le portrait à l'entrée de cette Histoire, & que j'ai souvent eu l'occasion de le retoucher en divers endroits, je ne m'arrêterai pas longtems sur son éloge funêbre ou sur son Epitaphe. On ne peut en parler plus injurieusement que font ses ennemis, ni plus avantageusement que font ses Flateurs. Je tiendrai le milieu, en m'attachant aux Ecrivains les plus impartiaux & les plus dignes de foi, & qui en ont connu les bonnes & les mauvaises qualitez, tels que le judicieux Auteur de l'Histoire de Venise, Ambassadeur à la Cour de France en deux tems differens, où il avoit pu examiner à fond ce premier Ministre, sur qui rouloient toutes les affaires du Roiaume.

*Il mourut*, dit-il, *d'une maladie aiguë le cinquante-neuviéme an de son âge, fort mal à propos pour la République.* Il n'en avoit pas toujours parlé de même. Sa maladie d'ailleurs, dont il parle comme d'une maladie fort douloureuse, est qualifiée par d'autres (1) un épuisement de la Nature, consumée par ses grands travaux & son infatiga-

(1) *Voiez les Memoires de Bussi Rabutin.*

ble aplication. Quoiqu'il en soit, il ajoûte, *Qu'il vécut en grand Homme, & qu'il mourut avec beaucoup de courage.* D'autres disent (1) qu'il donna ces derniers momens aux affaires qui l'avoient le plus occupé pendant sa vie, au Gouvernement de l'Etat, dont il laissa des Memoires, & aux interêts de sa Famille, dont il prit soin par le mariage de sa chere niéce, le jeune Hortense Mancini, qu'il maria avec Armand de la Porte (2), fils du Maréchal de la Meilleraye, & qu'il adopta sous le nom de *Duc Mazarin*, en lui laissant le Duché de ce nom (3) avec douze cents mille livres de rente, & des tresors immenses en argent, en meubles & en joyaux (4). Il se trompa dans ces deux vûës d'établir sa reputation & de rendre son nom immortel. Le Plan qu'il laissa du Gouvernement ne fut exécuté qu'en partie, & le Roi suivit des maximes moins Italiennes que celles qu'il prescrivoit. A l'égard du mariage qu'il avoit regardé comme le fondement de son nom & de sa Famille, il en causa la decadence, qui entraina avec elle celle de l'Heritier qu'il avoit adopté, l'un des plus riches Seigneurs du Roiaume. Nous verrons dans la suite les bisarres Scênes de ce mariage, l'un des plus malheureux dont on ait jamais ouï parler. 1661.

Ses grandes richesses.

Le plan qu'il laisse du Gouvernement.

*Il étoit digne*, dit le même Auteur (5), *d'être mis au nombre des plus grands Hommes*

Son éloge.

(1) *Bussi & autres.*

(2) *La mere du Cardinal de Richelieu étoit de la Maison de la Porte.*

(3) *Auparavant connu sous le nom de* Duché de Rhetelois.

(4) *L'Auteur du parallèle du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin encherit encore par dessus.*

(5) *Nani.*

1661. *du siecle : aiant été l'Arbitre ou le Directeur de tout ce qui s'étoit passé de plus considerable dans l'Europe.* Mais il a oublié qu'on l'accusoit d'en avoir été le Perturbateur, plutôt que le guide & l'apui. *Du rest*, continue-t-il, *il étoit apliqué aux affaires du Gouvernement, prudent dans les Conseils, facile à pardonner, constant dans l'adversité, magnifique dans les grandes choses, œconome dans les petites, avide de Commandement & de gloire, fin & dissimulé.* Je m'arrête là, parce que j'ai fait suffisamment connoître toutes ses qualitez dans ses proscriptions, & dans ses rétablissemens, & je finis par ce bel éloge du même Auteur : *Que le Roi meritoit d'avoir un tel Ministre, & que de son côté il n'étoit pas indigne de l'affection d'un si grand Roi : Que si dans le tems fatal des troubles, on l'avoit regardé comme s'il en eût été l'auteur, tout étoit reparé par l'heureuse Negociation du Traité de Paix & du mariage du Roi : Que par là il avoit dissipé les ombres dont on l'avoit voulu noircir, & qu'il triomphoit par une mort paisible de toute l'inconstance de la fortune.* Mais comment accorder cet éloge avec les reproches qu'il lui fait en d'autres endroits, d'avoir élevé le Roi dans une trop grande dureté, & dans une ambition sans bornes, & de lui avoir mieux apris à éluder les Traitez qu'à les observer.

Son attachement pour l'Astrologie Judiciaire.

Je ne dis rien de son attachement pour l'Astrologie Judiciaire (1). On attribuë la même foiblesse à son Predecesseur le Cardinal de Richelieu : & on dit que l'un & l'autre

(1) *L'auteur de parallèle justifie le Cardinal Mazarin de cette foiblesse : mais d'autres Auteurs la lui imputent. Voiez l'Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Tome 3. pag. 342.*

tre en éprouverent la vanité. Tous ceux qui s'adonneront à cette fausse science, en seront les Dupes, & on ne comprend pas comment les génies superieurs s'en laissent séduire 1661.

Rien ne lui fait plus d'honneur que l'affection du Roi. *Elle fut telle*, dit un Ecrivain (1) contemporain, *que ce Prince avoit resolu de lui laisser le soin du Gouvernement encore cinq ans*, quoiqu'il pût fort bien se passer de ce secours, comme il parut incontinent après sa mort.

Le Roi prend lui-même le timon des affaires.

Ce fut alors qu'on vit dans son jour la gloire du Roi, qui mit aussitôt en pratique le beau sentiment qu'il avoit témoigné à son Précepteur (2), *Qu'il eût mieux aimé ne porter point de Couronne, que de ressembler aux Rois fainéans de la prémiére Race*, qui n'avoient eu que le fantôme de la Roiauté, pendant que leurs Maires du Palais en exerçoient toutes les fonctions. Il voulut les exercer lui-même, & s'il se servit du Ministére de Colbert & du Secretaire d'Etat le Telier, que le Cardinal lui avoit recommandez, ce ne fut que pour en peser les avis, mais il se réserva toujours la décision des affaires. Il s'y prit au reste d'une maniére qui ne lui attira pas moins l'amour de ses Peuples que leur admiration.

Dans un âge qui ne s'occupe ordinairement que des plaisirs, & dont les jeux, les spectacles & les Fêtes semblent être le partage, il se rendit aussi assidu aux Déliberations de son Conseil, que s'il eût déja passé les prémieres années de sa jeunesse, & que las des divertissemens il n'eût plus trouvé de satisfaction que dans les penibles exercices



(1) *Bussi Rabutin*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 152.*

1661. de la Roiauté. Il avoit pris garde au préjudice que causoit la lenteur des Expeditions, & au peu de justice qu'on rendoit au Peuple opprimé par les plus puissans : il corrigea ces abus en accelerant le jugement des procès, & en tenant si bien la balance égale entre le riche & le pauvre, que l'équité toute seule pût l'emporter. Pour cet effet il assigna certains jours de la semaine où il donnoit Audience à tout le monde, aux plus petits comme aux plus grands, recevoit gracieusement les Requêtes de tous, & les répondoit avec une diligence & une sagesse qui lui attiroient de plus en plus les aplaudissemens & la veneration de ses Sujets. Par là il revendiquoit sur les Parlemens cet amour si précieux des Peuples, qui les avoient regardez lors des derniers troubles comme leurs Protecteurs, amour dont les Souverains ne doivent pas être moins jaloux que de leur Couronne, & dont ils ne doivent faire part à leurs Ministres, que dans le cours des affaires qu'ils ne peuvent expedier eux-mêmes. Par là encore il réprimoit la tyrannie des Grands, qui s'étoit fort accruë pendant les Guerres Civiles, & il s'affectionnoit si fort ses Peuples, qu'ils étoient prêts à lui sacrifier à toute heure leurs biens & leurs vies. Par là enfin il s'en faisoit un rempart contre les Parlemens & contre les Grands du Roiaume qui avoient troublé sa Minorité ; rendoit suportables à ses Sujets, dont il avoit gagné le cœur, les Impôts les plus rudes, & ôtoit tout prétexte à la Rebellion, qui n'a de force que celle que lui prêtent les plaintes des Peuples.

L'ordre qu'il tient pour les expédier.

Il acheva de les gagner en diminuant les Tailles de plusieurs millions, & le prix du

sel d'un écu par Minot (1), & en établissant une Chambre pour la reforme des Finances. Comme cette Chambre ne fut établie qu'ensuite de la disgrace du Sur-Intendant Fouquet, il faudra voir premierement quel avoit été son crime, & comment il en fut puni. Mais d'autres évenemens d'un plus grand éclat m'apellent; & comme ils précederent la catastrophe du Sur-Intendant, je les raporterai en leur ordre, avant que de donner la relation du Procès qui fut fait à ce fameux Chef des Finances d'une maniere si solemnelle, qu'on n'a jamais vu d'affaire particuliere causer tant d'intrigues & tant de mouvemens par tout le Roiaume. 1661.

Le mariage du Duc d'Orleans, frere du Roi, avec Henriette d'Angleterre est le premier évenement qui se presente (2), aiant été celebré le 1. d'Avril, mais negocié bien auparavant, & la Princesse étant passée d'Angleterre en France dès le mois de Janvier. Courtin, l'un des plus habiles Ministres qu'ait eu la France, si connu par le grand nombre de ses Ambassades, fut chargé de cette Negociation, & passa en Angleterre dès l'année 1660. pour la conclure. On lui en avoit encore confié deux autres qui n'étoient pas moins importantes, le mariage de Charles II. avec l'Infante de Portugal, & la restitution de Dunkerque. Il réüssit dans toutes ses Commissions. Je ne parlerai presentement que de la premiere, qui concernoit le mariage de Henriette d'Angleterre. Ambassade de Courtin en Angleterre.



(1) *Cela ne se fit qu'en 1663.*

(2) *Voiez Mylord Clarendon & les autres Historiens d'Angleterre, les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt.*

1661. Cette Princesse avoit été élevée auprès de la Reine sa mere dans la Religion Catholique : ainsi la Religion ne mettoit point d'obstacle à cette alliance. Le Duc d'Orleans, qui l'avoit vûë souvent pendant son séjour en France, en connoissoit le merite, qui en trouvoit peu qui l'égalât, & nul qui le surpassât dans les autres Cours. Ce n'étoit encore qu'une beauté naissante, n'aiant que dix-sept ans, mais pourtant déjà dans sa perfection, & qui joignoit à la fleur d'une premiere jeunesse, un esprit, une politesse, des graces qui achevoient de charmer. La Reine sa mere étoit passée le mois de Septembre 1660. de sa Cour de Saint Germain à Londres pour seconder l'Ambassadeur François, à qui elle ne fut pas inutile, n'aiant guére moins d'ascendant sur l'esprit du Roi son fils, qu'elle en avoit eu sur celui du Roi son mari. Le premier Traité aiant été conclu, & les deux autres étant bien avancez par son entremise, elle repassa la Mer avec la jeune Princesse au commencement de l'année 1661. laissant à Courtin le soin d'achever ces deux derniers. La Princesse accompagnée de sa Mere vint débarquer au Havre, d'où elle continua son voiage par terre à Paris, où le mariage fut celebré, comme je l'ai dit, le premier jour d'Avril. Nous verrons dans la suite les avantages qu'en recueillit la France, lorsque cette Princesse repassa la Mer en 1670. pour s'aboucher avec le Roi son frere, qu'elle gagna si bien au Roi Très-Chrétien, qu'il fit tout ce que ce dernier souhaitoit, nonobstant la répugnance de la Nation & de ses Parlemens.

Portrait de Henriette d'Angleterre, & son mariage avec le Duc d'Orléans.

Son arrivée en France.

Je ne puis me dispenser de raporter ici

l'inclination du Roi, pour une des Filles d'Honneur de la Duchesse d'Orléans. Le hazard là fit naître, & le recit qui fut fait au Roi, de la haute estime que cette fille faisoit de lui, excita sa curiosité, sans être poussé d'abord par d'autre motif. On lui dit que toutes les fois qu'elle le voioit chez *Madame*(1), elle en parloit avec admiration, *non pas*, disoit-elle, *à cause de sa couronne, mais parce que c'étoit l'homme le mieux fait & le plus accompli de son Roiaume, & souhaitant qu'il fût né simple Gentilhomme.* Des sentimens si affectueux, & des expressions si singulieres de la part d'une personne si disproportionnée à la sienne, lui firent naître l'envie de connoître celle qui les avoit proferées. Leur Etoile les fit rencontrer un jour qu'ils ne se cherchoient point. Le Roi étoit venu chez *Madame*, & ne l'aiant point trouvée s'en retournoit, lorsqu'apercevant cette fille dans l'Apartement de sa Maîtresse, il fut bien aise de badiner avec elle, ne pensant qu'à satisfaire sa curiosité. Mais l'entretien fut plus long & plus serieux qu'il ne se l'étoit imaginé, & il sentit bien en la quittant qu'elle ne lui étoit pas indifferente. Il avoit trouvé tant de plaisir dans cette premiere conversation, qu'il ne fut pas long-tems sans en rechercher une seconde, & dans la suite il ne passoit presque point de jour qu'il n'allât chez *Madame*. On crut d'abord que le merite de cette Princesse lui attiroit ces fréquentes visites, mais on ne fut pas long-tems sans être desabusé, & sans en connoître la veritable cause. La passion du Roi ne put se cacher, & la Reine elle-même lui en fit de tendres plaintes, en

1661.

L'Amour du Roi pour la Valliere.

Leur prémier entretien.



(1) *La Duchesse d'Orleans.*

1661. lui disant, *Qu'elle n'aimoit que lui, & qu'il n'aimoit que la Valliere.* C'étoit le nom de cette Maîtresse, qu'il éleva bientôt après à la dignité de Duchesse, & dont il eut des enfans qui furent legitimez (1). Ce n'étoit pas une grande beauté, elle étoit même un peu boiteuse: mais il y avoit dans toute sa personne un je ne sai quoi qui charmoit, & dans le son de sa voix quelque chose d'enchanté. Ce n'étoit pas tout. Son cœur si tendre pour le Roi, n'avoit que de l'insensibilité pour tout le reste du monde. Les beautez de son esprit, l'un des plus delicats & des plus sensez de la Cour, ne se communiquoient qu'à cet Amant couronné, & la grandeur de son ame paroissoit dans le mépris de toute autre magnificence, que celle qui partoit des mains roiales de son Prince. Les charmes de cette aimable personne ne durerent pas toujours. Elle s'aperçut au bout de quelques années de leur declin, & de l'affoiblissement de la passion du Roi. Ne pouvant souffrir d'en être abandonnée, elle prit la resolution de le quitter la premiere, & d'entrer de son bon gré dans un Couvent, sans lui en avoir parlé. Il l'en retira: mais aiant encore une fois remarqué qu'une autre prenoit sa place, elle voulut s'épargner le chagrin de voir le triomphe de sa Rivale, & rentra derechef dans le Couvent, où elle a fini ses jours avec une estime generale, aussi détachée du monde, que si elle n'y avoit jamais été dans la prosperité & dans l'élevation, & *se faisant plus d'honneur d'être l'Epouse de Jesu-Christ,* com-

Portrait de cette Maîtresse que le Roi fait Duchesse.

Elle se fait Religieuse.

(1) *Le Duc de Vermandois qui mourut sans avoir été marié & Mademoiselle de Blois qui épousa le Prince de Conti.*

me elle s'en exprimoit, *que d'avoir été la Maitresse du plus grand Roi du monde*. Il faut dire encore à sa louange, que pendant même qu'elle à vêcu à la Cour, elle n'a jamais abusé de sa faveur: n'aimant que le Roi, mais ne haïssant personne, genereuse, desinteressée, ennemie de l'oppression & de la calomnie, & s'éloignant de toutes les intrigues, où l'ambition & l'avarice engagent presque toujours les personnes qui sont dans la faveur. Une si belle ame n'étoit pas indigne de l'amour du Roi, & son attachement pour une si charmante personne ne feroit point de tort à la gloire du Heros, s'il n'étoit pas incompatible avec la severité du Christianisme. Sa retraite n'arriva qu'en 1667. & elle avoit eu des amours du Roi une Princesse, connuë sous le nom de *Mademoiselle de Blois*, qu'épousa le Prince de Conti, frere aîné du Prince de la Roche-sur-Yon, à qui en mourant il laissa son nom, & le *Duc de Vermandois* qui mourut en 1683.

1661. Son éloge.

Le mariage de *Monsieur*, avec Henriette d'Angleterre fut suivi de celui de Mademoiselle d'Orleans, l'aînée des filles (1) de feu Gaston, Duc d'Orleans, de son second mariage. Elle épousa le 20. de Juin le Prince de Toscane, qui succeda à la qualité de Grand Duc après la mort de son pere.

Le Grand Duc épouse une des filles du feu Duc d'Orléans.

Au milieu de ses prosperitez, & dans le comble de sa gloire, le Roi Très-Chrétien reçut en la personne de son Ambassadeur une insulte, à laquelle il ne s'attendoit pas (2). L'affaire se passa à Londres entre le Comte d'Estrades & le Baron de Vattevil-

Insulte fait par l'Ambassadeur d'Espagne à celui de France à Londres.

L 4

(1) *Il en avoit eu quatre.*
(2) *Voiez les Auteurs ciadessus, & Nani, & Wicquefort dans son livre des Ambassadeurs.*

1661. le (1), Ambassadeurs de France & d'Espagne. Qui eût pu croire que la Paix qui venoit d'être concluë entre les deux Couronnes, avec de si grandes réjouïssance, de part & d'autre, & scellée, pour ainsi dire, par un Sceau aussi authentique que le mariage de l'Infante de l'une avec le Souverain de l'autre, fût venuë au point de se rompre pour une bagatelle? C'est pourtant ce qui fut tout près d'arriver, & ce qui fût effectivement arrivé, si le Roi Catholique, plus sage que son Ambassadeur, n'en eût pas reparé l'indiscrete ambition à ses propres dépens.

Le 10. d'Octobre le Comte de Brahe, Ambassadeur de Suede, devoit faire son Entrée à Londres. C'est la coutume que les autres Ambassadeurs envoient leurs carosses au devant du Nouveau Venu: ceux de France & d'Espagne ne manquerent pas d'y envoier les leurs. Le premier qui avoit apris que Vatteville avoit dessein de prendre le poste d'honneur, se mit en état de l'en empêcher: mais ne croiant pas qu'il en vint aux extrêmitez où il se porta, il se contenta de renforcer son train d'une maniere, qu'il jugea suffisante pour se maintenir dans la presséance dûë à son Maître. Il ne savoit pas que son Rival avoit pris des mesures, qui n'étant point prévûës, lui assuroient tout l'avantage. Premierement, il avoit fait venir des Soldats d'Ostende: en second lieu, il avoit gagné des Anglois pour les seconder, & en troisiéme lieu, il avoit mis des chaines de fer pour servir de traits aux chevaux, & les avoit fait couvrir de cuir, afin que le fer ne s'aperçût point. Les deux carosses s'é-

(1) *Ou Batteville,*

tant rencontrez, la premiere chose que firent les gens de Vatteville, ce fut de couper les traits des chevaux du carosse du Comte d'Estrades, bien assurez qu'on n'en pourroit pas faire autant des leurs. Cette exécution ne put néanmoins se faire sans un grand tumulte, & sans effusion de sang. Il n'y eut pas seulement des chevaux de l'Ambassadeur de France tuez, deux ou trois de ses gens y perdirent aussi la vie, & il n'en couta guére moins à l'Ambassadeur d'Espagne. Mais la précaution qu'il avoit prise aiant sauvé son Equipage, son carosse s'avança, & prit la premiere Place : celui du Comte d'Estrades au contraire ne pouvant plus marcher, faute de chevaux ou de traits qu'on avoit coupez, n'eut point d'autre parti à prendre que celui de s'en retourner après les avoir racommodez. 1661.

Le Roi de France fut bientôt informé de ce qui s'étoit passé, & ne tarda pas à en faire éclater son ressentiment. La premiere chose qu'il fit, ce fut de donner ordre au Comte de Fuensaldagne de se retirer de sa Cour, & de défendre l'entrée du Roiaume au Marquis de la Fuente, qui étoit en chemin pour lui succeder : il interrompit tout Commerce avec l'Espagne, & il écrivit des Lettres très fortes au Roi Catholique, lui demandant des satisfactions publiques & éclatantes : à son refus il déclaroit qu'il ordonneroit à l'Archevêque d'Ambrun, son Ambassadeur, de partir de Madrid, en lui declarant la Guerre. C'étoit effectivement sa resolution, & il en confera avec son Conseil, sur tout avec le Vicomte de Turenne, qui devoit commander les Troupes qu'il vouloit mettre en Campagne (1) C'é-

Le ressentiment qu'en témoigne le Roi.

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1661. toit une belle occasion à ce fameux General d'augmenter son credit & sa faveur, s'il n'eût pas eu plus de soin de la gloire de son Maître que de la sienne propre. Il dit au Roi, après l'avoir remercié de l'honneur qu'il lui faisoit de le vouloir mettre à la tête de ses Armées. *Qu'il suffisoit à Sa Majesté d'avoir témoigné son ressentiment, sans pousser les choses à l'extrêmité : Que les Espagnols n'étant pas en etat de recommencer la Guerre, il n'y avoit guére d'aparence que sur une chose si injuste ils voulussent s'exposer aux inconveniens d'une rupture : Que sa pensée étoit qu'ils abandonneroient leurs prétentions, & qu'enfin un peu de tems lui aprendroit ce qu'il devoit faire, & quelles mesures il lui falloit prendre pour satisfaire à ce qu'il devoit à sa dignité, & à la qualité de beau-pere d'un Roi, qui jusques ici n'avoit pas eu de part à la faute de son Ambassadeur.* Un Discours si sage arrêta l'impetuosité du Monarque offensé, qui dans un âge où le sang s'échauffe aisement, & dans une grandeur qui ne pouvoit souffrir ni superieur ni égal, n'écoutoit que son courage & sa vengeance. Il fit reflexion sur la judicieuse remontrance du prudent General, & attendit la resolution de Madrid, avant que de prendre la sienne. Elle fut telle que le Vicomte de Turenne l'avoit prévû.

Le sage Discours du Vicomte de Turenne.

Le Roi Catholique aiant été informé, par le Gentilhomme que le Roi Trés-Chrétien lui envoia (1) de l'insulte faite par son Ambassadeur à celui de France, tint un Conseil extraordinaire, où il apella ses principaux Ministres, & leur aiant exposé ce qui s'étoit passé à Londres, & la prompte satis-

(1) *Vouldi.*

faction qu'en demandoit le Roi Très-Chrétien, au refus de laquelle il le menaçoit de la Guerre, il ajoûta : *Que le Roi de France son gendre agissoit en Prince jeune & belliqueux ; mais que c'étoit à lui d'agir en pere, & d'aller à pas plus lents & plus pacifiques : Qu'il avoit resolu de rapeller Vatteville pour s'informer de ce qui s'étoit passé, & pour le punir même en cas qu'il eût tort.* Sa resolution fut louée de tout le Conseil, & il renvoia le Deputé François chargé des Lettres qu'il écrivit au Roi, pour lui témoigner le déplaisir qu'il avoit de l'action de Vatteville qu'il rapelloit, & qu'il avoit dessein de punir. C'étoit déjà un grand pas pour la fierté Espagnole : mais le Roi ne crut pas que c'en fût assez, pour reparer l'attentat commis en la personne de son Ambassadeur : il prétendit non seulement un desaveu solemnel de la Cour de Madrid, mais encore une renonciation expresse de sa prétention à la presséance, que les Rois de France avoient toûjours euë sur ceux d'Espagne, & dans laquelle il étoit resolu de se maintenir. Il fallut que l'Espagne en passât par-là, & que son Roi en fît la declaration positive & solemnelle.

1661. — La prudence & la modération de Philippe IV.

C'est ce qui se fit le 24. de Mars 1662. Le Marquis de Fuente étant venu à Paris, pour s'acquitter d'une Commission si mortifiante avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & aiant demandé Audience, le Roi convoqua les Ministres Etrangers, les Princes du Sang, & les Grands du Roiaume dans le grand Cabinet du Louvre, où l'Ambassadeur fut introduit. Là, en la presence d'une si celebre Assemblée que le Roi voulut en avoir pour témoin, & des quatre

La satisfaction qu'il fait de l'insulte de son Ambassadeur.

1661. Secretaires d'Etat qui en prirent Acte, il dit : *Que le Roi son Maître l'avoit envoié pour desavouer de sa part l'insulte que le Baron de Vatteville avoit faite au Comte d'Estrades, Ambassadeur pour le Roi en Angleterre : Que le Roi d'Espagne son Maître en étoit fâché, & que pour témoigner le déplaisir qu'il en avoit, il avoit revoqué le Baron de Vatteville avec ordre de s'en retourner en Espagne : Qu'il avoit aussi ordre d'assurer Sa Majesté Très-Chrétienne, que le Roi Catholique avoit envoié ses ordres à tous ses Ambassadeurs & Ministres, tant en Angleterre qu'en toutes les Cours & autres lieux où ils resident & resideront, & où de pareilles difficultez se pourront presenter pour raison de la presséance, de s'abstenir de s'y trouver, & de ne point entrer en concurrence avec les Ambassadeurs & Ministres de Sa Majesté, dans toutes les Fonctions & Ceremonies publiques où ils assisteront.*

La presséance qu'il accorde au Roi Très-Chrétien.

Alors le Roi adressant la parole à tous les Ministres Etrangers qui se trouvoient à l'Assemblée, *Vous avez entendu*, leur dit-il, *la declaration que l'Ambassadeur d'Espagne m'a faite : je vous prie de l'écrire à vos Maîtres, afin qu'ils sçachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ses Ambassadeurs, de ceder le rang aux miens en toutes occasions.* Il fut en même tems dressé un Acte, de la declaration faite par le Marquis de la Fuente au nom du Roi Catholique son Maître, qui fut signé par les quatre Secretaires d'Etat, afin que la Posterité en fût informée, & que la chose ne pût à l'avenir recevoir de contestation, ni être revoquée en doute.

Qui prie les Ambassadeurs présens de la notifier à leurs Maîtres.

On en dresse un Acte.

Ainsi se termina le fameux démêlé des deux Ambassadeurs, & la dispute de la presséance, avec autant de gloire pour la Fran-

ce & pour ſon fier Monarque, que de confuſion pour les Eſpagnols, *contrains de s'humilier, de ceder au tems & aux viciſſitudes de la fortune*, dit un Auteur (1) : mais plûtôt faiſant une juſte reparation de l'attentat de leur Ambaſſadeur. Il croioit rendre un ſignalé ſervice au Roi d'Eſpagne, & il lui fit une très-méchante affaire par une vanité mal imaginée : car quelque ſuccez qu'eût pu avoir ſon entrepriſe, elle ne pouvoit acquerir de titre au Roi ſon Maître, ni de gloire pour lui-même. Belle leçon aux Miniſtres pour ne point commettre leurs Princes, & pour en ménager la dignité & les interêts avec une ſageſſe qui ne les expoſe jamais mal à propos. 1661.

La diſgrace d'un Sujet, ſa priſon & ſon procès (2), ne firent pas moins d'éclat que l'affaire de la preſſéance entre les deux Couronnes. Le Sur-Intendant Fouquet ſe rendit ſuſpect non ſeulement d'inſignes malverſations dans les Finances, mais encore de deſſeins ambitieux & d'intrigues dangereuſes pour y parvenir : deſorte qu'il fut accuſé de deux crimes capitaux en même tems, de peculat, & de crime d'Etat (3). On croit que les Memoires, que laiſſa le Cardinal Mazarin en mourant, contenoient cette double accuſation, & des preuves pour en convaincre le coupable. Ces Memoires aiant été examinez ſecretement, on crut y trouver des indices ſuffiſans pour l'arrêter : mais cet homme s'étoit rendu ſi redoutable, par

Procès du Sur-Intendant Fouquet.

(1) *Nani.*

(2) *Voiez de Riencourt, les Memoires de Buſſi Rabutin, la Vie du Vicomte de Turenne, le Procès de Fouquet.*

(3) *On l'accuſoit d'avoir fortifiè Belle-Ile, & tirè des Ecrits de divers perſonnes qu'il engageoit dans ſes interêts.*

1661. le grand nombre de Pensionnaires qu'il entretenoit dans le Roiaume, & par ses intelligences avec quelques Gouverneurs des Places, que la Cour trouva à propos de prendre des mesures pour s'en pouvoir saisir surement, & avant qu'il s'en pût être averti. Les Etats qu'on tenoit en Bretagne servirent de prétexte à cette exécution. Le Roi s'y rendit sur la fin du mois d'Août, prétendant que sa presence y étoit necessaire, & toute la Cour le suivit. Le Sur-Intendant fut du nombre, comme un des premiers Ministres du Conseil, & qui avoit le plus à voir dans les Deliberations de cette Assemblée. Il ne se doutoit de rien, quoique le Roi eût voulu que le Vicomte de Turenne l'accompagnât dans ce voiage, comme s'il eût eu besoin de ses Conseils contre quelque soulevement, & c'étoit en effet dans cette vûë qu'il l'avoit mené avec lui. Mais soit que le Sur-Intendant n'y fît pas reflexion, soit que son innocence l'assurât, il ne parut point s'en inquieter, ni en prendre aucun ombrage. Il fut donc arrêté sans bruit le 5. de Septembre, lorsque la Cour fut arrivée à Nantes (1). On s'en assura comme d'un Criminel d'Etat, on le mena prisonnier à Paris, & on lui fit son procès.

*Il est arrêté à Nantes, & mené prisonnier à Paris.*

*Son ambition & son luxe.*

Tout le monde fut surpris de la catastrophe d'un Ministre si renommé par ses deux grandes Charges de Procureur-General & de Sur-Intendant, dont il avoit depuis peu abandonné la premiere pour conserver l'autre : par la beauté & la superiorité de son génie : par sa magnificence, qui alloit de pair avec celle des plus grands Rois, dans ses maisons de Saint Mandé & de Vaux,

(1) *Bussi dit qu'il fut arrêté à Angers.*

dans ses ameublemens, & dans la somptuosité de sa table, où il dépensa dans un seul repas qu'il donna au Roi (1) jusqu'à cinquante mille écus : par ses liberalitez enfin qui alloient jusqu'à la profusion, & qu'on ne pût croire être innocentes. Quand elles l'eussent été du côté du crime d'Etat, elles ne l'étoient pas au moins par raport aux Finances, qu'il épuisoit par son luxe & par ses vanitez. Une ambition & une dissipation démesurées meritoient d'être punies. On dit même, qu'il porta l'insolence jusqu'à prétendre aux faveurs de la Maîtresse du Roi, mais qu'il fut reçu de cette fiere personne avec un souverain mépris. La seule intention ne laissoit pas d'être un crime, qui n'excitoit pas moins la jalousie du Monarque que le crime d'Etat, puisque ce Prince, dans une maladie de la Valliere, que les Medecins croioient mortelle, souhaitoit de la pouvoir sauver au prix de sa Couronne. Il n'avoit donc garde de pardonner à un si indigne Rival, la temerité avec laquelle il avoit osé lever les yeux jusqu'à une Maîtresse qui lui étoit si chere. 1661.

Il fut soupçonné d'en avoir voulu conter à la Maîtresse du Roi.

Quoiqu'il en soit, car de ces sortes de choses on en dit souvent plus qu'il n'en est, le Roi n'aiant rien remarqué en Bretagne qui tendît à la rebellion, & aiant vu au contraire tout soumis & tout tranquille, revint avec toute la Cour à Fontainebleau. Cependant il érigea un Tribunal pour travailler au jugement du Prisonnier, & il le composa de plusieurs Magistrats du premier rang, tirez du Grand Conseil & des Parlemens de diverses Provinces, qui donnerent tout le tems & toute l'aplication necessaire

Tribunal erigé pour lui faire son procès, & ce qui s'y passa.

(1) *La même année qu'il fut arrêté.*

1661. à l'instruction d'un procès si important, & dont tout le Roiaume, & le Roi lui-même attendoient l'issuë avec impatience (1). La chaleur & la précipitation des ennemis de l'accusé le sauverent. Ils en firent enlever les Papiers de sa maison de Saint Mandé, dans la crainte qu'on ne les détournât, & donnerent lieu par là à la meilleur défense du prisonnier, qui disoit, *Que par ce vol on lui avoit ôté les moiens de faire connoître son innocence, & la fausseté des accusations.* Il se trouva encore parmi ces papiers, qui furent aportez sur le Bureau, une Requête presentée à Colbert pour d'autres affaires, que Berrier emploié à l'enlevement y avoit laissée par mégarde, L'Accusé ne manqua pas de se prévaloir d'un secours, qu'il sembloit que la Providence lui envoyoit d'une maniere si extraordinaire : desorte qu'il pouvoit dire que son salut lui étoit venu de ceux qui avoient entrepris de le perdre. Il y avoit pourtant trop de charges ou trop de présomptions pour le déclarer innocent, mais il n'y en avoit pas assez pour le condamner à la mort : tous au moins n'en furent pas d'avis, & à la pluralité des voix il ne fut condamné qu'au banissement, par Arrêt du 4. Decembre 1664. rendu à la Chambre de Justice dans l'Arsenal, où il fut transferé du Château de Vincennes le 14. de Novembre, & interrogé sur la Sellette pendant plusieurs jours. Le Roi commua sa peine en une prison perpetuelle (2) jusqu'à sa mort, qui n'arriva que vingt ans après. Ce fut son bonheur : la Providence qui avoit sauvé sa vie, voulut encore prendre soin de son

**L'Arrêt rendu contre lui.**

**Commué par le Roi en une prison perpetuelle.**

(1) *Il ne fut jugé qu'en 1664.*
(2) *Dans la Citadelle de Pignerol.*

son salut. Il eut le loisir dans sa prison de faire de serieuses reflexions sur le desordre dans lequel il avoit vêcu pendant sa prosperité, de s'en repentir, & de composer des Traitez de Morale & de Devotion qui furent mis au jour dès son vivant, mais que par modestie il ne voulut pas s'attribuer. Ainsi sa longue penitence expia ses crimes: elle lui attira du moins la compassion des Peuples, & lui rendit toute leur estime & toute l'affection que ses accusations lui avoient fait perdre. Il étoit d'une Famille noble, originaire de Bretagne, né avec un beau génie, beaucoup d'élevation & de grandeur d'ame, mais avec trop d'ambition & trop de sensualité. Son luxe n'avoit point de bornes, & pour y satisfaire il avoit consumé plus de quatre années par avance des Finances, qu'il avoit mises dans un si mauvais état, qu'il eût été impossible au Roi de s'acquitter, s'il n'y avoit pas aporté un prompt remede. Le Controlleur-General (1) qui lui succeda, les rétablit par son œconomie & par le soin qu'il prit du Commerce..

1661. Le bon usage qu'il fait de son adversité.

Sa naissance & ses qualitez.

J'ai oublié l'entretien singulier qu'il eut avec le Comte de Lauzun, qui fut envoié prisonnier au même lieu, pour le punir de ses emportemens au sujet de son mariage avec *Mademoiselle*, dont le Roi n'avoit pas voulu aprouver la solemnité. C'est un évenement que je raporterai en son ordre. Je ne parle ici que de ce qui se passa entre ces deux Prisonniers. La captivité de Fouquet avoit déja duré plusieurs années, lorsque le Comte de Lauzun vint lui tenir compagnie; & jusqu'alors il n'avoit eu commer-



(1) *Colbert.*

1661. ce avec personne, desorte qu'il ignoroit une si étrange avanture. Quelle fut sa surprise quand Lauzun la lui aprit. Il ne l'en put croire, & le prit pour un Visionnaire à qui la tête avoit tourné dans la prison. C'étoit pourtant une verité, mais une de ces veritez qui n'ont rien de vraisemblable.

Fidélité de Pelisson. Je ne puis quitter le chapitre de Fouquet, sans parler de son principal Commis Pelisson, que son érudition & sa politesse ont rendu si celebre. Il ne le fut pas moins par sa fidelité pour son Maître. Il n'avoit pas peu contribué à sa reputation par la beauté de son stile, qu'il lui avoit prêté pour écrire les Lettres importantes, à quoi ses grands emplois l'obligeoient, & dont il laissoit faire la minute à un Secretaire qui savoit si bien s'exprimer. Il ne contribua pas moins à sa justification dans le tems de sa disgrace, & il travailla avec la même force & la même éloquence à sa défense, durant l'instruction de son procès. Il ne craignit point d'offenser Colbert; & il faut donner cette louange au dernier, qu'au lieu de s'irriter de ses écrits tout brillans d'esprit & de bon sens, il en fut charmé; & voulut attirer auprès de lui un Commis d'un si grand merite, & qui avoit été si fidele à son Maître dans sa mauvaise fortune. Pelisson se laissa gagner sans se laisser corrompre, & ne pouvant plus être utile au premier, il s'engagea avec l'autre, pour lequel il eut la même fidelité. Mais s'étant fait Catholique il se fit Convertisseur, & les Protestans lui reprochent l'infâme Commerce qu'il faisoit, disent ils, des conversions à prix d'argent (1).

Peu de tems après le retour du Roi de

(1) *Vers l'année* 1677.

son voiage de Bretagne, la Reine accoucha le 1. de Novembre à Fontainebleau du Dauphin, le premier & l'heureux fruit de leur mariage. Tous les Seigneurs en firent leurs complimens au Roi, & le Vicomte de Turenne s'en étant acquitté comme les autres, le Roi lui dit, *Qu'il seroit bien aise qu'il pût lui ressembler un jour; mais que sa Religion seroit cause qu'il ne pourroit lui remettre le soin de son éducation, ce qu'il auroit bien desiré, pour lui inspirer des sentimens proportionnez à sa naissance.* A quoi le Vicomte répondit par une profonde reverence, étant encore si attaché à sa Religion, que les offres d'une Couronne n'eussent pas été capables de la lui faire abandonner. Tous les François prirent part à la joie du Roi, & y mêlerent la leur, qu'ils firent éclater par tout le Roiaume. On rendit dans toutes les Villes des actions de graces à Dieu pour cette heureuse naissance, & les nouvelles en étant venuës on chanta le *Te-Deum* en l'Eglise Notre-Dame, où toutes les Cours Souveraines & les Corps de Ville assisterent, & le soir on alluma un magnifique feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville au bruit des Tambours, & au son des Trompettes; on en alluma d'autres dans toutes les ruës, & il y eut des illuminations par tout. On ne pouvoit témoigner trop de joie pour la naissance d'un Prince, dont la vie a été un miracle de douceur & de bonté, & dont la France se promettoit le Regne pacifique de Salomon, après le regne belliqueux de Louis le Grand. Il a plu à la Providence d'en disposer autrement, & de lui ravir ce Prince encore jeune. Coup funeste! suivi de deux autres qui lui ont encore enlevé le fils, & le

1661. Naissance du Dauphin.

Les réjouïssances qu'on en fait.

1661. petit-fils. Mais il en reste encore un pour la consoler, qui aprend sous la direction du Roi son Bisaieul (1) à regner un jour aussi glorieusement que lui.

La chute du Sur-Intendant Fouquet fut l'élevation de Colbert, qui, sous le titre de Controlleur-General, dont le Roi le revêtit, en suprimant celui de Sur-Intendant, comme trop ambitieux, prit l'administration des Finances. Le Cardinal Mazarin, sous les ordres duquel il avoit eu le maniment de la recepte & de la dépense des plus clairs Deniers du Roiaume, l'avoit en mourant recommandé au Roi, comme l'homme le plus capable de remettre l'ordre dans ses Finances. Il ne se trompa pas, & Colbert alors paroissant sur un plus grand Théatre, déplia toute la force & tous les talens d'un génie également né pour l'œconomie & pour la magnificence, dont l'une amassoit les Fonds necessaires aux dépenses de l'autre. Nous verrons dans la suite son habileté & ses soins pour remedier aux abus des Financiers, & pour l'établissement du Commerce & des Manufactures, qui sont les principales sources de l'abondance & des richesses d'un Etat.

Chambre de Justice pour la reformation des Finances.

La reformation des Finances, dont le Roi voulut donner le plan, commença par la création de la Chambre de Justice qui fut établie sur la fin de cette année (2). Le Roi „ declaroit, Que pour reformer les desor- „ dres qui s'étoient glissez dans son Etat „ durant le tems de la Guerre, il avoit re- „ solu de rechercher les malversations & „ les abus qui s'étoient faits dans les Fi-

(1) *Ceci s'écrivoit du vivant de Louis XIV.*
(2) *Le 28. de Decembre.*

„ nances. „ Ouvrage veritablement digne 1661.
d'un Roi, qui veut rendre son Gouvernement également heureux & florissant, *puis que ce point est le plus important de tous*, comme en parle le celebre Historien de Henri le Grand que j'ai déjà cité (1), *le point par lequel on fait tout, sans lequel on ne sauroit rien faire, & d'où dépend le soulagement ou l'accablement des Peuples, & tous les bons ou les mauvais succès des desseins & des entreprises.*

La Chambre étoit composée d'un certain nombre de Conseillers tirez de tous les Parlemens du Roiaume, des Officiers de la Chambre des Comptes, du Grand Conseil & de la Cour des Aides. Il y avoit aussi quelques Conseillers d'Etat ordinaires, & quelques Maîtres des Requêtes. Talon, Avocat-General du Parlement, y fit pendant les deux premieres années la Charge de Procureur-General, & ensuite Hotman, Conseiller d'Etat, & Chamillard, Maître des Requêtes. Le Chancelier (2), comme Chef de la Justice, y présidoit. Sa competence étoit de connoître des malversations & des abus qui s'étoient commis dans les Finances depuis 1635. jusqu'à 1661. La depossession des Tresoriers de l'Epargne & des Parties Casuelles, & la supression de leurs Charges furent les premiers coups que frapa cette Chambre, dont tous les Financiers furent si alarmez, qu'ils paierent de grosses Taxes, pour obtenir l'extinction d'un Tribunal, qui les obligeoit de restituer au Roi ce qu'ils avoient volé à ses Peuples & à lui-même. Mais après tout on a beau châtier de tels Voleurs; l'avidité du gain fait tou-



(1) *Perefixe.* (2) *Selon de Riencourt: mais selon Bussi c'étoit le President de Lamoignon.*

1661. jours plus d'impreſſion ſur eux, que la crainte de la punition, & le Peuple en eſt toujours la victime. Cette Chambre s'étoit établie à l'imitation & ſur le plan de la Chambre Roiale que Henri IV. érigea l'an 1601. & ne differoit que du nom. Elle eut auſſi à peu près un ſuccès ſemblable, & les Financiers ſurent ſe racheter de la ſeverité de celle-ci, comme ils avoient fait de la rigueur de celle-là. *On a beau faire*, dit le celebre Hiſtorien que j'ai déjà cité (1), *l'or penêtre par tout, & rien n'eſt à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne faut donc pas s'étonner*, ajoûte-t-il, *ſi ces gens-là rempliſſent leurs coffres le plus qu'ils peuvent, puiſque plus ils en ont, plus leur juſtification leur eſt facile*. Il dit encore que la vigilance & l'exactitude du Roi eſt le ſeul frein capable de les reprimer : mais de leur rogner ſi bien les ongles qu'ils ne puiſſent faire de rapines : c'eſt ce qu'il ne faut pas eſperer.

Rapacité des Financiers incorrigible.

Conſeil de Finances.

Outre cette Chambre, il y eut dans le même tems un Conſeil des Finances établi (2), dont le Maréchal de Villeroy fut declaré le Chef. Colbert y eut entrée comme Controleur-General avec trois Intendans, & les deux Directeurs des Finances, d'Aligre & Morangis. Quoique Colbert n'eût pas le nom de Sur-Intendant, il en eut toute la fonction & l'autorité, comme Fouquet les avoit euës, avec cette ſeule difference, que le Roi *viſoit* (3) toutes les Ordonnances.

On ceſſa d'acquitter les anciens Billets de l'Epargne, qui ne laiſſerent pas d'avoir cours

(1) *Perefixe.*

(2) *Voiez la Vie de J. B. Colbert.*

(3) *C'eſt un terme de Palais qui ſignifie*, revoir ou examiner une Ordonnance pour l'aprouver.

encore quelque tems dans le Commerce sur le pied du denier dix : mais qui diminuerent tellement dans la suite, qu'on en vit donner un de cent mille livres pour cinquante pistoles. 1661.

On suprima encore toutes les nouvelles Rentes qui raportoient un revenu excessif, & on ordonna aux Proprietaires de remettre leurs Contracts pour en faire la liquidation. Elle se fit en imputant les jouissances sur l'actuel paiement de la Finance, de-sorte que les Rentiers ne toucherent que peu de chose de leur Capital. Cette supression fit beaucoup d'ennemis à Colbert, & il courut souvent risque de la vie aussi bien que ses Commis, par le désespoir d'un grand nombre de Famille que cette perte réduisoit à la mendicité. Supression des Rentes.

L'Année 1662. s'ouvrit par un beau spectacle (1). Ce fut la Procession des Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit, aiant leur Chef d'Ordre, qui est le Roi, à la tête. il en avoit fait soixante nouveaux, & huit Commandeurs, & il voulut les installer avec toute la pompe d'une Fête si solemnelle. Je ne donnerai point la description d'un Ordre si illustre & si connu, institué par le Roi Henri III. à l'honneur du St. Esprit, & en memoire du celebre jour de la Pentecôte, en consideration de ce que ce jour-là lui avoit été heureux, aiant été à pareil jour couronné Roi de Pologne en 1573. & Roi de France en 1574. Je ne donnerai point non plus la description de son Collier & de tous ses autres ornemens, qu'on peut voir dans une infinité de relations 1662. Promotion de plusieurs Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit.



(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne. Nani.*

1662. de cet Ordre & de son Ceremonial. Je me borne à celle de la celebration de cette année. Le Roi s'étant rendu le 1. de Janvier à l'Hôtel de Luynes près des Grands Augustins de Paris, sur les deux heures après midi avec les anciens Chevaliers & les Novices, comme on apelle ceux qui doivent être installez, il en partit en cet ordre. Les cent Suisses de sa Garde marchoient les premiers : les Trompettes & les Tambours venoient ensuite, & les quatre Herauts d'Armes précedoient les Chevaliers Novices, qui venoient deux à deux : les Officiers de l'Ordre marchoient après, tous en habit de ceremonie. L'Evêque de Rhodez, Chancelier de l'Ordre, marchoit seul en Camail & en Rochet, le Bonnet en tête, & couvert d'un grand Manteau de l'Ordre. Les anciens Chevaliers venoient ensuite deux à deux comme les Novices, & vêtus comme eux d'habits de toile d'argent. *Monsieur* alloit seul : & deux Huissiers de la Chambre portant la Masse précedoient immediatement le Roi. Il étoit vêtu comme les autres Chevaliers : mais il s'en faisoit aisement distinguer par ce grand air & cette bonne mine, qui l'annonçoient mieux que tous les ornemens de la Roiauté. Son Manteau étoit porté par le Marquis de Bellefonds. L'Archevêque de Rouen, l'Evêque de Lisieux, ceux de Rennes & du Mans en Camails & en Rochets, suivoient comme Chevaliers Novices. Les Gardes du Corps faisoient la cloture avec les deux cents Gentilshommes de la Maison du Roi, portant leurs Becs de Corbin. Ce fut en cet ordre qu'on entra dans l'Eglise, & que les Chevaliers se rendirent au Chœur, où chacun

prit la place qui lui avoit été marquée. Le Roi prit la sienne sur un Fauteuil de velours tané à fleurs de lis d'or au côté gauche de l'Autel, posé sur une Estrade élevée de deux marches sous un Dais. 1662.

On proceda ensuite à la reception des Chevaliers qui avoient été nommez. Les Prélats s'aprocherent les premiers, & s'étant mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien qui le lut tout haut, & tous promirent de l'observer en touchant le Livre des Evangiles, qui leur fut présenté par le Chancelier. Le Serment prêté on leur mit une Soutanelle violette ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roi leur donna à chacun le Cordon bleu, où la Croix étoit attachée. Je ne parle point du Service Divin qui fut celebré ensuite, & encore le lendemain: je ne dirai point non plus les noms des soixante Chevaliers de cette nouvelle création: mais je ne dois pas suprimer la modestie sans exemple d'un de ceux qui avoient été nommez, & qui n'étant pas d'une naissance à y pouvoir prétendre, quoique le Roi l'en jugeât digne par son merite, ne voulut pas violer le Statut.

C'étoit Fabert, Gouverneur de Sedan, qui depuis quelques années avoit été fait Maréchal de France, fils d'un Imprimeur de Nanci, mais aiant toutes les qualitez que le sang le plus noble est capable d'inspirer: Il joignoit aux vertus militaires celles de l'honnête homme, doux, affable, moderé, & qui savoit également bien faire la Guerre, & bien cultiver la Paix: se faire craindre & se faire aimer, non seulement des Peuples de son Gouvernement qu'il te- Modestie de Fabert qui refuse l'Ordre.

1662. noit dans l'obéïssance, mais encore des Gouverneurs des Places ennemies qu'il tenoit dans le respect. C'est ce que le Roi avoit éprouvé pendant les derniers troubles; & le Cardinal Mazarin n'avoit pas cru trouver un ami plus fidele que Fabert, & une retraite plus sure que Sedan. Le Roi, qui connoissoit tout son merite, le crut digne du Collier de l'Ordre du St. Esprit: & comme pour y être reçu il falloit faire preuve d'une ancienne Noblesse, Sa Majesté voulut en dispenser Fabert, qui étant déjà Officier de la Couronne, comme Maréchal de France, sembloit être dispensé de la preuve d'une Noblesse, que lui avoit acquise une dignité qui l'élevoit au dessus de tous les Gentilshommes. Ce ne fut pas la pensée du modeste Maréchal. Il jugea que le Statut étant precis là-dessus & sans équivoque, il ne falloit point lui faire de violence: & il aima mieux se priver de l'honneur que le Roi lui vouloit faire, que de l'obtenir au prix de la violation de l'Article fondamental du Statut. Rare exemple de moderation, & qui donne plus de relief au merite du Maréchal, que n'eut pu faire l'honneur qu'il refusoit avec une si noble modestie. Aussi n'en fut-il que plus consideré du Roi, & de tous ceux qui savoient préferer de si beaux sentimens aux titres de la plus ancienne Noblesse.

Donation de la Lorraine enregistrée.

Le 27. de Fevrier le Roi séant au Parlement, fit enregistrer la Donation que le Duc Charles IV. lui avoit faite de la Lorraine, dont il se reservoit la jouïssance pendant sa vie. Talon, Avocat-General; prenant ses Conclusions dit, *Que la Lorraine aiant toujours été dépendante de la Couronne de France, il étoit juste quelle y fut réünie.*

Cependant le Prince Nicolas-François en écrivit au Roi, & lui remontra, que la Cession faite par son frere étoit nulle par plusieurs considerations : " La premiere, „ parce que si les Duchez de Lorraine & „ de Bar, qui avoient été cedez, étoient „ considerez comme des Etats où on sui- „ voit la Loi Salique, ainsi que le vouloient „ quelques-uns, ils étoient inaliénables: & „ si on suivoit la disposition testamentaire „ de René, Roi de Sicile & Duc de Lor- „ raine, par laquelle ses Etats avoient été „ substituez de Mâles en Mâles, le Posses- „ seur n'avoit eu que l'usufruit, sans avoir „ pu disposer de la proprieté au préjudice „ du futur Successeur apellé par la Substi- „ tution : " & ce Successeur étoit le Prince Charles, fils de François, & neveu du Duc Charles IV. " Enfin, si on s'arrêtoit „ au droit des femmes, qui étoit le plus sui- „ vi en Lorraine, confirmé par plusieurs „ exemples, & recemment par celui de la „ Duchesse Nicole (1), au nom de laquel- „ le le Duc Charles IV. qui l'avoit épou- „ sée, avoit eu le Gouvernement de ses „ Etats, ils devoient retourner à l'Heritier „ de cette Princesse, à qui son mari n'a- „ voit pu les ôter. „ 1662. Protestations contre.

Mais on répondoit, " Que la Loi Sali- „ que n'avoit point de lieu en Lorraine, „ n'étant suivie qu'en France: qu'ainsi on „ s'en prévaloit mal à propos. " A l'égard de la Substitution, on disoit, „ Qu'elle „ étoit finie par le défaut d'enfans de Char- „ les d'Anjou, qui avoit succedé au Duc „ René son oncle, & qui avoit fait ses He- „ ritiers Louis XI. & Charles VIII. Rois Réponse Protestations.

(1) *En étoit issuë de l'aîné.*

1662. „ de France, dont Louis XIV. avoit les „ droits en vertu des prérogatives de la „ Couronne, qui passe aux Successeurs avec „ tous les Etats qui y ont été une fois in- „ corporez, sans en pouvoir être démem- „ brez. Qu'au reste, on en revenoit inuti- „ lement au droit des femmes après l'avoir „ abandonné, en se prévalant de la Loi Sa- „ lique. Qu'enfin, & c'étoit la plus forte raison, „ le Duc Charles avoit été dépouil- „ lé de ses Etats pour de justes raisons par „ le Roi Louis XIII. & que s'ils lui avoient „ été rendus, ce n'étoit que par indulgen- „ ce & à de certaines conditions, pour „ l'inobservation desquelles il en étoit une „ seconde fois déchu: Que s'il y avoit été „ rétabli par le Traité des Pyrenées, ce „ n'étoit encore que moiennant les Arti- „ cles qu'on lui préscrivoit, & par la vio- „ lation desquels il autorisoit le Roi à se „ ressaisir de la Lorraine & du Duché de „ Bar: d'où s'ensuivoit qu'à plus forte rai- „ son il avoit pu en accepter la Cession que „ lui en faisoit le Duc: Qu'après tout le „ Traité de Donation lui étoit plus avan- „ tageux qu'au Roi, qui eût pu s'aproprier „ les Duchez de haute lutte, & qui avoit „ bien voulu user de condescendance en les „ acceptant comme une liberalité qu'il „ avoit magnifiquement récompensée, en „ accordant aux Princes Lorrains (1) l'hon- „ neur d'être réputez Princes du Sang.„

Récompense pour la Donation.

Oposition des Princes & Grands du Roiaume, aux prérogatives accor-

Cette Clause, que le Roi voulut être inserée dans le Traité de la Donation, alarma les Princes legitimez, & le Duc de Ven-

(1) *La Maison de Lorraine descend de celle d'Alsace, connue dès le commencement du VII. siècle.*

dôme suplia Sa Majesté de lui conserver le rang que le Roi Henri IV. lui avoit accordé par une Declaration verifiée au Parlement, portant qu'il marcheroit immediatement après les Princes du Sang. Le Prince de Courtenai prétendant être issu du Sang de France, fit aussi ses Protestations pour être maintenu en ses droits au préjudice des Princes Lorrains : Et les Ducs & Pairs présenterent un Placet au Roi, par lequel ils prirent la liberté de lui representer, que la grace accordée aux Princes Lorrains blessoit la premiere dignité du Roiaume, qui étoit celle de Duc & Pair : & qu'ils esperoient que Sa Majesté ne permettroit pas, que sous son Regne ils souffrissent quelque diminution en leurs droits ni en leurs rangs. Le Roi écouta les remontrances des uns, reçut les Requêtes des autres, leur promit à tous de leur faire justice : mais il voulut que la Donation fût enregistrée. Au reste la qualité de Prince du Sang est un don de la Nature & de la Loi, & ne peut être un present de la liberalité du Prince qui est sur le Trône. Il est vrai qu'en 1571. Charles IX. en accorda la prérogative au Duc de Longueville (1) : mais les Lettres n'en furent pas regiſtrées. Aussi le Traité, qui la donnoit aux Princes de Lorraine, demeura sans exécution, quoiqu'il eût pour motif la réünion de la Lorraine à la Couronne de France. D'autre côté, il n'étoit pas capable de fixer l'inconstance de Charles IV. qui s'attira à diverses reprises les Armes de la France, & qui en mourut de chagrin (2) plû-

1662.
dées au Duc de Lorraine.

(1) *Voiez de cette Famille, Tome I. pag.* 38.
(2) *En* 1675.

1662. tôt que de vieillesse. Son neveu, le Duc Charles V. herita de ses malheurs plûtôt que de ses Duchez, où il ne put se faire rétablir : mais il eût merité une meilleure fortune par ses qualitez heroïques, si son attachement pour l'Empereur ne l'avoit pas rendu Ennemi du Roi.

La mauvaise conduite du Duc de Lorraine cause ses malheurs.

Pour revenir encore à la Lorraine & au Duc Charles IV. qui en a causé les revolutions, j'ai raporté que sa méchante conduite ou sa mauvaise fortune, ou toutes les deux ensemble avoient commencé sa ruine & la perte de ses Duchez dès le Regne précedent, & qu'il n'y fut rétablit en 1641. qu'à certaines conditions qu'il ne se crut pas obligé d'observer. Il lui en couta cher, & il ne put se faire comprendre dans le Traité de Westphalie en 1648. Errant comme un Avanturier, n'étant pas plus fidele à un Parti qu'à l'autre, & arrêté à Bruxelles (1) par ordre du Roi d'Espagne, qui le fit mener prisonnier au Château de Tolede, d'où il ne sortit que par la Paix des Pyrenées, sous les dures conditions que la France se crut obligée de lui imposer pour l'empêcher de remuer. On dit que s'il avoit voulu épouser une niéce du Cardinal, il seroit rentré dans ses Duchez, & que le mépris qu'il fit de cette alliance lui fit perdre de si beaux Domaines. Le Cardinal étant au lit de la mort, voulut faire quelque espece de reconciliation avec lui, & porta le Roi à lui remettre les Duchez de Lorraine & de Bar : mais ce dernier Traité ne les rendit pas plus sage, & retombant dans ses inconstances & ses irresolutions ordinaires, le Roi s'en ressentit

(1) *En* 1654.

saisit. Il ne fut pas plus constant ni mieux intentionné à l'égard de sa Parenté, qui consistoit en son frere & en son neveu: témoin la Donation qu'il fit cette année au Roi, au préjudice de son neveu son Heritier présomptif. 1662.

A l'égard de la Lorraine, la Souveraineté en est incontestable (1): I. Par raport à l'Empire, puisque par l'accord qui fut fait à Nuremberg le 26. d'Août 1542. entre Charles-Quint & les Etats de l'Empire d'un côté, & Antoine Duc de Lorraine de l'autre, Elle fut declarée libre & franche Principauté, exempte de l'hommage de l'Empereur & de la Souveraineté de l'Empire, sinon en de certains cas. II. Quant à la France, le Roi Charles IX. s'obligea d'une maniere fort extraordinaire, pardevant deux Notaires du Châtelet de Paris, à ceder au Duc de Lorraine tous les droits de Souveraineté, que les Rois ses Prédecesseurs avoient eus sur le Duché de Bar: ce que le Roi Henri III. confirma incontinent après son avenement à la Couronne, & le fit verifier au Parlement (2). Il y avoit même déja long-tems que le Duc Antoine avoit obtenu du Roi François I. les droits de Regale pour lui & pour son fils: si pourtant de telles Cessions sont valables au préjudice des Constitutions de la Monarchie. Quoi qu'il en soit, la mauvaise conduite du Duc Charles IV. lui fit perdre tous ces avantages, & força la France sous le Regne précedent (3), à lui ôter ses Duchez dont il

Souveraineté de la Lorraine.

(1) *Voiez le Livre de l'Ambassadeur par Wicquefort.*

(2) *Le Procureur-General du Parlement protesta contre la Déclaration. Voiez Moreri.*

(3) *Voiez Tome I. pag. 8. 18. & 19.*

1662. faisoit un si mauvais usage, & à l'en dépouiller par la force, ne pouvant pas l'obliger autrement à la neutralité & au repos.

Louis XIV. se voiant dans la même necessité que Louis XIII. fut bien-aise que ce Duc lui remît volontairement & de son gré des Etats, où il étoit rentré en partie par le Traité des Pyrenées (1), & dont il semble que la tranquillité ne pouvoit mieux être assurée par une semblable Donation, qui en autorisoit la réünion à la Couronne. Il importoit au Roi de mettre dans sa dépendance la Lorraine, qui lui sert comme d'une ligne de communication avec l'Alsace & ses autres Conquêtes en Allemagne, & il ne vouloit pas être la dupe d'un Prince, sur les Traitez duquel il ne pouvoit compter : Ce fut aussi un des principaux motifs de l'Arrêt qui ordonna l'enregistrement de la Donation. Mais l'inconstant Charles IV. se repentit bientôt de l'avoir faite, & ce Traité demeura sans exécution, aussi-bien que tous les précedens, comme nous le verrons dans la suite.

La Donation n'est point exécutée.

L'Ambassadeur d'Espagne fait la declaration au sujet de la presséance.

Ce fut le 24. Mars de cette année que le Marquis de Fuente, Ambassadeur d'Espagne, fit au Louvre, en la présence de vingt-sept tant Ambassadeurs qu'Envoiez des Princes Etrangers, cette declaration authentique, *Que son Maître ne disputera jamais la presséance au Roi de France.* (2)

Traité de la France avec les Etats Generaux.

Le 27. d'Avril il se fit un Nouveau Traité entre la France & les Provinces Unies des Païs-Bas. Il étoit intitulé, *Traité d'amitié, de Confederation, de Commerce & de Navigation*

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 97. & 98.

(2) *Voiez ci-dessus pag.* 172. & *suiv.*

*vigation entre le Roi Très-Chrétien & Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-Bas*, & contenoit cinquante-deux Articles. La plûpart concernoient le Commerce & la Navigation ; mais les plus considerables contenoient une Ligue défensive non seulement pour la sureté de ce Commerce, mais encore pour celle des Païs & Etats de ces deux Puissances, contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler & de les envahir. Nous verrons souvent ce Traité revenir sur la Scene, & donner lieu à de grands mouvemens de part & d'autre. 1662.

Les soins que prend le Roi dans un tems de cherté.

Il y eut cette année une grande cherté en France, & sans les soins & le bon ordre du Roi, tout le Païs étoit menacé d'une cruelle famine. Les Bleds avoient manqué dans la Touraine & dans le Blaisois, & ils étoient fort rares dans les autres Provinces, & si chers qu'il n'y avoit que les riches qui en pussent acheter. Les pauvres alloient errant par-tout, se nourrissant comme ils pouvoient de racines & de toute sorte d'herbes, & la plûpart mourant de faim, ou de maladies que causoit une si méchante nourriture. Le Roi, pour soulager cette misere generale, envoia des aumônes considerables qui furent distribuées aux plus necessiteux : mais comme cela ne suffisoit pas pour un si grand nombre de miserables, & que ces charitez furent bientôt épuisées, il donna ordre pour faire venir du Bled des Païs étrangers, qu'il voulut être distribué à prix raisonnable aussitôt qu'il fut arrivé, avec de severes défenses aux Marchands d'en faire des Magasins. C'est ainsi que ce Prince se rendoit si cher à ses Peuples, & qu'il acqueroit le beau nom de *Pere de la Patrie*, par une

1662. compassion & une beneficence toutes roiales, & par une conduite si appliquée au Bien-public.

Telle avoit été celle d'Auguste, & rien ne le rendit plus cher aux Romains que ces deux soins qu'il prit de ne les point laisser manquer de Bleds ni de spectacles. Ainsi Louis XIV. après avoir pourvu à la disette des premiers, voulut faire éclater la magnificence des autres. C'est ce qui parut dans

Carrousel. le superbe Carrousel qui fut celebré le 5. de Juin dans la grand'Place des Thuilleries. Il étoit composé de cinq *Quadrilles* toute superbement vêtuës, selon le génie & la mode des Païs & des Nations de chaque Quadrille. La premiere, qui representoit les Romains, avoit le Roi à sa tête, qui la menoit avec cette majesté & cette bonne mine qui le distinguoient toûjours, mais sur tout à cheval, où il avoit meilleure grace que personne. *Monsieur* étoit à la tête de la deuxiéme, qui representoit les Perses : la troisiéme étoit conduite par le Prince de Condé, qui representoit les Turcs, digne Chef de ces fiers Spahis (1) qui avoient tant de fois fait triompher l'Empire Ottoman, & qui en avoient aussi tant de fois troublé le Gouvernement : comme si on eût voulu renouveller les Victoires & les Guerres Civiles de ce Prince. Le Duc d'Enguien son fils commandoit la quatriéme, qui representoit les Indiens : & le Duc de Guise la cinquiéme, qui representoit les Sauvages : mais il n'y avoit rien moins que de sauvage dans sa personne & dans celles de toute sa Quadrille, qui n'étoit pas une des moins galantes. Cette Fête dura deux jours

(1) *Cavalerie Turque.*

consecutifs, qui furent emploiez aux Courses de Bagues & des Têtes, où chaque Cavalier fit voir son adresse, & dont les deux qui se signalerent par dessus les autres remporterent les deux prix destinez aux Vainqueurs. Ce fut le Marquis de Bellefond, de la Quadrille de *Monsieur*, qui reçut le premier jour le prix des mains de la Reine, qui étoit son portrait dans une riche Boite garnie de diamans. Le second jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé, reçut le prix que la Reine-Mere lui donna, qui consistoit en un diamant de grande valeur. 1662.

Pendant que la France goûtoit les fruits de la Paix, & que son Monarque en assuroit tous les jours le repos & la felicité, pendant qu'il se faisoit aimer de ses Sujets & respecter de ses Alliez, dans le tems à peu près que la plus fiere Nation de l'Europe venoit de lui faire satisfaction de l'insulte de son Ambassadeur, & de lui rendre, pour ainsi dire, hommage, en lui cedant la presséance, une vile Nation entreprit de troubler sa tranquillité, & de lui faire une injure encore plus sanglante (1). Les Corses, qui sont la Garde du Pape, méchante Soldatesque qu'il emploie à la sureté de Rome, & à escorter les Sbires (2) dans la Ville aux exécutions de Justice, insulterent le 20. d'Août deux ou trois François de la Suite de l'Ambassadeur qui se défendirent, & qui se retirerent après avoir reçu quelques blessures, & avoir aussi de leur côté blessé

Insulte faite par les Corses à l'Ambassadeur de France.

N 2

(1) *Voiez l'Ambassadeur de Wicquefort, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Louis le Grand, Nani, de Riencourt.*

(2) *Les Sergens & les Huissiers de la Cour de Rome.*

1662. un de ceux qui les avoient attaquez. Les Corſes, qui avoient commencé la querelle, n'en demeurerent pas là : mais aiant aſſemblé toutes leurs Compagnies, qui conſiſtoient en quatre cents hommes, ils marcherent en Armes vers le Palais de l'Ambaſſadeur, Tambour battant & Enſeignes déploiées, & menez par leurs Officiers comme à un Aſſaut. Ils ſe ſaiſirent des avenuës de toutes les ruës qui y aboutiſſoient, & l'Ambaſſadeur aiant paru au bruit ſur un Balcon pour apaiſer le deſordre, on tira pluſieurs coups de Carabine & de Mouſquet du côté qu'il étoit & dans les fenêtres. Ce ne fut pas encore tout. Ces furieux aiant vu le caroſſe où étoit l'Ambaſſadrice, qui ſe promenoit par la Ville, firent feu deſſus, & tuerent le Page qui avoit ſa main ſur la portiere. L'Ambaſſadeur eut quelque ſoupçon qu'une inſulte ſi pouſſée ne s'étoit point faite ſans l'ordre ſecret de Dom Mario, frere du Pape, & General de ſes Troupes, ni ſans la participation du Cardinal Imperiali (1), Gouverneur de Rome. Il fut confirmé dans ſon ſoupçon, lorſqu'il ſut qu'il avoient apris cette nouvelle ſans beaucoup s'en émouvoir, & ſans ſe mettre fort en peine de châtier cet attentat : toute la nuit & tout le jour ſuivant s'étant paſſez, ſans qu'ils euſſent fait ſaiſir que quelques-uns des moins coupables, & aiant facilité l'évaſion des autres. Il faut dire ſur quoi les ſoupçons de l'Ambaſſadeur étoient fondez, & ce qui pouvoit avoir donné lieu à l'inſolence des Corſes, qui ſelon toutes aparences fut un coup prémedité par les Parens du Pape, & un effet de leur reſſentiment & de celui de ce Pontife.

L'Ambaſſadeur ſoupçonne le Pape & ſes Parens d'en être leurs auteurs.

(1) *Ou Imperial ou Imperiale.*

Le Roi de France, dit le celebre Auteur de l'Histoire de Venise qui merite d'en être cru, aiant été offensé par plusieurs discours que le Pape avoit tenus contre sa personne & contre son Gouvernement, avoit choisi pour lui envoier un Ministre capable de le mortifier lui & tout le Nepotisme. Il avoit jetté pour cela les yeux sur le Duc de Crêqui, l'un des plus fiers Seigneurs de sa Cour: & ce Duc étant venu à Rome revêtu du caractere d'Ambassadeur, & instruit des intentions de son Maître, faisoit son Ambassade avec la hauteur qui lui étoit naturelle, & que demandoit l'ordre secret qu'il avoit reçu du Roi offensé, qui étoit bien aise de mortifier Alexandre VII. & tous les Chigi, qui avoient paré de lui avec peu de respect. A peine fut-il arrivé, qu'il forma plusieurs difficultez à l'égard des premieres visites qu'on a coutume de faire aux Parens du Pape. C'étoit d'ailleurs sans garder aucun ménagement, & toute sa Negociation se faisoit avec beaucoup de dureté. Le Pape ne pouvoit souffrir qu'on eût si peu d'égards pour sa personne, & ses Parens encore plus emportez oposerent l'insolence à la fierté de l'Ambassadeur, & violant impunement le droit des Gens, concerterent avec les Gorses l'attentat que je viens de raporter. Ils en furent du moins accusez, & l'Ambassadeur, qui n'en douta point, fit venir auprès de lui un nombre considerable de personnes de son Parti, & voiant qu'on renforçoit les Gardes Corses autour de sa Maison, il publia qu'il ne se trouvoit plus en liberté à Rome, & qu'il n'y pouvoit plus demeurer en fureté: ensuite de quoi il se retira à San-Quirico sur les Frontieres de Toscane.

1662. La hauteur de l'Ambassadeur est la cause de l'insulte.

L'Ambassadeur sort de Rome.

1662. Balsadona, Ambassadeur de Venise, s'emploia de tout son pouvoir pour calmer la tempête, dont il prévoioit les suites funestes mieux que le Pape & ses Parens, que leur passion aveugloit. Les esprits étoient trop échauffez pour qu'il pût les faire venir à un accommodement. Le Pape vit bien pourtant que ses Parens avoient eu tort de favoriser l'attentat des Corses, & que ceux-ci meritoient d'en être punis. Il en fit faire des excuses au Roi, & lui adressa un Bref conçu en des termes choisis, mais generaux, & qui faisoient connoître qu'il n'étoit pas fâché que le Duc de Créqui se retirât. Le Roi n'en fut pas content, & l'Ambassadeur lui aiant envoié la relation de tout ce qui s'étoit passé, il en fut tellement irrité, qu'il ordonna sur le champ au Nonce Picolomini de se retirer à Meaux, & d'y attendre sa volonté : mais aiant su qu'il avoit pris la route de St. Denis, il y envoia quarante Mousquetaires à cheval de sa Garde, qui occuperent toutes les avenuës du Couvent où le Nonce s'étoit renfermé. Ils l'accompagnoient par tout, & l'observoient si bien, qu'à la reserve de ses Domestiques personne ne lui pouvoit parler. Cela dura quelques jours : mais dès qu'on sut que le Duc de Créqui étoit sorti de l'Etat de l'Eglise, on augmenta le nombre des Mousquetaires de dix autres qui firent partir le Nonce, en prenant dans la marche son carosse au milieu, ensorte que la moitié de la Troupe étoit à la tête des chevaux, & l'autre moitié derriere le carosse, le conduisant de cette maniere jusqu'à l'entrée de la Savoie. Le Nonce arriva à Rome presqu'au même tems que le Duc de Créqui revint en France.

Le Pape fait faire des excuses au Roi.

Le Roi ne les trouve pas suffisantes.

Il ordonne au Nonce de sortir du Roiaume.

Il s'étoit arrêté quelque tems à San-Quirico, soit pour y attendre les ordres du Roi, soit dans l'esperance d'une satisfaction proportionnée à l'injure qu'il avoit reçuë, qui reflechissoit avec éclat sur le Roi son Maître. Rospigliosi & Rasponi vinrent l'y trouver, pour lui faire des civilitez, & des excuses de la part du Pape : mais toujours avec des expressions ambiguës, & des projets mal digerez. Le Cardinal d'Arragon, qui ménageoit à Rome les interêts de la Cour d'Espagne, & le Grand Duc exhortoient fortement celle de Rome d'agir dans cette affaire avec promptitude, & en même tems avec sincerité, pour ne s'attirer point les Armes de la France, qui avoit demandé passage aux Espagnols par le Milanois, pour l'Armée que le Maréchal Du Plessis-Pralin devoit mener dans l'Etat Ecclesiastique. Le Pape crût que tout cela n'étoit qu'un vain bruit pour l'épouvanter, & que des menaces qui n'auroient point d'effet. Desorte qu'il se contenta d'écrire d'autres Brefs plus amples que le premier, mais qui au fond ne disoient que la même chose, & ne guerissoient pas la plaie. Il l'envenima même encore en declarant le Cardinal Imperiali Legat de la Romagne. Comme le Duc de Créqui le regardoit comme l'auteur de l'insulte des Corses, il crut que c'en étoit une aprobation, & que par consequent il étoit inutile qu'il attendît plus long-tems à San-Quirico la satisfaction que les Negociateurs lui faisoient esperer du Pape. Il en partit donc & se rendit à Livorne, où il s'embarqua pour passer en Provence. Mais avant que de partir d'Italie, il notifia avec hauteur les prétentions du Roi son Maître.

1662.

Les Puissances Alliees sollicitent le Pape de donner satisfaction au Roi.

1662. Il demandoit, „ Que Dom Mario Chigi, „ frere du Pape, fût exilé à Sienne : Que „ le Pape ôtât au Cardinal Imperiali, Gé„ nois le Chapeau : Que la Nation Corse „ fût bannie de Rome à perpetuité : & qu'on „ érigeât dans la Place Farnêse une Pyra„ mide avec une inscription, pour être un „ Monument infamant de l'attentat. Il vou„ loit encore que l'on restituât Castro aux „ Farnêses, & Comachio à ceux de la Mai„ son d'Este, „ non pas tant pour l'amour de ces Princes, que pour se venger du Pape, qui sans avoir égard aux recommandations de la France, avoit réüni Castro à la Chambre Apostolique.

Prétentions du Roi que l'Ambassadeur notifie avant que de se retirer en France.

L'Espagne & la Republique de Venise, qui craignoient de voir toute l'Italie en feu, le Pape déposé, Rome saccagée, l'Etat & l'Eglise en combustion, redoublerent leurs instances auprès d'Alexandre VII. pour le porter à donner au Roi offensé la satisfaction qui lui étoit duë. Le Roi Catholique, dit l'Auteur Venitien, n'étoit pourtant pas bien aise de voir la hauteur avec laquelle en usoit le Roi Très-Chrétien : mais la peur que la Guerre ne se rallumât l'obligeoit de joindre ses sollicitations à celles de la République, qui agissoit plus sincerement. Ainsi ces deux Puissances, ausquelles s'unirent tous les Princes d'Italie, travailloient de concert pour apaiser la Tempête, & pour arrêter la foudre qu'ils voioient prête à tomber.

Les Puissances Alliées redoublent leurs instances auprès du Pape.

Le pape cependant, qui en devoit être le premier écrasé, failoit le fier, *résolu*, disoit-il, *à exposer sa vie & l'Etat Ecclesiastique pour le soutien de sa dignité, & de celle du St. Siege*, se vantant, que si les moiens hu-

Fierté & plaintes du Pape.

mains lui manquoient, il apelleroit du Ciel 1662.
des Legions d'Anges à son secours, qui ne lui manqueroient pas. Il passoit de cette temeraire confiance aux reproches, en se plaignant avec exaggeration du procedé du Roi de France, qui traitoit si indignement & avec la derniere rigueur le Pere Commun des Chrétiens pour une action fortuite, & une insulte tout au plus de quelques malheureux Soldats, commise en la personne de son Ambassadeur, pendant qu'il souffroit patiemment que celui qu'il avoit à Constantinople fût mis aux fers, & maltraité par les Turcs, comme un vil esclave. Le Pape ne remedioit pas par-là au mal; mais il mettoit sa confiance en l'Empereur, qui l'encourageoit par des promesses secretes à tenir bon.

Il se met en état de soutenir la Guerre.

Ces promesses n'aboutirent, quand il en fallut venir à l'exécution, qu'à une permission de lever de l'Empire autant de Troupes que le Pape voudroit. Il se mit en état d'en faire la levée & de les joindre à celles qu'il esperoit tirer de l'Etat Ecclesiastique, qu'il faisoit monter à vingt mille hommes de pied & à deux mille Chevaux: & pour fournir à cette dépense il emprunta un million & demi d'écus.

Avignon se livre à la France.

Cependant six mille hommes de pied & deux mille Chevaux des Troupes de France, étoient déjà arrivez dans le Parmesan & le Modénois: & la Ville d'Avignon s'étoit mise de son bon gré, & sans attendre qu'on l'en sollicitât sous la protection de cette Couronne. Les Peuples de ce Comtat, environné de toutes parts des Provinces Françoises, souffrent impatiemment la Domination du Pape, soit par l'éloigne-

1664. ment du Souverain qui le fait gouverner par ses Vice-Legats, soit par la difference des coutumes & des mœurs Italiennes avec celles de ces Peuples originairement François. Quoiqu'il en soit, voiant la Guerre declarée entre le Pape & le Roi de France, ils se soulleverent en faveur du dernier, chasserent le Vice-Legat Lascari (1), maltraiterent tous les autres Ministres, abatirent les Armes du Pape, & éleverent celles du Roi en leur place. Le Parlement d'Aix en aiant été averti envoia des Commissaires prendre possession du Comtat, comme étant un Membre de la Provence, & le Roi declara qu'il le retiendroit, jusqu'à ce que le Pape eût restitué Castro aux Farnêses. Ainsi tout sembloit être disposé à la Guerre. Mais le Pape sentit sa foiblesse sur le point le l'exécution : & ses Parens, qui vouloient profiter du peu de vie qui lui restoit, aimerent mieux qu'il s'accommodât avec le Roi de France à quelque prix que ce fût, que de s'exposer à une Guerre ruineuse, dont il ne verroit la fin qu'à sa confusion & au préjudice de sa Famille.

Le Pape & ses Parens recherchent l'accommodement.

Le fier Pontife, qui avoit rejetté les sollicitations que l'Espagne & l'Italie avoient emploiées pour le porter à la Paix, s'y resolut de lui-même tout d'un coup, plus sensible aux interêts de ses Parens, qui la souhaitoient, qu'à ceux de tous les Princes Chrêtiens, qui lui en avoient auparavant representé la necessité. L'accommodement fut negocié & conclu le 12. de Fevrier (2) 1664. à Pise, dont on étoit convenu, & où se trouverent de la part du Pape Rasponi, Referendaire, & de la part du Roi

(1) *En 1663.* (2) *Selon les Fastes.*

l'Abbé de Bourlemont, François, Auditeur de la Rotte, munis de leurs Pouvoirs. Les conditions en étoient dures pour le Pape, mais il devoit s'imputer d'avoir aigri le mal au lieu de l'adoucir, & de n'avoir pas travaillé plûtôt à flechir le Roi justement irrité, & à lui procurer une satisfaction capable de l'apaiser, Les choses en étant venuës à l'extrêmité, il fallût qu'il fît la reparation la plus solemnelle & la plus mortifiante dont on ait jamais oüi parler. „ Premierement, „ on convint qu'aussitôt après que le Traité seroit signé, le Pape revoqueroit la „ réünion de Castro, & donneroit au Duc „ de Parme un terme de huit années, pour „ paier à la Chambre Apostolique un million six cents mille écus qui lui étoient „ dûs :& qu'à l'égard de Comachio, le Pa„pe & la Chambre satisferoient le Duc de „ Modêne par des Equivalens dont il se„roit content. „ Ces Préliminaires reglez, & passant à l'accommodement de la grande affaire entre le Pape & le Roi, il fut arrêté:

1662.

Conditions de l'accommodement qu'on nomme le Traité de Pise.

„ Que le Cardinal Chigi, neveu du Pa„pe, iroit en qualité de Legat en France, „ pour faire des excuses de tout ce qui s'é„toit passé: Qu'il protesteroit que ce n'a„voit pas été l'intention du Pape d'offen„ser le Roi ni son Ambassadeur : Que ni „ lui ni aucun de sa Maison n'avoient eu „ part à l'attentat, & qu'à l'avenir ils don„neroient au Roi des preuves de leur zêle, „ de leur obéïssance & de leur fidelité : Que „ le Cardinal Imperiali viendroit en Fran„ce pour se justifier auprès du Roi de ce „ qui avoit été fait à Rome : Que Dom „ Mario, frere du Pape, sortiroit de Ro„me & s'en tiendroit éloigné, jusqu'à ce

1662. „ que le Legat eut eu sa premiere Audien-
„ ce, & qu'il declareroit aussi par un Ecrit
„ de sa main, accompagné d'un Bref du
„ Pape pour le confirmer, qu'il n'avoit
„ point eu de part à ce qui s'étoit passé au
„ sujet de l'insulte des Corses: Que Dom
„ Agostino Chigi, autre Neveu du Pape,
„ iroit au devant du Duc de Créqui, lors-
„ qu'il retourneroit à Rome à son Ambas-
„ sade, & lui témoigneroit le déplaisir que
„ le Pape son oncle avoit de l'accident
„ qui étoit arrivé, & que la belle sœur &
„ la niéce du Pape iroient aussi au devant
„ de l'Ambassadrice pour lui faire le même
„ compliment: Que le Barigel (1) seroit
„ privé de sa Charge & chassé de Rome.
„ A l'égard des Corses, qu'on declareroit
„ toute la Nation incapable de servir ja-
„ mais dans Rome, & dans tout l'Etat Ec-
„ clesiastique. Qu'enfin, & c'étoit l'Arti-
„ cle le plus mortifiant, " il seroit élevé
„ une Pyramide à Rome avec une Inscri-
„ ption, qui devoit contenir en substance
„ le Decret rendu contre la Nation Corse,
„ & que cette Pyramide seroit élevée vis-
„ à-vis de leur ancien Corps-de-garde. „ Ces
Articles exécutez, & après que le Legat
auroit vu le Roi, „ On convenoit qu'Avi-
„ gnon & le Comtat seroient remis comme
„ auparavant sous l'obéïssance du Pape, avec
„ une abolition & un pardon general de
„ tout ce qui s'étoit fait & passé „

Il est pleinement executé.

Tel fut le Traité de Pise, que les Plenipotentiaires signerent, comme je l'ai dit, le 12. de Fevrier 1664 & qui fut ensuite ratifié & exécuté de point en point. Le Car-

(1) *Barigel est à Rome ce qu'est le Chevalier du Guet à Paris.*

dinal Chigi, Legat & neveu d'Alexandre 1662.
VII. vint le 29. de Juillet faire au Roi la satisfaction que j'ai raportée: & le 18. d'Août le Cardinal Imperiali vint lui demander pardon. C'est ainsi que le Roi vengea hautement l'outrage qu'on lui avoit fait en la personne de son Ambassadeur.

Négociation pour retirer Dunkerque des Anglois.

Il fit voir aussi que s'il savoit venger ses injures & soutenir sa dignité roiale, il ne savoit pas moins assurer le repos de ses Peuples, & mettre hors d'insulte les Frontieres de son Roiaume. La Ville de Dunkerque entre les mains des Anglois donnoit de l'inquiétude, & il ne pouvoit souffrir qu'un si dangereux Voisin portât, pour ainsi dire, la Clef du Roiaume en sa ceinture, en y possedant une de ses plus fortes Places, & un Port de Mer, qui plus est, capable de tenir des Flottes & des Armateurs pour ruiner le Commerce de France, & pour piller ses Côtes quand il lui en prendroit envie. De là encore il étoit facile à l'Angleterre de faire des Courses en Picardie, & de renouveller ses anciennes invasions. Il étoit donc de la derniere importance de retirer d'entre les mains de cette fiere Nation une Place, d'où elle pouvoit causer de si grands dommages. Un coup de Politique bien ou mal entenduë, ou plutôt la necessité des conjonctures où l'on s'étoit trouvé, avoit obligé le Cardinal Mazarin de porter le Roi à la ceder à Cromwel. La mort de cet Usurpateur en facilita la restitution. A peine Charles II. fut-il rétabli sur le Trône de la Grande Bretagne, que le Roi Très-Chrétien negocia avec lui trois Traitez importans, comme je l'ai déja dit (1): Dun-

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 163.

1662. kerque étoit un des trois. Nous avons vu l'execution du premier dans l'accomplissement du mariage de Henriette d'Angleterre avec le Duc d'Orleans: le second étoit celui du mariage de Charles avec l'Infante de Portugal, qui se fit sur la fin de cette année: le troisiéme étoit donc celui de Dunkerque. Courtin le negocia: le Comte d'Estrades y eut aussi beaucoup de part: la Reine Douairiere d'Angleterre, qui passa exprès la Mer, ne lui fut pas inutile, & plus que tout cela cinq millions de l'argent de France, qu'on fit toucher à un Roi nouvellement arrivé d'exil, & qui aimoit le repos & les plaisirs sans se soucier beaucoup de la gloire, firent réüssir l'intrigue. Dunkerque fut rachetée le 27. de Novembre (1): la Garnison transferée à Tanger, que le Portugal cedoit à Charles pour la Dot de l'Infante, & la France mise en possession d'un Port & d'une Ville qui firent le sujet de son triomphe & de sa joie, comme ils avoient auparavant fait celui de sa crainte & de son chagrin. Il y a peu de Places qui aient souffert tant de revolutions, & dont la Conquête ait été si enviée. Les François & les Espagnols se la ravirent tour à tour, & elle fut comme une Maîtresse entre ces deux Rivales, qui donnerent de sanglantes Batailles pour la posseder. Elle étoit demeurée aux derniers, & pour la retirer de leurs mains le Cardinal ne trouva point d'autre expedient que de la promettre aux Anglois, s'ils vouloient aider aux François à en faire la Conquête. Le Traité fut conclu & exécuté, & sur la fin de Juin 1658. Dunkerque remise à Cromwel. La fatalité des

*Ce qu'il en couta au Roi Très-Chrétien.*

*Importance de cette Place.*

(1) *En* 1662.

tems y força la France: des tems plus heureux, & son Roi gouvernant par lui-même la firent rentrer sous sa Monarchie. Une autre Politique l'a obligée en 1713. de la démolir, pour satisfaire aux instances de l'Angleterre, & pour ne donner plus de jalousie à la Hollande, qui ne la voioit pas de bon œil entre les mains ni de l'une, ni de l'autre de ces deux Monarchies. 1661.

Nous avons vu plusieurs propositions de mariage pour *Mademoiselle*, cette riche Princesse, l'aînée des filles du Duc d'Orleans (1), & l'unique Heritiere de la Maison de Montpensier du Chef de sa Mere. La Cour de France n'avoit pas été de son sentiment sur plusieurs Partis qui lui eussent été agréables, & à son tour elle n'avoit pas eu pour d'autres la complaisance que cette Cour exigeoit d'elle. Il en fut de même cette année. Le Roi eût voulu qu'elle eût épousé Dom Alfonse, Roi de Portugal, & elle ne put s'y résoudre. A la verité c'étoit un indigne Parti à ne considerer que sa Personne, Prince également mal fait de corps & d'esprit. La Princesse de Nemours, qui l'épousa en 1666. ne le put souffrir, & il se jugea lui-même indigne de la posseder, l'aiant abandonnée en 1668. au Prince Dom Pedre son frere puis-né qui l'épousa, après que le mariage de Dom Alfonse eut été declaré nul. Le Roi Très-Chrétien, qui avoit à cœur l'affermissement de la Maison de Bragance sur le Trône, regardoit moins la personne de Dom Alfonse que sa Couronne, & jugeant *Mademoiselle* fort propre à l'affermir sur la tête de ce Roi imbecille, ou à la porter elle même en qualité de Reine, il

Divers Partis proposez à Mademoiselle.

Le Roi souhaite qu'elle épouse le Roi de Portugal, à quoi elle refuse de consentir.

(1) *De son premier mariage.*

1662. eût souhaité qu'elle y eût donné son consentement. Mais cette fière Princesse ne put se resoudre à faire un tel sacrifice, & à se donner un tel Maître, dont la Roiauté ne l'empêcheroit pas de sentir les imperfections que la grandeur de son courage & de son esprit ne pourroit pas suporter. Si elle en fut demeurée-là, on n'eût pu la blamer: mais elle en écrivit au Roi d'Espagne, à qui elle en fit confidence, en faisant une infidelité au Roi de France son legitime Souverain, & dont elle avoit l'honneur d'être proche Parente. Ses Lettres furent interceptées, & elle encourut pendant quelque tems l'indignation du Roi, qui la relegua à St. Fargeau (1).

Elle est releguée à St. Fargeau.

Les Anglois & les Venitiens se trouvent si souvent mêlez avec les François, que je n'ai pu écrire l'Histoire des derniers, sans inserer en plusieurs endroits celle des deux autres, dont il me reste peu de chose à dire pour les années 1661. & 1662.

1661. 1662. Ce qui se passa pendant ces deux années de plus considerable en Angleterre (2) fut le mariage de la Princesse Henriette avec le Duc d'Orleans, celui de Charles II. avec l'Infante de Portugal, & le Traité de la restitution de Dunkerque. J'ai parlé amplement du premier, & j'ai touché legerement les deux seconds, dont je vais achever la relation.

Mécontentement des Anglois au sujet de la remise de Dunkerque.

A l'égard du Traité de Dunkerque, ménagé par l'Ambassadeur de France, & conclu moiennant une somme de cinq millions, c'étoit un coup bien hardi de la part de Char-

(1) *Elle y fut jusqu'à la fin de l'année* 1663. *Voiez les Mémoires de Bussi Rabutin.*

(2) *R. Coke, A compleat History of England.*

Charles II. à l'avenement d'une Roiauté dont il avoit toute l'obligation à son Parlement, que de traiter à son insu de l'alienation d'une Place dont la Nation étoit si jalouse. Les Parlemens qui se tinrent bientôt après se contenterent d'en murmurer, mais n'osant en faire un procès au Roi, ils s'en prirent au Chancelier Mylord Hyde, Comte de Clarendon, sur lequel ils firent tomber leur ressentiment quelques années après (1). Ce Seigneur étoit néanmoins innocent, & bien loin d'avoir conseillé la restitution, il s'y étoit fortement oposé dans le Conseil du Roi, qui fut assemblé pour en dire son sentiment. Celui du Chancelier fut de rejetter les propositions de la France, & de conserver Dunkerque. Il n'en fut pas cru, & à la reserve du Comte de Southampton, Grand Tresorier, qui fut de son avis, les autres Ministres plus complaisans opinerent comme le Roi souhaitoit en faveur de la restitution. Tout ce que purent faire les deux contredisans, ce fut de protester contre la deliberation, & de faire inserer leur Protestation dans le Registre du Conseil Privé. C'étoit assez, ce semble, pour les mettre à couvert de la poursuite des Parlemens: cependant ils ne laisserent pas de faire le procès au Chancelier, qui ne sauva sa vie que par sa fuite, & par l'exil où il mourut, comme nous le verrons en son ordre.

1662.

Ils s'en prennent au Chancelier, qui se réfugie en France.

Le mariage de Charles II. avec l'Infante de Portugal aiant été conclu à Lisbonne, moiennant la cession de Tanger en Afrique (2) pour la Dot de la Princesse, elle partit

Le Roi d'Angleterre épouse l'Infante de Portugal.



(1) *En 1667.*

(2) *Dans le Roiaume de Fez près du Détroit.*

1662. de Lisbonne au mois d'Avril 1662. vint débarquer à Portsmouth le 14. de Mai, & le Roi s'y étant rendu l'épousa le 21. Elle étoit fille de Jean IV. premierement Duc de Bragance, & dans la suite proclamé Roi de Portugal l'an 1640. Elle entroit dans sa vingt-cinquiéme année, encore jeune par consequent, mais aiant peu d'agrémens, de petite taille, maigre & fort brune. Tout son merite étoit beaucoup de douceur, & une parfaite complaisance pour les inclinations du Roi son époux, qui n'avoit que de l'honnêteté pour elle, gardant toute sa tendresse pour ses Maîtresses, dont aussi il eut plusieurs enfans, sans en avoir eu de la Reine. Sa tranquillité & son insensibilité n'en furent point émuës, & elle ne se plaignit pas plus des amours étrangeres de cet infidele époux, que de l'indifference qu'il avoit pour elle.

Portrait de l'Infante.

Suite du Siége de Candie.

Le Siége de Candie, où je me suis borné à l'égard des Venitiens, demeuroit toujours au même état (1). La Republique n'étant que foiblement secouruë ne faisoit qu'en retarder la prise, & les Turcs se tenant surs d'emporter la Place se contenterent de la serrer de tous côtez, pour empêcher les secours d'y entrer. J'ai raporté la malheureuse expedition des Troupes Françoises, commandées par le Prince d'Este, & sa mort arrivée le 16. de Novembre 1660. (2). Les autres Officiers Generaux repasserent en France, & le Roi envoia la commission de Lieutenant-General au Chevalier de Gremonville, pour prendre le commandement de ce qui restoit de François reduits à un

(1) *Voiez Nani, Ricaut, la Guillettiere.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 148. & suiv.*

petit nombre. Mais ce Chevalier aiant su que sur de mauvais raports le Senat l'avoit soupçonné d'avoir mal agi en certaines occasions, & d'avoir pris plus d'autorité qu'il ne devoit, il aima mieux se retirer du service, que de s'exposer à des reproches. Voilà comme tout manquoit à la République, qui étoit encore plus mal assistée du Pape & du Roi d'Espagne, & dont son General Morosini s'étoit brouillé sur la fin de l'année 1661. avec le General de l'Escadre de Malte. Elle eût eu tout à craindre de la Campagne de 1662. si le Visir n'eût pas tourné ses desseins du côté de la Hongrie. Le Sultan aiant quitté Constantinople, & étant allé à Andrinople dès l'année précedente, le Visir forma le dessein de passer à Belgrade, & de laisser pour Caïmacan (1) à la Porte son fils Achmet. Sa mort, qui arriva le 19. d'Octobre 1662. l'empêcha d'exécuter ses projets. Né d'une très-basse condition il étoit monté à la plus haute dignité de l'Empire, dont il se montra digne par son habileté, par son courage, & par sa severité qui alloit jusqu'à la cruauté, n'en aiant pas fait moins perir par la corde que par le sabre. Assez heureux cependant pour mourir paisiblement dans son lit, fin peu ordinaire aux Visirs, à qui il semble qu'une mort tragique est destinée : plus heureux encore d'avoir en mourant pu conserver à son fils une charge si enviée, & qu'on n'avoit point encore vûë perpetuée dans une même Famille. On dit que ce fut par le hardi artifice dont il se servit, lorsque le Sultan l'étant venu voir au lit de la mort,

1662.

Mort & qualitez du Grand Visir Coprogli.

Son fils Achmet lui succede, & par quel artifice.

O 2

(1) *Lieutenant du Visir, & qui en fait les fonctions en son absence.*

1662. il lui declara qu'il avoit confié à son fils tout le secret de l'Empire, & qu'il falloit ou le faire mourir, ou lui envoier le Sceau en le mettant en sa place: & que le Sultan prit le dernier parti. Mais un Auteur (1) dit avec plus de vraisemblance, puisqu'étant mort d'apoplexie il n'avoit pu avoir cet entretien avec le Grand Seigneur, que ce fut Fatime Kadun sa femme qui tint ce discours après la mort de son mari aux Visirs du Banc, qui en firent le raport au Sultan. Quoiqu'il en soit, il donna au fils la charge du pere, & le jeune Visir, qui n'avoit guére plus de trente ans, la remplit avec autant de capacité & plus de gloire & de bonheur encore que son Prédecesseur. Ce fut aussi avec un plus grand malheur pour la Republique, puisque ce fut lui qui mit fin au Siége de Candie, par la conquête qu'il en vint faire avec toute la valeur & toute l'habileté du plus grand General qu'ait jamais eu l'Empire Ottoman. Il n'eut pas moins de politique que de bravoure, & une de ses premieres actions fut de faire mettre la Haye, Ambassadeur de France, en liberté, de lui permettre de retourner dans sa Patrie, & d'accepter la Haye Ventelet son fils pour son Successeur. Je ne dis rien des artifices dont il se servit pour endormir l'Empereur, jusqu'à ce qu'il eût tout préparé pour la Guerre qu'il lui vint faire l'an 1663. Cela n'est pas de mon sujet, où je reviens.

Eloge du jeune Coprogli Grand Visir.

Le nouveau Visir ne paroissoit pas s'apliquer beaucoup à ce qui regardoit la Guerre contre les Venitiens, ne témoignant pas faire attention au passé, ni se soucier de l'avenir. Il avoit alors d'autres vûës, occupé

(1) *La Guillettiere.*

des desseins de feu son pere pour la Guerre de Hongrie, & ne songeant qu'à les exécuter. Ainsi c'étoit un espêce de relâche & de Suspension d'Armes pour la Republique, qui cependant ne s'endormoit pas Affoiblie par le rapel des François, elle se reconcilia avec les Chevaliers de Malte, & les Flottes s'étant jointes on tint un conseil, où il fut proposé d'entreprendre la conquête de Negrepont, & le Prince Palatin de Sutzbach (1), l'un des Generaux, apuioit fortement une si belle resolution : mais le Prieur de Bichi, qui commandoit l'Escadre de Malte, dit, *Qu'il n'avoit pas ordre de débarquer des Troupes, & de faire des Siéges*: desorte que l'entreprise fut rompuë. Tant il est vrai qu'il faut peu compter sur des Troupes Auxiliaires, & que les secours étrangers sont rarement fort utiles. Aussi la Republique, comptant plus sur ses propres forces que sur celles de ses Alliez, fit revenir cette année les Troupes qu'elle avoit dans Mantouë ; mais c'étoit peu de chose, puis qu'elles étoient reduites à cent cinquante hommes. Ce n'étoit pas un grand renfort pour Candie. La Guerre que le Grand Visir porta l'année 1663, en Hongrie, fut d'un plus grand soulagement à la Republique, à qui cette diversion procura quelque respit.

1662.

Ce que font les Venitiens.

Je commence l'année 1663. par le mariage du Duc de Savoie avec Mademoiselle de Valois (2), dont il devint Veuf sur la fin de l'année 1664.

1663.

J'ai raporté la Donation de la Lorraine faite au Roi par le Duc Charles IV. & enregistrée en Parlement le 27. de Fevrier



(1) *Il étoit au service des Venitiens qu'il quitta en 1663. Voiez Nani.*

(2) *Fille de Gaston, Duc d'Orleans.*

1663. 1662. L'inconstant Duc s'en répentit dès l'année 1663. (1) & peut-être dès le moment de son Traité. Tel étoit le genie de ce Prince, comme je l'ai dit plusieurs fois, & comme je serai obligé de le repeter encore souvent, puisque ses variations durerent autant que les jours de sa vie, & qu'il ne trouva de repos que dans le tombeau. Il lui prit envie cette année de remettre la Ville de Marsal entre ses mains. Cette Place, située dans le Baillage de Nanci, étoit une des meilleures de la Lorraine, & où le Duc ne pouvoit se cantonner sans incommoder le Païs, & sans avoir dessein d'y rentrer par cette Porte, nonobstant la cession qu'il en avoit faite : le Roi n'avoit garde de le souffrir. Cependant le Duc avoit mis un Gouverneur dans la Place qui lui étoit dévoué, & qui refusoit de recevoir les ordres du Roi : desorte qu'il fallut se resoudre à l'y contraindre par la force.

Contravention du Duc de Lorraine qui ne veut point rendre Marsal.

Ce n'étoit pas une petite entreprise. La bonté de la Place, dont les Fortifications étoient regulieres, & sa situation dans un marais rendoient son attaque difficile, & le Roi crut que cette expedition avoit besoin de sa presence. Cette conquête ne lui couta néanmoins qu'un voiage d'onze jours (2). On s'étoit contenté d'abord d'envoier le Comte de Guiche & Pradel (3) avec les Troupes qui étoient en Lorraine, dans l'esperance que le Gouverneur leur ouvriroit les Portes : mais il témoigna qu'il étoit resolu à se défendre, & il fallut faire le Sié-

(1) *Voiez la Lettre du Roi du 14 de Septembre 1663, au Comte d'Estrades.* (2) *Ou Pradelle.*

(3) *Voiez Nani, de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne.*

ge dans les formes. L'Armée du Roi se mit pour cet effet en campagne au commencement du mois d'Août, investit la Place, & travailla aux Lignes de circonvallation, & le Roi, comme je viens de le dire, vint en personne hâter le Siége. Le Duc, qui n'étoit pas en état de resister à une Puissance si superieure, étonné d'ailleurs de la presence du Roi, eut recours à son manége ordinaire. Il envoia le Prince de Lixen avec des Lettres de sa part, pour assurer Sa Majesté qu'il remettroit Marsal en sa disposition. La necessité plûtôt que la bonne foi l'obligea d'exécuter sa parole : le Gouverneur eut ordre de rendre la Place, & le Maréchal de la Ferté y entra le 4. de Septembre, & après y avoir resté quelque jours pour en visiter les Fortifications, il en partit en y laissant un Gouverneur ou un Commandant (1) avec une bonne Garnison.

1663.

Le Roi en fait le Siége.

Réduction de la place.

Voilà comme cette Forteresse fut mise au pouvoir du Roi, qui se reserva de declarer dans un an sa volonté, au sujet de la demolition ou de la conservation de ses Remparts. Il laissa aussi au Duc la jouïssance sa vie durant de tous les revenus du reste de ses Etats, conformément au Traité du 27. de Fevrier, & lui fit rendre ce que ses Officiers en avoient reçu depuis un an qu'il étoit gardé en depôt. Sa Majesté retira aussi toutes ses Troupes de la Lorraine, qui eût pu joüir des douceurs de la Paix & d'un entiere repos, si le Duc, toujours inquiet, ne l'eût pas troublé de nouveau. Quelques jours après il vint voir le Roi à Mets, & lui témoigna que jamais il ne s'étoit trouvé dans un état plus heureux,

Le Duc vient saluer le Roi.

O 4

(1) *Fauri, Lieutenant des Gardes du Corps.*

1663. ni avec l'esprit plus content. Comme cette quiétude ne lui étoit pas naturelle, il ne la conserva que jusqu'à ce qu'il eût trouvé une nouvelle occasion de rompre ses Traitez & de recommencer la Guerre : mais toujours à sa confusion & à son dommage.

La France, qui voioit tout tranquille chez elle & autour d'elle par l'obéïssance des Sujets, & par la Paix qu'elle avoit avec tous ses Voisins, porta ses Armes dans des Païs plus éloignez, soit pour secourir ses Alliez, soit pour reprimer les courses & les depredations des Ennemis communs de la Chrétienté.

Le Roi Très-Chrétien ne peut abandonner le Roi de Portugal.

Elle comptoit les Portugais au nombre de premiers. Nonobstant le Traité des Pyrenées, qui lui avoit lié les mains, elle ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner la Maison de Bragance qu'elle avoit mise sur le Trône, ou qu'elle y avoit affermie. Elle crut au contraire qu'il y alloit de sa gloire, de maintenir son ouvrage, & de sa generosité, de ne laisser pas opprimer un Allié à qui elle avoit promis sa protection. C'est aux Politiques à juger auquel des deux Traitez la France étoit le plus obligée, & si l'assistance indirecte qu'elle fournit au Roi de Portugal, pouvoit la disculper des reproches que lui fit l'Espagne de lui avoir manqué de foi. Pour s'en mettre à couvert, il fallut trouver un moien d'éluder l'Article qui privoit le Roi Très-Chrétien d'assister le Portugal, comme Ferdinand III. disoit-on, avoit éludé le Traité de Munster, en faisant passer des Troupes au secours du Roi d'Espagne (1). Ce moien fut,

(1) *Voiez la Dissertation intitulée*, Motif de la France pour la Guerre d'Allemagne. *Voiez aussi la Lettre touchant la Paix entre la France & l'Espagne.*

comme je l'ai déjà dit, que le Roi n'y feroit point passer de Troupes sous son nom, mais qu'il permettroit au Vicomte de Turenne de secourir un Roi dont il étoit Parent, & de lever des Troupes qui y passeroient sous le Commandement du Comte de Schomberg (1), depuis Maréchal de France. Quelque opinion qu'on ait de cet expedient, la levée se fit, & le General exécuta sa Commission avec succès. Les Troupes qu'il mena se joignirent aux Portugaises que commandoit Villaflor, & ces deux Generaux aiant donné Bataille aux Espagnols près d'Estremos, en remporterent une glorieuse Victoire.

1663. Le Vicomte de Turenne, Parent de la Reine de Portugal, prête son nom pour l'assister.

Les Troupes y passent sous le Commandement du Comte de Schomberg.

Les Ennemis communs de tous les Chrétiens étoient les Algeriens, les plus redoutables Corsaires de la Mediterranée. Alger, Capitale de l'Etat qui porte ce nom, & qui se gouverne moins en Republique ou en Roiaume tributaire du Grand Seigneur, que comme une Societé de Voleurs & un ramas de Pyrates, s'est rendu autrefois terrible sous le Gouvernement du fameux Barberousse (2). Quoique ces dangereux Armateurs eussent beaucoup perdu de leur reputation depuis la mort d'un Chef si renommé, ils ne laisserent pas de se faire toujours craindre, sur tout aux Vaisseaux Marchands, & le long des Côtes d'Italie & de Provence, qu'ils venoient infester. Le Roi Très-Chrétien voulut en reprimer l'insolence & le brigandage, & assurer la Navigation & le Commerce aux Vaisseaux François. Dans

Le Roi envoie ses Vaisseaux contre les Algériens.

(1) *Il y commandoit les Troupes de France long-tems auparavant, Voiez ci-dessus pag. 147.*

(2) *Du tems du Sultan Solyman & de l'Empereur Charles-Quint.*

1663. ce dessein il mit une Flotte en Mer, commandée par son Amiral le Duc de Beaufort, qui avoit pour son Lieutenant, le Commandeur Paul, Chevalier de Malte: & ces deux hardis Chefs donnerent si bien la Chasse aux Corsaires, qu'ils n'oserent paroître de long-tems. Nous les verrons bientôt poursuivis encore avec plus de chaleur, & quelques années après (1) éprouver toute l'indignation du Roi Très-Chrétien, & la juste fureur de ses Armes.

L'Alliance avec les Suisse renouvellée.

Sur la fin de cette année, l'Alliance avec les Suisses fut renouvellée à Paris, avec une solemnité qui merite bien que j'en donne la description, tirée de l'Extrait de ce qui se passa en cette fameuse ceremonie. Depuis la celebre Bataille de Marignan (2), que François I. gagna contre les Suisses, il se fit une Alliance de cette Nation avec la France, que de part & d'autre on eut grand soin d'entretenir. Elle étoit necessaire aux François, à qui la Suisse fournissoit des Troupes pour faire la Guerre qu'ils eurent à soutenir contre la Maison d'Autriche: Elle n'étoit pas moins avantageuse à la Nation Helvetique, qui en tiroit de grosses pensions, outre les Soldes de ses Officiers & de ses Soldats, dont la paie étoit plus forte que celle des autres Corps. Tous les Successeurs de François I. cultiverent cette Alliance (3), & le 18. de Novembre 1583. Henri III. reçut l'Ambassade des treize Cantons avec plus de solemnité que n'avoient fait ses Prédecesseurs, aiant envoié au devant des Deputez (4) le Prévôt des

(1) *En 1683.* (2) *Donné l'an 1515.*
(3) *Voiez l'Ambassadeur de Wicquefort.*
(4) *On ne les a nommez Ambassadeurs que depuis.*

Marchands & Echevins de Paris, qui les conduisirent à l'Hôtel de Ville. Là ils furent détraiez pendant leur séjour, & tous les jours on les regaloit des viandes & des liqueurs le plus agréables. Henri IV. & Louis XIII. ne firent pas moins de cas de l'affection de ces Alliez, avec qui ils renouvellerent les Traitez: mais il ne s'étoit rien fait encore avec tant d'éclat, au sujet de ces renouvellemens d'Alliance, que ce qui se passa cette année. 1663.

Ambassade Solemnelle des treize Cantons.

Les Ambassadeurs des treize Cantons arriverent le 2. de Novembre à Charenton, où on leur avoit marqué leurs Logis. Ils y furent visitez le 4. par le Maréchal d'Aumont & par Berlise, Introducteur des Ambassadeurs, de la part du Roi. Ils avoient prétendu se couvrir en parlant au Roi, être traitez d'*Excellence*, & qu'on leur cedât la place d'honneur aux visites qu'ils feroient chez les Princes & chez les Ministres: mais rien de tout cela ne leur fut accordé Dans tout le reste ils eurent lieu d'être contens. Le 9. du mois le Roi leur fit servir un magnifique dîner à Vincennes, où se trouverent la Barde qui avoit fait le Traité, & Servien, Conseiller d'Etat Après le repas tous monterent à cheval, & arriverent à Paris aux Logis qu'on leur avoit marquez dans la Ruë Saint Martin, conduits par la Barde & Servien jusqu'à l'entrée du Fauxbourg St. Antoine, où ils rencontrerent le Maréchal d'Aumont & Voisin, prévôt des Marchands, qui prirent le premier Ambassadeur entre eux deux: les autres marcherent de même, chacun au milieu de deux Seigneurs, & cette Cavalcade dura jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez à leurs Logis. Ils reçurent dès

1663. le lendemain les complimens de la Ville avec le present de Vin, d'Hipocras, de Pâtez & de Jambons ; & le même jour le Chancelier les invita à dîner pour le lendemain. Trente carosses vinrent les prendre, pour les amener chez lui, où Messieurs de Coaslin & de Rochefort les reçurent au haut du Perron, & les firent entrer dans une Chambre en attendant qu'on servît. Le Chancelier étoit au lit malade d'une éresipelle ; mais on n'avoit pas laissé de mettre au haut bout de la table, un Fauteuil pour lui avec son cadenat & son couvert. Le premier Ambassadeur prit sa place à la main droite, & les autres ensuite. On ôta le couvert du Chancelier, & les Marquis de Coaslin & de Rochefort prirent sa place. Chaque Ambassadeur avoit derriere lui un Valet de Ville pour le servir. Le Marquis de Coaslin commença les santez par celle du Roi & de toute la Maison Roiale, & les finit par celle du Chancelier, des Ambassadeurs, de la Duchesse de Longueville, Souveraine de Neufchâtel & de Vallengein (1) Alliez des Cantons, & du Comte de Soissons, Colonel des Suisses. Toutes ces santez furent buës debout & têtes nuës au bruit des Trompettes, des Tambours & des Tymbales.

Ceremonie du repas.

Ceremonie de l'Audience.

Au sortir de ce splendide repas ils furent conduits, par le Comte de Harcourt qui les vint prendre, & qui prit la main sur eux, à l'Audience du Roi. Ils parlerent tous découverts, & le Roi toujours couvert. Il en fut de même des Audiences qu'ils eurent des deux Reines & de *Monsieur*. Mais le Prince de Condé & le Duc d'Enguien se

(1) *A la representation du Duc son époux.*

découvrirent, & les conduisirent jusqu'à la porte de leur Chambre, prenant la main sur eux. Le Vicomte de Turenne, qui leur donna le 13. jour du mois à dîner, en usa de même. 1663.

Ceremonie des Conferences.

Le 14. ils entrerent en Conference à l'Hôtel du Chancelier avec les Commissaires du Roi. Il y avoit dans la Gallerie une grande table, au bout de laquelle on avoit mis une Chaise pour le Roi : à main droite il y avoit des Chaises pour les Commissaires, & du côté gauche il y en avoit trente-neuf pour autant d'Ambassadeurs. En l'absence du Chancelier, qui étoit indisposé, le Maréchal de Villeroy prit la premiere place, aiant assis auprès de lui Messieurs de Brienne, le Tellier, Lionne, Colbert & la Barde. Ils se leverent & se decouvrirent, sans bouger de leurs places, lorsqu'ils virent entrer les Ambassadeurs, qui prirent la leur de l'autre côté. En trois Conferences tout fut reglé & signé. Le Roi envoia une chaîne d'or à chaque Ambassadeur, & quatre cents écus pour les frais de son voiage. Ils resterent encore quelques jours à faire des visites : mais pas un des Ministres ne les visita.

Les presens du Roi à leur départ.

Ambassade du Comte d'Estrades à la Haye.

Je n'ai rien dit de la Negociation du Comte d'Estrades, qui arriva le 2. de Janvier 1663. à la Haye avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien (1). Toute cette Ambassade, qui dura jusqu'au mois d'Octobre 1668. est pourtant une des plus délicates & des plus importantes de ce Regne, & où l'on voit paroître dans un haut degré la dexterité du Mini-

(1) *Voiez les Mémoires, Lettres, & Négociations du Comte d'Estrades, Tome I.*

1663. stre, & la sublime capacité du Maître, qui l'emploioit. Je n'ai donc garde de suprimer ce qui s'y passa. Ce seroit derober à l'Histoire que j'écris une de ses pieces les plus curieuses, & à la gloire du Roi les plus beaux traits de grandeur & de politique qu'un Souverain puisse témoigner. Mais pour éviter la confusion j'en donnerai un abregé separé à la fin de chaque année.

Pour commencer par celle-ci, je suis obligé de donner un plan de l'état où se trouvoit la Hollande, & de celui où étoit la France par rapport à leur intérêt reciproque. Le Comte d'Estrades nous l'aprendra lui-même dans ses Lettres, & je ne parlerai que d'après lui.

Etat de la République de Hollande à l'arrivée du Comte d'Estrades.

Il trouva la Hollande gouvernée par son Pensionnaire de Witt, qui à l'âge de trente-six ans avoit toute l'autorité, & la Maison d'Orange dans le declin, n'aiant de ressource que dans un jeune Prince de douze à treize ans (1), dépouillé des grandes Charges de ses Ancêtres, & sans esperance de s'y voir retabli, par l'obstacle qu'y mettroit le Pensionnaire de Witt, le plus habile & le plus accredité Magistrat qu'eût la République. Il étoit aussi grand admirateur du Roi Très-Chrétien, & se faisoit honneur de son amitié, qu'il préferoit à celle de tous les autres Princes, & qu'il croioit la plus utile à sa Patrie, dont il étoit zelé Defenseur. La Hollande se trouvoit alors menacée par l'Angleterre & par l'Evêque de Munster, & en cas d'attaque, elle avoit besoin du secours de la France, aux termes du Traité du mois d'Avril 1662. D'autre côté elle voioit avec chagrin Dunkerque re-

(1) *Guillaume III.*

mise au Roi Très-Chrétien, & craignoit que la franchise qu'il accordoit à cette Ville ne ruinât le commerce des Provinces Unies. Telle étoit la constitution de la Republique à l'arrivée du Comte d'Estrades. 1663.

Dispositions où se trouvoit la France par raport à la Republique.

Celle de la France, par raport à cette ombrageuse Republique, n'étoit guere moins délicate. Le Roi, qui avoit fait le Traité de Confederation & de commerce, vouloit bien le maintenir: mais il avoit peu de tems après traité de Dunkerque (1) avec le Roi d'Angleterre, & il prétendoit que la Hollande lui garentît ce Traité, suivant que sa Majesté de son côté & la Republique du sien s'étoient obligez à une Garentie mutuelle de leurs Traitez. Cette prétention du Roi tenoit la Hollande en suspens sur la Garentie, & son refus suspendoit la Ratification du Traité de Confederation de la part du Roi. Deux choses empêchoient la Republique de garentir le Traité de l'acquisition de Dunkerque: premierement, la franchise que le Roi avoit accordée aux Dunkerquois, *ce qui*, disoit la Hollande, *alloit ruiner son Commerce*: En second lieu, la jalousie qu'elle avoit d'une Place qui facilitoit à la France l'invasion de la Flandre. Les Espagnols apuioient fortement cette raison, & augmentoient de plus en plus les ombrages de la Republique. Il falloit autant d'habileté qu'en avoit le Comte d'Estrades pour surmonter ces difficultez, & autant de bonne volonté qu'il en trouva dans le Pensionnaire, pour lui obtenir le consentement des sept Provinces. Cette charge de Pensionnaire, pour le dire en passant, a un tout autre pouvoir & une tout

En quoi consiste le pouvoir du Pensionnaire

(1) *Le 27. Novembre 1662.*

1663. autre dignité, que celle de Syndic ou d'Avocat-General, comme l'expliquent quelques-uns. Elle répond à celle de *Questeur* (1) des Empereurs Romains, & d'Archi-Chancelier de ceux d'Allemagne, comme nous l'aprend un savant Jurisconsulte de la Nation (2). Pour revenir à nos deux Negociateurs, la dexterité de l'un & de l'autre ménagea si bien cette affaire épineuse, que malgré toutes les intrigues de l'Ambassadeur Espagnol, elle en vint à bout : le Roi ratifia le Traité de Confederation, & la Republique garentit celui de l'acquisition de Dunkerque.

Ratification du Traité de 1662.

Instances du comte d'Estrades en faveur des Chevaliers de Malte & de l'Evêque de Munster.

Le Comte d'Estrades étoit aussi chargé d'emploier la recommandation du Roi en faveur des Chevaliers de Malte, qui avoient des Domaines dans les sept Provinces : & en faveur de l'Evêque de Munster, qui avoit des prétentions sur les Terres de Borkelo, situées dans la Province de Gueldre, qui lui étoient contestées par le Comte de Styrum : il mit l'une & l'autre affaire sur un pied d'en espérer un favorable issuë. Nous verrons dans la suite ce qui brouilla de nouveau l'Evêque de Munster avec la Republique, & le secours que le Roi envoia à cette derniere (3), en exécution de la Garentie des Traitez.

Plan d'un Cantonnement des Païs-Bas Espagnols en Republique.

Un article plus important commença de s'agiter dès cette année, quoique secrement encore, mais pourtant avec un serieux examen de la part du Pensionnaire & de ceux de

(1) *Les Questeurs étoient les Gardiens des Résolutions du Sénat. Voiez Dion-Cassius. Ils étoient aussi Gardiens du Tresor-public.*

(2) *Ant. Mathæus, Professeur en l'Université de Leyde.*

(3) *En* 1665.

de sa Cabale, qui trouvoient à propos de garder le secret jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'exécution, & de la part du Roi Très-Chrétien, qui donnoit son aprobation au projet. Le Roi d'Espagne Philippe IV. étant tombé malade cette année, & l'Infant ne promettant pas une longue vie, l'Empereur d'ailleurs songeant au mariage de l'Infante Marguerite, sœur cadette de la Reine de France, il étoit aisé de prévoir que l'ouverture à la Succession, prête à se faire par la mort prochaine du Roi Philippe, alloit mettre les Prétendans aux mains, & renouveller la Guerre que le Traité des Pyrenées n'avoit que suspenduë. Cette Guerre ne pouvoit qu'être funeste à la Republique, dont les sept Provinces sont enclavées dans les Païs-Bas Espagnols, qui deviendroient derechef le sanglant Theâtre des Armes des deux Partis. Le Pensionnaire, dont les vûës étoient fort penetrantes, tout apliqué au salut de sa Patrie imagina un moien d'en assurer le repos, en procurant celui des dix autres Provinces Espagnoles (1), & en donnant quelque satisfaction à la France. Cet expedient fut le Cantonnement des dix Provinces, qui, se soustraiant de la domination de l'Espagne, se mettroient en Republique libre & independante à l'exemple des treize Cantons Suisses, & sous la protection de la France & de la Hollande. 1663.

Le projet en aiant été remis au Comte d'Estrades, il l'envoia au Roi, qui l'aprouva dans le fond, l'aiant seulement rectifié à l'égard du tems & de la maniere de l'exé-



(1) *Tous les Païs-Bas sont divisez en dix-sept Provinces, dont la République en posséde sept, & les dix autres obéissent à l'Espagne.*

1663. cution, pour ne point contrevenir aux Traitez : & l'aiant fait dresser suivant ses intentions, il se reposa du succès sur la Negociation de son Ambassadeur. Le Comte d'Estrades communiqua le nouveau projet au Pensionnaire, qui l'examina avec ses amis. Ils n'y trouvérent à redire que sur la prétention du Roi, que la Succession à la Couronne d'Espagne lui seroit ouverte par la mort de Philippe IV. nonobstant la renonciation de la Reine, comme nulle & invalide, ouverte même pour en exercer les droits dans le Brabant du vivant de l'Infant, en vertu du droit dévolutif, qui donne la Succession aux filles du premier lit au préjudice des mâles du second. Je n'examine pas maintenant ces deux questions de la renonciation & du droit dévolutif, qui reviendront souvent sur la Scene, où j'aurai lieu d'en parler plus à fond : je me contente de dire ici que le Pensionnaire & ses amis eussent souhaité de voir plus clair dans ces deux points, avant que de s'engager par un Traité où ils les passassent pour constans : mais le Roi eut ses raisons pour ne s'expliquer pas davantage.

Ce qui empêche que le plan ne soit poussé plus loin.

Il ne fut point étonné de la Ligue que Dom Estevan de Gamarre, Ambassadeur du Roi Catholique, proposoit aux Etats Generaux, des dix Provinces Espagnoles avec les sept Provinces Unies pour ne faire qu'une même Republique : comme s'il eût voulu ruiner par là le projet du Cantonnement, dont il avoit des soupçons, s'il n'en étoit pas instruits à fond. *Je ne veux pas*, écrivit le Roi (1), pour réponse à ce que lui avoit

(1) *Voiez la Lettre du* 20. *Decembre* 1663.

 m'y mandé le Comte d'Estrades, *que le Pensionnaire m'entraîne à ce qu'il voudra & dès qu'il le voudra par les fraieurs de cette Ligue; mes affaires ne sont pas en cet état-là. Je connois & sens qui je suis, & suis persuadé que mon amitié est desirable, & plus utile à ceux qui l'ont, que ne m'est la leur, & ainsi que ceux, à qui je l'ai accordée, en la perdant y perdront plus que moi. Je ne leur donnerai pas d'occasion juste de s'en départir; cela ne me suffit.* Sa Majesté ajoûta, qu'aux Conferences des Pyrenées Dom Louis avoit sollicité le Cardinal Mazarin de conclure une Ligue entre les deux Couronnes pour reduire les Provinces Unies, & pour en faire le partage entre les deux Rois, à quoi le Roi Très-Chrétien n'avoit pas voulu entendre, quoiqu'il n'eût alors point d'Alliance avec la Republique qui l'en empêchât. C'étoit pour lui faire sentir le tort qu'elle avoit de se défier d'un Voisin, qui ne vouloit à l'exemple de ses Predecesseurs, employer ses Forces qu'à la proteger, bien loin de songer à la détruire ou à l'envahir. Le Pensionnaire témoignoit être persuadé des bonnes intentions de Sa Majesté: mais ses Maîtres ne pouvoient se guerir de leurs soupçons & de leurs inquietudes, & en revenoit toujours à l'ambition d'un jeune Monarque, *Qui n'y donnerait*, disoient-ils, *de bornes que son pouvoir qui n'en avoit point.* Je m'arrête-là pour cette année. Nous verrons les suites de cette importante Negociation dans les années suivantes, jusqu'au rapel que le Roi fit le 23. de Septembre 1668. de son Ambassadeur. 1663.

Ses bonnes intentions pour la République.

Défiances de la République.

Ainsi finit l'année 1663. La suivante commença par le Traité de Pise qui regloit la satisfaction que le Pape devoit faire au Roi 1664.

1664. de l'insulte des Corses. Comme j'ai raporté de suite tout ce qui se passa sur ce different qui fit tant de bruit, je ne repeterai point ici ce que j'en ai dit (1).

Balet des Amans.

La Cour (2), qui ne voïoit plus d'affaires capables de lui donner de l'inquiétude, voulut prendre quelque divertissement pendant les jours du Carnaval. On avoit preparé pour cela *le Balet des Amans déguisez*, qui fut dansé pendant le mois de Fevrier au Palais Roïal. L'ouverture du Théatre se fit premierement, par une dispute entre Pallas & Venus, au sujet de la premiere place que chacune de ces deux Déesses prétendoit dans l'Empire de l'Univers. Pallas y venoit accompagnée des Arts & des Vertus: c'étoit une suite qui sembloit l'assurer de la Victoire: mais celle des Graces & des Plaisirs qu'amenoit Venus n'en fut point alarmée, & la Déesse de l'Amour osa bien disputer la presséance à la Déesse de la Sagesse, & oposer à la severité & à la suffisance de son Escorte, les charmes & les agrémens de la sienne. Il falloit un Mediateur pour terminer le different. Mercure vint, mais ce ne fut que pour leur proposer un Arbitre plus capable & plus respectable que lui: c'étoit le Roi qui fut accepté, & par là finit le Prologue, qui servit de prélude au Balet.

Il étoit composé de quatorze Entrées. Huit Amours travestis en Forgerons, qui sortoient de l'Antre de Vulcain, faisoient la premiere: & le Théatre se changeant tout d'un coup en une Mer, il se donna un

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 195. *& suiv.* (2) *Voiez de Riencourt, Nani, les Fastes de Louis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne.*

combat naval, qui representoit la Bataille 1664.
d'Actium, d'où l'on voioit sortir l'amoureux Antoine, qui abandonnoit la Victoire pour courir après le Vaisseau de Cléopatre qui fuioit à toutes voiles : triste image de l'enchantement ce cette funeste passion. La deuxiéme Entrée étoit composée du Gouverneur d'Egypte, & de toute la jeunesse d'un païs abandonné à la mollesse & à la volupté. Les douze autres Entrées faisoient voir autant de Spectacles differens d'Amours travestis, qui representoient divers évenemens tirez de l'Histoire ou de la Fable. Tout répondoit à la beauté de l'invention, la magnificence du Théatre, la varieté des Decorations, la richesse des habits, l'adresse & la bonne grace des Acteurs & des Actrices : & tout le monde en fut enchanté.

Les soins que le Roi prend pour l'établissement du Commerce.

Le Roi ne s'endormoit pas dans les plaisirs, & ses recréations ne l'empêchoient pas d'être apliqué à tout ce qui pouvoit rendre son Regne heureux, n'aiant pas moins d'attention pour le bien de ses peuples que pour sa propre gloire. Il comprit aisément que rien n'étoit plus capable de contribuer à la prosperité de l'Etat que le Commerce, & Colbert lui donna là-dessus des ouvertures dont il sut bien profiter. On revint de l'erreur où l'on avoit été, qu'il falloit laisser le commerce aux Hollandois, qui le feroient pour la France, à qui ils porteroient les Marchandises des Indes, pendant qu'occupée d'un plus noble métier, elle aprendroit tous les jours à dompter ses Voisins, & à étendre ses Frontieres.

On fit reflexion que par leur Trafic & leur Navigation, les Provinces Uniës étoient montées à une puissance qui les rendoit for-

1664. midables, & avoient attiré chez elles toutes les richesses du Vieux & du Nouveau Monde. On pensa donc à les imiter, & à leur exemple on voulut établir deux Compagnies, l'une pour les Indes Orientales, & l'autre pour les Occidentales, dont le Roi se declara Protecteur. Il leur accorda de grands privileges, & par l'acte qui en fut dressé il s'engagea de leur prêter six millions pour un certain tems sans interêt. Pour faire un Fonds encore plus considérable il donna un Edit, par lequel il fit entrer dans le même engagement les Officiers de Judicature & les Marchands, qui furent taxez à proportion de leurs Biens: & il permit aux Gentilshommes d'entrer dans ce commerce sans déroger à leur Noblesse.

Etablissement de la Compagnie Françoise dans plusieurs Iles de l'Amérique.

Ces deux Compagnies travaillerent aussitôt à établir des Comptoirs dans les principales Villes des Indes: & dès le 26. de Fevrier une Colonie Françoise partit de la Rochelle pour aller peupler l'Ile de Cayenne, située sur la Mer du Nord, proche de l'embouchure de la riviere des Amazones, & dans cette partie de l'Amerique Meridionale, à qui on donne le nom de *Castille d'or* & de *Terre-ferme*. Elle n'est pas loin non plus de la Martinique, l'une des Iles Caribes, que possedent aussi les François. Ils s'étoient établis dans ces Iles dès l'année 1626. Mais la Compagnie, qui s'étoit formée sous l'autorité du Roi Louis XIII. ne subsista que jusqu'à l'année 1651. qu'elle vendit les Iles qu'elle possedoit aux Chevaliers de Malte & à divers particuliers. La Compagnie, qui se forma cette année sous l'autorité de Louis XIV. racheta en 1665. celles qui avoient été venduës aux Maltois,

& le Roi ordonna aux autres Acquereurs de raporter les Contracts de leur acquisition à son Conseil, pour en être remboursez par la même Compagnie (1). Elle en prit possession l'année suivante à la charge d'en faire hommage d'une Couronne d'or de trente Marcs à chaque changement de Roi. Mais les principaux établissemens des François sont dans le Canada, dont ils tiennent ce qu'il y a de meilleur, sous les nom de *nouvelle France*, le long du grand fleuve de St. Laurent, sur la Rive gauche duquel est la Ville de Quebec, la Capitale de tout le Païs. 1664.

Le 30. d'Octobre une autre Colonie partant des Ports de France alla s'établir à Madagascar, qui porte aussi le nom de *St. Laurent*, parce qu'elle fut découverte le jour de la Fête de ce Saint, & celui d'*Ile Dauphine*, comme la nommerent les François, à l'honneur de leur Dauphin. On dit que cette Ile, située dans l'Afrique, à l'Orient des Côtes de Zanguebar & des Cafres, est une des plus grandes & des plus riches du monde : & les François y eurent pendant quelque tems des Colonies considerables sur les Côtes, où ils bâtirent le Fort Dauphin, celui de la Baie Saint Augustin, & quelques Bourgs : mais quelle qu'en puisse être la cause, ils ont quitté presque tous ces lieux qu'ils habitoient.

Etablissement à Madagascar.

Il est abandonné.

Comme il est impossible de maintenir les Colonies, que tant de Mers separent de la France, ni de faire fleurir le Commerce, qui ne subsiste que par la Navigation, sans avoir

Le soin que le Roi prend de la Marine.

P 4

(1) *Les meilleures de ces Iles sont la Guardeloupe, la Martinique, St. Christophe, Ste. Croix, St. Barthelemi & Ste. Lucie.*

1664. de bonnes Flottes capables d'assurer les Mers, soit contre les Pyrates, soit contre les autres Nations déjà établies dans les Indes, le Roi prit un soin particulier de la Marine. Il sembloit sous les Regnes précedens que la France, à l'imitation de l'Empire Ottoman, ne se souciât que de faire des conquêtes en Terre-ferme, & qu'elle abandonnât la Mer aux Anglois & aux Hollandois, qui en étoient les Maîtres : & on vit encore l'année 1667. la Flotte Françoise jointe à celle de Hollande resister foiblement à l'Armée Navale d'Angleterre. Dans la suite les choses changerent bien de face: & ces deux Puissances Maritimes à leur tour s'étant unies, ont eu bien de la peine à s'oposer aux entreprises des Flottes Françoises.

Expéditions du Duc de Beaufort, Amiral, en Afrique.

Mais pour ne point anticiper les tems, & ne parler que de ce qui se fit cette année, qui n'étoit pourtant qu'un coup d'essai des grands Armemens qui parurent dans la suite, le Roi envoia au commencement de l'Eté le Duc de Beaufort, Amiral, avec une Flotte considerable en Afrique, où il prit Gigeri, receptacle de Corsaires, aussi bien qu'Alger, dont il est voisin, situez l'un & l'autre sur la Mediteranée entre Fez & Tunis, dans l'ancienne Mauritanie Tingitiane, là où étoit la fameuse Carthage (1). Quel changement! Là où les Carthaginois ont disputé de l'Empire du Monde, là sont d'infames Pyrates & de veritables Voleurs qui ne vivent que de brigandages, & qui ne font la Guerre que pour piller & faire des Esclaves. Ce fut pour les châtier, & pour

Prise de Gigeri.

en reprimer les hostilitez & les insolences, que le Duc de Beaufort fut envoié contre

(1) *Près de Tunis bâti de ses ruines.*

Gigeri, dont il se rendit maître le 22. de Juillet. Il y eut le 6. d'Octobre un sanglant Combat contre les Maures, qui se presenterent devant la place dans le dessein de la recouvrer : mais ils furent battus, & contrains de prendre la fuite. Cependant la Ville fut jugée de trop difficile garde, environnée comme elle étoit d'Ennemis de tous côtez, éloignée de la France, dont elle ne pouvoit recevoir de secours que par la Mer, & d'ailleurs de trop peu d'importance pour meriter tant de dépenses & tant de soins : desorte qu'il fut trouvé à propos de l'abandonner, comme on fit le 30. d'Octobre, après l'avoir démolie. 1664.

La Place est démolie & abandonnée.

Il faut revenir de l'Afrique en Europe, & des bords de la Mediterranée sur ceux de la riviere de Raab en Hongrie, pour voir la fameuse Bataille qui s'y donna le 1. d'Août, peu de jours après la prise de Gigeri, dont le Duc de Beaufort s'étoit rendu maître le 22. de Juillet. Avant que de donner le récit de cette Bataille, il faut dire de quelle maniere les François y furent engagez par les ordres & sous les auspices du Roi, qui les envoioit au secours de l'Empereur.

Les Turcs entrent en Hongrie.

Le nouveau Visir voulut faire voir, par une grande entreprise (1), qu'il étoit digne du choix qu'en avoit fait le vieux Coprogli son pere pour lui succeder, & de l'approbation que le Sultan y avoit donnée. Après avoir endormi les Allemands toute l'année 1662. en leur faisant croire que ses préparatifs ne regardoient que le Siége de Candie,

(1) *Voiez Nani, Ricaut, de Riencourt, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Fastes de Louis le Grand.*

1664. Il fit arborer la queuë de Cheval au commencement du mois de Fevrier 1663. & quelques mois après toute l'Armée se mit en marche, s'aprocha du Danube, le passa, & vint au mois d'Août faire le Siege de Neuhausel.

Je ne décrirai point la pompe & la fierté de cette Armée, à la tête de laquelle paroissoit son jeune & superbe Visir dans la fleur de son âge, avec une bonne mine & une majesté qui eût charmé tout le monde, si cet air martial n'eût pas été gâté par trop de faste. Cette redoutable armée s'étant présentée devant Neuhausel en ouvrit la Tranchée le 4. d'Août, & le 15. de Septembre la Ville capitula. Cette Conquête fut suivie de celle de plusieurs autres places, & le Visir content d'une si belle Campagne mit ses Troupes en Quartier d'Hiver, se préparant pour le Printems prochain à de plus grandes Conquêtes. L'hiver même ne l'empêcha pas de faire des Courses dans la Stirie & la Croatie: mais la valeur du Comte de Serin les arrêta, & contraignit les Turcs d'en sortir. Il fit lui-même des beaux exploits, prit Cinq-Eglises, & mit le Siége devant Canise; mais il fut obligé de le lever, & ne put sauver son Fort de Serin, que le Grand Visir fit raser jusqu'aux fondemens.

Prise de Neuhausel & de plusieurs autres Places.

Exploits du Comte de Serin.

La Hongrie & l'Autriche se crurent alors perduës, & tout fut alarmé jusqu'aux Portes de Vienne. Dans cette extrémité l'Empereur eut recours au Roi Très-Chrétien, & lui envoia le Comte de Strozzi en Ambassade, pour solliciter le secours dont il avoit besoin contre les Infideles. Introduit à l'Audience il parut interdit, *frapé*, disoit-il (1), *par l'auguste Majesté du jeune Monar-*

Ambassade du Comte de Strozzi, & sa Harangue flateuse au Roi.

(1) *Voiez ce Discours raporté par Ricaut.*

que. Il le compara *au plus glorieux de tous les Astres*, ce sont ses expressions, *qui à la verité communique sa lumiere à tous les Etats Chrétiens, mais qui en accorde les plus favorables influences aux Etats Catholiques. C'est ainsi*, disoit-il encore, *que le Roi devoit communiquer ses plus brillans raions à l'Allemagne, pour obscurcir entierement la lumiere sombre & lugubre de la Lune Ottomane.* Le Roi, moins touché de ces flateries guindées, que de compassion pour la Chrétienté, accorda le secours que demandoit l'Empereur, à qui il envoïa quatre mille hommes de pied, & deux mille chevaux sous le Commandement des Comtes de Coligni & de la Feuillade (1). 1664.

Ces vaillantes Troupes arriverent à point nommé pour se trouver à la fameuse Bataille de Raab, ou de St. Godart, qui se donna le 3. d'Août. La riviere de Raab, qui roule proche de-là ses eaux dans le Danube, separoit les deux Camps. Le Visir paroissoit d'un côté sur ses bords, aiant pour ses Lieutenans Generaux le Caïmacan, les Bachas de Bude, de Natolie & de Temeswar. On voioit de l'autre côté Montécuculli, General de l'Armée Imperiale, à la tête de l'Aile droite, qui avoit pour Lieutenans Generaux le Comte de Hollard, qui menoit l'Aile gauche, & le Prince de Bade, Maréchal General, qui commandoit le Corps de Bataille. Le brave Comte de Serin faisoit un Camp volant de ceux de sa Nation (2). Les Troupes Françoises renforçoient celles des Confederez qui compo-

Description de l'Armée Turque.

Et de l'Armée Chrétienne.

Les Troupes Françoises.

(1) *Bussi dit que le Comte de Coligni en étoit General, & la Feuillade Maréchal de Camp.*

(2) *Des Hongrois.*

1664. soient l'Aîle gauche que menoit le Comte de Hollard, & avoient à leur tête leurs Generaux François, les Comtes de Coligni & de la Feuillade. La Bataille commença à neuf heures du matin, & dura jusqu'à quatre heures après midi. Le Visir avoit fait passer le Raab à une partie de son Armée, & se tenoit de l'autre côté de la riviere, d'où il envoioit incessamment des Troupes frasches. Comme il étoit beaucoup superieur en Cavalerie & en Infanterie, & qu'il avoit mené à cette Guerre l'élite des Legions Ottomanes, la Victoire fut long-tems disputée. Les Comtes de Coligni & de la Feuillade en fraierent le chemin, par la hardie resolution avec laquelle ils chargerent les Turcs, qui avoient mis le Prince de Bade en desordre, rétablirent le combat, & obligerent l'ennemi à repasser le Raab. La confusion avec laquelle ils se retiroient se communiqua au Camp du Visir qui étoit demeuré, comme je l'ai dit, de l'autre côté de la riviere, que le brave Comte de Serin avoit passée pour l'aller charger. Ce fut alors que la victoire se declara pour les Chrétiens. Les Turcs perdirent dix-sept mille hommes qui demeurerent sur le Champ de Bataille, sans compter ceux qui allerent se noier dans le Raab, en voulant le repasser avec trop de précipitation. Il n'en couta que trois mille hommes aux Chrétiens, qui tous signalerent leur valeur : mais celle des Troupes Françoises & de leurs intrepides Commandans y parut avec éclat : & on dit que le Comte de Coligni tua jusqu'à trente Turcs de sa main. Lui & le Comte de la Feuillade n'en firent peut-être que trop, & s'ils causerent la [illegible] des

La Bataille de St. Gotard.

La victoire demeure aux Chrétiens.

Belles actions du Comte de Coligni & du Comte de la Feuillade.

Turcs, ils exciterent la jalousie des Autrichiens. *Ces secours étrangers*, dit un Auteur imperial (1), *ne leur donnerent pas moins d'inquiétude que les Armes des Turcs.* Et un autre, qui n'est pas moins digne de foi (2), assure que l'Empereur songea moins à profiter de cette grande Victoire, pour chasser les Turcs de la Hongrie, qu'à faire la Paix avec ces Infideles, pour emploier ses Troupes contre l'invasion d'un Prince Chrétien, qu'il voioit prêt à se saisir des Païs-Bas Espagnols par la prochaine mort de Philippe IV. & par la minorité de son Successeur. Malheureuse défiance, qui obligea l'Empereur à faire une honteuse Paix, mais qui ne doit pas priver le Roi Très-Chrétien, de la gloire que merite la generosité avec laquelle il fit passer à son secours les vaillantes Troupes, qui eurent une si bonne part à la celebre Journée de Raab. 1664.

La jalousie qu'en prend l'Empereur.

Ce fut peu de jours après une si belle Victoire, que le Cardinal Legat fit son Entrée à Paris (3), en exécution du Traité de Pise. Il étoit arrivé en France au commencement du mois d'Août, & avoit salué le Roi à Fontainebleau, à qui il avoit fait les excuses de ce qui s'étoit passé au sujet de l'attentat des Corses : mais son Entrée, qui avoit été differée jusqu'à ce qu'il se fût acquitté de cette soumission, ne se fit que le 9. d'Août. Ce fut avec toute la pompe qui se pratique en de semblables solemnitez : & le Cardinal Imperiali alla ensuite (4) à Fontainebleau faire ses soumissions au Roi, de la maniere qu'on en étoit convenu par le Traité.

Arrivée du Cardinal Légat.

La satisfaction qu'il fait au Roi.

(1) *Nani.* (2) *Ricaut.* (3) *Le 9. d'Août.*
(4) *Le 18. d'Août. Voiez ci-dessus pag. 205.*

1664. La Ville d'Erford soumise à l'Electeur de Maience par l'aide des François.

Le 15. d'Octobre le Roi envoia trois mille hommes, sous le commandement du Lieutenant-General Pradelle, à l'Electeur de Maience pour reduire la Ville d'Erford, qui s'étoit soustraite de son obéïssance, & qui fut obligée de se soumettre après un Siége de vingt-sept jours. C'est ainsi que Louis XIV. après avoir fait craindre ses Armes aux Ennemis, les emploioit à la protection de ses Voisins, & vouloit que non seulement la France, mais encore tous les Etats Alliez jouïssent de la Paix. Ce fut pour cela, comme je le dirai en son lieu, que les mêmes Troupes Auxiliaires passerent l'année suivante sous le même General en Hollande contre l'Evêque de Munster.

Finissons cette année par deux actions dignes de ce Monarque. L'une est l'établissement de l'Academie de Peinture & de Sculpture (1): l'autre est l'entreprise du Canal pour la jonction des deux Mers.

Etablissement de l'Academie de Peinture & de Sculpture.

L'Academie avoit commencé à se former long-tems auparavant : & dès le 20. Janvier 1648. il y avoit eu Arrêt du Conseil, portant défense de la troubler dans ses Exercices. Se voiant ainsi autorisée, elle fit des Reglemens qui furent aprouvez par des Lettres Patentes du Roi du mois de Janvier 1655. Et depuis encore le Roi lui accorda de nouveaux Statuts enregistrez au Parlement, à la Chambre des Comptes, & & à la Cour des Aides. En 1663. après la mort du Cardinal Mazarin, qui en étoit *Protecteur*, le Chancelier Seguier, *Vice-Protecteur*, lui succeda, & Colbert eut la *Vice-Protection*. Il la meritoit, puisque c'est à ses soins qu'on attribue ce qui favorisa le

(1) *Voiez la Vie de J. B. Colbert.*

plus un si bel Etablissement, si digne d'un 1664.
grand Roi qui vouloit faire revivre toute la magnificence des Rois & des Empereurs, sous qui deux Arts si celebres avoient fleuri, & de la Monarchie Françoise, dont la politesse & le bon goût ne devoient rien à ceux de Rome & d'Athênes. C'est ce qui parut bientôt après : & Paris eut comme elles ses Apelles & ses Zeuxis pour la Peinture, & pour la Sculpture ses Phidias & ses Praxitelles, dont quelques uns vivent encore, & les autres ont laissé des Ouvrages qui les rendent immortels. Revenons à ce que fit Colbert.

Ses divers Logemens.

Il fit établir cette Academie par de nouvelles Lettres Patentes, & avec de nouveaux privileges. Elle eut en peu de tems divers Logemens : premierement dans la Galerie du College Roial de l'Université, d'où le Roi la transfera dans un logement plus spacieux près des Tuilleries, & de là dans la Galerie du Louvre, & enfin dans l'ancien Louvre. Je ne ferai point le détail de ses Academiciens, dont quarante occupent les premieres Places, de leurs Eleves, de leurs differentes Charges, & de leurs privileges. C'est à l'Histoire de cet Etablissement que j'en renvoie le recit. Mais je dirai quelque chose des plus excellens Maîtres de ces deux Arts, & de leurs plus beaux Ouvrages.

Ouvrages de le Brun.

A l'égard de la Peinture je ne croi pas que personne le puisse disputer au fameux Le Brun (1), qui le disputeroit à Zeuxis & à Apelles, s'ils étoient encore vivans : & je ne croi pas que l'Helêne & la Penelope du premier (2), & la Vénus (3) du second

(1) *Il mourut en 1690.* (2) *Voiez Pline.*
(3) *Venus Anadyomene en sortant de la Mer.*

1664. l'emportassent sur les Tableaux du Peintre François, où il represente la Bataille & le triomphe de Constantin, & les cinq plus belles actions d'Alexandre (1).

Je passe de la Peinture à la Sculpture, à laquelle je joins l'Architecture, comme deux sœurs qui vont presque toujours de Compagnie, quoique l'Academie de la derniere ne fût établie que sur la fin de l'année 1671. (2). Toutes les Maisons Roiales sont autant de Chef-d'œuvres de l'une & de l'autre. Ce ne seroit jamais fait qui voudroit parler de toutes les beautez du Palais des Tuilleries: je m'arrête à l'admirable Statuë de marbre qui represente le Tems foulant aux pieds l'Envie & le Mensonge. Le Buste du Roi est quelque chose de plus grand & de plus achevé. Il est de la main du Cavalier Bernin, que Colbert fit venir de Rome en 1665. & a été placé dans le Cabinet de sa Majesté au nouveau Louvre. C'est une des plus hardies pieces qu'on puisse voir, à qui la Minerve de Phidias n'eût osé se comparer. On y voit rassemblez tous les traits du Monarque, sa fierté & sa douceur qui se donnent du relief l'une à l'autre, & on croit même remarquer dans ses yeux & dans sa Physionomie la vivacité & la penetration de son esprit.

*Le Buste du Roi de la main du Cavalier Bernin.*

Je ne ferai point la description des Maisons Roiales de Saint Germain, de Fontainebleau, de Chambord, & je m'arrête à Versailles. Ce ne sera pas néanmoins pour en dépeindre toutes les merveilles: il faudroit

*Description de Versailles.*

(1) *La Bataille de Porus, celle d'Arbelle, le passage du Granique, la visite qu'il rend à la mere & à la femme de Darius: son triomphe de l'Empire des Perses.* (2) *Le 30. de Novembre, & on lui assigna un lieu séparé des autres Corps.*

droit pour cela un livre entier. Ses Palais, ses Jardins, ses Eaux sont autant de prodiges. Pour dire un mot des dernieres, on ne comprend pas d'où peuvent venir des Eaux si vives & si abondantes dans un lieu qui n'a ni sources ni rivieres: Il a fallu que l'Art forçat la Nature, & que détournant le Cours des rivieres (1), il les contraignît par des Aqueducs élevez en certains endroits sur trois Arcades l'une sur l'autre, de se rendre dans les Reservoirs de Versailles, d'où elles forment des Cascades, des Jets, & des Napes d'eau, qui arrosent les Jardins, & qui coulent par tout comme de source. On donne à Colbert la gloire de tous ces Chef-d'œuvres par le soin qu'il prit d'y faire travailler, après avoir acheté de Ratabon la Charge de Sur-Intendant des Bâtiments, qui lui couta deux cents mille livres, & il est vrai que son aplication y contribua beaucoup. Mais les fondemens en avoient été jettez sous Louis XIII. & ce ne fut que quelques années après la mort de Colbert que tout fut achevé (2). Quelque soin qu'en eût pris le Ministre, tout l'honneur en est dû au Maître, dont le goût a reglé celui des Architectes, des Sculpteurs, & des plus excellens Ouvriers. C'est lui proprement qui a tiré Versailles de la terre, comme par enchantement; & ces fameux Palais de l'ancienne Egypte n'ont rien eu de plus grand ni de plus beau. Après tout ils ont disparu ces vastes & ces superbes Palais, & celui de Versailles subsiste dans une magnificence qui fait l'admiration 1664.



(1) *On fait venir la riviere d'Eure depuis Pont-Gonin à sept lieuës de Chartres jusqu'à Versailles.*

(2) *En 1687.*

1664. de notre siécle, & qui sera encore celle des siécles à venir (1).

Jonction des deux Mers.

La jonction des deux Mers est encore une des plus hardies & des plus heureuses entreprises qui se soit faite sous le Regne de Louis XIV. & dont la principale gloire lui est dûë, puisque ce fut par ses ordres, sous ses auspices, & par les sommes immenses qu'il fournit pour une depense si utile, que ce grand Ouvrage fut exécuté. On commença le 8. de Novembre le Canal qui fait cette jonction : mais ce grand travail ne fut achevé que plusieurs années après. Il ne falloit pas moins de tems pour en venir à bout. On a parlé long-tems & l'on parle même encore de l'Isthme de Suez, qui separe la Mer Rouge de la Mediterrannée, large de trente ou trente-cinq lieuës, que plusieurs Rois d'Egypte résolurent de couper pour joindre ces deux Mers ensemble, sans y avoir pu réüssir. C'est de là que vint le Proverbe, *couper l'Isthme* (2), pour exprimer une chose dont le succès est impossible. Il ne paroissoit guére moins de temerité dans le dessein de joindre l'Ocean à la Mediterrannée par le fameux Canal de Languedoc. Rien ne sembloit plus impratiquable. Les Pyrenées d'un côté, & de l'autre la Montagne noire, sans comparaison plus difficiles à couper que l'Isthme de Suez, se présentoient à droite & à gauche, & il falloit necessairement prendre une autre route. Il n'y en avoit qu'une. C'étoit celle qui conduisoit du Haut au Bas-Languedoc. Ce fut aussi celle que prit l'habile Ingenieur (3) qui entrepit un si merveilleux ouvrage, & qui l'exécuta heureusement.

(1) *Ceci s'écrivoit du tems de Louis XIV.*

(2) *Fodere Isthmum.* (3) *Riquet natif de Beziers.*

Pour en venir à bout il visita toutes les Montagnes voisines, chercha la hauteur des sources de plusieurs rivieres que l'on y voit naître, parcourut tout le Païs, & en nivela tant de fois le terrain, qu'il trouva qu'il n'étoit pas impossible d'assembler les eaux des petites rivieres qui sortent de ces Montagnes, & de les amener toutes dans le Bassin de Naurouse, C'étoit l'endroit que l'on avoit choisi pour être le point du partage de ces eaux, dont les unes vont se rendre dans l'Ocean, & les autres dans la Mediterranée : La jonction des deux Mers se faisant par le moien d'un Canal qui joint le Fresquel, qui se décharge dans la derniere, avec le Petit-Lers qui va se rendre dans la Garonne à plusieurs lieuës de son embouchure dans l'Ocean. Le Bassin de deux cents toises de longueur & de cent cinquante de largeur, & tout revêtu de pierre de taille à été creusé à l'endroit le plus élevé d'un Canal de soixante quatre lieuës de France sur trente pieds de large, qui cotoiant les Montagnes reçoit les petites rivieres qui en descendent, & les conduit au Bassin. Cent quatre Ecluses d'une beauté & d'une solidité extraordinaire ont été bâties pour retenir & pour lâcher ces eaux à propos : desorte que par l'aide de ces étonnantes Machines, qui surpassent toutes celles des Anciens, on peut passer en onze jours d'une Mer à l'autre avec autant de facilité que de sureté. 1664. Par qui & comment ce dessein fut executé.

L'Entrepreneur eut la joie de voir un si merveilleux Ouvrage achevé avant sa mort, qui arriva au commencement d'Octobre 1680. mais l'essai ne s'en fit qu'au mois de Juin 1681. en la presence de Bon-repos, Maître des Requêtes & du Comte de Cara-

1664. man, Capitaine aux Gardes, ses deux fils.

Au reste je ne sai s'il faut donner à cet habile Ingenieur toute la gloire d'une si hardie entreprise. S'il merite celle de l'avoir exécutée, il n'en fut pas au moins l'Inventeur. Elle avoit été imaginée long-tems avant lui, & dès l'année 1603. le dessein en fut proposé à Henri IV. comme on le voit dans l'Histoire de sa vie (1), & que les Etats de Languedoc offrirent d'y contribuer. Mais il s'y trouva des difficultez qui en empêcherent l'exécution. Elle étoit reservée à un Regne plus tranquille, & à qui rien n'étoit impossible.

Suite des Negociations du Comte d'Estrades.

Je reprens ici la suite de la Negociation du Comte d'Estrades (2) pendant cette année. Elle roula, comme celle de l'année précedente, sur les poursuites des Chevaliers de Malte, apuiées de la recommandation du Roi Très-Chrétien, sur les prétentions de l'Evêque de Munster, & principalement sur *La grande affaire*, c'est-à-dire, le projet du Cantonnement des dix Provinces Espagnoles, & les Droits de sa Majesté Très-Chrétienne, du Chef de la Reine son épouse, à la Succession de la Couronne d'Espagne. C'étoit l'Article le plus important. Il en survint un quatriéme qui ne l'étoit guére moins, & qui fit même, pour ainsi dire, disparoître l'autre. Ce dernier concernoit le different, qui commença d'éclater cette année, entre la Couronne d'Angleterre & la Republique des Provinces Unies, & qui ne finit qu'après une sanglante Guerre. Le Roi Très-Chrétien fit ce qui

(1) *Par Perefixe.*

(2) *Voiez les Lettres & Memoires du Comte d'Estrades, Tome I. pour l'année* 1664.

put pour l'empêcher, comme nous le verrons bientôt: mais la fatalité des évenemens l'emporta sur tous ses soins. Reprenons les trois autres Articles. 1664.

Celui des Chevaliers de Malte étoit en beau chemin par l'entremise du Comte d'Estrades, qui avoit fait valoir la recommandation du Roi auprès des Etats Generaux, & des sept Provinces six étoient disposées à donner satisfaction aux Agens de l'Ordre, la septiéme fut d'un autre avis. C'étoit la Province d'Utrecht, qui étoit aussi la plus interessée, parce que la plûpart des Biens réclamez y étoient situez. Et comme ils se trouvoient entre les mains des plus Puissans de la Province, qui ne pouvoient consentir à s'en dépouilller, leur autorité accrocha l'affaire, & empêcha la resolution uniforme, chaque Province étant Souveraine chez elle, sans qu'elle puisse être contrainte ni entrainée par la pluralité, & les Agens de Malte aiant ordre de ne traiter que conjointement avec les sept Provinces.

La Province d'Utrecht s'oppose à la demande des Chevaliers de Malte.

Le different de l'Evêque de Munster n'eut pas un meilleur succès. Ce fut sa faute. Son ambition, & son esprit inquiet, ne lui permirent pas de profiter des bons offices que Sa Majesté Très-Chrétienne vouloit lui rendre, par l'entremise de son Ambassadeur. Il faut entendre là-dessus ce dernier dans sa Lettre du 4. de Decembre au Roi. *J'estime*, dit-il, *qu'il est plus glorieux pour Vôtre Majesté, de continuer à comprendre l'Evêque de Munster dans la recommandation que je ferai à Messieurs les Etats des interêts de tous les Princes, avec qui ils ont des differens, que de l'en distinguer par sa mauvaise conduite, & cela sera plus honteux à cet Evêque, ainsi que Vôtre*

Mauvaise conduite de l'Evêque de Munster.

1664. *Majesté l'a très prudemment jugé, de voir qu'elle protege ses interêts dans le tems qu'il quitte les siens.* Il ne se conduisit pas mieux dans la suite: desorte que le Roi fut obligé de prendre les Armes en faveur de la Republique, dont ce Prélat assiégeoit les Places, & d'envoier des Troupes Auxiliaires, qui le contraignirent de laisser ses Voisins en repos, comme je le dirai en son lieu (1).

Le plan d'un Cantonnement abandonné.

La grande affaire, comme le Roi l'avoit nommée le premier, commença cette année à se rallentir. De part & d'autre on fut moins empressé pour le Cantonnement des dix Provinces en Republique, soustraite de la domination d'Espagne, Alliée de la Hollande, & sous la protection du Roi Très-Chrétien. Ce projet se refroidit, & tomba enfin tout à fait. La Ligue proposée par Dom Estevan de Gamarre venoit toujours à la traverse: les défiances de la Republique alarmée de l'agrandissement de la France ne discontinuoient point, & rien ne pouvant rassurer ces Republiquains, contre la puissance d'un aussi redoutable Voisin que le Roi Très-Chrétien, ils ne pouvoient consentir à s'unir avec lui pour augmenter encore son Domaine. Ils ne pouvoient sur tout se résoudre à lui garentir ses Droits à la Succession de la Couronne d'Espagne, *n'en étant pas*, disoient-ils, *assez convaincus, pour n'en point douter*: outre que pour en décider il eut fallut ouïr la Partie contraire, & discuter la question avec les Ministres Espagnols. Ce n'est pas ainsi que l'entendoit le Roi Très-Chrétien. Il vouloit des Alliez qui secondassent ses prétentions, & non pas qui s'en fissent les Arbitres. Persua-

Les défiances de la Republique de Hollande empêchent sa correspondance avec le Roi.

(1) *En* 1665.

dé de son droit il n'en faisoit juge person- 1664.
ne, & voiant les difficultez insurmontables qui se trouvoient à faire un Traité avec les Etats Generaux pour la Garentie de ses Droits à la Couronne d'Espagne, il prit sa résolution de ne les en presser plus, & de prendre sans leur participation les mesures qu'il jugeroit les plus convenables. C'étoit aussi le sentiment du Comte d'Estrades son Ambassadeur. *Sire*, lui disoit-il dans sa Lettre du 8. de Mai 1664. *j'ai été pleinement informé des intentions de Vôtre Majesté, & après les avoir considerées avec attention, & y avoir donné toutes mes reflexions, j'avouë, Sire, que le seul chemin à tenir pour le bien de ses affaires, & pour la conservation des Droits qui peuvent un jour lui apartenir sur les Païs-Bas, c'est de ne s'engager sous aucunes conditions, & que Vôtre Majesté soit toujours en pleine liberté d'en user dans tous les tems ainsi qu'elle le jugera à propos. . . . Que quand on pourroit faire un Traité, ce ne seroit qu'avec la Province de Hollande, les autres s'y trouvant oposées, & qu'il n'étoit pas certain qu'on pût les y faire condescendre. Ainsi Vôtre Majesté se trouveroit liée par le Traité, & eux ne l'étant point, il pourroit arriver des accidens qui ruineroient tout son ouvrage: Qu'il savoit par experience à quels changemens un petit Populaire étoit sujet, & qu'il n'étoit pas de la prudence de se commettre à de tels hazards.* Ce fut aussi le parti que prit le Roi, qui n'avoit pas moins de soupçon de la conduite de la Republique, qu'elle en avoit de la sienne, & qui croioit avoir infiniment plus lieu de s'en défier, qu'elle n'en avoit de le soupçonner. *Il seroit facile*, dit Sa Majesté dans sa Lettre du 19. de Decembre au Com- Les plaintes qu'en fait le Roi.

1664. te d'Eſtrades, *de leur faire comprendre qu'il n'eſt pas fort juſte que je les ſoutienne dans toutes les Guerres dont ils ſont menacez de divers endroits, pour me trouver après cela leurs Forces ſur les bras, dès que la ſeule occaſion où je puis avoir beſoin d'eux arrivera. Quelque ſureté qu'ils me puiſſent préſentement donner contre cette crainte, elle ne peut m'aſſurer qu'ils n'en uſeront pas autrement quand cette occurence ſurviendra: tant ils ſont frapez de la facheuſe opinion, qu'ils ont grand interêt à avoir toujours une Barriere entre la France & leur Etat.* Et dans ſa Lettre du 26. du même mois, Sa Majeſté s'exprime encore plus fortement, & avec une eſpêce de douleur d'avoir des Alliez ſi peu ſurs. *Je ne ſai pas bien*, dit-il au Comte d'Eſtrades, après lui avoir mandé les Negociations ſecretes des Etats Generaux à la Cour de Madrid, *ce que je leur pourrois demander, pour me pouvoir pleinement répondre d'avoir une entiere ſureté, de ne voir pas quelque jour leurs Armes tournées contre les miennes, après que je les aurois ſoutenus contre des Ennemis qu'ils ſe ſont attirez ſur les bras.*

Cauſes de la Guerre que l'Angleterre fait à la Hollande.

Ces Ennemis étoient l'Evêque de Munſter & le Roi d'Angleterre, principalement le dernier. Cinq Vaiſſeaux Anglois troublez dans leur commerce des Indes par l'Eſcadre de Hollande, furent la cauſe ou le prétexte de la Guerre entre les deux Nations. Le veritable ſujet étoit la Côte de Guinée, dont chacune vouloit avoir la poſſeſſion. Le Comte d'Eſtrades écrivant au Roi (1), dont la Republique avoit recherché la Mediation, impute cette querelle à l'ambition du Duc d'York, & repreſente au Roi Très-Chrê-

(1) *Voiez ſa Lettre du 30. Octobre 1664.*

nen que sa recommandation auprès du Roi de la Grande Bretagne, est seule capable de détourner ce dernier des conseils violens, qui lui sont suggerez par le Duc son frere, & par la Compagnie qu'il protege, dont l'interêt seul va causer une Guerre funeste, si on ne se hâte de la prévenir. Le Roi s'y emploia genereusement, nonobstant les soupçons injurieux de plusieurs Republiquains, qu'il s'entendoit avec le Roi d'Angleterre, pour envahir de concert les Provinces-Unies. Quoiqu'il n'ignorât pas ces bruits outrageans, qu'on répandoit au préjudice de son honneur, il ne laissa pas de faire agir fortement son Ambassadeur à Londres, pour disposer Charles II. à un accommodement; mais il ne réüssit pas. *J'ai reçu vos dépêches*, dit-il au Comte d'Estrades (1), *& vu toutes les considerations que le Pensionnaire vous a representées, & qui lui faisoient encore esperer quelque bon succès de mon entremise pour l'accommodement des deux Etats. Il en est néanmoins autrement arrivé, & la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a fait à l'écrit que lui avoit presenté mon Ambassadeur, vous aura fait connoître & au Pensionnaire, qu'il s'étoit abusé dans le jugement qu'il en faisoit. J'en ai beaucoup de déplaisir, Je ne me rebuterai pourtant pas, & vous pouvez dire de ma part au Pensionnaire, que je veux bien encore faire ce que les Etats desirent de mon amitié, pour tâcher de porter le Roi d'Angleterre à la Paix.*

1664.

Le Roi Très-Chrétien emploie sa recommandation auprès du Roi d'Angleterre pour le porter à la Paix.

Peut-on agir de meilleure foi, & s'exprimer plus affectueusement? Le Pensionnaire en fut penetré de reconnoissance & d'admiration, quand le Comte d'Estrades lui communiqua la Lettre; & ceux qui avoient

La reconnoissance qu'en témoigne la République.

(1) *Dans sa Lettre du 7. Novembre 1664.*

1664. mal jugé des intentions de Sa Majesté, convinrent qu'ils avoient eu tort. Ils firent plus. Touchez d'un si noble procedé, tous les Deputez des Villes rejetterent les propositions que leur faisoit la Maison d'Autriche, de se liguer pour la conservation des Païs-Bas contre les prétentions du Roi, & déclarerent à l'Agent de l'Empereur (1), que l'Alliance qu'il proposoit étoit impossible, & qu'ils ne donneroient jamais d'ombrage à Sa Majesté Très-Chrétienne, ni de sujet de changer la bonne volonté qu'elle avoit pour les Etats.

Rencontre des carosses de l'Ambassadeur de France & du Prince d'Orange, & ce qui en arrive.

Cependant un cas fortuit, qui arriva au commencement de Mai à la Haye, avoit pensé y causer un grand desordre & mettre la mesintelligence entre les deux Nations. Le carosse du Comte d'Estrades, & celui du jeune Prince d'Orange se rencontrerent, & chacun affectant la place d'honneur, demeurerent arrêtez vis-à-vis l'un de l'autre, la Barriere entre deux. Les Gens de l'Ambassadeur accoururent de son Logis, & tous ses amis se joignirent à eux: mais il défendit d'en venir à aucune action de main, pour éviter le malheur infaillible qui en seroit arrivé, & qui eût été très-grand à cause de l'affluence du peuple qui se rangea auprès du Prince. Le Pensionnaire en étant averti accourut pour y mettre ordre: & l'Ambassadeur le voiant venir à lui: *Je ne sai*, lui dit-il, *ce que veulent dire les Gens du Prince par une telle contestation: jusqu'à present j'avois ignoré que Messieurs les Etats eussent un Souverain.* C'est que les Ambassadeurs ne cedent qu'aux Princes Souverains. Il envoia en même tems demander à la Princesse Douai-

(1) *Friquet.*

riere d'Orange, s'il devoit imputer cette méchante conduite au Gouverneur du Prince, plûtôt qu'au Prince lui-même: Elle répondit, *Que c'étoit au Roi d'Angleterre à se mêler de cette affaire*. Elle prétendoit que le Prince aiant l'honneur d'en être le neveu, Sa Majesté Britannique se trouveroit interessée à en soutenir le rang. Cependant elle suivit le conseil que lui donna le Pensionnaire, de descendre dans l'Allée qui étoit enfermée de la Barriere, & de faire retourner le carosse; si bien que celui de l'Ambassadeur passa dans le rang qui lui étoit dû. En effet, quand la question fut examinée, il se trouva que les Prédecesseurs du jeune Prince n'avoient point pris le pas sur les Ambassadeurs de France, qu'au contraire ils avoient été les recevoir à une lieuë de la Haye de la part de l'Etat, jusqu'à Frederic-Henri, Aieul du Prince, qui sous prétexte de sa goute le dispensa de cette ceremonie, mais sans prendre la premiere place. Il est vrai que le jeune Prince étoit petit-fils, du Chef de sa mere, du feu Roi d'Angleterre Charles I. & issu, qui plus est, du Sang de Henri le Grand, du Chef de son Aieule. *Mais ce n'est pas à moi*, disoit l'Ambassadeur, *à me relâcher en cette consideration des droits dûs au Roi mon Maître*. Aussi fut-il aprouvé de les avoir soutenus, & si la Cour d'Angleterre en murmura, ce fut sans en faire d'éclat.

1664.

Raisons de l'Ambassadeur pour avoir la preseance.

Elles sont aprouvees.

Je ne puis me dispenser de raporter ici, l'affection qu'avoit témoignée fort peu de tems auparavant le Comte d'Estrades pour la Maison d'Orange, & en particulier pour le jeune Prince, qui n'avoit alors que treize ans, *& dont il eût souhaité*, disoit-il au

1664. Pensionnaire, *que les Etats Generaux eussent pris plus de soin.* Mais il voioit avec regret que c'étoit une Maison tombée. Il penetroit mal dans l'avenir, & le Prince fut rétabli huit ans après dans toutes les grandes Charges de ses Ancêtres, & est mort sur le Trône.

1665. Journal des Savans. Le cinquiéme de Janvier 1665. se fit l'établissement du Journal des Savans à Paris (1): ce que dans la suite toute l'Europe a imité: mais la premiere institution en est duë au glorieux regne, dont j'écris l'Histoire. Ce seroit ici l'endroit de faire l'éloge d'un si beau dessein: mais comme je dois parler l'année suivante de la fondation de l'Academie Roiale des Sciences, je remets à cet endroit à parler de ces deux Etablissemens, entre lesquels il y a trop de raport pour les separer.

Ballet de la naissance de Venus. La Reine accoucha cette année (2) d'une Princesse qui fut nommée *Anne*, du nom de la Reine son Aieule, & la joie qu'on eût de sa naissance (3) donna lieu au Ballet de la naissance de Venus. Peut-être que le mariage de Mademoiselle de Némours avec le Duc de Savoie, qui l'épousa le 9. de Mai, étant Veuf de sa premiere femme (4), eut aussi part à ce divertissement. Quoiqu'il en soit, le Ballet étoit divisé en douze Entrées: A la premiere, on voioit la Mer couverte de Tritons, qui annonçoient la naissance de Venus, & cette Déesse paroissoit sur un Trône de Nacres environnée de douze Ne-

(1) *Voiez le Journal des Savans I. Tom. en* 1665. *Voiez aussi le IX. Tome en* 1681.

(2) *Voiez Nani, de Riencourt, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Fastes de Louis le Grand.* (3) *Elle mourut bientôt après.*

(4) *Mademoiselle de Valois. Voiez ci-dessus pag.* 213.

rides. Elle ne fit que se montrer, aiant 1665. été enlevée au Ciel au son des Instrumens qui faisoient un agréable concert. Ce ne fut pourtant qu'après avoir reçu l'hommage des Divinitez Marines, qui faisoient la seconde Entrée, & celui des Vents, qui composoient la troisiéme. A la quatriéme Castor & Pollux vinrent assurer que la Paix regnoit sur la Mer. A la cinquiéme, les Zephirs annoncerent la naissance de Venus au Printems, aux Jeux & aux Ris, qui se mêlerent dans la danse avec ces aimables Messagers. Flore parut dans le sixiéme, & un des Zephirs qui étoit resté se joignit à elle pour publier l'allegresse publique. A la septiéme, Jupiter descendit du ciel & enleva Europe. On vit à la huitiéme Apollon, l'Amour, & Daphné convertie en Laurier. La neuviéme, representoit le mariage de Bacchus qui épouse Ariadne. A la dixiéme, le Théatre changea de decoration, & on vit le Temple de Paphos consacré dans l'Ile de Cypre à Venus, où sa figure paroissoit, & où l'on fit un sacrifice. Six Poëtes vinrent dans l'onziéme adorer cette Déesse: & à la douziéme, Hercule, Jason, Achille & Alexandre en reconnoissent la puissance, & viennent danser avec Omphale, Medée, Briséïs & Roxane.

Je ne sai si ce n'étoit pas prendre plaisir à amollir le cœur du jeune Monarque, qui n'avoit que trop de penchant à l'amour, en lui mettant devant les yeux les foiblesses de ces anciens Heros du Paganisme que l'on consacroit, au lieu de lui en faire sentir le ridicule & l'indignité. Sa passion pour la Valliere duroit encore, & il lui avoit plusieurs fois juré un amour éternel. D'ailleurs les

1665. deux enfans qu'il en avoit eut (1), sembloient en être des gages : mais peut-on compter sur les sermens des Amans, & se trouve-t-il des liens à l'épreuve d'une nouvelle passion ? Celle que le Roi commença de sentir l'année suivante pour la Marquise de Montespan, & qui parut avec éclat en 1667. éteignit tout le feu de la premiere, & en alluma un autre qui ne fut pas moins violent, mais qui fut plus criminel (2).

Expédition du Duc de Beaufort contre les Algériens.

Le Duc de Beaufort donna encore cette année la chasse aux Vaisseaux Algeriens, & en coula plusieurs à fond dans le combat qui se donna au mois d'Avril sous ce Fort de la Goulette (3), que la conquête qu'en avoit faite Charles-Quint rendit si celebre. La Victoire demeura toute entiere aux Chrétiens : les trois principaux Vaisseaux des Barbares, l'Amiral, le Vice-Amiral & le contre-Amiral y perirent, & furent ou la proie des flâmes ou celle des flots. Cette perte fut d'autant plus considerable pour eux ; que le premier, qui étoit tout neuf, étoit monté de six cents hommes & de cinquante pieces de canon : le second, de trente-quatre pieces & de quatre cents hommes : & ils étoient chargez de Marchandises estimées à deux cents mille écus. Nous verrons bientôt encore un second combat, qui ne fut pas moins funeste aux Corsaires que le premier.

Je ne dois pas suprimer les affaires qui concernent la Religion. Il y en eut deux cette année qui se passerent fort proche

(1) *Mademoiselle de Blois, depuis Duchesse de Conti, & le Duc de Vermandois.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 165. & suiv.*

(3) *Il défend l'entrée du Port du Tunis.*

l'une de l'autre. La premiere, fut une Declaration du Roi contre les Jansenistes, & la seconde, fut la canonisation de St. François de Sales. 1665.

Déclarations contre les Jansenistes.

Toutes les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. n'avoient pu détruire le parti des Jansenistes, & tous les jours il sortoit d'entre eux de savans Docteurs & de beaux Genies, qui prêchoient ou qui défendoient hautement par leurs Ecrits, la Doctrine que ces Bulles anathématisoient. Le Roi, instruit dès le berceau par les Jesuites, n'étoit pas favorable à leurs ennemis. Il avoit pris soin au commencement de cette année, de faire enregistrer au Parlement la nouvelle Bulle du Pape, qui en condamnoit la Doctrine: il y avoit même envoié une Declaration, qui faisoit des défenses expresses de ne plus agiter ces questions, capables d'imprimer dans les esprits des Maximes peu orthodoxes. Tout cela n'avoit pu arrêter le torrent. Il se formoit tous les jours de nouvelles Societez en faveur du Jansenisme, dont les opinions se publioient dans les Chaires, & s'enseignoient dans les Ecoles. Sur le raport qui en fut fait au Roi, & à la sollicitation des Jesuites, il fit publier au mois de Mai une seconde Declaration, plus forte que la premiere. Il exposoit, *Que son intention étant de réünir tous ses Sujets dans une Uniformité de Doctrine, il avoit pris pour cela tous les soins que sa prévoiance avoit pu aporter, sans avoir pu arrêter le cours d'une Doctrine condamnée par le Saint Siege: Il étoit donc obligé d'user de toute son autorité pour la reprimer, & d'apuier du Bras Seculier la Puissance Ecclesiastique. Que dans ce dessein, il vouloit & entendoit que tous les Chefs du Parti*

1665. *signassent un Formulaire, que les Prélats de l'Eglise Gallicane avoient dressé, avec injonction aux Archevêques & Evêques de faire exécuter dans trois mois sa Declaration dans leurs Diocêses : & qu'il seroit procedé contre les Refractaires, conformément aux Constitutions Canoniques, & aux Loix du Roiaume.* Nous verrons dans la suite que cette severité ne produisit pas tous les effets qu'on en avoit attendus. On a dissimulé, mais on a conservé tous ses sentimens, & on voit encore aujourd'hui la dispute plus échauffée que jamais. Le dessein de l'Uniformité de créance est beau, mais il est au dessus de la puissance humaine : & il n'apartient qu'à Dieu de commander & d'exécuter une si merveilleuse réünion.

Canonisation de St. François, de Sales.

La Canonisation de S François de Sales se fit le 19. d'Avril. Il y avoit long-tems qu'elle étoit sollicitée par la Cour de France & par le Clergé du Roiaume, & l'integrité de ce Prelat la meritoit. Il regne dans ses Ouvrages une veritable pieté, un zêle chrétien, & toujours assaisonné de douceur. Ennemi de la cruauté il avoit coutume de dire, *Qu'on prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec une pinte de vinaigre.* Il étoit Evêque de Geneve; mais comme il y avoit long-tems que cette Ville avoit embrassé la Profession de Foi des Protestans, il s'étoit retiré à Annecy (1), où il passoit tout son tems à l'étude & à la meditation pour soi-même, & à l'instruction & l'edification des autres, soit par ses Sermons, soit par ses Ouvrages pleins d'onction (2), & qui ne respirent que la charité. Il mourut à Lion en

(1) *Lieu de la Residence de ces Evêques titulaires.*
(2) *Voiez son Introduction à la vie devote.*

en 1622. en odeur de sainteté, & comme il étoit originairement François (1), toute la Nation s'interessa à sa Canonisation, qui fut pourtant retardée jusqu'à cette année, comme si l'honneur en avoit été reservé au Regne de Louis XIV. 1665.

Les Manufactures de toutes espèces s'établissoient en foule, s'il est permis de parler ainsi, & avec beaucoup de succès par les soins & par la direction de Colbert, qui en faisoit goûter l'utilité au Roi, qui vouloit être instruit de tout, & qui ne donnoit son aprobation qu'avec connoissance de cause. Ce fut donc par l'aveu & sous les auspices du Monarque, que son laborieux Ministre établit une Verrerie au Fauxbourg saint Antoine, dont il donna la direction à Ranchin, Secretaire du Conseil des Finances, à Perquot & à Pocquelain : & cette Manufacture a très-bien réüssi. Si on n'a pas attrapé toute la finesse des Glaces de Venise, on en a du moins fort aproché, & on en fait de beaucoup plus grandes & qui coutent moins. D'ailleurs on a remedié par cet établissement, aux difficultez qu'on avoit à faire venir ces grandes Glaces de si loin, &, ce qui étoit le point le plus important, on a sauvé le transport de l'argent qu'elles coutoient, qu'on empêche de passer de France dans un Païs étranger.

Etablissement d'une Verrerie pour les grandes Glaces.

Ce fut dans la même vûë, que ce Ministre établit dans le même tems la Manufacture des Laines, des Toiles & des Points de France par un Edit du mois d'Août. La cherté des Glaces de Venise, donna lieu à la Verrerie du Fauxbourg saint Antoine, dont je viens de parler : & le prix excessif des Points de Venise & de Genes, fut cau-

Manufacture des points de France.



(1) *Fils de François, Seigneur de Sales.*

1665. se de la Manufacture des points de France. La proposition en fut faite par une Mademoiselle Du Mont, qui étoit venuë de Bruxelles, & à qui la direction en fut commise. Elle l'établit au même Fauxbourg S. Antoine, où celle des Glaces avoit été placée, & depuis elle fut transferée à l'Hotel de St. Chaumont, près de la porte de St. Denis. Plus de deux cents filles, entre lesquelles il y en avoit de qualité, s'emploierent à cet ouvrage sous la conduite de l'Entrepreneuse, dont elles étoient les Elêves, & elles réüssirent si bien qu'elles égalerent & surpasserent même la beauté des Points de Venise. Mais comme les modes & les goûts changent, on quitta ces Points pour prendre ceux d'Espagne, & on a encore depuis abandonné ces derniers, à qui on a préferé les Dentelles de Malines.

Manufacture des Tapisseries.

Il faut comprendre dans les Manufactures de Laines & de Toiles, celle des Tapisseries. On vouloit pour les Maisons Roiales, & sur tout pour Versailles, quelque chose de plus beau que de Verdures, & des Hautes Lices. On raffina sur les Laines & sur les Couleurs, & on vouloit ajoûter à la nuance & à la vivacité tous les ornemens qu'on pouvoit emprunter de la Peinture. Ce fut pour cela que le Brun ce Peintre si celebre dont j'ai déjà parlé, fut choisi, & que Colbert établit la fameuse Manufacture des Gobelins, dont il lui donna la direction. Ce lieu étoit déjà recommandable par la teinture des Laines en écarlate, l'eau de la riviére des Gobelins aiant une qualité particuliere pour leur donner cet éclat, que les autres eaux ne leur peuvent communiquer. Ce fut-là, que, sur les desseins de cet

admirable Peintre, Colbert fit fabriquer des Tapisseries pour le Roi, qui ne donnent pas moins d'embellissement à ses Palais au dedans, que l'Architecture leur donne au dehors. 1665.

Il fit aussi travailler à des Ouvrages de Pierres de raport (1), où il n'entre que des pierres précieuses, dont néanmoins le travail surpasse la matiere, puisque pour en achever un seul quarreau il a fallu plusieurs années. Tout cela orne les Maisons Roiales. *Ouvrages de Pierres de raport.*

Il fit faire aussi ces grandes pieces d'Orfèvrerie, comme Tables, Gueridons & autres de cette nature qu'on voit à Versailles, & dont on admire la Sculpture & la grandeur. *Piéces d'Orfévrerie.*

Il emploia Mansard à l'Architecture de la grande Gallerie, dont tous les connoisseurs sont charmez : & pour raporter de suite les autres Ouvrages de cette espece & de cette magnificence, il se servit du Chevalier Bernin, pour jetter le 17. d'Octobre de cette année les fondemens du nouveau Louvre. Je n'en ferai point la description. Ce n'est point à l'Histoire à se charger de ces sortes de recits, & il lui suffit d'en donner une idée generale. Celle que j'en ai donnée est, ce me semble, assez grande pour remplir l'esprit d'une haute opinion de la magnificence de tous ces differens Palais, que le Roi a fait bâtir ou perfectionner, & qui n'en doivent rien au superbe Palais de Neron. Qu'on en lise la pompeuse description, & on croira lire celle de Versailles. Dans l'un & dans l'autre, l'or, l'yvoire, le marbre, & les pierres precieuses brillent par tout dans les parois, dans les planchers, *Architecture de la Grande Gallerie de Versailles.* *Comparaison de Versailles avec le Palais de Néron.*



(1) *Ces pierres sont de differentes couleurs, & servent aux Ouvrages de Mosaique.*

1665. & dans les plats fonds. On voit dans l'un & dans l'autre des Statuës merveilleuses, & où la Sculpture s'est épuisée, des Lacs, des Jets & des Napes d'eau qui remplissent les Bassins : on y voit des Jardins, des Bois & des Champs remplis de fleurs, de verdures, d'orangers, d'arbres & d'animaux de toutes sortes : & Louis XIV. peut dire du nouveau Louvre & de Versailles, à plus juste titre que Neron ne le disoit de son somptueux Palais : *J'ai enfin trouvé une maison digne de me loger*. La fureur de cet empereur insensé, qui se fit un plaisir de mettre le feu à Rome pour representer l'incendie de Troie, gâte tout ce que sa magnificence auroit d'admirable : au lieu que Louis XIV. ne prend pas moins de soin de l'embellissement de Paris, que de celui de ses propres Palais.

Divers Ouvrages pour l'embellissement de Paris

Tel est le Cours à quatre rangs d'Arbres, qui regne depuis la porte St. Honoré jusqu'à la porte de St. Antoine. Tels sont les Arcs de triomphe élevez aux portes de St. Denis & de St. Martin en memoire des conquêtes de 1672. Tel encore le Quai Pelletier ou le Quai neuf, construit avec un Parapet depuis le pont Nôtre Dame jusqu'à la Grêve, qu'il ferme du côté de la Seine, & revêtu de pierre depuis l'Abreuvoir jusqu'au bout de l'ancien Cours. Tel enfin l'Ouvrage de tant de ruës, dont on a élargi les unes & percé les autres, pour donner de plus belles vûës & une perspective plus reguliere.

Tous ces Ouvrages se firent par les soins de Colbert : mais en travaillant pour la gloire & pour la grandeur de son Maître, il eut aussi soin de la sienne : & il fit de sa Maison de Seaux un Palais qui ne le cede qu'à ceux du Roi.

Au milieu de cette magnificence & de

cette politesse, que les Beaux Arts faisoient briller dans le Roiaume, où ils fleurissoient eux-mêmes, les Armes de la France se faisoient entendre sur la Mediterranée, & le long des côtes d'Afrique contre les Algeriens. Ces Corsaires, qui avoient été battus dès le mois d'Avril sous le Fort de la Goulette près de Tunis, le furent encore le 24. d'Août sous la Forteresse de Serselles près d'Alger. C'étoient toujours les mêmes Chefs qui commandoient la Flotte Françoise, le Duc de Beaufort Amiral, & le Commandeur Paul, qui faisoit l'office de Lieutenant-General. Celle des Algeriens avoit aussi, comme au premier combat, ses Commandans qui portoient le Pavillon d'Amiral, de Vice-Amiral, & de Contre-Amiral. Ils ne furent pas plus heureux que ceux qui avoient combattu le mois d'Avril sous les mêmes Pavillons: tous trois furent faits prisonniers, contrains de se rendre avec leurs Vaisseaux à l'Amiral François, qui triompha deux fois la même année de ces Pyrates, qui ne se rendoient pas moins redoutables que ceux de Cilicies, dont Pompée avoit triomphé.

1665.

Le Duc de Beaufort bat les Algériens.

Ce ne fut pas seulement contre les Corsaires d'Afrique que le Roi emploia ses Armes, il fit encore passer des Troupes Auxiliaires en Hollande, pour joindre à celles de la Republique contre l'Evêque de Munster. Ce Prélat, qui étoit d'un esprit turbulent, & plus propre à manier l'épée, qu'à porter la croix, s'étoit jetté avec une Armée sur les Etats des Provinces Unies, voisins des siens du côté de Groningue & d'Over-Yssel. Il n'avoit point d'autre motif pour autoriser sa prise d'Armes que son

Le Roi envoie du secours aux Hollandois contre l'Evêque de Munster.

1665. ambition: prenant pour prétexte l'affaire de Borkelo, dont j'ai parlé (1): & le Roi, qui avoit renouvellé l'Alliance avec les Etats Generaux, se crut obligé de les assister contre un si injuste Opresseur. Il envoia donc un bon corps de Troupes sous le General Pradelle, qui arrêterent celles du Prélat, & le contraignirent de laisser ses Voisins en repos. Mais ce ne fut qu'après des hostilitez dont je parlerai bientôt, & en vertu d'un Traité que je raporterai en son lieu (2).

Droit annuel ou la Paulette, son origine.

Sur la fin de cette année le Roi fut au Parlement faire enregistrer l'Edit du Droit annuel. On sait que ce Droit, qu'on nomme aussi *la Paulette*, du nom de *Paulet* qui en fut l'auteur, s'établit sous les dernieres années du Regne de Henri IV. La venalité des charges de Judicature y donna lieu. Louis XII. surnommé le *Pere du Peuple*, & veritablement un des meilleurs Rois qu'ait eu la France, l'avoit introduite pour aider à remplir ses coffres épuisez par les longues Guerres d'Italie : mais en aiant prévu la dangereuse consequence, il avoit resolu de rembourser ceux qui avoient acheté les charges : sa mort l'empêcha d'exécuter un si louable dessein, & ses Successeurs eurent bien d'autres soins que ceux de l'Interêt public. Henri IV. eût pu faire ce que Louis XII. n'avoit que pensé : mais on lui representa la chose sous une autre forme, & au lieu de la lui faire envisager comme un abus, qui servoit aux Juges de prétexte pour vendre la justice, on lui donna seulement à entendre, que puisqu'il ne tiroit rien ou peu de choses des charges vacantes, étant presque toujours obligé de les donner, il feroit bien de décharger ses coffres d'une

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 224. & 245. (2) *En* 1666.

partie des gages qu'il paioit aux Officiers, 1665.
en leur accordant la conservation de leurs charges pour leurs Heritiers, moiennant certaine somme modique qu'ils paieroient tous les ans, sans pourtant y contraindre personne : desorte que ce seroit une grace, & non pas une vexation. Cela fut nommé le *Droit annuel*, ou autrement *la Paulette*, du nom du Traitant apellé *Paulet*, qui en donna l'avis, & qui en fut le premier Fermier. En effet tous les Titulaires se presenterent en foule, comme il l'avoit prévu, pour paier la Taxe, afin d'assurer l'heredité de leurs charges : & nous avons vu dans les derniers troubles de ce Regne, que rien n'effaroucha plus les Parlemens & toutes les autres Cours de Justice, que la suppression de la Paulette, dont on les menaça. Il n'y avoit donc rien de fâcheux dans l'enregistrement de l'Edit qui en conservoit l'établissement : mais voici la grief. Les charges étoient montées à un prix excessif : le Roi voulut en fixer la valeur à une somme plus raisonnable, & sur ce pied-là établir le Droit annuel. C'est ce qu'il fit Les charges de President à Mortier furent fixé à quatre cents mille Livres : celles de President à la Chambre des Comptes à trois cents mille : celles de President à la Cour des Aides à deux cents mille : celles des Maîtres des Requêtes à cent cinquante mille(1). Celles de Conseiller au Parlement à cent mille : de Conseiller au Grand Conseil à quatre-vingt-dix mille ; & de Conseiller en la Cour des Aides à quatre-vingt mille. Cette évaluation ne fut que pour Paris. Les charges des Parlemens & des autres Cours

Le Roi fixe le prix des Charges.



(1) *depuis augmentées jusqu'à deux cents mille.*

1665. des Provinces furent fixées à un moindre prix, & l'Edit portoit des défenses d'augmenter ni les unes ni les autres.

Inconvéniens qui arrivent de la vénalité des Charges.

La liberté qu'avoient euë les fils des Partisans d'entrer dans ces charges, dont la porte leur avoit été auparavant fermée, les avoit fait monter à des sommes excessives, dans la pensée de s'élever par ces dignitez au dessus de leur condition, & de se donner & à leurs Descendans un éclat que leur naissance leur avoit refusé. Il arrivoit par là deux maux: le premier, c'est que l'entrée aux Parlemens, & aux autres Cours n'étoit plus ouverte au mérite, mais aux richesses, & qu'il étoit à craindre qu'on ne vît ces Tribunaux Augustes de la Justice tous remplis par d'indignes Sujets. Le second, c'est que tout l'argent du Roiaume ne couloit plus que dans ce canal, & qu'on abandonnoit le Commerce, la Navigation & les Manufacture qui enrichissent l'Etat, pour donner tête baissée dans un luxe & dans un vanité qui l'apauvrit. Le Roi par son Edit remédioit à ces deux inconveniens : en rabaissant le prix exorbitant des charges, il mettoit les Sujets qui en étoient dignes par leur merite en état d'y entrer, & il obligeoit les autres à placer leur argent dans le commerce, & à tout ce qui peut faire valoir les Biens du Roiaume. Je ne sai si on doit encore, comme font quelques-uns, attribuer une autre vûë au Roi: c'étoit de diminuer par là l'orgueil & la fierté des Parlemens, qui avoient trop pris d'autorité pendant sa Minorité. En effet on ne le vit plus guére dans la suite aller lui-même tenir son *Lit de Justice*, pour y faire enregistrer ses Edits (1), ni les envoier à la Chambre des Com-

Le Roi affoiblit les Parlemens.

(1) *Il y fut encore en 1669.*

ptes par le Duc d'Orleans, & à la Cour des Aides par le Prince de Condé : on se contenta bientôt après de les y faire porter par des personnes ordinaires pour être enregistrez sans les examiner, & sans y aporter des modifications, comme le Parlement avoit fait par le passé, en s'attribuant une autorité peu differente de la Roiale. Telle fut à peu près la réforme qu'Auguste fit dans le Sénat : il lui laissa tout l'éclat exterieur, mais il se saisit de toute l'autorité (1). Mais en abaissant ainsi les Parlemens, n'étoit-ce point établir le pouvoir arbitraire du Monarque? 1665.

L'Edit contre les Traitans est révoqué.

J'ai parlé des Traitans qu'on poursuivoit à toute outrance pour leur faire rendre gorge, & j'ai dit (2) que les poursuites durerent jusqu'à l'an 1665. Elles finirent alors par un Edit donné au même tems que celui du Droit annuel, dont je viens de parler. Le Roi leur accorda une amnistie de toutes leurs malversations, & de tout leur Péculat, en paiant néanmoins les sommes à quoi ils avoient été taxez. Est-ce punir leurs voleries, ou les autoriser?

Mort & éloge de Philippe IV.

Je finirai cette année par le décès du Roi d'Espagne Philippe IV. qui mourut le 17. de Septembre âgé de soixante ans, dont il en avoit regné quarante-quatre avec un mélange de bon & de mauvais succès, dont les derniers prévalurent presque toujours sur les autres. La mauvaise conduite de ses deux Favoris (3), n'y eut pas moins de part que sa propre foiblesse. On lui rend pourtant ce témoignage (4), qu'il suporta tous

(1) *Voiez Dion & Suétone.* (2) *Voiez ci-dessus p. 269.*
(3) *Le Comte-Duc d'Olivarez, & D. Louis de Haro.* (4) *Nani.*

1665. ses malheurs avec constance ; qu'il aima la justice : qu'il eut de la piété, quoiqu'elle n'eût pas toujours été ferme ; & qu'enfin, s'il ne peut être regardé comme le plus heureux des Rois d'Espagne dans ses entreprises, il doit au moins par raport à ses bonnes intentions être mis au nombre des meilleurs Princes qui aient gouverné cette Monarchie. Son Panegyriste (1) va plus loin, le representant comme un Prince qui avoit réüni en sa personne la piété des Princes d'Autriche, la valeur & la magnificence des Ducs de Bourgogne, & la prudence des Rois d'Espagne. Mais ce n'est pas dans ces Piéces d'éloquence qu'il faut chercher le veritable caractere ni des Rois, ni des autres Hommes illustres. Il ne laissa de plusieurs enfans mâles qu'il avoit eus que le dernier, qui n'avoit que quatre ans. Il le voulut voir avant que de mourir, & il lui souhaita avec une voix mourante des tems plus favorables, & un Gouvernement plus heureux. C'étoit le foible Charles II, dont nous verrons le Regne, moins heureux encore & plus agité que celui du feu Roi son Pere, & qui crut en mourant ne pouvoir rendre ses Peuples heureux, ni rétablir la Monarchie d'Espagne dans son ancienne splendeur, qu'en lui donnant pour Roi un Prince de France, son plus proche Parent, & qu'il institua son Heritier. Ce n'étoit pourtant pas l'intention de Philippe IV. qui par son Testament apelloit à la Succession de tous ses Etats le Prince d'Espagne & tous ses Enfans, & après eux l'Imperatrice Marguerite, *attendu*, disoit-il, *la Renonciation de la Reine de France*. Le Roi de France à

Son Testament.

(1) *Orgier qui en a fait l'Oraison Funebre.*

son tour ne l'entendoit pas de la sorte, & prétendoit bien en tems & lieu faire valoir les Droits de la Reine son épouse, nonobstant la Renonciation invalide & illegitime qu'on en avoit extorquée. C'est ainsi que s'en expliqua son Manifeste, que nous verrons en son ordre. 1665.

Avant que de passer à l'année 1666. je continuerai de raporter la suite de la Negociation du Comte d'Estrades auprès des Etats Generaux des Provinces Unies.

Ambassade Extraordinaire envoiée au Roi d'Angleterre.

La Guerre s'alluma tout de bon cette année entre cette Republique & la Couronne d'Angleterre (1), sans qu'il fût possible au Roi Très-Chrétien de l'empêcher. Il emploia néanmoins tous les bons offices qu'on pouvoit attendre d'un veritable & genereux Allié, jusqu'à envoier à Sa Majesté Britannique la plus magnifique Ambassade, dont on eût ouï parler depuis long-tems, également considerable & par la naissance de celui qui en étoit le Chef, & par le merite & la capacité des deux autres. Le Duc de Verneuil, oncle naturel du Roi (2), étoit à la tête pour donner plus d'éclat à l'Ambassade, Comminges (3) & Courtin lui avoient été associez, comme deux des plus habiles Negociateurs qu'eût la France, & que le Roi choisit pour un emploi aussi important qu'étoit celui de l'accommodement entre deux Nations, que leur haine & leur interêt sembloient rendre irreconciliables.

(1) *Voiez les Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades, Tome II. pour l'année 1665.*

(2) *Fils naturel de Henri IV. & de Henriette d'Entragues, qu'il fit Marquise de Verneuil.*

(3) *Comminges étoit il y avoit long-tems Ambassadeur en Angleterre.*

1665. Les Ambassadeurs entamerent leur Negociation à Londres dès le mois d'Avril, & revinrent sans avoir rien fait sur la fin de Decembre. Il seroit difficile de dire la veritable cause qui empêcha le succès de leur Mediation: le Roi d'Angleterre l'avoit acceptée: ils ne firent que des propositions raisonnables: & cependant tous leurs soins furent inutiles. Plusieurs causes y concoururent: la veritable est difficile à définir: les méfiances & les mesintelligences qui regnoient par tout & jusque dans le même Parti, en Angleterre entre le Roi & le Parlement: en Hollande entre la Cabale du Pensionnaire & celle du jeune Prince d'Orange: en France entre cette Couronne & la Republique des Provinces Unies, la France craignant que la Republique ne fit son accommodement sans elle, & la Republique craignant à son tour la même chose de la France: voilà ce qui ruinoit les projets qu'on s'étoit formez, & ce qui donna lieu à la continuation des animositez, aux difficultez de l'accommodement, aux hostilitez & aux Batailles Navales. Mais il en faut toujours revenir à la cause secrete de la fatalité des évenemens, dont toute la prudence humaine ne peut arrêter le cours.

Ses Négociations pour l'accommodement de l'Angleterre avec la Hollande sans effet, & pourquoi.

Pendant cette celebre Ambassade de la France, tantôt aprouvée & tantôt critiquée par la Republique de Hollande, les Flottes des deux Nations ennemies ne laisserent pas de se mettre en Mer, & de se livrer de sanglans Combats. Si la Republique en eût voulu croire le Roi Trés-Chrétien, elle n'en fût pas venuë à cette extrêmité, & si, contente de se tenir sur la défensive, elle eut laissé agir la Médiation sans chercher la

Flotte Angloise, elle se fût épargné bien du sang & bien des regrets, que lui couta la perte de la Bataille du 13. de Juin, que gagnerent le Duc d'York & le Prince Robert, qui commandoient l'Armée Navale des Anglois. Les Hollandois y perdirent huit mille hommes, entre lesquels se trouverent leur fameux Amiral Obdam, & l'Amiral de la Meuse, qui y perirent avec leurs Vaisseaux : l'Amiral de Zélande se sauvant honteusement par la fuite. Le Vice-Amiral Tromp empêcha la ruine de la Flotte. Avec une admirable présence d'esprit, & une bravoure extraordinaire il rallia douze grands Vaisseaux, avec lesquels il se battit en retraite deux jours de suite contre toute l'Armée Angloise, pendant que les autres Navires en desordre gagnoient le Texel. Il y entra après eux, n'aiant perdu qu'un Vaisseau des douze, dont il avoit composé cette vaillante Escadre qui sauva le reste.

1665. Bataille Navale gagnée par les Anglois.

L'Amiral Obdam y est tué.

Belle retraite de Tromp.

Quelque grande que fût cette perte, elle n'abattit point le courage des Hollandois : & le Comte d'Estrades dit (1), qu'il avoit vu le Pensionnaire incontinent après la fâcheuse nouvelle qui en fut aportée, qui lui avoit paru plus fier que jamais, en lui disant, qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Texel porter des recompenses aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & châtier les autres : qu'il avoit ordre d'équiper la Flotte en diligence, & de la mettre en état de donner un second combat.

Courage des Hollandois.

Cependant un échec si considerable avoit irrité le peuple, & s'en prenant, comme il fait d'ordinaire, au Conducteur de l'entreprise, c'est-à-dire, au Pensionnaire, il l'accusoit des malheurs de l'Etat, par la haine

Le Peuple se soulève contre le Pensionnaire en faveur du Prince d'Orange.

(1) *Voiez la Lettre du 18. de Juin 1665.*

1665. qu'il portoit à sa Maison d'Orange, dont les Partisans demandoient le rétablissement; quoique le Prince, qui n'avoit que quatorze à quinze ans, ne fut pas encore capable du *Statbouderat*. La fureur de la populace alla si loin à Leyde, qu'on jetta dans la riviere un Tambour (1) qui battoit pour lever des gens pour le service des Etats, & on se mit à crier qu'il falloit lever pour le Prince d'Orange, & non pour des Traitres. Mais le tems de la fortune du jeune Prince n'étoit pas encore venu, & le Pensionnaire s'affermit dans son autorité, nonobstant toutes les intrigues du Parti contraire. Je ne parle point des Courses que fit la Flote Angloise le reste de cette année; elles se passerent en des bravades inutiles, & c'est à l'année suivante qu'il faut renvoier la suite des Batailles entre les deux Flottes.

Le Roi Très-Chrétien, voiant que sa Médiation n'avoit pas les succès qu'il s'en étoit promis, rapella de Londres ses Ambassadeurs, qui revinrent à la fin de l'année, & notifia aux Etats Generaux sa resolution de les assister, & de joindre sa Flotte à la leur en exécution du Traité de 1662. L'Evêque de Munster (2), profitant de la Guerre que l'Angleterre faisoit à la Hollande, leva tout-à fait le masque, & quittant les voies de la justice, prit ouvertement celle des Armes. Le Roi d'Angleterre se vanta lui-même que c'étoit de son argent que ce Prélat avoit levé une partie de ses Troupes, & il se mit en état de les emploier, non plus pour la reduction d'une Bicoque telle que Borkelo, mais pour entrer dans les Provinces de la

Le Roi fait assurer la Hollande de son secours.

L'Evêque de Munster déclare la Guerre à la Hollande.

(1) *Voiez la Lettre du 2. de Juillet.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 261 & 262.*

Republique, & lui enlever ses meilleures Villes. Son dessein étoit de se saisir de Gennap, de Duysbourg & d'Aernhem dans la Gueldre, & de passer l'Yssel avec une nombreuse armée pour penetrer dans le cœur de l'Etat. C'est ce que notifia Van Beuningen, Ambassadeur de la Republique, au Roi Très-Chrétien, supliant à même tems Sa Majesté de prêter aux Provinces Unies la Garentie promise par le Traité de 1662. puisque l'agression de ce Prélat (1) étoit constante par des dénonciations d'un grand nombre de personnes dignes de foi, & dont plusieurs avoient été sollicitées d'entrer dans le projet. Le Roi en fut bientôt persuadé par l'Evêque lui-même, dont l'Envoié, qui étoit un Commandeur de l'Ordre de Malte, vint sur la fin de Septembre à Paris, pour declarer au Roi, „ Que son Maître „ s'étoit engagé, par un Traité avec le Roi „ de la Grande Bretagne, d'attaquer par „ Terre les Etats, que Sa Majesté Britan„ nique attaqueroit par Mer (2). „ Le Roi lui répondit, *Que s'il mettoit ce Traité à exécution, il assisteroit les Etats de toutes les Forces dont ils auroient besoin pour leur défense.* C'est ce qu'il fit dire par le Secretaire d'Etat (3) dès le lendemain à Van Beuningen, & ce qu'il exécuta avec éclat. 1665.

Le Roi prend hautement la defense de la Republique.

Irruptions de l'Evêque de Munster.

L'Evêque de Munster, étant entré dans le Twent, & dans le Comté du Zutphen, avoit pris & pillé plusieurs petites Villes, & avec une armée de vingt-six mille hommes s'avançoit dans le Païs. Il avoit pris Borkelo, qui étoit la cause ou le prétexte de la

(1) *La Garentie n'avoit lieu qu'en ce cas.*
(2) *Voiez la Lettre du 22. de Septembre.*
(3) *De Lionne.*

1665. Guerre, & fait main basse sur les Habitans & sur la Garnison. Ce torrent fut arrêté dans les Terres de Groningue, où les Troupes de Munster furent battuës par deux fois. Bientôt après les Troupes Auxiliaires de France se mirent en marche sous le Commandement du General Pradelle, & malgré les obstacles de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, elles arriverent sur la fin de Novembre dans la Province de Gueldre. Elles y trouverent les Deputez de l'Etat, & le Prince Maurice de Nassau qui en commandoit l'armée : & on concerta les Operations de la prochaine Campagne, & de la fin de celle-ci pendant tout l'Hiver. La resolution fut exécutée, & dès le 27. de Novembre les Troupes de France entrerent dans le Païs de l'Evêque. Sa fierté tombant alors tout d'un coup, il eut recours à la Mediation de l'Empereur. La réponse des Etats, encouragez par le Comte d'Estrades, fut, *Qu'ils n'entendroient point à aucun accommodement, que l'Evêque n'eût retiré ses Troupes, restitué les Places qu'il avoit prises, & renoncé à ses prétentions sur Borkelo.* Ces conditions lui aiant semblé trop dures pour les accepter, les hostilitez continuerent, & on desola son Païs, pour se venger du dégât qu'il avoit fait dans celui des Etats. Ainsi se passa la Campagne.

Les Troupes de France passent au secours de la République.

Les Princes d'Allemagne intervinrent dans cette Guerre, pour en empêcher les suites : entre autres l'Electeur de Brandebourg, l'un des plus considerables de l'Empire. Je finirai cette année par ses Traitez avec le Roi Très-Chrétien. On ne peut témoigner plus d'estime & plus d'affection pour cette Alliance, que fait le Roi par sa Lettre au Comte d'E-

Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg.

d'Estrades du 18. Decembre 1665. *Je servis plus aise*, dit-il, *de prendre des liaisons avec cet Electeur, qu'avec tous autres, pour la consideration que je fait de sa personne, & le desir que j'ai de retablir entre nous l'étroite union, qui a presque toujours été entre cette Couronne & la Maison Electorale de Brandebourg.* Il avoit déjà marqué cette estime dans une autre Lettre du 12. de Juin adressée au même Ambassadeur. Aussi, nonobstant les soupçons qu'on avoit voulu lui donner de l'Electeur, à qui l'Empereur faisoit secretement proposer le mariage du Prince Electoral, en se faisant Catholique, avec une Archiduchesse, & par le moien de ce mariage son élection à la Couronne de Pologne, Sa Majesté ne laissa pas de renouveller avec lui l'Alliance pour les affaires du dedans de l'Empire, par la confiance qu'elle prenoit en sa parole. 1665.

J'ai fini l'année 1665. en France par la nouvelle qui y fut aportée du décès du Roi d'Espagne : je commence celle-ci par la mort de la Reine de France (1), Anne d'Autriche sa Sœur, & mere de Louis XIV. Il y avoit long-tems qu'elle languissoit, & que les Medecins avoient desesperé de sa guerison, malade d'un cancer où il fut impossible de trouver de remede. Le Roi, qui l'aimoit tendrement, ne negligea rien de tout ce qui pouvoit la soulager. Il fit venir de Hollande un Medecin nommé *d'Orscot* (2) qui avoit la reputation de guérir ces fâcheux 1666.

Maladie & mort d'Anne d'Autriche Reine Douairiere de France.

*Tome III.* S

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, de Riencourt, les Lettres du Comte d'Estrades, les Historiens d'Angleterre.*

(2) *Un Empirique de la Mairie de Bois-le-Duc.*

1666. maux. Le 2. de Janvier 1665. le Comte d'Estrades requit les Etats Generaux de la part de Sa Majesté de l'envoier à Paris: mais tout le savoir du Medecin fut inutile. Enfin, le Roi joignit au remedes ses larmes & ses prieres, avec celles de tout le Rojaume. Rien ne réüssit. Le mal étoit incurable, & il ne plut pas à Dieu de faire un miracle pour le rétablissement d'une santé si precieuse. Sa mort, qui arriva le 20. de Janvier, affligea sensiblement le Roi, & la nature se fit sentir nonobstant toute la grandeur du Trône, dont il oublia quelque tems la gloire, pour ne penser qu'à la perte qu'il venoit de faire. Aussi avoit-il été chérement aimé d'une mere, qui l'aiant eu après vingt-trois ans de mariage, le regardoit comme un veritable present du Ciel, & avoit pris un soin tout particulier de son éducation. Elle mourut avec la joie de voir tous ses souhaits accomplis, non seulement par la gloire d'un fils si cher, & qui savoit si bien regner, mais encore par son mariage avec l'Infante, ce qu'elle avoit désirée avec ardeur, & ce qui ne lui laissoit plus rien à souhaiter. Ainsi elle finit par une mort paisible une glorieuse vie, qu'elle avoit passée avant son Veüvage sous un Ministere, dont elle avoit souffert la dureté avec une merveilleuse sagesse, & pendant sa Regence avec toute l'habileté, toute la fermeté, & en même tems toute la douceur possible, luttant contre les tempêtes qu'il lui fallut essuier, sans abandonner le Gouvernail, & faisant triompher le Roi Mineur de la fureur de ses Ennemis, & de la rebellion de ses Sujets: mais lui inspirant trop d'aversion pour les Protestans, qui lui avoient toujours

L'affliction qu'en temoigne le Roi.

Eloge de cette Reine.

été fideles. je finirai l'éloge de cette Princesse par l'Inscription qui fut mise sur son Cercueil : *Fille de Roi, Sœur de Roi, Epouse de Roi, Mere de Roi.* (1) : Titres d'autant plus beaux qu'elle s'en para moins que de sa vertu : mais titres après tout qui furent ensevelis avec elle dans son Tombeau. 1666.

Son corps fut mis sur un Lit de parade ou sur un Mausolée élevé dans l'Eglise de S. Denis, où il avoit été porté & mis sur une Estrade de cinq degrez, soutenuë de quatre Pilastres revêtus de velours noir à galons d'argent, chargez d'Ecussons en broderie aux Armes de France & d'Espagne, avec des pentes de même étoffe à crépines d'argent. Il y avoit au haut du Mausolée une Couronne environnée d'une infinité de Cierges, qui formoient une Pyramide de luminaires. Le corps, qui étoit sous ce Ciel lumineux, étoit couvert d'un Poële fort riche, sur lequel étoit la Couronne & le Manteau Roial de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or. Quand il fallut le mettre dans le Cercueil, ses Gardes l'enleverent de dessus l'Estrade, les quatre coins du Poële étant soutenus par le premier Président & trois Présidens à Mortier du Parlement. L'Oraison Funebre fut prononcée par l'Evêque d'Amiens, & il se fit un Service à Notre-Dame, où les Compagnies Souveraines de Paris assisterent. Passons de cette pompe funebre aux affaires du Gouvernement.

**Sa Pompe funèbre.**

Les premiers soins du Roi furent d'exécuter sa promesse, de prêter aux Etats Generaux la garentie du Traité de 1662. en declarant la guerre au Roi de la Grande Bre-

S 2

(1) *Et Soror & conjux, & Mater, Nataque Regum :*
*Nulla unquam tanto sanguine digna fuit.*

1666. tagne. Il avoit déjà rapellé ses Ambassadeurs, & abandonné la voie de Mediation, aiant vû que le Roi Anglois & la Nation n'y correspondoient pas. Charles crut qu'il devoit s'en justifier envers le Roi Très-Chrétien, & rejetter toute la faute sur les Etats Generaux, aigrir même l'esprit du Roi contre eux, & l'obliger, s'il étoit possible, à préferer l'Alliance de l'Angleterre à la leur. Dans cette vûë il fit partir Mylord Hollis, qui vint en France avec la qualité d'Ambassadeur, & qui presenta son Memoire au Roi le 20. de Janvier. Il s'y plaint des Ambassadeurs François, *Qui avoient*, dit-il, *fait des propositions qui n'avoient pû être acceptées: mais le Roi son Maître croioit que Sa Majesté Très-Chrétienne n'en avoit pû obtenir de meilleures des Hollandois, seuls coupables de la rupture de la Mediation.* Il les represente „ comme des ingrats qui ont perdu la mémoire „ des bienfaits de la Couronne & de la Nation Angloise, & comme des ambitieux „ dont le dessein étoit de se rendre les Maîtres de la Navigation & du Commerce, „ & d'empieter sur les Droits de tous les „ Rois, Princes & Etats leurs Voisins, & „ principalement sur ceux du Roi son Maître. Il proteste à même tems du désir qu'à „ Sa Majesté Britannique d'entretenir la „ bonne correspondance & l'affection entre les deux Couronnes, & pour rendre „ éternelle la bonne intelligence des Rois „ & des Roiaumes, suivant le Traité de „ 1610. „ *Bien que le Roi son Maître fût*, disoit-il, *un peu surpris de voir que sa Majesté voulût préferer un Traité quelle avoit fait avec les Hollandois en 1662. aux anciens Traitez faits entre les deux Couronnes.*

Ambassade que le Roi d'Angleterre envoie en France pour détacher le Roi des Hollandois.

Quelque pressant que fût ce Memoire, il ne fit rien changer au Roi de sa resolution, & croiant son honneur engagé à tenir sa parole roiale, il fit publier le 26. de Janvier la Déclaration de la Guerre contre l'Angleterre. Il y rendoit compte de sa conduite, & faisoit connoître la justice de ses Armes, qu'il ne prénoit que pour secourir ses Alliez, en consequence du Traité de Ligue défensive faite avec eux, & après avoir inutilement emploié ses bon offices auprès du Roi de la Grande Bretagne. La Déclaration de la Guerre venoit ensuite dans les termes ordinaires, „ enjoignant „ de courre sus aux Anglois, tant par „ Mer que par Terre, & defendant tout „ Commerce avec eux. „ Comment dire, comme le font témerairement quelques uns, que c'étoit un jeu entre les deux Rois.

1666.

Il n'y réüssit pas.

Le Roi déclare la Guerre aux Anglois.

Ce n'étoit pas assez d'avoir donné & fait publier la Déclaration, le principal consistoit à l'exécuter. Le Roi prit pour cela toutes les mesures qu'il falloit, par les ordres qu'il envoia au Comte d'Estrades, son Ambassadeur à la Haye ; & ce Ministre emploia tous ses soins pour les faire réüssir. Il falloit premierement convenir du nombre des Vaisseaux que chacun fourniroit : on en convint. Il étoit necessaire en second lieu de regler la maniere dont agiroient les deux Flottes, soit conjointement ou separement: & en cas de jonction, qui auroit le Commandement. Tout cela fut encore reglé. On laissa aux Officiers Generaux à convenir de la jonction ou de la separation selon les conjonctures, qu'on ne pouvoit prévoir que dans l'occasion: & à l'égard du Com-

Conventions entre le Roi & la Republique pour l'Armement Naval.

1666. mandement, il fut reglé suivant qu'il l'avoit été en 1635. & donné à l'Amiral de France. Les Articles en furent couchez en ces termes. *En cas que les escadres viennent à s'assembler, l'Amiral des Etats baissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & saluera de son Canon l'Amiral de France, qui lui rendra son salut: Le Conseil de Guerre se tiendra sur cet Amiral, qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât: l'Amiral y aura la premiere voix: l'Amiral des Etats la seconde: le Vice-Amiral du Roi la troisiéme: celui des Etats la quatriéme, & ainsi de suite alternativement.*

De quelle maniere devoit se faire la jonction des deux Flottes.

On examina encore de quelle maniere se feroit la jonction des deux Flottes, & par quelle route, si ce seroit par celle de la Manche ou par celle du Nort, que la Flotte de France joindroit celle des Etats; & la premiere fut préferé : parce qu'on crut qu'il seroit plus facile aux Vaisseaux François, qui étoient à Toulon dans la Mediterranée, de se rendre par cette route à Belle-Ile & aux Rades de St. Martin de Ré, où ceux qui étoient dans les Ports de l'Ocean auroient leur rendez-vous: & où l'on estima que les premiers pourroient arriver de Toulon dans tout le mois d'Avril: c'est en quoi on se trompa, n'aiant pû y arriver plutôt que sur la fin d'Août, ni entrer dans la Manche plutôt que sur la fin de Septembre. Ce retardement donna lieu à des soupçons & à des plaintes que nous examinerons en leur tems, suspendant la narration des deux Flottes, pour parler des autres affaires qui se passerent dans cet intervalle en Hollande, & ausquelles la France étoit interessée.

La premiere, concerne la Cabale du Pen-

sionnaire, & celle du jeune Prince d'Orange, & n'est pas la moins importante, par l'influence qu'avoient ces intrigues sur le Gouvernement, & sur la part qu'y prenoit la France. La seconde, regarde le Traité que fit la Republique avec le Roi de Dannemark, qui faillit a lui susciter une nouvelle Guerre avec la Suéde, & dont sa Majesté Très-Chrétienne ne fut pas contente: La troisiéme, est la Guerre de l'Evêque de Munster, & l'accommodement où la France l'obligea d'en venir, aussi honteux pour lui, qu'avantageux à la Republique. 1666.

J'ai dit que l'autorité du Pensionnaire s'affermissoit tous les jours, & qu'on regardoit la Maison d'Orange, comme une Maison tombée, & le jeune Guillaume, comme un Prince dépouillé & sans ressource. Mais j'ai dit aussi que l'affection des Peuples avoit paru tout de nouveau pour lui dans la Ville de Leyde, & leur haine contre le Pensionnaire & ses Partisans. L'une & l'autre se reveillerent cette année avec tant de chaleur, que le Pensionnaire se crut perdu, à moins qu'il ne rétablit le Prince dans les Charges de ses Ancêtres. *J'aprens*, dit le Comte d'Estrades dans sa Lettre au Roi du 18. de Fevrier, *qu'il y a bien des Cabales qui agissent en faveur du Prince d'Orange. . . . . Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vu la legereté des Peuples qui sont aujourd'hui d'un Parti, & demain de l'autre.* Cette nouvelle ne fut pas indifferente au Roi, qui craignoit que ce retablissement ne fût l'ouvrage du Roi d'Angleterre, & qu'alors les deux Nations unies ne lui fissent la Guerre. Il en écrivit à son Ambassadeur, & lui recommanda for-

Factions du Prince d'Orange & du Pensionnaire de Witt.

La part qu'y prend le Roi.

1666. tement d'avoir l'œil sur cette importante affaire, ne voulant pas être la dupe du Pensionnaire en qui il se fioit, ni de la Republique pour laquelle il s'étoit fait un Ennemi aussi considerable que le Roi de la Grande Bretagne. L'Ambassadeur servit utilement le Roi, fit reprendre cœur au Pensionnaire, & agit efficacement avec lui pour rompre le grand coup du rétablissement du Prince. La Princesse Douairiere d'Orange son Aieule (1), qui n'aimoit pas la France, n'inspiroit au Prince que des sentimens d'aversion contre cette Couronne & contre le Pensionnaire: mais la Province de Hollande soutenant ce dernier, son parti prévalut: & la Douairiere pour ne point perdre la fortune de son petit-fils, le remit entre les mains de cette Province, qui promit de prendre soin de son éducation, dont le Pensionnaire devoit être le Sur-Intendant.

L'Aieule du jeune Prince ennemie de la France.

On ne peut témoigner plus de sagesse & plus de politique que fit le Prince peu de jours après : ce fut vers la mi-Avril qu'étant venu voir le Comte d'Estrades (2), il lui dit, *Qu'il vouloit se mettre entre les mains de Monsieur de Witt, qu'il regarderoit comme son pere, & que ses sentimens étoient de suivre l'exemple de ses Prédecesseurs, en s'attachant aux interêts du Roi Très-Chrêtien. Que si on avoit cru qu'il eût quelque attachement, à cause de la proximité, au Roi d'Angleterre, on lui avoit fait tort : Qu'étant enfant de l'Etat, il n'en auroit jamais d'autre qu'avec Messieurs les Etats, leurs amis & leurs Alliez.* Que ce fût sincerité ou dissimulation, on ne pouvoit parler plus judicieusement, & c'étoit

Politique du jeune Prince.

(1) *De la Maison de Salms.*

(2) *Voiez la Lettre du 15. Avril.*

marquer de bonne heure une grande étenduë d'esprit. 1666.

Il en couta cependant quelque tems après (1) la tête à Buat, Domestique du Prince; si ce ne fut pas directement pour avoir voulu rétablir son jeune Maître, ce fut au moins pour avoir negocié secretement, à l'insu & sans la participation des Etats, la paix avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de la France. Buat a la tête tranchée.

Le Traité entre le Roi de Dannemark & les Etats Generaux fut signé l'11. de Février. Il étoit intitulé: *Traité d'Alliance entre Frederic III. Roi de Dannemark, & les Etats Generaux des Provinces Unies*, & portoit dans son préambule qu'il avoit été arrêté *sur l'aimable induction & persuasion du Roi de France*. Ce Monarque n'en aprouvoit pourtant pas toutes les clauses, quoique, pour ne point faire de nouveaux incidens à ses Alliez, il ne voulut pas faire de dispute là-dessus, se contentant de marquer, pour ainsi dire, la chasse. Il faisoit deux principales reflexions: la premiere étoit: „Qu'on „laissoit le commerce libre dans le Sond „aux Marchands Anglois, ce qui donnoit „lieu à l'Angleterre d'entretenir la Guerre, laquelle pourtant par ce Traité on „avoit dessein d'abreger: Qu'il ne servoit „de rien de tenir quarante Navires de guerre armez, à quoi s'engageoit le Roi de „Dannemark moiennant deux ou trois „millions de subsides, pour n'être emploiez „que contre les Vaisseaux de Guerre, que „l'Angleterre n'avoit pas besoin d'envoier, „& que surement elle n'envoieroit pas. La seconde remarque tomboit sur la natu-

Traité du Roi de Dannemark avec la Hollande.

Reflexions du Roi Très-Chretien sur le Traité.

(1) *Au mois d'Octobre.*

1666. re du Traité, „Que sa Majesté eût trouvé „ à propos de convertir en une Ligue pu„ rement défensive, pour ne s'attirer point „ les armes de la Suede, que la France & „ la Hollande avoient interêt de ménager. Cependant quelque judicieuses que fussent ces reflexions, les Provinces Unies ne voulurent rien changer au Traité, & Sa Majesté aima mieux se laisser entrainer au torrent, que d'abandonner ses opiniâtres Alliez. Elle fit seulement son possible, par l'entremise de ses Ambassadeurs, pour adoucir les Suedois, jusqu'à leur proposer la quadruple Alliance, c'est à dire, de les admettre pour quatriémes Alliez avec la France, le Dannemark & la Hollande: mais comme ils crioient fort haut contre l'Armement du Dannemark, & qu'ils menaçoient d'une Ligue offensive avec l'Angleterre, le Roi declara, *Que quand il devroit sacrifier tous les interêts de sa Couronne, & même la hazarder, il ne manqueroit pas à sa parole, & qu'en accomplissant l'Acte de Garentie qu'il avoit donné au Roi de Dannemark, il lui envoieroit tous les secours dont il avoit besoin pour se défendre.* La fierté des Suedois fut obligée de se calmer, & ils aimerent mieux se porter pour Mediateurs entre l'Angleterre & la Hollande & ses Alliez, que de s'engager dans une Guerre ouverte. Nous verrons l'année suivante leur Mediation acceptée & la Guerre terminée. Voions la fin de celle de l'Evêque de Munster.

Sa fermeté à le garentir contre la Suede.

Traité de Paix avec l'Evêque de Munster.

Le Traité fut conclu à Cleves le 18. d'Avril, par la Mediation, les efforts & les soins (1) de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, de la plûpart des Electeurs & Princes

(1) *Ce sont les termes du Traité.*

de l'Empire, tous interessez à terminer une Guerre, où ils eussent pu se trouver envelopez, si on eût souffert qu'elle s'étendît, comme elle commençoit de faire dans les Domaines voisins. Par le Traité, „ l'Evêque étoit obligé de rendre aux Etats „ Generaux des Provinces Unies, toutes „ les Places qu'il avoit occupées pendant „ la Guerre, specialement les Bourgs & „ Châteaux de Borkelo ; sans qu'il y pût „ rien déteriorer, obligé au contraire de reparer tous les dommages qui y auroient „ été faits pendant sa possession.„ Il étoit encore arrêté, „ Qu'il feroit sortir de ces „ lieux-là & de tout le Territoire des Etats „ tous ses Soldats, sans qu'ils pussent emporter aucun butin, ni faire dans leur retraite aucun dommage aux Habitans. „ Les Etats promettoient de leur côté, „ De „ retirer leurs Troupes des Païs de l'Evêque, sans faire aucune violence ni aucun „ tort à ses Sujets. On relâchoit encore de „ part & d'autre les prisonniers sans rançon : „ & il étoit convenu, „ Qu'aussitôt „ après la Ratification du Traité, l'Evêque „ licentieroit son Armée, sans qu'il pût „ tenir plus de trois mille hommes sur pied „ pour ses Garnisons, & pour la sureté de „ sa Province. „ Enfin, il étoit porté, „ Qu'il renonceroit à tous Traitez d'Alliance contraires à celui-ci, & ne s'engageroit jamais de nouveau avec d'autres „ Princes ou Puissances contre les Etats „ Generaux, ni n'attaqueroit leur Republique par la Guerre. „ On ne pouvoit pas lui reprocher plus vivement, ni à même tems reprimer plus fortement son ambition & ses violences. Les Etats promettoient de 1666.

1666. leur côté, „Qu'ils ne conserveroient aucun „ ressentiment du passé, & qu'ils n'entre- „ roient dans aucune Ligue ni contre lui „ ni contre son Evêché. „ Telle fut la fin d'une Guerre injustement entreprise par ce Prelat, & dont il ne remporta que de la perte & de la confusion. Les Etats Generaux eurent la principale obligation à la France d'en être sortis si glorieusement : ses Troupes Auxiliaires firent triompher les leurs de celles de l'Evêque, & sa Mediation contribua extrêmement à leur faire obtenir un accommodement, qui mettoit tout l'honneur & tout le profit de leur côté.

Je passe maintenant à la relation des Batailles Navales, qui se donnerent cette année entre l'Angleterre & la Hollande, & à ce qui s'y passa de la part de la France, pour faire voir de suite ce qui concerne cette sanglante Guerre, où les trois Nations se trouvoient engagées, avant que de reprendre le fil des affaires du dedans du Roiaume.

Le Roi envoie son Memoire au Comte d'Estrades touchant la sortie des Flottes.

On étoit déjà sur la fin du mois de Mai, que les Flottes n'étoient point encore en Mer. Celle de France n'avoit garde de s'y mettre, les Vaisseaux qu'elle attendoit de la Mediterrannée n'étant pas arrivez. C'est ce qui obligea le Roi à envoier au Comte d'Estrades un Memoire (1) pour être communiqué aux Etats Generaux, afin qu'ils avisassent avec leurs Amiraux à ce qu'il étoit à propos de faire, soit pour hâter ou pour retarder la sortie des Flottes, soit pour leur jonction ou pour leur division, soit enfin pour la route qu'elles tiendroient, & pour le poste qu'elles occuperoient pour donner ou pour éviter la Bataille.

(1) *Daté du 21. Mai.*

Les Officiers de Marine s'étant assemblez pour en deliberer, de Ruyter opina que le meilleur poste à occuper étoit celui d'entre Calais & Douvre, pour empêcher que ce qui sortiroit de la riviere de Londres ne pût se joindre aux Dunes, & pour couper toute sorte de communication des Ports de Plymouth, Portsmouth, & autres avec la Tamise: à quoi il ajoûtoit qu'on seroit posté entre la Flotte Angloise & celle de France, qui pourroit se joindre à celle de Hollande sans aucune oposition. Que si la Flotte Angloise gagnoit les devans, il falloit necessairement combattre pour l'empêcher de s'oposer à la jonction. Et sur l'avis qu'on eut bientôt après que cette jonction ne se pouvoit faire de long-tems, faute des Vaisseaux de la Mediterannée, dont on n'avoit point de nouvelles, la resolution fut prise de mettre la Flotte en Mer pour combattre celle d'Angleterre, sans attendre la Flotte de France. Le Comte d'Estrades le fit savoir le 3. de Juin au Roi, qui dissuadoit cette sortie, sa Flotte ne pouvant se joindre à celle des Etats, ni même celle de Dannemark qui n'étoit pas prête: desorte qu'il y auroit de l'imprudence à risquer celle de la Republique qui combattroit toute seule, au lieu d'attendre que les deux Flottes de ses Alliez la missent par leur jonction en état de triompher à coup sûr. Les remontrances du Roi ne furent point écoutées, & la resolution des Etats conforme à l'avis de De Ruyter l'emporta.

1666.

L'impatience des Hollandois ne leur permet pas d'attendre les Flottes de France & de Dannemark.

La Flotte, composée de quatre-vingt-cinq grands Vaisseaux, quatorze Brulots & vingt Galiottes ou petites Fregates, sortit des Ports, & alla chercher celle des Enne-

La Flotte de Hollande met à la voile.

1666. Elle découvre celle d'Angleterre.

mis, qu'elle découvrit l'11. de Juin, entre Nieuport & la pointe du Nort d'Angleterre, venant à elle à toutes voiles. Deux principaux Chefs la commandoient, le Prince Robert (1), & le Duc d'Albemarle, qui portoient le Pavillon rouge, & qui avoient pour Lieutenans-Generaux le Chevalier Thomas Allen, qui portoit le Pavillon blanc, & le Chevalier William Barclai, qui portoit le Pavillon bleu: & ces deux derniers avoient aussi le titre d'Amiraux.

Amiraux de la Flott, Angloise & leur portrait.

Le Duc d'Albemarle, auparavant connu sous le nom de *General Monck*, fameux par ses Victoires, par sa sagesse, & par le rétablissement de Charles II. fut tiré de sa retraite, où il avoit toujours vécu après avoir couronné toutes ses grandes actions par l'installation de son Roi, & fut choisi pour commander la Flotte conjointement avec le Prince Robert. Tous deux en étoient dignes. Le Duc d'Albemarle n'avoit rien perdu de la valeur du General Monck, tant de fois signalées sous Cromwel & sous la Republique d'Angleterre: & le Prince Robert, de la Maison Palatine, brave jusqu'à la temerité, s'étoit fait connoître par ses hardis exploits sous Charles I. dont il étoit proche parent (2), & tout nouvellement par la Victoire Navale du 13. de Juin 1665. Les deux Lieutenans-Generaux Allen & Barclai avoient aussi leur merite, & ne le cedoient peut-être qu'aux deux principaux Commandans.

Amiraux de la Flotte Hollandoise.

La Flotte Hollandoise avoit de son côté deux Amiraux d'une grande reputation,

(1) *Son nom étoit* Rupert.
(2) *Il étoit sorti du mariage de la Sœur de Charles avec le Roi de Bohême.*

de Ruyter & Tromp : le premier celebre par une infinité de glorieuses expeditions dans le Vieux & le Nouveau Monde, & qui de simple Matelot s'étoit élevé aux premieres charges par son courage & par son habileté, d'un âge plus avancé, & d'une plus grande experience que Tromp, n'aiant pas moins de valeur & d'intrepidité : Tromp, fils de l'Amiral de ce nom, qui fut tué dans la Bataille Navale de 1653. que Monck gagna sur les Hollandois, & à qui la Republique fit ériger le superbe Mausolée qu'on voit dans le Temple de Delft, n'avoit que trop de feu & trop de bravoure. Il en avoit donné une illustre preuve dans la Bataille du 13. de Juin 1665. (1) dont je viens de parler, que les Anglois gagnerent par la lâcheté des Capitaines Hollandois qui prirent la fuite : mais ils ne purent vaincre Tromp, ni l'empêcher de faire avec douze Vaisseaux la plus belle retraite, dont on ait jamais ouï parler, & de faire rentrer toute la Flotte dispersée dans les Ports de Hollande. C'eût été un homme incomparable, s'il eût eu plus de douceur & plus de politesse. Aussi le Roi Très-Chrétien, qui n'épargnoit rien pour gagner les gens de merite, vouloit se l'acquerir, quoique le Pensionnaire dît au Comte d'Estrades, qu'il ne le croioit pas propre en France, ne sachant point la Langue, étant d'ailleurs brutal & incivil, caractere trop oposé à celui de la Nation Françoise. Peut-être que la haine de parti faisoit ainsi parler le Pensionnaire, qui savoit bien que Tromp étoit dans la Cabale du Prince d'Orange. Les Rois d'Angleterre & de Dannemark en firent une au-

1666.

Portrait de de Ruyter.

Portrait de Tromp.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 269.*

1666. tre estime, & ne l'honnoreront pas moins que vouloit faire le Roi Très Chrétien, comme nous le verrons dans la suite. Quoiqu'il en soit, de Ruyter & Tromp étoient les deux premiers Hommes de Mer qu'il y eût au monde. Les deux Amiraux de Zelande & de Frise venoient après eux, & se trouvoient oposez aux deux Lieutenans Generaux Anglois Allen & Barclai.

Les deux Flottes en venant aux mains sous la conduite de si braves Chefs, si animez d'ailleurs les uns contre les autres, on n'en pouvoit attendre qu'une Bataille sanglante. Tout ce que put faire le Roi Très-Chrétien, lorsqu'il aprit la resolution des Etats Generaux, de faire combattre leur Flotte sans attendre la jonction de la sienne, ce fut d'envoier deux Couriers au Duc de Beaufort qui étoit à Toulon (1), l'un par Mer, & l'autre par Terre, avec ordre de se rendre en toute diligence dans les Rades de Belle-Ile ou de la Rochelle, & de mander à ses Gouverneurs de Dunkerque, de Calais & de Boulogne de tenir correspondance avec les Amiraux de la Republique, pour leur fournir tous les secours dont ils auroient besoin.

**Lettre du Comte d'Estrades au Roi du succès de la Bataille.**

Il ne fut pas long-tems sans savoir des nouvelles du succès de la Bataille. En attendant le détail, le Comte d'Estrades lui fit part de cet abregé (2). *L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois sans lui. L'Amiral Tromp a combattu en lion sur six Vaisseaux les uns après les au-*

(1) *Voiez le Mémoire de l'11 Juin dans les Lettre du Comte d'Estrades, Tome I.*

(2) *Voiez les Lettre du 17. du Juin.*

*autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer : ce qui lui a fort bien réüssi ; mais pourroit le faire périr avec toute sa Flotte une autrefois.* C'est une reflexion judicieuse, & de semblables coups ne doivent pas être hazardez deux fois. Cet abregé fut suivi d'un plus ample recit en ces termes. 1666.

„ La Bataille dura quatre jours : par où „ l'on peut juger de l'opiniâtreté & de la „ fureur des Combattans. Les trois premiers „ jours ne deciderent de rien, & chaque „ Nation conserva son avantage, au prix „ de la vie de plusieurs Officiers & de plu„ sieurs Soldats qui firent tous leur devoir. „ Le quatriéme jour il arriva à la Flotte „ Angloise un renfort de vingt-deux Navi„ res, sur le point que la Victoire se decla„ roit pour les Hollandois, & que de Ruy„ ter mettoit les ennemis en fuite. Aiant „ aperçu ce renfort il fit halte, & rassem„ bla ses Vaisseaux pour combattre avec „ plus d'ordre. Les Anglois de leur côté, „ reprenant cœur par l'arrivée des vingt„ deux Navires, recommencerent le com„ bat, avec plus de fureur qu'il n'en avoit „ encore paru depuis le premier jour : & ce „ fut où se passerent les plus hardies & les „ plus perilleuses actions, où il y eut pen„ dant six heures plus de sang répandu, & „ où de part & d'autre on témoigna plus „ de courage, plus d'animosité, & plus de „ resolution. De Ruyter animé de ce mou„ vement heroïque, dont on se sent saisi à la „ vûë d'un peril qu'on ne peut surmonter „ qu'en hazardant tout, fit mettre la Flâ„ me rouge, qui est le signal d'une attaque „ generale, & donna avec tant de vigueur

Relation de la Bataille qui dura quatre jours.

Belles action de de Ruyter.

1666. „ dans la Flotte ennemie, qu'il la perça „ deux fois, prit six grands Vaisseaux, & „ en coula quatre à fonds, ensuite de quoi „ les Anglois prirent la fuite, & un grand „ brouillard s'étant levé sur le soir, l'A- „ miral de Ruyter, qui étoit proche des cô- „ tes d'Angleterre, & qui en aprehendoit „ les Bancs, prit le large avec sa Flotte „ victorieuse.

Perte des Anglois.

„ Pendant les quatre jours de combat, „ il a pris onze grands Navires, en a bru- „ lé ou coulé à fonds dix, & toute l'Esca- „ dre du Pavillon blanc „ continuë cette Relation, „ est ruinée. L'Amiral Aschut „ (1) est pris, & son Vaisseau, apellé *le* „ *Prince Roiale*, qui étoit à l'épreuve du „ canon, monté de cent pieces, a été bru- „ lé. Le Vice-Amiral, commandé par Bar- „ clai, monté de soixante & dix pieces, a „ été amené avec cinq autres Navires de „ même rang dans la Meuse. Barclai & un „ autre Vice-Amiral ont été tuez : trois „ mille tant Soldats qu'Officiers sont peris, „ & on a fait autant de prisonniers.

Perte des Hollandois.

„ Du côté des Etats, l'Amiral de Zelan- „ de Evertsen a été tué, & le Vice-Ami- „ ral d'Amsterdam. Il y a eu trois Vaisseaux „ brulez, & quatre coulez à fonds, pas un „ de pris, mais plus de vingt demâtez. Tromp „ a monté six Vaisseaux l'un après l'autre, „ & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en „ changer deux fois. On n'a jamais ouï par- „ ler d'un combat si furieux & si opiniâtre „ de part & d'autre. „

Celui qui envoie aux Etats Generaux cet-

(1) *C'est le titre que lui donne la Relation : les Histoire Anglois disent le Chevalier Aschut ou Askew, non l'Amiral.*

te Relation (1) n'oublie pas le Prince de Monaco & le Comte de Guiche, qui se trouverent à toutes les quatre journées de la Bataille, sur le Vaisseau du Capitaine Terlon. Leurs hardies actions meritent d'être raportées. Elles paroîtroient incroiables, si elles n'avoient pas pour garent un auteur digne de foi, & qui n'étant pas François, ne peut être soupçonné de partialité. Il dit que dans le tems qu'ils se rendoient maîtres d'un Vaisseau ennemi, le feu prit au leur & gagna les voiles, sans qu'il leur fût possible de l'éteindre. Ils ne perdirent point le jugement, se deshabillerent & se mirent en caleçons pour se jetter dans la Mer, avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant un des Vaisseaux de l'Etat s'étant aproché, ils eurent le tems de se jetter dedans avec leurs épées, & se sauverent de la sorte. Cet accident leur arriva le troisiéme jour du combat. Il ne les empêcha pas de se trouver au quatriéme, qui fut le plus rude, & où il y eut le plus de peril. Le Comte de Guiche y fut blessé au bras & à l'épaule d'un éclat de Canon, & y perdit trois de ses Domestiques.

1666. Hardies actions du Prince de Monaco & du Comte de Guiche.

L'action des Braves de la Frette n'est pas moins surprenante. S'étant embarquez dans une Galiotte le jour d'avant le combat, ils obligerent à force d'argent le Capitaine de passer au travers de la Flotte Angloise, qui étoit sur leur route, & sans s'effraier du peril ils joignirent le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui admirant une si hardie resolution les reçut avec joie sur son Bord, & avec lequel ils combattirent jusqu'à la fin.

Autre action hardie de Braves du nom de la Frette.

Le Comte d'Estrades, qui fait part au Roi

T 2

(1) *M. de Nieuport.*

1666. de cette Relation, lui mande que les Etats ont fait partir plusieurs Navires pour aller joindre de Ruyter, avec neuf cents Matelots & quinze cents Soldats pour remplacer les morts & les blessez : & que la resolution étoit prise de tenir la Mer & de fortifier la Flotte, pour aller au devant de celle de France.

A quoi on imbute la perte que firent les Anglois de la Bataille.

Elle n'étoit pas encore arrivée à la Rochelle, & on n'eut des nouvelles qu'au mois de Juillet qu'elle avoit paru le 10. de Juin devant Lisbonne. Ce n'étoit donc pas pour entrer sitôt dans la Manche. Cependant les Generaux Anglois, aparemment sur de faux avis qu'elle étoit plus avancée, & toujours avec beaucoup d'imprudence, détacherent dès le premier jour du combat trente-sept Navires, c'est-à-dire près de la moitié de leur Flotte, dont le Prince Robert prit le commandement, pour aller à sa rencontre; & ce fut ce qui leur fit perdre la Bataille. Leur fierté & le mépris qu'ils faisoient des Hollandois leur firent faire cette faute, dont ils eurent tout lieu de se repentir. Le Roi Trés-Chrétien ne le pouvoit croire, jusqu'à ce que Nointel, qui s'étoit trouvé à la Bataille, lui eût confirmé cette incroiable verité, qu'il avoit aprise de la bouche des prisonniers. L'Amiral Aschut avoit protesté devant Notaires qu'il n'étoit pas de cet avis: mais sa protestation ne put sauver la destinée de la Flotte ni la sienne, aiant été pris aprés avoir vu bruler son Vaisseau.

Le Roi témoigna une veritable joie d'un si grand succès, & les Etats Generaux en triompherent. Ils ne consumerent pourtant pas le tems en réjouissances, & voulant profiter de la Victoire ils firent radouber

diligence les Vaisseaux qui avoient souffert, y en joignirent de nouveaux, & avec une Flotte de quatre vingts voiles, qui furent encore augmentées jusqu'à quatre-vingt-neuf, ils resolurent d'aller chercher les Anglois jusque dans la Tamise. Mais leur Flotte aiant paru le 25. de Juillet, l'Amiral de Ruyter trouva à propos de se retirer trois lieües en Mer, pour avoir de l'espace à former ses Escadres, & pour éviter les Bancs de la Côte d'Angleterre. On eût souhaité l'arrivée du Duc de Beaufort dans le Canal, & on n'eût pas alors douté, disoit-on, de l'entiere ruine des Anglois. Mais on n'est pas maître des Vents & de la Mer, & toute la diligence du Duc de Beaufort ne put satisfaire l'impatience du Roi & de ses Alliez, qui de leur côté présumoient trop de leurs forces, comme nous l'allons voir. 1666.

Avant que d'en venir à la Bataille, il se forma un projet d'aller bruler vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui s'étoient retirez après le premier combat à l'entrée de la Tamise. Ce dessein n'eut pas un heureux succès, & le Pensionnaire, à qui on l'attribuë, en fut blâmé. Le Comte d'Estrades prend de là occasion d'en dire tout le bien que meritoient ces grandes qualitez, & de faire remarquer au même tems ses défauts. *Il a*, dit-il, *un grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais évenemens, rempli d'expediens pour ramener les avis au sien, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vû en colere.* Voilà de beaux traits. En voici d'autres qui lui font moins d'honneur. *Mais avec tout cela, il abonde si fort dans son sens qu'il est impossible de le faire revenir, quel-*

Caracteres du Pensionnaire de Witt.

1666. *que raison qu'on lui allegue : & comme il n'entend pas la Guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait. Après tout*, continuë le Comte d'Estrades, *c'est le seul homme capable de maintenir les Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangeres. Aussi voit-on toutes les resolutions arrêtées dès qu'il est absent.*

Lettre du Roi d'Angleterre aux Etats Generaux.

J'ai dit que l'Amiral Barclai avoit été tué dans la Bataille du mois de Juin : le Roi de la Grande Bretagne écrivit le 4. d'Août aux Etats Generaux, pour les remercier de la maniere honnête & genereuse dont ils avoient usé envers son corps qu'ils avoient fait embaumer, jusqu'à ce qu'il pût être transporté en Angleterre, pour y être inhumé auprès de ses Ancêtres. Sur la demande qu'en faisoit le Roi, ils le renvoierent avec honneur, & ses parens lui donnerent la sepulture qui lui étoit dûë. Par la même Lettre le Roi témoignoit aux Etats son inclination pour la Paix, *sans qu'il fût enflé*, disoit-il, *de l'heureux succès de la Bataille du mois de Juin.* Desorte qu'il s'attribuoit la victoire d'un combat le plus funeste que l'Angleterre eût essuié de long-tems, & dont tout l'avantage étoit demeuré à la Republique. Je ne sai s'il y avoit plus de sincerité à ce qu'il ajoûtoit, d'avoir toujours present à son esprit le dommage que souffroit la Republique par cette Guerre, & combien les ennemis de leur commune Religion se promettoient de profiter du desordre des deux Nations. *C'est pourquoi*, continuoit-il, *nous sommes prêts à nous apliquer à guerir de telles plaies, dès que des conditions justes & honorables nous pourrons inviter à un œuvre si pieuse,*

Quelle que pût être son intention, c'étoit faire un grand pas pour la Paix. Aussi, quoique la Guerre durât encore cette année & la suivante, on ne laissa pas bientôt après cette Lettre de convenir d'un Mediateur, & de nommer des Plenipotentiaires pour regler les conditions de l'accommodement. Les Préliminaires en furent précedez par la Bataille, à laquelle il est tems de venir. 1666.

Elle se donna le même jour que le Roi écrivoit cette Lettre (1): desorte que dans le tems qu'il parloit de paix, les deux Nations continuoient à se faire une sanglante Guerre. Les Hollandois éprouverent dans ce combat, dont le succès ne leur fut pas favorable, que les armes sont journalieres. Une Galiotte dépêchée par de Ruyter le 4. d'Août à huit heures de matin aux Etats Generaux, leur aprenoit, que leur vaillant Amiral, se trouvant en presence des ennemis, alloit commencer la Bataille, dont il se promettoit le même avantage que de la précedente. Il fut trompé, & deux jours après on reçût des Lettres qu'il l'avoit perduë, & qu'il étoit revenu avec le Lieutenant-Amiral Tromp à Flessingue, pour y faire racommoder les Vaisseaux endommagez par le Canon des ennemis. La relation portoit que de Ruyter avoit eu deux cens hommes tuez sur son Bord : qu'il avoit été trois heures entre les Amiraux Anglois du Pavillon rouge & du Pavillon blanc, & qu'il y eût peri par un Brulot prêt à y mettre le feu, s'il n'eût été sauvé par la bravoure de quatre Officiers François, qui risquerent leur vie pour éloigner le Brulot. Les Chevaliers de Lorraine & de Coaslin,

Seconde Bataille Navale.

Perduë par les Hollandois.



(1) *Le 4. d'Août.*

1666. Cavois & le Baron de Busca, assistez de quelques autres déterminez de la même Nation; voiant le fatal Vaisseau prêt à accrocher l'Amiral, se jetterent dans deux chaloupes avec quarante Mousquetaires, & furent hardiment au-devant, sans craindre d'en être consumez. Leur resolution épouvanta le Capitaine Anglois, qui les voiant venir se jetta dans sa chaloupe avec ses gens, & mit le feu au Brulot qui en fut embrasé à cinquante pas de l'Amiral, où il l'alloit porter. Cette belle action sauva de Ruyter: mais elle n'empêcha pas la perte de la Bataille, qui couta la vie à l'Amiral de Zelande (1), à l'Amiral & au Vice-Amiral de Frise, & à plusieurs braves Officiers. La Victoire cependant couta cher aux Anglois. La relation du Bord de de Ruyter dit, qu'ils eurent quatre grands Vaisseaux brûlez ou coulez à fonds, & que cet Amiral avoit tellement ruiné le Vaisseau du Pavillon rouge, que le Duc d'Albemarle, qui le commandoit, avoit été contraint de l'abandonner, & de se jetter avec son Pavillon dans une chaloupe pour en aller monter un autre. Les Hollandois eussent voulu par là rendre la Victoire douteuse; mais abandonnant la Mer aux Anglois, c'étoit leur ceder le Champ de Bataille. Ils la tinrent le reste de la Campagne, sans que les Hollandois pussent les en empêcher, leur Flotte relâchée dans leurs Ports pour se radouber n'étant pas en état d'en sortir de plus d'un mois, & aiant de la peine à remplacer les Hauts Officiers qu'ils avoient perdus.

Bravoure de quatre Officiers François, qui sauvent de Ruyter.

(1) *Jean Evertsen: Cornelis Evertsen, aussi Amiral de Zelande, avoit eu le même sort à la Bataille du mois de Juin.*

Cependant les Anglois rodoient le long des Côtes de Hollande à l'entrée du Vlie & du Texel, & aiant trouvé à la Rade la Flotte prête à faire voile pour la Moscovie, ils allerent fondre dessus, brulant près de cent cinquante Navires Marchands & deux Navires de Guerre qui les escortoient, & ensuite un Village sur la Côte : desorte qu'on estimoit la perte causée par ces incendies à plusieurs millions. 1666. Les Anglois ruinent la Flotte Hollandoise destinée pour la Moscovie.

La mesintelligence, qui s'étoit mise entre de Ruyter & Tromp, avoit beaucoup contribué à favoriser les entreprises des Anglois, les deux Amiraux Hollandois n'étant occupez que de leurs divisions, & negligeant le Salut Public. La difference de leur caractères causoit cette desunion : la sagesse & la douceur du premier ne pouvoit s'accommoder de la hauteur & de la ferocité de l'autre : & d'ailleurs ils se trouvoient dans deux Partis oposez, de Ruyter plus attaché au Pensionnaire, & Tromp grand Partisan de la Maison d'Orange. Le Pensionnaire, qui savoit que cette discorde ne pouvoit qu'être fatale à la Republique & à lui-même, faisoit son possible pour réünir les esprits ; mais il avoit bien de la peine à en venir à bout. Aiant su que les Anglois, après avoir brulé la Flotte de Moscovie, avoient encore dessein de ruiner celle qui venoit des Indes, fut sur la Flotte Hollandoise, y porta de grosses sommes pour paier les Officiers, les Matelots & les Soldats, & pour l'encourager à se mettre en Mer, afin d'aller au devant de la Flotte Marchande qu'on attendoit. Caractéres de de Ruyter & de Tromp opolez, & leur mesintelligence.

Peu s'en fallut que la division ne se mît encore entre les Etats Generaux & la Fran-

1666. ce, que les premiers vouloient rendre responsable de leurs malheurs, en l'accusant de lui avoir manqué au besoin. C'est l'ordinaire des malheureux d'être injustes & soupçonneux, & de rejetter sur autrui leurs propres fautes. Les Hollandois toujours précipitez n'écoutoient point les avis du Roi Très-Chrétien, qui vouloit les obliger à attendre la jonction de sa Flotte & de celle de Dannemark, avant que de se mettre en Mer, & présumant trop de leurs Forces, enflez du gain de la Bataille du mois de Juin, ils n'avoient point eu de repos qu'ils n'eussent donné celle du mois d'Août, qui leur fit connoître, mais trop tard, leur témerité. Ils ne pouvoient pas faire une querelle à la France de n'avoir pas envoié sa Flotte, le Comte d'Estrades leur aiant declaré de la part du Roi son Maître, que ne faisant qu'arriver de la Mediterranée, elle n'étoit pas encore en état d'entrer dans la Manche. Mais ils se plaignoient du Roi, qui leur avoit refusé ses Brulots, en aiant premierement demandé douze, ensuite deux, & enfin s'étant retranchez à un : comme si de ce Brulot eût dépendu le succès de la Bataille & le salut de la Flotte Hollandoise. *Leurs plaintes étoient injustes & leurs demandes ridicules.* disoit le Secretaire d'Etat de Lionne, dans sa Lettre du 10. d'Août au Comte d'Estrades. *Quoi?* se recrioit-il, *Messieurs les Etats, qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire* (1), *& que la protection du Roi a sauvez d'une ruine qu'ils ne pouvoient presqu'éviter, si la Suéde & d'autres Princes d'Allemagne se fussent joints à l'Evêque de Munster, les Etats pour lesquels Sa*

Plaintes injustes des Hollandois contre la France.

(1) *L'Evêque de Munster.*

*Majesté, contre tous ses interêts, a declaré la Guerre à un Roi son proche Parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assassinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles, qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de Witt de faire demander au Roi.* 1666. Ces deux bagatelles étoient, la premiere de leur permettre se faire une levée de Matelots dans les Ports du Ponant: A quoi on répondoit, que ce seroit une permission inutile, & dont on ne vouloit point se faire honneur, les Amiraux de France aiant pu à peine en trois mois de tems en trouver pour un seul Vaisseau. La seconde bagatelle étoit, que la France équipât douze Brulots, & ensuite se reduisant à deux, qu'ils disoient être dans la Fosse de Mardick. On leur fit reponse qu'il n'y en avoit qu'un, qu'on ne leur envoioit pas, pour ne point donner à rire au monde, parce que les Anglois & les Hollandois eux-mêmes le voiant arriver, ne manqueroient pas de dire, en se moquant avec raison, *Voilà la Flotte de France qui vient au secours de ses Alliez.*

Il fallut pourtant l'envoier pour satisfaire l'Ambassadeur Van Beuningen, qui le demanda avec autant d'empressement, que s'il eut dû sauver la Flotte de Hollande & la faire triompher des Anglois. Le Roi aima mieux s'exposer aux railleries que les Amis & les Ennemis en pourroient faire, que de manquer de complaisance pour ses Alliez. Ainsi le Brulot fut conduit de Calais à la Flotte de de Ruyter.

Le Roi Très-Chrétien n'en demeura pas là. Apliqué à ce qu'il y avoit d'essentiel, c'est-à-dire, à la jonction de sa Flotte qui arriva le 23. d'Août à la Rochelle, il en-

1666. voia le Marquis de Bellefond, l'un de ses Lieutenans-Generaux, en Hollande, chargé de ses Instructions, pour prendre lui & le Comte d'Estrades les mesures qu'on trouveroit à propos là-dessus avec les Etats Generaux.

Nouveaux incidens qui empêchent la jonction de la Flotte Françoise avec la Hollandoise.

A son retour de la Haye à Paris, le Marquis de Bellefond, après avoir rendu compte de son voiage au Roi, fut par ses ordres à la Rochelle, pour tout communiquer au Duc de Beaufort. La resolution prise par les Etats, & qu'ils exécuterent, étoit d'envoier leur Flotte entre Calais & la Tamise: afin que celle du Roi pût entrer librement dans la Manche, & le Marquis de Bellefond alloit trouver le Duc de Beaufort pour l'y disposer. Il est étonnant que tout étant, ce semble, si bien concerté, il en arriva néanmoins encore de cette derniére expedition comme des précedentes: c'est-à-dire, que la Flotte des Etats, pour s'être trop precipitée, manqua celle de France, & quoique toutes deux fussent en Mer dans le dessein de se joindre, du moins étoit-ce la resolution des deux Puissances, leur manœuvre fit douter de la sincerité de leurs intentions. A qui en attribuer la faute? C'est ce qu'il est difficile de penetrer. Si on en croit les Lettres & les Memoires du Comte d'Estrades, tout le mal vint ou du Pensionnaire, ou de l'Amiral de Ruyter. Ce qui les fit agir n'est pas aisé à deviner. On ne le peut imputer qu'à un mal-entendu ou à une défiance. Je ne décide rien. Suivant la Relation qu'en donne la Lettre du 17. de Septembre, qu'écrit le Roi au Comte d'Estrades, les Etats Generaux n'eurent aucun égard à ses instances, & leur Flotte se re-

mis à la Mer quatre jours après que le Marquis de Bellefond les eut avertis de ne se pas hâter à la faire sortir de leurs Ports, afin de donner plus de tems à celle de France, qui n'étoit pas maitresse des Vents, de s'avancer dans la Manche. *Mais de Ruyter, vient au Pas de Calais*, dit le Roi, *quand le Duc de Beaufort peut à peine être parti de la Rochelle. Il se met en Bataille sur la Côte de Boulogne, il veut seul donner le Combat aux Ennemis. Ceux-ci se retirent sur leurs Côtes, & lui laissent la liberté d'aller joindre, s'il veut le Duc de Beaufort, & avec ce temporisement de sept ou huit jours seulement, assurer la Victoire, & peut-être par ce moien la fin de la Guerre. Au lieu de ce parti, que la prudence lui conseilloit, il prend celui d'aller chercher l'Ennemi vers Douvres pour le combattre seul, & s'il lui arrive un malheur, non seulement mes affaires en souffriront, dont je me consolerois aisement, ma puissance ne dépendant pas de pareils incidens: mais on dira dans les Provinces Unies que c'est moi qui aurai été la principale cause de cette disgrace.* 1666.

Le Roi en impute la faute à la précipitation de Ruyter.

Le Roi, après avoir ainsi déchargé son cœur, ajoûte, que son dessein n'est pas de faire des plaintes, sa grande ame ne lui permet pas cette foiblesse, mais d'aller au devant de celles qu'on pourroit injustement faire contre lui. Il ne retire point son affection du Pensionnaire, & il veut que le Comte d'Estrades l'assure, qu'il emploiera toujours ses Forces à le maintenir, aussi-bien qu'à défendre la Republique. Du reste, comme plusieurs Provinces vouloient la paix, le Roi ne s'y opose pas, n'aiant armé que pour secourir ses Alliez: qu'il souhaite seulement qu'on en traite point à son in-

Il assure de nouveau la République de son secours.

1666. su, & que rien ne se passe qui puisse faire tort à sa dignité; & contrevenir à l'Alliance qu'il a faite avec la Republique, & à leurs engagemens reciproques.

Risque que court la Flotte de France.

Lorsque le Roi écrivoit cette Lettre le 17. de Septembre, il aprit par une Lettre du 13. le risque qu'avoit couru sa Flotte. On lui mandoit que ce jour-là dès les six heures du matin elle étoit en pleine Mer; & qu'elle s'en venoit droite de la Rochelle à la Manche, sans toucher à Belle Ile ni à Brest: Que deux choses la mettoient en très-grand danger: l'une, que les Anglois, après avoir été en presence contre l'Armée Hollandoise à la vûë de Boulogne, s'étoient retirez sans donner combat, & s'étoient allez poster à l'Ile de Wight sur le passage du Duc de Beaufort: & la seconde, que de Ruyter n'exécutoit pas l'ordre des Etats Generaux, qui étoit d'observer & de suivre l'ennemi par tout où il iroit, pour empêcher qu'il ne tombât sur la Flotte Françoise, & qu'il s'étoit toujours tenu à son premier poste à la vûë de Boulogne. Deux Couriers qui arriverent le 24. de Septembre, l'un de Dieppe & l'autre du Havre, tirerent le Roi de l'inquietude où il étoit pour sa Flotte. Il aprit, qu'aiant heureusement passé devant l'Ile de Wight sans avoir rencontré les Anglois, elle étoit arrivée à la Rade de Dieppe. Il en écrivit le 25. au Comte d'Estrades, le chargeant de faire connoître aux Etats Generaux la sincerité avec laquelle il agissoit dans une affaire si importante & si delicate, puisque nonobstant l'entrée de la Flotte Angloise dans la Manche, il n'avoit pas laissé d'y faire passer la sienne à la vûë des ennemis, pour faire la jonction tant desirée

par les Etats, & si necessaire pendant le reste 1666.
de cette Campagne, soit pour faire une bonne paix, soit pour continuer serieusement la Guerre.

Fâcheux contretems sont cause que la jonction des Flottes ne se peut faire.

Tout dépendoit effectivement de cette jonction, & les choses sembloient de nouveau disposées à la faire avec succès. Un accident inopiné & au-dessus de la prudence humaine l'empêcha. De Ruyter tomba malade, & la Flotte fut obligée de rentrer dans ses Ports. Celle de France se vit alors plus exposée que jamais, ne pouvant ni rester à la Rade de Dieppe qui ne vaut rien, ni entrer dans le Port, où les grands Vaisseaux ne peuvent aborder. C'étoit à peu près la même chose de la Rade & du Port du Havre : desorte qu'il n'y avoit que les Havres de Belle-Ile & de Brest où elle pût être en sureté. Mais pour y arriver il falloit repasser la Manche à la vûë de l'Armée Angloise. Le Duc de Beaufort l'entreprit, & l'exécuta heureusement. Dans le tems qu'il reprenoit la route de la Manche pour venir dans les Ports de Bretagne, de Ruyter convalescent s'étoit remis en Mer pour l'aller joindre à la hauteur de Calais : mais sur la nouvelle qu'il étoit parti, il fit rentrer une seconde fois la Flotte Hollandoise dans ses Ports. Tous ces contretems ruinerent les projets des deux Flottes alliées : & c'est peut-être à ces disgraces qu'il faut imputer les obstacles qui se rencontrerent à leur jonction, plûtôt qu'à des causes injurieuses à l'honneur de l'une & de l'autre.

Il fut alors proposé de la part de la France d'avoir dans la Manche une Flotte composée, le tiers de ses Vaisseaux, & les deux tiers de ceux de la Republique : mais cette

1666. proposition ne fut pas du goût de la Hollande. Sa raison étoit, que les Anglois seroient toujours les maîtres sur cette Mer-là, & que leurs Vaisseaux sortans de tous leurs Ports, désoleroient les Escadres des Alliez. Ainsi le projet échoua.

La Paix se negocie à Breda.

Celui de la Paix au contraire s'avançoit, & si les Cours de Madrid & de Vienne ne l'eussent pas acroché, en voulant se porter pour Mediatrices, à quoi la France n'avoit garde de consentir, & ce que la Republique refusa d'écouter sans la participation de cette Couronne, il y a bien de l'aparence que le Traité n'eût pas traîné si long-tems. C'est ce qu'on peut recueillir de la Lettre des Etats Generaux au Roi de la Grande Bretagne du 25. de Novembre *D'autant qu'il semble*, disoient-ils sur la fin de cette Lettre, *que Vôtre Majesté est encore persuadée que l'on nous pourroit disposer à traiter separement sans nos Alliez, c'est à dire, sans les Rois de France & de Dannemark, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de repeter ici ce que nous avons déjà protesté, que nous demeurerons fermes & inébranlables dans la resolution que nous avons prise, de ne nous en separer jamais.* Ceux qui demandoient cette separation étoient les Ministres des deux Cours que je viens de nommer, qui offroient à même tems leur Mediation. Elle fut, comme je l'ai dit, refusée: On s'en tint à celle de la Suéde; & ce fut par l'entremise des Plenipotentiaires de cette Couronne que la Paix fut concluë le 31. de Juillet 1667. à Breda, où aprés bien de difficultez, le Roi de la Grande Bretagne convint enfin qu'elle fut negociée.

Avant que d'en venir là on vit encore les Flottes des trois Nations en Mer, & celles d'An-

d'Angleterre & de Hollande se livrer de sanglans Combats: comme nous le verrons en son lieu, aussi bien que la part qu'y eut celle de France, ou du moins qu'elle y vouloit avoir. On ne peut douter de la sincerité de ses intentions, quand on lit la Lettre du Roi au Comte d'Estrades du 24. de Decembre. Les Emissaires des Cours de Vienne & de Madrid répandoient continuellement des bruits de l'intelligence du Roi Trés-Chrétien avec celui de la Grande Bretagne, à l'exclusion & au préjudice des Etats Generaux, & plusieurs Villes de ces derniers, des Provinces même entiéres en étoient persuadées ou alarmées: le Roi voulut détruire des soupçons qui lui étoient si injurieux. *Si j'avois été capable*, disoit-il au Comte d'Estrades, *de faire un accommodement séparé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Generaux aux termes que je l'ai fait, pour leur donner ma parole roiale, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de ce côté-là. . . Ce seroit corrompre par une infidelité, que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai acquis sur les Etats en cette rencontre. Ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que je conçois, de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiere, & que le moindre billet, que quelque méchant donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des fraieurs & des alarmes dans les Provinces Unies . . . Il n'y a qu'à considerer la Boutique où se forgent ces sortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres. . . .* C'étoit-là que Madrid & Vienne avoient leurs Partisans, & c'étoit de là qu'ils répandoient leurs Libelles. Le Roi

1666.

Le Roi justifie la sincérité de ses intentions contre les faux bruits des Cours de Madrid & de Vienne, & les soupçons des Hollandois.

1666. ajoûte : *Il est bien necessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au dessus de ces bruits : & pour cela je ne sai pas que leur dire, après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole roiale. Que si en engageant vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant pour cela de vous dépouiller de tout Caractere d'Ambassadeur & de mon Ministre, pour une plus grande garentie de ma parole : si, dis-je, ces expressions & cette offre peuvent ajoûter auprès des Peuples quelque chose à mes protestations, vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hazarder.*

On ne peut s'exprimer plus fortement, & il n'est pas possible de soupçonner un si grand Prince de mauvaise foi, après s'en être justifié en des termes qui dépeignent si vivement l'horreur qu'il a pour la perfidie. Mais la défiance des Etats Generaux étoit incurable, & l'ambition du Roi étoit un fantôme contre lequel rien n'étoit capable de les rassurer. Tout ce que ses ennemis bâtissoient sur ce fondement avoit pour eux une probabilité convainquante, & qui ne leur laissoit aucune attention pour la bonne volonté du Roi.

La Peste afflige la Ville de Londres.

Je n'ai rien dit de deux fleaux qui affligerent cette année & la précedente l'Angleterre, la Peste & l'Incendie de Londres. Il est étonnant que deux si grandes calamitez n'en eussent ni reprimé la fureur ni épuisé les forces, & qu'au milieu de la misere publique on vît la Nation aussi acharnée à la Guerre, & ses Armées Navales aussi nombreuses & aussi fiéres que dans la plus grande prosperité de l'Etat. La Peste avoit commencé dès le mois de Mai 1665. si terrible, que dans la seule Ville de Londres il mou-

rut plus de septante mille personnes en moins d'un an, & si elle ne se fût pas miraculeusement arrêtée tout d'un coup sur la fin de l'année 1666. elle eût fait un cimetiere de cette Capitale, l'une des plus belles & des plus riches Villes de l'Europe. 1666.

Incendie dans la même Ville.

L'Incendie y fit de plus grands ravages encore. Il commença le 2. de Septembre à une heure de matin, & se repandit en peu de tems par toute la Ville, avec une rapidité dont il fut impossible d'arrêter le progrès. Le feu dura quatre jours, & ne cessa point qu'il n'y eut presque plus rien à bruler. On compte jusqu'à quatre-vingt-neuf Eglises Paroissiales, dont la belle Eglise de St. Paul fut du nombre, & plus de treize mille Maisons réduites en cendres. *On ne peut croire*, dit un Historien étranger (1), *qu'un si grand embrasement fût arrivé par hazard: cependant quelque perquisition qu'on en put faire, il fut impossible d'en connoître les Auteurs.* Il en fut au reste de l'Incendie de Londres, comme de celui de Rome sous Neron: toutes deux furent consumées, mais toutes deux furent rebâties avec plus de magnificence qu'il n'y avoit eu dans leur premiere construction, & Londres aussi-bien que Rome n'en fut que plus belle. Il est tems de rentrer dans le fil des affaires de France, dont je ne me suis pourtant pas tous à fait écarté, puisque ce que j'ai raporté des Guerres des Etats Generaux avec l'Evêque de Munster, & avec la Couronne d'Angleterre, ne concerne pas moins le Regne de Louis XIV. qui y prit tant de part pour ses Alliez, que ces Alliez eux-mêmes & leurs Ennemis. Pour en donner une relation suivie, j'ai



(1) *Nani.*

1666. laissé en arriere ce qui se passa cette année dans le Roiaume, dont je vais maintenant donner la description.

Revûë que fait le Roi de ses Troupes.

Le 15. de Mars le Roi fit la revûë de son Armée près de Compiégne(1). Tout y parut avec une pompe digne du Monarque, qui se faisoit admirer à la tête de ses Troupes, les plus lestes qu'on eût jamais vûës. Les Officiers & les Soldats se distinguoient par leur bonne mine, encore plus que par leurs habits & par leurs Armes: & tout guerrier qu'étoit ce spectacle, il n'avoit rien que d'agréable & de ravissant. Mais après tout le Roi en faisoit le plus grand ornement, le plus bel homme de cheval & le mieux fait de son Armée, aussi bien que de sa Cour & de tout son Roiaume. Au reste cette revûë ne se faisoit pas seulement pour la parade: nous verrons bientôt à quoi devoit être emploiée une si belle Armée, que le Roi mena l'année suivante en Campagne, après l'avoir rangée celle-ci dans un Camp, où elle déploia ses Etendarts & ses Drapeaux, qui sembloient trainer la Victoire après eux.

Les Vaisseaux François se rendent maîtres de St. Christophle.

Pendant qu'il préparoit ses Troupes de Terre pour la Campagne prochaine, ses Armateurs chasserent les Anglois de l'Ile de St. Christophle dans l'Amerique. Cette expedition se fit le 20. d'Avril, & par ce moien les François se mirent en possession de l'Ile entiere. C'est une des Antilles, qui depuis long-tems étoit partagée entre les deux Nations, & qui par cette Conquête passa toute sous la domination de la France: mais la Guerre finie, elle restitua à l'An-

(1) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Mémoires de Bussi.*

gleterre la part qui lui apartenoit, & qu'elle possede encore aujourd'hui. 1666.

Ce Monarque ne s'occupoit pas seulement des soins de la Guerre; il pensoit à tout ce qui etoit capable ou d'enrichir ou d'embellir son Roiaume, ou de contribuer à la commodité de ses Peuples.

Construction du Port de Sete.

Le Port de Sete (1) ne tient pas un rang peu considerable entre tous ces Ouvrages, & est une suite du Canal commencé au mois de Novembre 1664. pour la jonction des deux Mers (2). L'un & l'autre est de l'invention de Riquet. On crut qu'il ne suffisoit pas d'avoir trouvé le moien de joindre les deux Mers, par les Aqueducs qui portoient les eaux d'une Mer à l'autre: & qu'il étoit encore necessaire de trouver un Port commode pour les Vaisseaux qui entreroient dans la Mediterranée, où ils pussent se retirer & y être en fureté. Riquet ne trouva point d'endroit plus commode pour cela que le Cap de Sete. C'est un promontoire dans le Voisinage de la petite Ville de Frontignan, si renommée pour ses bons vins muscats. Il a d'un côté la Mer, & de l'autre des Etangs bornez par les Plaines du Bas-Languedoc. Ces étangs communiquoient à la Mer: mais ils ne pouvoient servir qu'à de petits Bâtimens, à cause qu'il n'y avoit pas assez de fond. Il fallut donc en creuser un, qui étoit l'Etang de Thun, proche du Cap de Sete, d'une étenduë considerable, & de vingt-cinq à trente pieds de profondeur: & ce fut de ces eaux qu'on remplit le Port, aussi profond qu'il falloit pour des Vaisseaux de cinq à six cents tonneaux.

Un autre Etablissement, qui n'est pas



(1) *Ou de Cethe.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 242. & suiv.*

1666. moins utile, & qui à peut-être quelque chose de plus grand encore & de plus noble, c'est celui de l'Academie de Sciences, qui se fit sur la fin de cette année. Rien ne fait plus d'honneur à Colbert, à qui l'Auteur de l'Histoire de sa vie pretend qu'on en a l'obligation: mais c'est donner au Ministre la gloire qui apartient au Maître, & c'est au Roi que la France en est redevable. Colbert n'y a mis la main que sous ses auspices & par ses ordres. *Alors*, dit un Auteur contemporain (1), également recommandable par les Armes & par les belles Lettres, *la Noblesse voiant le Roi honorer les Beaux Arts & les Sciences, cessa de les mépriser, & eut honte de son ignorance. Au lieu de la regarder comme un titre de son ancienneté, elle s'aperçut qu'elle obscurcissoit l'éclat de sa naissance: & qu'un Gentilhomme ignorant n'avoit que la moitié du merite d'un autre.* A quoi l'on peut ajoûter cette belle Maxime de l'Homme de Cour (2). *Le savoir & la valeur font reciproquement les grands Hommes.*

Etablissement de l'Academie des Sciences.

L'Academie Françoise s'étoit déja établie sous le Regne précedent, differente de celle-ci, en ce que la premiere s'occupe davantage de la pureté & de la delicatesse de la Langue, que de l'érudition, & des decouvertes de Physique, de Geometrie & d'Astronomie, dont se mêle la derniere.

Journal des Savans.

Son Etablissement fut précedé par celui du Journal des Savans, qui commença, comme je l'ai dit (3), avec l'année 1665. Il étoit bien juste que l'Academie eût un tel Précurseur pour l'annoncer, & prêt à pu-

(1) *Bussi Rabutin dans ses Mémoires.*
(2) *L'Homme de Cour de Gracian, Maxime IV.*
(3) *Voiez ci-dessus pag. 252.*

blier ses ouvrages, ainsi que ceux des autres endroits de l'Europe, autant qu'il s'en trouveroit de dignes de la curiosité des gens de Lettres. C'est ce qu'en promet la Préface de l'Imprimeur, (1) & ce qui a été fidelement exécuté. Plusieurs Savans entreprirent ce vaste dessein, & le premier Tome commence en Janvier 1665 sous le nom de *Hedonville*, choisi par tout le Corps pour recueillir & pour arranger les differentes Piéces de ce fameux Ouvrage. 1665.

Observatoire du Fauxbourg St. Jaques.

L'Academie des Sciences tint premierement ses Conferences deux fois toutes les semaines, dans une des Sales de la Bibliotheque du Roi, les mecredis pour y parler de Physique, les samedis pour y parler d'Astronomie, & des diverses parties des Mathematiques. Ce fut pour se perfectionner plus commodement & avec plus de succès dans les mysteres de ces Sciences les plus abstruses, que Colbert par les ordres du Roi fit construire en 1667. l'Observatoire au bout du Fauxbourg Saint Jaques. Là Picard, Richer, la Hire, & Cassini ont travaillé à ces Observations dont on voit les Recueils: Là Huguens a trouvé cette Pendule si admirée, dont il à donné un des plus savans Ouvrages qu'on puisse voir sur cette matiere: Là encore il a travaillé aussi bien que Cassini à l'Astronomie: & là enfin ce dernier decouvrit des Etoiles que Huguens n'avoit point aperçuës, & composa ce Traité curieux sur la fameuse Comête de 1680. & 1681. qu'il donna au Public. C'est là aussi qu'on trouve tout ce qui est necessaire aux Ingenieurs, aux Fortifi-



(1) *Voiez le I. Tome du Journal des Savans en 1665. & les Tomes suiv.*

1666. cations, & même à la Navigation. L'Academie des Sciences traite de toutes ces choses, & on trouve dans l'Observatoire toutes les Machines qui concernent ces Arts. Nous verrons dans la suite comment elle est toujours allée en augmentant, & comment elle parvint l'année 1697. au plus haut periode de son élevation, par l'honneur que lui fit le Roi d'en aprouver le nouvel Etablissement, & de la loger dans le Louvre, la croiant digne du Palais destiné à la Majesté des Rois. Celle que fonda Platon à Athênes est la Mere de toutes les autres, à qui elle a donné son nom, qu'elle avoit pris du lieu où elle s'assembloit: mais celle de Paris a reçu de Louis le Grand une plus grande illustration, & la Fille est & plus belle, & plus savante, & plus magnifique que la Mere.

Comparaison de l'Académie des Sciences avec l'Académie de Platon.

Edit contre les Blasphémateurs.

Les soins du Roi ne s'étendoient pas seulement à la culture des Arts & des Sciences pour y faire fleurir la politesse & l'érudition: il les portoit jusqu'à la Morale pour y faire régner la vertu, & pour en bannir au moins les sceleratesses & les blasphêmes. Sur le raport qu'on lui fit que ces horribles attentats contre la Majesté divine se multiplioient tous les jours, & qu'une infinité de Libertins les avoient continuellement à la bouche, il fit publier sur la fin de l'année un Edit fort severe pour en reprimer la fureur: digne soin d'un Roi qui porte l'auguste surnom de *Très-Chrétien*.

Le Roi veut accommoder le Duc de Lorraine avec le Palatin.

Il fit dans le même tems une action fort genereuse, en offrant sa Mediation au Duc de Lorraine, & au Palatin, pour terminer par son entremise les differens qu'ils avoient ensemble: mais l'accommodement ne se fit

qu'en 1669. C'est ainsi que non content d'avoir mis la Paix & la tranquillité dans son Roiaume, il voulut encore l'entretenir chez ses Voisins. 1664.

Il n'étoit pas défendu parmi des occupations si serieuses d'en mêler qui le fussent moins, & de temperer les travaux de la Roiauté par des divertissemens qui n'en fussent pas indignes. Tel fut le Balet des Muses dansé à St. Germain. Les soins que prenoit le Roi pour faire fleurir les Arts & les Sciences en étoit le sujet. C'est aussi ce qui fut expliqué par un Dialogue qui préceda les Entrées, & qui se fit là-dessus à sa gloire entre les Divinitez du Parnasse. Les neuf Muses faisoient les neuf premieres Entrées. Les sept Planetes paroissoient dans la premiere pour representer Uranie, faisant allusion à son nom tiré du Ciel (1), & à l'Astronomie qui est son occupation. On fit paroître dans la deuxiéme les Amours de Pyrame & de Thisbé pour la galante Melpomêne. Pour la badine Thalie, la troisiéme Muse, on representa une piéce Comique. Pour la Pastorale Eutrope, qui est la quatriéme; parut une Troupe de Bergers & de Bergeres. Dans la cinquiéme Entrée pour Clio, qui se plait à chanter des combats, on voioit la Bataille qui fut donnée entre Alexandre & Porus. La sixiéme, en faveur de Calliopé, qui aime la Poësie, étoit dansée par cinq Poëtes. Dans la septiéme Entrée paroissoit Orphée, qui par la douceur de sa Lyre inspiroit les passions à ceux qui l'entendoient: cette Entrée se faisoit à l'honneur de la tendre Terpsichore (2). La sui- Balet des Muses.

(1) *Uranie vient du terme Grec qui signifie le Ciel.*

(2) *Cette Muse avoit la direction de la Danse & du Theatre.*

1666. tiéme, pour la passionée Erato (1), étoit dansée par six Amans. La neuviéme, pour la savante Polymnie, étoit composée de trois Philosophes & de deux Orateurs.

Il y avoit encore quatre Entrées. Quatre Faunes, & autant de Nymphes sauvages faisoient la premiere. A la seconde, toutes les Muses dansoient avec les Piérides, qui leur disputoient le prix de la Musique. Trois Nymphes, qu'elles avoient prises pour leurs Arbitres, venoient à la troisiéme. Enfin, Jupiter paroissoit dans la quatriéme Entrée, pour punir les Piérides de leur injuste présomption de l'avoir disputé aux Muses.

Mort & éloge du Comte de Harcourt.

Deux morts, où la Cour s'interessa, y mirent cette année le deuil pour quelques jours. La premiere, fut celle du Comte de Harcourt qui arriva le 25. de Juillet. Nous avons souvent parlé de ce Prince de la Maison de Lorraine, & des grands services qu'il avoit rendu à la Couronne, sur tout dans sa Vice-Roiauté de Catalogne, & ensuite dans les Guerres Civiles, où il commanda l'Armée du Roi contre les Rebelles. Il se tint depuis dans une espece de retraite, content de la gloire qu'il s'étoit acquise, & mourut regreté du Roi & de toute la Cour, honoré des titres de Pair, de Grand Escuier, & de Gouverneur d'Anjou.

Mort du jeune Duc de Valois.

La seconde mort fut celle du Duc de Valois au commencement de Decembre. Ce jeune Prince, sorti du mariage de *Monsieur* avec la Princesse d'Angleterre, quoiqu'encore dans l'enfance, faisoient déjà paroître une extrême vivacité, qui donnoit de grandes esperances de le voir parvenir à quel-

(1) *Erato vient du mot Grec qui signifie amour,*

que chose de plus grand encore que sa naissance, quoique la plus illustre de la Chrétienté. C'est ainsi qu'en parle de Lionne, Secretaire d'Etat, dans sa Lettre du 10. de Decembre au Comte d'Estrades (1). *Nous nous promettons*, ajoûta-t-il, *de la bonté Divine, après avoir donné à la France ce sujet general d'un grand déplaisir, qu'elle voudra le reparer bientôt.* Il n'a pas été trompé dans son esperance, & le Duc de Chartres, qui vint au monde quelques années après (2), & qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Duc d'Orleans*, ne laisse rien à souhaiter à cette illustre Branche de la Maison Roiale, & au glorieux nom d'Orleans, dont il soutient toute la gloire & toute la dignité. Sa qualité de Regent, où il est parvenu dans la suite par la mort de Louïs XIV. & par la Minorité du jeune Roi fait paroître ses vertus dans tout leur éclat. 1665.

Deux morts causerent le deuil de la Cour, un mariage y ramena la joie. Ce fut celui de Mademoiselle de Nemours, qu'on nomme aussi *Mademoiselle d'Aumale*, avec le Roi de Portugal. Elle partit le 2. d'Août de Paris pour aller à Lisbonne. Sa sœur avoit déja épousé le Duc de Savoie : celle-ci épousa un Roi avec qui elle ne fut pas heureuse, & dont aussi elle ne fut l'épouse pendant un an que par le nom & la ceremonie seulement. Le Roi Dom Alfonse son mari, également indigne de la Couronne & du Lit Nuptial resigna l'un & l'autre au Prince Dom Pedre son frere. Il épousa au commencement de l'année 1668. cette Princes-

Mademoiselle de Nemours epouse le Roi de Portugal.

(1) *Voiez les Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades, avec la Princesse Palatine.*

(2) *Le 2. d'Août 1674. du second mariage de Monsieur*

1666. se, dont le mariage avec son aîné fut declaré nul : il gouverna le Roiaume en qualité de Regent pendant que son frere vécut, & il prit après sa mort le titre de Roi.

Declaration contre les Protestans.

Le 2. d'Avril il parut une Declaration contre les Protestans du Roiaume qui contenoit cinquante-neuf Articles, *dont la plûpart étoient*, disoient-ils, *des infractions de l'Edit de Nantes.* Ils en porterent leurs plaintes au Roi.

Les plaintes respectueuses qu'ils en font.

„ Ils commençoient d'abord par „ justifier la liberté qu'ils prenoient : Que „ pendant que le Clergé avoit gardé quel„ques mesures, le respect les avoit empê„chez de porter leurs plaintes immediate„ment à Sa Majesté, de peur de troubler „ par les marques de leur douleur la gloire „ tranquille qui accompagnoit la felicité de „ son Regne : mais étant menacez d'une „ totale ruine, ils étoient obligez de recou„rir à sa personne sacrée, le croiant le „ plus équitable & le plus éclairé Prince „ du Monde. Ils entroient ensuite dans „ l'exposition des griefs qu'ils prétendoient „ leur avoir été faits, & demandoient avec „ respect que la Declaration fût revoquée, „ & l'Edit de Nantes entretenu. „ C'est ce qu'on peut voir dans leur Histoire (1) : ce que j'en raporte succinctement ici, & ce que j'en pourrai raporter dans la suite ne sera, que pour faire connoître d'un côté comment le Roi fut poussé à les détruire, & de quelle maniere ils eurent recours à sa clemence, sans emploier d'autres voies que celles de leurs gemissemens & de leurs suplications.

Ils en rejettent la haine sur les Confesseurs du

Ils rejetterent toute la haine de leur ruine, sur l'aversion qu'on avoit inspirée au Roi contre eux dès son enfance par le cre-

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes.*

dit des Confesseurs, & par les sollicitations 1666.
de la feuë Reine, qui en mourant avoit exhorté le Roi son fils à exterminer tous les Religionnaires. *Exhortations*, disoient-ils, *bien contraires à tant de protestations qu'elle leur avoit faites de se souvenir toujours des bons services qu'ils lui avoient rendus aussibien qu'au Roi pendant la Regence & le cours des Guerres civiles* (1). Le Roi ne rendit pas des témoignages moins favorables de leur fidelité, dans la Lettre qu'il écrivit au mois de Decembre 1666. à l'Electeur de Brandebourg, qui avoit intercedé pour eux; & les Protestans, qui gardoient toujours une singuliere veneration pour un Monarque, dont ils avoient l'honneur d'être nez Sujets, ne pouvoient se persuader qu'il voulût abolir l'Edit donné par le Roi son Aieul, confirmé par le Roi son pere, & par lui-même. On ne peut s'en exprimer en des termes plus forts que ceux de la Lettre dont je viens de parler. *Je suis engagé à les maintenir*, disoit-il à l'Electeur, *par ma parole roiale & par la reconnoissance des preuves qu'ils m'ont données de leur fidelité.* Nous verrons dans la suite les raisons qu'il crut avoir de changer de conduite, & comment il fut entraîné à ce fatal évenement.

J'ai dit que l'amour & l'Ambition l'avoient quelque fois mené trop loin; j'ajoûte que la Flaterie & le Zele outré ont été deux autres écueils, qui ne lui ont pas été moins funestes, ni moins préjudiciables à tout le Roiaume. *Les Flateurs*, dit l'Historien de Henri IV. (2), *gâtent tout.' . . . . Ils enhardissent le Prince à mal faire, en lui ôtant*

(1) *Voiez Tom. II. pag.* 104.
(2) *Perefixe.*

1666. *la honte du mal: ils le familiarisent avec le vice, lui en recherchant & facilitant les occasions: ils font, pour ainsi dire, le métier de Satan & de Tentateur: Ils en gagnent les oreilles par des louanges flateuses, & maîtres des entrées ils font glisser subtilement le venin dans le cœur. Nôtre Henri*, continuë-t-il, *tout grand Prince qu'il étoit, avoit de ces gens-là auprès de lui.* Il n'étoit pas possible que le Roi son petit-fils n'en eût pas. Jamais Prince n'a plus merité de louanges, & jamais aussi Prince n'a été plus flaté. Le Clergé sur tout continuellement aux écoutes n'a laissé passer aucune occasion de l'encenser, & par là l'a porté à ce qu'il a voulu: les Protestans en ont été la victime. Trop grand Zelateur d'ailleurs des Dogmes de leurs ennemis il a sacrifié à leur haine d'innocens & de bons Sujets, qui n'étoient coupables que de vouloir rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu, après avoir rendu à Cesar ce qui étoit à Cesar.

Les Flateurs sont dangereux.

1667. L'année 1667. roule toute entiere sur deux grands évenemens (1). Le premier, est le Traité de Paix conclu à Breda entre le Roi de la Grande Bretagne & les Provinces Unies, Parties directes & principales, & entre le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande Bretagne, dont le premier n'avoit pris les Armes que pour le secours des Etats Generaux ses Alliez, & en exécution de la Garentie qu'il leur prêtoit suivant le Traité de 1662. Le second évenement, est la Guerre que le Roi Très-Chrétien porta dans

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt, Vie du Vicomte de Turenne, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Lettres, Mémoires &c. du Comte d'Estrades.*

la Flandre, pour se faire raison des Droits 1667.
de la Reine son épouse, qui lui étoient échus par la mort de Philippe IV, Roi d'Espagne. Deux Articles si importans meritent bien d'être traitez avec toute l'exactitude, & à même tems avec toute la netteté, tout l'ordre, & tout l'arrangement que demande l'Histoire, dont la sincerité & la clarté doivent être les deux plus grands soins. C'est pour cette raison que j'ai dessein de raporter ces deux évenemens separement & de suite, sans interrompre la narration du premier pour entrer dans celle du second, quoi qu'ils se trouvent souvent mêlez par diverses circonstances & qu'à suivre l'ordre des tems il falût suspendre le recit de l'un, & passer à celui de l'autre. J'ai cru les mettre tous deux dans un plus beau jour, en évitant la confusion & le vuide que ces interruptions eussent pu causer, & en donnant de chacun d'eux une relation suivie & complete.

Le Traité de Paix n'aiant été conclu à Breda que le 31. de Juillet de cette année, la Guerre ne laissa pas de continuer pendant le cours des Negociations, parce qu'il n'y avoit point eu de Suspension d'Armes. J'ai encore resolu de donner la narration distincte de ce que firent les Armées Navales, & de passer ensuite aux Conferences de Breda, qui produisirent la Paix, par où fut terminée cette sanglante Guerre, dont les Anglois, qui parurent les agresseurs, remporterent peu d'honneur & beaucoup de dommage.

On voit par les Lettres du Comte d'Estrades, & par les réponses du Roi Très-Chrétien, un grand empressement de la part

1667. Nouvelles mesures prises pour la jonction des deux Flottes.

des Etats Generaux pour mettre leur Flotte en Mer, & de fortes raisons de la part du Roi pour ne se point hâter mal à propos. *Van Beuningen* (1), dit le Roi dans sa Lettre au Comte d'Estrades du 29. d'Avril, *a fort pressé la sortie en Mer des deux Flottes : à quoi j'ai fait réponse, que peut-être vaudroit-il mieux differer, pour ne pas ruiner les bonnes esperances que l'on peut raisonnablement concevoir de la Paix ; en pensant l'avancer : soit que les Anglois se piquassent & prissent des resolutions de desespoir, voiant qu'on la leur veut faire faire le bâton haut & la force à la main : soit que l'évenement d'un combat changeât toute la face des affaires.* Le Roi ajoûte quelques lignes ensuites : *J'ai fait dire à Van Beuningen,* il ne s'étoit pas rendu aux raisons du Roi, *qu'il falloit que nos deux Flottes sortissent en cet ordre : premierement, celle des Etats le 25. de Mai, & puis la mienne le dernier jour de ce mois-là : parce qu'il faut que celle de Hollande s'avance bien avant dans la Manche pour la venir rencontrer, & que la jonction se fasse ainsi en toute sureté.* Cette resolution du Roi fut aprouvée des Etats Generaux, & la convention en fut signée par leurs Commissaires de la Marine & par le Comte d'Estrades, qui arrêterent qu'aussitôt que la Flotte des Etats seroit postée au Pas de Calais, celle du Roi sortant du Havre de Brest se mettroit en état d'entrer dans la Manche. Cela fut encore plus précisement expliqué par l'Acte de la convention qui en fut signé le 5. de Mai à la Haye. Le même Acte portoit encore, que toutes les actions des Flottes combinées seroient conduites & dirigées de concert entre les deux Amiraux.

Con-

(1) *Ambassadeur des Etats en France.*

Conformément à ce projet, le Roi envoia les ordres au Duc de Beaufort, afin de se conduire suivant ce qui en avoit été concerté. On voit cependant, par la Lettre du Comte d'Estrades du 19. de Mai, que cet Ambassadeur agissoit toujours dans le premier principe du Roi, qu'il eût été bon, pour ne point irriter les Anglois, de differer le depart des Flottes. *Vous ne pouvez autrement*, disoit-il aux principaux de l'Amirauté de Rotterdam, qui souhaitoient la Paix, *obtenir ce que vous desirez, à moins que de ménager les esprits des Anglois, qui seroient capables de rompre par leur fierté, s'ils voioient que la Flotte des Etats les vint braver sur leurs Côtes, dans le tems que la leur ne sera pas en état de s'y oposer.* 1667.

Encore une fois manquée par la précipitation des Hollandois.

Quelque solides que fussent les remontrances de ce Ministre, apuiées sur le sentiment du Roi son Maître, & quelqu'envie qu'eussent la plûpart des Villes & des Provinces de voir bientôt la Paix concluë avec l'Angleterre, rien ne fut capable d'empêcher la Flotte de Hollande de se mettre en Mer, sans se soucier de la jonction de celle de France. Ainsi toutes les mesures prises par l'Acte de convention du 5 de Mai furent négligées. Le Pensionnaire de Witt, tout sage qu'il étoit, parut là-dessus si ardent & si vif, que s'étant rendu au commencement de Juin au Texel, quoiqu'il n'y eût pas trouvé les Escadres de Frises & de Nort-Hollande encore prêtes, il ne laissa pas d'obliger l'Amiral de Ruyter de sortir avec cinquante Vaisseaux. On embarqua, outre les Troupes de Marine, deux Colonels & plusieurs Officiers avec vingt-huit Compagnies d'Infanterie tirées de l'Armée

1667. de terre, deux Ingenieurs avec des outils propres à remuer la terre, & des feux d'artifices : ce qui marquoit quelque entreprise. Les Ministres de France representerent inutillement aux Etats Generaux, qu'ils alloient par là reculer, & peut-être faire rompre tout à fait les Negociations de la Paix, en irritant les Anglois, qui ne respireroient plus que la vengeance. Les Etats en convinrent : mais il n'y avoit plus de remede, & le credit du Pensionnaire, qui ne voulut rien changer à sa resolution, entraîna l'affection des Peuples pour cette expedition, dont personne ne savoit le secret.

On impute cette précipitation au Pensionnaire.

Le Comte d'Estrades nous aprend (1) la cause qui portoit le Pensionnaire à cette espece de dereglement. *Pleine d'ambition*, dit-il, *& voulant conserver l'autorité qu'il s'est acquise, il voit bien que si la Guerre continuë la Province de Hollande ne pourra pas se passer de lui, & que tant qu'elle sera commise avec le Roi de la Grande Bretagne, elle ne rétablira pas le Prince d'Orange dans les Charges de son pere. Il craint donc que la Paix ne se fasse, parce qu'alors il seroit moins necessaire, & qu'il deviendroit comme un particulier : Que même on lui pourroit faire rendre compte de ses actions, & lui faire faire son procès sur beaucoup de choses qu'il a faites, peut-être avec bonne intention, mais contre les formes du Gouvernement*. Voilà comme l'interêt personnel l'emporte sur le Bien-Public, & comme l'ambition corrompt le cœur des plus grands Hommes & des meilleurs Compatriotes.

Enfin les diverses Escadres Hollandoises s'étant jointes, la Flotte arriva le 18. de

(1) *Dans sa Lettre du 21. Juin.*

Juin à l'entrée de la Tamise, sans se mettre en peine de la jonction de celle de France. La nouvelle en étant venuë en Hollande, il fut resolu, que la Flotte resteroit dans la Tamise, & empêcheroit toute sorte de commerce à la Ville de Londres. A l'égard de la Flotte de France, le Pensionnaire proposa au Comte d'Estrades de la faire croiser à l'entrée de la Manche, & que par ce moien l'Angleterre se trouveroit investie de tous côtez. 1667.

Dès le 21. du moins, quatre jours après son arrivée, la terrible Flotte exécuta le dessein qu'elle avoit resolu en partant du Texel, & entrant dans la riviere de Chattam (1), elle brula, coula à fond, on amena tous les Vaisseaux Anglois qu'elle y trouva. Le Duc d'Albemarle, aussitôt qu'il en fut averti, accourut pour donner ses ordres, & aiant assemblé en diligence le Conseil de Guerre, il fut resolu de mettre tous les Vaisseaux sous l'eau, n'y aiant pas d'autre moien de les sauver : mais les Marées se trouvant trop basses, il ne fut pas possible d'exécuter cette resolution. Il éleva donc promptement quelques Batteries sur des Fortins & Estacades qui fermoient le Port : mais elles furent ruinées par l'Artillerie de la Flotte, qui ne trouvant plus d'obstacle envoia ses Brulots mettre le feu aux Navires Anglois. Presque tous, & entre autres le *Roial-Jacque* & deux autres du premier rang, furent consumez : les Hollandois sauverent le *Roial-Charles*, & l'amenerent avec eux en triomphe.

La Flotte Hollandoise se entre dans la Tamise, & y cause un grand dommage.

Ce ne fut qu'ensuite de ce hardi exploit qu'il fut resolu que la Flotte victorieuse

Ils amenent le Roial-Charles en triomphe.



(1) *C'est la Tamise qui passe à Chattam.*

1667. resteroit dans la Tamise, pour empêcher toute sorte de commerce à la Ville de Londres. Il ne fut pas seulement proposé au Roi Très-Chrétien d'envoier sa Flotte croiser sur la Manche, les Etats lui demanderent encore quelques-uns de ses Brulots. Ce qui fit croire que leur Amiral ne vouloit pas s'en tenir-là, & qu'il avoit dessein d'aller bruler dans les autres Ports, tout autant de Vaisseaux qu'il y en auroit. On dit même que s'ils se fussent rétirez dans l'Ile de Wight, & que le vent eût été bon pour les y aller chercher, le dessein de de Ruyter étoit d'y faire le même degât qu'il avoit fait sur la Tamise.

Sage politique du Roi Très-Chretien.

Quoi qu'il en soit, la France n'envoia point ses Brulots: & le Traité de Paix étant aussi avancé qu'il l'étoit, le Roi ne jugea pas à propos d'envoier sa Flotte dans la Manche, de peur d'empêcher ou de retarder un accommodement que la Hollande souhaitoit elle-même avec passion, n'en aiant pas moins besoin que l'Angleterre, & on ne vouloit pas satisfaire la passion d'un particulier (1) au prix de l'interêt public. Les Peuples qui étoient de la cabale firent bien du bruit, accusant les François d'intelligence avec l'Ennemi: mais le Roi les laissa crier, méprisant les declamations d'une Populace qui ne sait le plus souvent ce qui lui est ou le plus utile, ou le plus dommageable: & le Traité, qui fut conclut bientôt après, apaisa tout le monde.

Lettre du Comte d'Estrades au sujet de cette expedition.

Il faut pourtant avouer que l'expedition de de Ruyter, bien loin de l'avoir retardé, servit beaucoup à l'avancer. C'est ce que reconnurent les Ambassadeurs de France,

(1) *Le Pensionnaire de Witt.*

qui étoient au Congrès de Breda, dans la Lettre que l'un d'eux (1) écrivit là-dessus à de Lionne, Secretaire d'Etat, le 30. de Juin. *La Nation Angloise*, dit-il, *court risque de devenir par cet échec méprisable à toutes les autres qui la craignoient auparavant. Le parti le plus sage pour elle*, ajoute-t-il, *seroit sans doute celui de faire la Paix, & de ne pas continuer une Guerre que l'Angleterre ne peut plus soutenir qu'en perdant sa reputation. Nous souhaitons*, dit-il encore en parlant en son nom, & au nom de Courtin son Collegue, *que le Roi de la Grande Bretagne suive sur ce point ses propres sentimens, plûtôt que les conseils que la gloire & le dépit sont capables d'inspirer à ceux qui l'aprochent.* Il en arriva ce que les Ambassadeurs François avoient souhaité; & il faut aussi avouer que la conduite du Roi Très-Chrétien à son égard, ne contribua pas peu à l'amener à cet accommodement, où il fut peut-être moins déterminé par les Armes de ses Ennemis, que par les manieres honnêtes du Roi leur Allié. 1667.

Négociations pour la Paix.

Ce ne fut pas sans peine, & de quelque côté que pussent venir les obstacles, ils furent difficiles à lever. Les negociations pour la Paix avoient commencé aussitôt que la Guerre : mais pourtant la Guerre avoit toujours continué, nonobstant les Negociations. Nous avons vu que dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne témoignoit desirer la réünion des deux Nations (2), elles se livrerent une sanglante Bataille. Il envoia depuis Mylord St. Alban à Paris (3), moins pour faire sa charge auprès de la

Mylord St. Alban, Ambassadeur, parle fierement.



(1) *Le Comte d'Estrades.* (2) *Voiez ci-dessus pag.294.*
(3) *Au commencement de Fevrier 1667. Voiez la Lettre de Lionne au Comte d'Estrades.*

1667. Reine Douairiere d'Angleterre, que pour proposer l'accommodement. Il dit néanmoins en arrivant, qu'il n'avoit qu'une proposition à faire au Roi, & que si elle n'étoit pas acceptée, il avoit ordre de ne dire plus mot, & de ne faire plus aucune demarche de Ministre du Roi d'Angleterre, mais de continuer seulement à servir dans sa charge la Reine sa Maîtresse (1). Et dans l'entretien qu'il eut avec de Lionne, Secrétaire d'État, il parla en des termes si éloignez de l'accommodement, que de Lionne fut obligé de lui répondre, *Qu'il l'avoit cru un Ange de Paix, mais qu'il étoit venu annoncer la continuation de la Guerre.* Cela se passa au mois de Fevrier de cette année, & ces aigreurs entre les deux Cours durerent assez long-tems : l'habileté de celle de France ramena peu à peu les esprits, & trouva sur chaque contestation des expediens, qui sans faire tort à sa dignité aplanirent les difficultez. Celle du lieu, où l'on s'assembleroit pour traiter de la Paix, ne fut pas la moindre : ce fut encore par la prudence de la France, du Roi, & de ses Ministres qu'elle fut surmontée, & qu'après bien des nominations, sur lesquelles on ne put s'accorder, on convint enfin de Breda. Je ne parle point des autres incidens, ni du fond des differens qui mettoient l'Angleterre & la Hollande aux prises, non plus que des interêts de la France & du Dannemark, Alliez de la derniere : toutes ces questions furent ébauchées dans les Conferences des Mediateurs, qui commencerent à s'assembler sur la fin de Mai, & reglées enfin par le Traité du 31. de Juillet, qui y mit la derniere main :

La réponse de Lionne.

(1) *Elle avoit sa Cour à St. Germain.*

desorte qu'en deux mois tout fut terminé & signé. Ces Mediateurs étoient George Flemming, Baron de Libelith, Christophe Delphique, Burgrave & Comte de Dohna, & Coyet: mais ce dernier mourut avant la fin du Traité: tous trois Ambassadeurs & Plenipotentiaires du Roi de Suede, qui étoit le veritable Mediateur, dont ils n'étoient que les Ministres. Il est tems de venir aux Traitez. 1667. Plénipotentiaires du Roi de Sued, Médiateur.

Il y en eut trois, pour éviter les difficultez des presséances & d'autres embarras, dont on ne put mieux sortir, qu'en faisant trois instrumens separez. Le premier, fut entre les deux Rois de France & d'Angleterre: le second, entre les Rois d'Angleterre & de Dannemark: & le troisiéme, entre le Roi d'Angleterre, & la Republique des Provinces Unies.

Par le premier Traité, conclu entre les Plenipotentiaires du Roi Très-Chrétien, le Comte d'Estrades & Courtin, & ceux du Roi d'Angleterre, Mylord Hollis & Mylord Coventri, on renouvelloit les Traitez entre les deux Couronnes, soit pour la Navigation & le Commerce, ou pour toute autre cause, & on convenoit de la restitution des Prisonniers de part & d'autre sans rançon. La France restituoit à l'Angleterre cette partie de l'Ile de St. Christophle que les Anglois possedoient avant la Guerre, avec les Iles d'Antigoa & de Monsarrat. L'Angleterre de son côté restituoit à la France le Païs apellé l'*Acadie*, situé dans l'Amerique Septentrionale, avec toutes les Iles, Païs, Forteresses, & Colonies que la France possedoit avant le premier jour de Janvier 1665, & qui avoient été prises

Traité de Paix entre la France, & l'Angleterre.

Restitutions reciproques.

1667. par les Armes du Roi de la Grande Bretagne. A l'égard des Vaisseaux, Marchandises, & autres choses tenant nature de Meubles, il ne s'en faisoit point de restitution, & chacun gardoit ce qu'il avoit pris pendant la Guerre, ou qu'il prendroit dans un tems qu'on limitoit, selon l'éloignement ou la proximité des Mers. Sur quoi il est remarquable que *cette Mer*, que les Cartes nomment ordinairement *Mer Britannique*, ou *Manche* & *Canal d'Angleterre*, ne fut point ainsi nommée dans le Traité, mais comprise dans le nom general de *Mer voisine*, & dans celui des Provinces Unies désignée par le nom de *Canal* simplement: la France n'aiant pas voulu souffrir qu'on lui donnât celui de *Mer Britannique* ou de *Canal d'Angleterre*, pour n'en pas ceder l'empire à ces Insulaires.

Remarque sur cette Mer connuë sous le nom de Mer Britannique, qui n'est point ainsi nommée dans le Traité.

Le Traité entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Dannemark, ne tendoit dans la plûpart des Articles qu'à renouveller l'ancienne amitié entre ces deux Rois. Mais au bout de ce Traité on insera deux declarations des Ambassadeurs de France en faveur du Dannemark. La premiere, regardoit le Péage du Sond. Cet Article n'aiant pu être reglé, il n'en fut point fait mention, & les Danois craignant qu'on ne se pût prévaloir un jour de ce qu'il n'en étoit rien dit dans le Traité, voulurent avoir la Declaration des Ambassadeurs de France, que cette matiere avoit été mise sur le tapis, mais qu'elle n'avoit pu être decidée, parce que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient dit, qu'ils n'avoient point d'Instructions sur ce point. La seconde, concernoit les Iles des Orcades, dont la restitu-

Traité entre le Roi d'Angleterre & celui de Dannemark.

tion étoit demandée par les Ambassadeurs 1667.
de Dannemark, qui n'aiant pu l'obtenir, voulurent encore avoir l'Attestation des Ambassadeurs de France, qui fît voir la reclamation qu'ils en avoient faite, afin que l'omission qui s'en trouvoit dans le Traité, ne pût nuire aux Droits du Roi leur Maître.

Traité entre l'Angleterre & la Hollande.

Le troisiéme Traité entre l'Angleterre & les Provinces Unies rétablissoit les anciens Traitez avec l'oubli de toutes les offenses & pertes causées par la Guerre de part & d'autre. Ensuite on convenoit que chaque Nation demeureroit en possession des Païs, Iles, Forts & Colonies que chacune possedoit avant ou depuis la Guerre, en quelque tems, & à quelque titre que ce fût, soit par force & par les Armes, ou autrement, sans pouvoir être repetez par ceux qui s'en trouveroient depossedez le 10. de Mai de la presente année. On convenoit aussi, que les Vaisseaux avec les Marchandises & autres Effets mobiliaires, pris pendant la Guerre & dans les termes qu'on limitoit, resteroient à ceux qui en seroient saisis, sans qu'on pût les revendiquer. Enfin, on demeuroit d'accord du *Salut* que les Vaisseaux de la Republique rendroient à ceux du Roi de la Grande Bretagne, toutes les fois qu'ils les rencontreroient dans les Mers Britanniques, en baissant le Pavillon du haut du Mât, & laissant tomber la voile, comme cela s'étoit pratiqué par le passé.

Ainsi finit, après plus de deux ans, une Guerre qui avoit coûté bien du sang & causé bien du dommage aux deux Nations, qui l'avoient entreprise sans beaucoup de raison, & qui s'y étoient opiniatrées avec moins de

1667. justice que de faveur. Les Rois de France & de Dannemark n'y entrerent que comme Alliez, & le premier ne fit pas moins l'office de Mediateur que celui d'Allié.

Manifestes au sujet de la Guerre entre la France & l'Espagne.

Passons à la fameuse Campagne de Flandre (1), & voions le Roi marcher à la tête de ses Armées pour aller prendre possession des Etats échus à la Reine. Mais il faut auparavant examiner la justice de ses Armes, en donnant un abregé des raisons sur lesquelles ses prétentions étoient fondées. Les Manifestes qui furent publiez de part & d'autre n'oublierent rien de tout ce qui se pouvoit dire pour & contre. L'Espagne declama avec emportement contre le Roi Très-Chrétien, comme s'il eût violé les Traitez les plus solemnels de son mariage & de la Paix des Pyrenées, & ce Monarque prétendit établir par les Loix les plus authentiques les Droits de la Reine & du Dauphin, à qui comme époux & comme pere il ne pouvoit refuser ses Armes pour les apuier.

Si on en croit un Auteur qui hazarde souvent des Anecdotes peu sures (2), le Roi ne fut poussez à cette Guerre que par l'ambition du Marquis de Louvois. *Ce Ministre*, dit-il, *crut que la Guerre lui seroit plus favorable que la Paix: c'est pourquoi sans s'arrêter à la Renonciation que le Roi avoit faite par son Contract de mariage, il lui insinua la Guerre contre l'Espagne, sous pretexte que la Reine avoit droit sur diverses Provinces de Flandre, selon une certaine Loi qu'il fit expli-*

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades, la Vie du Vicomte de Turenne.*

(2) *L'Ecrivain de la Vie du Vicomte de Turenne.*

*quer en sa faveur, & il voulut que les Avocats y travaillassent. Ceux-ci bien paiez le servirent à son gré. Ainsi la Guerre fut entreprise sur ce procès, où l'on n'avoit point apellé les Parties, & l'on entra tout d'un coup en Flandre, où le Roi voulut aller lui-même.* 1667.

La conduite du Roi qui propose l'accommodement avant que d'en venir à une Guerre

Mais il n'y entra point comme un Loup dans une Bergerie, ainsi que le dit cet Ecrivain mal instruit. Cette Invasion ne convient pas à toutes les mesures qu'il avoit prises, pour obliger la Cour de Madrid à lui faire justice par un accommodement, qui l'empêchât de se la faire lui même. Dès le vivant de la feuë Reine sa mere, & peu de tems après la mort du Roi Philippe IV. la proposition en avoit été faite. La Reine au Lit de la mort, sachant bien qu'elle n'en releveroit pas, fit apeller le Marquis de Fuentes (1), Ambassadeur d'Espagne, & lui dit *Qu'elle s'estimeroit heureuse, si avant que de mourir elle avoit la consolation de voir la Paix des deux Couronnes assurée contre tout ce qui la pourroit alterer: Que sur ce motif elle desiroit de tout son Cœur que l'Espagne se portât à faire raison au Roi son fils, de quelques Etats qui lui étoient échus dans les Païs-bas du Chef de la Reine son épouse; parce que le refus d'un droit si naturel & si legitime causeroit necessairement de la division entre les deux Rois.* Elle le chargea ensuite d'en écrire à la Reine Regente sa sœur, & de la conjurer de sa part qu'elle ne perdît pas l'occasion d'emploier ce peu de vie qui lui restoit, & qu'elle lui offroit pour terminer une affaire si importante, l'assurant que son entremise ne lui seroit pas inutile auprès du Roi son fils, dont elle connoissoit assez les

Le discours que tint là-dessus la Reine Douairiére à l'Ambassadeur d'Espagne.

(1) *Ou de la Fuente.*

1667. bontez & la moderation, pour se promettre qu'à sa priere & en faveur de la Paix il relâcheroit de ses interêts (1). Le Marquis de Fuentes en écrivit à la Reine sa Maîtresse, qui lui fit réponse, *Que le feu Roi son mari lui avoit défendu par son Testament d'aliener ni démembrer aucune partie, non pas même un seul Village ou Hameau de la Souveraineté des Pays-Bas : qu'ainsi elle ne pouvoit entendre à aucun accommodement sur les prétentions du Roi Très-Chrétien, qu'elle croioit destituées de toute aparence.* Un refus si formel & si positif eût pu dès lors porter le Roi à exercer ses Droits, dans le préjugé où étoit qu'ils étoient justes, & à faire éclater son ressentiment. Il le suspendit néanmoins tant que la Reine sa Mere vécut (2), soit qu'il voulût lui épargner le déplaisir de voir la division qu'elle avoit aprehendée, soit dans l'esperance que la Reine d'Espagne, faisant des plus serieuses réflexions, donneroit les mains à l'accommodement qu'on lui avoit offert. Loin de le faire, elle exigea un nouveau serment des Etats que le Roi prétendoit être échus à la Reine son épouse, & prioit les Ministres d'Etat & les Grands d'Espagne de n'abandonner point leur Roi. Pour les toucher davantage, elle faisoit venir le jeune Monarque au Conseil, & quoiqu'il ne fît encore que begaier, elle avoit apris ces paroles affectueuses, pour en émouvoir ou la compassion, ou l'indignation : *Je suis un innocent assistez moi.* (3)

**La Reine Régente d'Espagne refuse d'entendre à aucun accommodement.**

**Elle exige un nouveau serment des Etats des Païs Bas Espagnols.**

Le Gouverneur des Païs-bas de son côté,

(1) *Cet entretien est raporté dans la Lettre du Roi à la Reine d'Espagne du 9. de Mai 1667.*

(2) *Et même plus d'un an encore après sa mort.*

(3) *Nani les raporte.*

& l'Ambassadeur d'Espagne (1) auprès des Etats Generaux, avec le Baron de l'Isola faisoient grand bruit à Bruxelles & à la Haye, de ce que le Roi Très-chrétien avoit résolu, disoient-ils, d'envahir les Païs-bas sans aucune justice : & publioient des Manifestes qu'on attribuoit à la plume de ce dernier, pour détruire les Droits du Roi. 1667.

Le Roi continuë à proposer l'accommodement.

Avant que sa Majesté se mît en campagne pour les faire valoir, elle voulut faire encore une seconde tentative sur l'esprit de la Reine Regente d'Espagne, & l'informer pleinement, aussi bien que la Republique de Hollande, & toute l'Europe, de la justice de ses Droits. Comme l'Espagne emploioit toute l'habileté & toutes les intrigues de ses Ministres pour exciter la jalousie des Etats Generaux, & pour les obliger à s'oposer aux Armes du Roi dans les Païs-Bas, Sa Majesté écrivit le 9. de Mai à Madrid & à la Haye, pour solliciter la Reine d'entendre à un accommodement, en lui notifiant sa resolution, de marcher en personne à la fin du mois à la tête de son Armée, pour se mettre en possession de ce qui lui apartenoit, & pour donner avis aux Etats Generaux de cette resolution. Il prétendoit tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne point porter la Guerre dans les Etats du jeune Roi d'Espagne pendant sa minorité : c'est pourquoi il qualifioit cette expedition de *Prise de possession*, & non pas de Prise d'Armes. *Etrange Prise de possession*, disoient les Espagnols, *qui se faisoit à main armée*. Quoi qu'il en soit, le Roi continuoit d'assurer la Cour de Madrid de la disposition où il étoit, & où il seroit toûjours

(1) *Castel Rodrigo & D. Estevan de Gammare.*

1667. de traiter de ses prétentions à l'amiable, & de se restraindre à des conditions au dessous de celles qu'il pouvoit exiger à la rigueur: Il faisoit aussi savoir aux Etats Generaux ces mêmes sentimens, & qu'il ne vouloit ni rompre la Paix, ni rien prétendre ou desirer du bien d'autrui, n'aiant pris les Armes que malgré lui, & pour obliger l'Espagne d'en venir à un accommodement raisonnable, auquel on le trouveroit toujours disposé. Ces Lettres étoient accompagnées des Manifestes du Roi pour justifier ses Droits. Il faut en donner le précis, & en même tems de ceux de l'Espagne, afin qu'on sache d'un côté quelles étoient les prétentions du Roi Très-Chrétien, & sur quelles raisons elles étoient fondées, & de l'autre quelles étoient au contraire les défenses du Roi Catholique, ou de la Reine Regente & de son Conseil.

Prétentions du Roi, & les raisons qui les appuient.

Le Roi prétendoit que par Droit de *Devolution*, qui a lieu dans le Duché de Brabant, en le Seigneurie de Malines, d'Anvers, de la Haute Gueldre, à Limbourg, à Namur, dans le Hainaut, l'Artois, le Cambresis, la Bourgogne & le Luxembourg, tous ces Etats doivent revenir à la Reine par la mort du Roi Philippe IV. son pere.

Droit de Devolution.]

Telle étant la nature de ce Droit particulier à ce Païs (1), que les enfans du premier Lit succedent aux Biens qui y sont situez au préjudice de ceux du second, sans que les mâles de ce second Lit puissent exclures les filles du premier. Il y a plus: c'est

(1) *Voiez le Dialogue sur les Droits de la Reine Très-Chrétienne; & le Traité des Droits de la Reine Très-Chrétienne sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne: & encore soixante-quatorze raisons qui prouvent que la Renonciation de la Reine est nulle.*

que quand l'un des époux vient à mourir, 1667.
les enfans issus du mariage sont saisis de la Proprieté de tous les Fiefs qui apartenoient au survivant : desorte que si c'est le mari qui survit, il ne conserve que l'usufruit dans ses propres Fiefs, & la Proprieté en apartient aux enfans, quoique leur mere n'y ait jamais eu aucun droit. Cette Loi paroît étrange. Elle est néanmoins fondée en raison. C'est un privilege des premieres Noces contre les secondes, qui font perdre au pere qui se remarie la proprieté de ses propres Biens, qui dès lors passe aux enfans du premier mariage, sans qu'il lui reste autre chose que l'usufruit. Les Coutumes sont expresses là-dessus : les Docteurs Flamands s'en expliquent en termes clairs, & les Arrêts, rendus au Grand Conseil de Malines, l'ont decidé toutes les fois que la question s'y est presentée. C'est ainsi que s'en explique le Manifeste François.

Les exemples confirment encore ces Autoritez. En l'année 1230. le cas s'étant offert entre le Duc de Brabant & son fils, pour savoir si le pere, qui possedoit le Duché de son Chef, en avoit perdu la proprieté, par le decès de la Duchesse sa femme, en vertu de la *Devolution* (1), l'Empereur Henri (2), par l'avis de tous les Princes de sa Cour, & après une ample instruction, prononça que la proprieté apartenoit au fils par le decès de sa mere, quoiqu'elle n'y eût eu aucun droit. Depuis encore l'an 1273. l'Empereur Rodolfe I. (3) confirma la

(1) *L'Isola donne un autre motif à la Sentence de l'Empereur. Voiez son Bouclier d'Etat & de Justice.*

(2) *Frederic II. vivoit encore, mais il étoit passé en Syrie, & avoit associé son fils Henri à l'Empire.*

(3) *Tige de la Maison d'Autriche.*

1667. vertu de ce Droit de *Devolution* sur la succession des Ducs de Brabant. Et lorsque Charles-Quint voulut en 1549. par sa Pragmatique Sanction ne faire qu'une masse & qu'un Corps de tous les Etats des Païs-Bas, pour n'être possedez que par un seul & même Souverain, ce qui eût fait cesser le Droit de *Devolution*, *il trouva*, dit le fameux Grotius (1), *les Mœurs, les Loix, & les Usages si contraires à son dessein, qu'il en quitta la pensée.*

Ce Droit ainsi établi par la Loi, par les Coutumes Municipales, par l'autorité des Docteurs, par celle des Arrêts & par les exemples, il n'y avoit ce semble plus de difficulté aux prétentions du Roi Très-Chrétien du Chef de la Reine. Car elle étoit alors la seule qui restoit des enfans du premier mariage de Philippe IV. avec Elisabet de France. Il est vrai qu'elle avoit eu un frere né de leur mere commune, à qui la succession avoit été devoluë: mais ce frere étoit mort, & par son decès la succession revenoit à sa sœur, sans que les mâles du second Lit y eussent de droit, pour les raisons que j'en ai dites. Tels étoient les Droits du Roi du Chef de la Reine son épouse, & tels les fondemens sur lesquels ils étoient établis.

A quoi il faut encore ajoûter une autre raison, c'étoit celle de la Dot qui n'avoit point été païée, & dont le défaut de paiement autorisoit le Roi à revendiquer tous les Droits de la Reine, nonobstant sa renonciation. Il y avoit plus. Car elle étoit encore Heritiere de la feuë Reine sa mere, au Droit de laquelle il lui revenoit onze cents

(1) *Amm. Liv. I. Voiez-ci après ce que l'Isola y répond.*

cents mille écus d'or sur la Succession du Roi Catholique. Voions en peu de mots les défenses de l'Espagne. 1667.

Raisons de l'Espagne contre les prétentions du Roi Très-Chrétien.

Elle disoit premierement, que la *Devolution* ne regloit que les Successions des particuliers (1), & non celle des Souverainetez. Cependant nous venons de voir le contraire, tant par les Loix Municipales, l'autorité des Docteurs & des Arrêts qui n'excluent personne; que par l'exemple des Ducs, qui de gré ou de force ont subi la Loi.

En second lieu, on oposoit la Pragmatique Sanction de Charles-Quint de l'an 1549. Mais on a fait voir encore qu'elle n'avoit point eu de lieu (2), & que l'Empereur aiant reconnu que les Coutumes Municipales & les inclinations des Peuples y étoient contraires, en avoit abandonné le dessein.

En troisiéme lieu, on prétendoit que le mâle du second Lit excluoit la fille du premier. On faisoit sonner fort haut cette prétention. Quoi? disoit-on, il faudra donc, s'il en est autrement, que contre l'ordre de la nature, aussibien que contre celui de la police generale de tout le monde, le frere obéïsse à la sœur. On répondoit, Que cela ne s'ensuivoit pas: Que le Roi Catholique commanderoit dans ses Etats, & la Reine Très-Chrétienne dans les siens, sans que l'un eût aucun empire sur l'autre. Dans le fond on concluoit de l'ordre des Successions de Brabant, & en consequence de la *Devolution*, qu'il étoit impossible que cette pré-



(1) *Voiez le Bouclier d'Etat & de Justice par le B. de l'Isola.* (2) *L'Isola dit que la Pragmatique eut lieu, & que le changement ou la revocation de Charles-Quint concerne un autre dessein.*

1667. ference des mâles du second Lit eût lieu au préjudice des filles du premier : puisque l'esprit de la Loi étoit d'assurer le privilege des premieres Noces contre les secondes : Ce qu'on apuioit par un grand exemple, & encore nouveau : C'étoit celui d'Isabelle d'Autriche, fille du premier Lit de Philippe II. qui avoit possedé tous les Etats du Païs-Bas, à l'exclusion de Philippe III. son demi-frere, qui étoit fils du second Lit du même Roi Philippe II.

Bouclier d'Etat & de Justice.

Les Espagnols faisoient bouclier de deux autres raisons qu'ils prétendoient invincibles. Aussi leur Dissertation ou leur Manifeste, attribué au Baron de l'Isola, avoit-il pour titre, *Bouclier d'Etat & de Justice.* La premiere de ces deux grandes raisons, étoit la renonciation de la Reine, & la seconde, étoit *le Salut-Public*, que l'on faisoit dépendre de cette renonciation.

Nullitez de la Renonciation de la Reine.

Les François ne manquoient pas de réponse. A l'égard de la renonciation, ils prétendoient qu'elle étoit nulle, parce qu'elle étoit fondée non seulement sur une Dot qui n'avoit pas été paiée, mais dont même on ne promettoit pas de rien donner : Car les cinq cents mille écus d'or que Philippe IV. s'obligeoit de paier (1), n'étoient pas la moitié des onze cents mille qu'il devoit à l'Infante sa fille, pour la Dot de la feuë Reine sa mere. Desorte que bien loin de donner rien à sa fille, il lui retenoit encore plus de cinq cents mille écus de la Dot de sa mere (2). Or la Dot de l'Infante n'aiant point été paiée par le Roi son pere, lui mort, elle rentroit dans tous ses Droits:

(1) *Voiez ci-dessus pag. 88. & 89.*
(2) *Ou de l'augmentation de la Dot.*

Telle étant la nature de la Dot, que le pere n'y peut faire renoncer sa fille, sans en avoir paié le prix ou l'indemnité. Et c'est en vain qu'on prétend (1) que la renonciation de la Reine est un membre essentiel de la paix, & qui a pour cause les Loix fondamentales de l'Etat, qui dérogent aux Loix particulieres: Car la renonciation n'est pas moins relative à la promesse de la Dot, qu'aux autres intentions du Traité. 1667.

Enfin, la Minorité de l'Infante, la qualité de Tuteur en la personne du Roi Catholique, qui n'avoit pu en extorquer une renonciation en faveur des enfans du second Lit, le défaut de pouvoir en la personne des Ministres, qui ont stipulé & consenti la renonciation, & la nullité des ratifications faites par la Reine depuis son mariage, sans autorisation du Roi Très-Chrétien, sont autant de raisons sans replique qui rendent la renonciation nulle.

**Nullitez de la Ratification du Roi.**

Quant à la ratification du Roi Trés-Chrétien, peut-on concevoir qu'une renonciation, si contraire aux Loix & à la nature, pût être validée par la ratification d'un mari? Comment seroit-il possible que le Roi Très-Chrétien pût faire perdre par sa ratification à la Reine son épouse tant d'Etats & de Souverainetez qu'elle-même n'eût pu aliener? D'ailleurs, disoit-on encore, il avoit ratifié des Actes qu'il n'avoit jamais vus. Les Ministres qui traiterent le mariage (2) avoient bien stipulé que la renonciation se feroit, mais elle s'étoit faite depuis par des Actes separez & secrets, avant que l'Infante passât en France, & qui ne furent



(1) *Voiez le Bouclier d'Etat & de Justice.*
(2) *Le Cardinal Mazarin & D. Louis de Haro.*

1667. point communiquez au Roi. Ces ratifications ne peuvent donc valider la renonciation, & la renonciation étant nulle, le Droit de *Devolution* est ouvert à la Reine. Au reste l'Espagne, qui fait tant valoir la renonciation, en avoit jugé autrement long-tems auparavant, & lors même qu'elle l'avoit stipulée au Traité des Pyrenées (1).

Cependant sans la renonciation jamais le Traité n'eût été conclu. Or ce Traité si solemnel, également salutaire aux deux Monarchies, a été reglé & confirmé selon *la Loi des Nations*, superieure aux Loix Municipales & Coutumieres. C'étoit le dernier retranchement de l'Espagne (2). Le Salut Public, disoit-elle, est la suprême Loi, qui abroge toutes les autres. Quelque specieuse que fût cette objection, elle étoit repoussée avec vigueur, en lui oposant non seulement les constitutions des Etats ausquelles il n'est pas permis de déroger, mais encore les Droits de la nature, qui ne peuvent être sacrifiez à des raisons d'Etat & de Politique. Les Etats & les Souverainetez, disoit-on, ne sont point des choses qui puissent entrer dans le commerce des hommes, au préjudice du Droit que Dieu s'est reservé de les distribuer par les voies du Sang & de la Nature dont il est l'Auteur. Une si cruelle Politique, ajoûtoit-on, ne doit attendre que l'indignation de toute la terre, puisque non seulement elle reduit une illustre Princesse à pleurer toute sa vie, ou la sterilité de son mariage qui l'empêcheroit d'être mere d'un Roi de France, ou la fecondité de ses Noces qui l'empêcheroit d'être Reine

Réponse à l'objection du Salut-Public.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 74.*
(2) *Voiez le Bouclier d'Etat & de Justice.*

d'Espagne. C'est parce qu'il étoit stipulé 1667.
par la renonciation, que cette Princesse demeureroit excluse de tous ses Droits, en cas qu'elle eût der enfans de son mariage avec le Roi Très-Chrétien.

Differences entre la renonciation de la feuë Reine, & celle de la nouvelle Reine.

Mais, ajoûtoit-on encore, ne stipula-t-on pas une pareille renonciation de la feuë Reine Anne d'Autriche en 1615? On répondoit qu'il y avoit beaucoup de difference. Qu'Anne d'Autriche avoit quatre freres germains (1), lorsqu'elle renonça, au lieu que Marie Therese n'en avoit aucun, étant restée seule du premier Lit, & elle avoit encore les Successions de sa mere & de Dom Baltasar son frere, qui lui étoient acquise: La premiere (2) recevoit de la pure liberalité de son pere les cinq cents mille écus d'or, qui lui étoient donnez en Dot: Marie Therese étoit Créanciere par la reprise des Biens dotaux d'Elisabet de France sa mere: Anne d'Autriche recevoit sa Dot comtant, par la compensation qui en étoit faite avec celle d'Elisabet de France sa belle-sœur (3). Marie Therese n'a jamais rien touché de ce qui lui a été promis. Enfin, par le double mariage d'Elisabet de France & d'Anne d'Autriche, il se faisoit une double compensation des renonciations de ces deux Princesses, qui empêchoit qu'on ne pût se plaindre de part ni d'autre. Anne d'Autriche renonçoit, il est vrai, à la Succession de la Couronne d'Espagne: mais Elisabet de son côté étoit excluse de celle de France par la Loi Salique. Cette renonciation après tout étoit unique & ne pouvoit faire de Loi, au préjudice des mariages de Louis VII. & de



(1) *Freres de pere & de mere.* (2) *Anne d'Autriche.* (3) *Qu'épousoit Philippe IV.*

1667. Louis VIII. Rois de France, qui avoient épousé des Infantes d'Espagne, sans qu'on eût exigé d'elles aucune renonciation. On disoit la même chose des quatre filles de Philippe I. des deux filles de Charles-Quint, des deux filles de Philippe II. (1) & de plusieurs autres Infantes d'Espagne mariées à des Princes étrangers, sans avoir fait de renonciation. Pourquoi donc l'avoit exigée de la Reine de France.

C'est, repliquoient encore les Espagnols, le bien de la Paix generale qui la demandé. Cela ne suffit-il pas pour autoriser la renonciation, & même pour en couvrir tous les défauts quand il y en auroit. C'étoit la grande raison à laquelle ils revenoient toujours, & dont ils faisoient, pour ainsi dire, leur *Palladium*. La paix seroit bien plûtôt violée, répondoit-on, qu'affermie par ces sortes de Pactions: & c'étoit la profaner que de la vouloir faire servir à détruire les Droits du Sang, qui sont les plus forts liens de la Paix & de l'union entre les Souverains.

L'Espagne n'est point persuadée des raisons du Roi Très-Chrétien.

Quelque plausibles que fussent les raisons du Roi Très-Chrétien, la Reine Regente d'Espagne, à qui il les faisoit communiquer par l'entremise de l'Archevêque d'Ambrun, son Ambassadeur à Madrid, lui depêchant un Courier chargé de la Lettre & du Manifeste, n'en fut pas persuadée, non plus que les Ministres. Les Etats Generaux eux-mêmes, toujours frapez de leur préjugé, qui leur faisoit craindre l'agrandissement de la France, trouvoient les Droits du Roi douteux, & eussent voulu que ce grand se

Les Hollandois les trouvent Problematiques.

(1) *Le Duc de Savoie épousa l'aînée, & l'Archiduc Albert la puisnée.*

fût jugé par la voie des Arbitres : mais le Roi ne trouvoit pas à propos de mettre des Droits aussi incontestables que les siens ou que ceux de la Reine & du Dauphin, en compromis : & ses Armes eurent bientôt fait pancher la balance. C'est ce que nous allons voir. 1667.

Réponse de la Reine Regente d'Espagne à la Lettre du Roi Très-Chrétien.

J'ai dit que le Roi Très-Chrétien avoit écrit le 9. de Mai à la Reine d'Espagne, pour lui notifier son dessein de se mettre sur la fin du mois en campagne, pour aller prendre possession des Etats échus à la Reine son épouse par la mort de Philippe IV. La Reine y fit réponse dès le 21. du même mois, & témoigna son étonnement de la resolution du Roi, comme d'un coup imprevu, & sur lequel on ne lui donnoit pas le tems de deliberer. Elle convenoit cependant de la Lettre que lui avoit écrite plus d'un an auparavant le Marquis de Fuentes, son Ambassadeur à Paris, pour l'obliger à donner satisfaction au Roi, sur la priere que lui en faisoit la feuë Reine de France, pendant sa maladie mortelle : mais elle éludoit le mépris qu'elle avoit fait d'une si tendre sollicitation, en disant qu'elle avoit cru, que ce que le Marquis lui en avoit écrit, n'étoit que le simple recit d'un entretien familier, qui n'étoit autorisé ni de l'aveu du Roi, ni du caractere d'Ambassadeur, que le Marquis de Fuentes n'exerça pas dans cette conversation ou dans cette visite, où il agissoit en particulier, & non en Ministre public. Du reste elle étoit prête d'entrer en accommodement : mais qu'il étoit necessaire de surseoir toute sorte de voies de fait & d'Armes : & si le Roi ne le trouvoit pas bon, qu'elle seroit obligée en conscience, & par

1667. le Ministere Roial de la Tutelle du Roi son fils, de défendre son bon Droit par les mêmes voies.

Declamations du Gouverneur des Païs-Bas & de l'Ambassadeur d'Espagne, pour exciter la jalousie des Etats Generaux.

Dans le tems que la Reine d'Espagne écrivit au Roi Très-Chrétien pour en arrêter les Armes, plutôt que pour le menacer des siennes, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Païs-Bas, & Dom Estevan de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne auprès des Etats Generaux, les animoient tant qu'ils pouvoient à la Guerre, tâchant de les persuader que l'orage ne regardoit pas moins les sept Provinces Unies, que les Païs-Bas Catholiques. Le premier esperoit d'eux, disoit-il par sa Lettre du 20. Mai, qu'ils assisteroient le Roi son Seigneur dans une invasion si imprévuë, & dans un danger qui leur étoit commun, leur Confins n'étant pas moins menacez que les Païs du Roi Catholique. Le second s'exprimoit d'une maniere beaucoup plus violente dans son Memoire du 23. du même mois. Il sonnoit, pour ainsi dire, le Tocsin pour réveiller les Etats Generaux, & pour les faire concourir avec le Roi d'Espagne à repousser l'Ennemi Commun, qui ne se proposoit pas moins que la Conquête des dix-sept Provinces. *Si l'on viole*, disoit-il, *l'amitié, le Parentage, un Traité aussi solemnel que celui de Munster & que celui des Pyrenées, & si l'on nie ou si l'on élude la Renonciation si expresse du Roi & de la Reine de France, que peuvent attendre les Etats Generaux? Eux, dont les Provinces qu'ils possédent ne sont pas interdites par une semblable Renonciation à la France? Peuvent-ils croire que pour parvenir à la Monarchie Universelle, à quoi elle aspire, elle se fera plus de scrupule de les envahir, que*

*les Etats ausquels elle a si solemnellement renoncé?* Il s'étendoit ensuite sur l'infraction des Traitez, qu'il prétendoit que le Roi Très-Chrétien avoit violez, & sur l'injustice de ses pretentions, qu'il nommoit de *pures Usurpations: Enfin*, disoit-il, *Messieurs les Etats peuvent bien considerer qu'elle est son intention, & qu'il a envie de nous engloutir l'un après l'autre. Que si nous ne pouvons rien obtenir de nos Voisins, qui sont interessez dans la cause commune, ils ne se pourront pas plaindre au moins, si nous perissons les uns & les autres, que nous ne les aions pas avertis à tems de se joindre avec nous pour éviter leur perte & la notre* 1667.

C'étoit se préparer à la Guerre des deux côtez: mais les mesures du Roi Très-Chrétien étoient mieux prises, & pendant que ses Ennemis manquoient de Forces ou de courage pour apuier leurs Manifestes, il accompagnoit les siens de belles & de vaillantes Troupes, que sa présence rendoit invincibles.

Le Roi se met à la tête de son Armée.

Il les avoit divisées en trois Corps, dont il conduisoit le premier qui étoit le plus considérable, & qu'on nommoit *l'Armée*; les deux autres n'étant que des Detachemens ou des Corps de Troupes, dont l'un étoit commandé par le Maréchal d'Aumont: le Marquis de Créqui commandoit l'autre, qui n'étoit qu'un Camp Volant de huit mille hommes qui avoit ordre de s'avancer sur le Rhin, pour empêcher le passage du secours que les Espagnols pourroient obtenir de l'Empereur. La Reine que le Roi avoit amenée avec lui pour être témoin d'une Conquête qui la regardoit, demeura à Compiègne avec un pouvoir du

1667. Roi de commander à son absence dans tout le Roiaume, assistée du Chancelier, du Maréchal d'Estrées, & de deux Secretaires d'Etat, dont elle prendroit les conseils aux occurrences où elle croiroit en avoir besoin.

Le Roi partit d'Amiens le 25. de Mai, & trois jours après il parut devant les Places Espagnoles. Je ne parle point des Officiers Generaux qui suivoient Sa Majesté à cette importante expedition. Je dirai seulement que le Vicomte de Turenne étoit celui sur qui le Roi se reposoit le plus, & avec qui il en avoit concerté le plan. Ce fut alors qu'il le sollicita encore plus fortement qu'il n'avoit fait de changer de Religion, pour pouvoir exercer la charge de Connétable, qu'il ne pouvoit lui conferer qu'en se faisant Catholique : lui mettant devant les yeux l'exemple du Duc de Lesdiguiéres, & l'exhortant de l'imiter. Mais le Vicomte de Turenne lui répondit, *Qu'il croïoit être dans le bon chemin, & qu'il ne pouvoit trahir sa conscience.* Un si genereux refus n'empêcha pas le Roi de lui donner toute sa confidence, & de s'enfermer quelquefois sept ou huit heures avec lui (1), sans apeller de Tiers à leur entretien. Le Prince de Condé avoit été rapellé par la Paix des Pyrenées : mais le Roi n'avoit pu oublier sitôt sa rebellion, & il fallut plusieurs années pour en effacer le crime. L'expiation n'en étoit pas encore fait alors, & le Vicomte de Turenne faisoit tout le Conseil du Roi dans cette grande entreprise, dont nous allons voir le succès.

La confiance du Roi au Vicomte de Turenne.

Conquêtes du Roi.

Il fut si rapide, qu'en moins de trois mois on vit les meilleures Places des Païs-Bas, dans le Hainaut & dans la Flandre, tom-

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

ber sous la domination du Roi. Armentieres, Charleroi, Douai, Tournai, Ath, Oudenarde, Aloft & Lille furent les Conquêtes de l'Armée du Roi : Le Marechal d'Aumont prit Bergues, Furnes, Dixmude & Courtrai. 1667. Et de ses Generaux.

Reduction de Charleroi.

Armentieres & Charleroi ne firent point de resistance. On se saisit de la premiere le 28. de Mai, & de Charleroi le 31. (1). Cette fameuse Place, que le Marquis de Castel-Rodrigo faisoit construire depuis un an, n'osa souffrir un Siége ; & ce fier Gouverneur des Pays-Bas, dont le Manifeste étoit si violent, manqua de courage dès l'ouverture de la Campagne, abandonna la défense de sa nouvelle place, & après en avoir tiré l'Artillerie, en fit sauter les Ouvrages par des Mines. Elles n'en ruinerent neanmoins qu'une partie, & un Détachement qu'y envoia le Roi, arriva assez à tems pour sauver le reste. Le fameux Vauban eut ordre de fortifier la Place, & de la mettre en l'état, que le Marquis Espagnol avoit eu dessein de lui donner.

d'Ath.

Ath ouvrit ses portes le 18. de Juin, sans qu'il fut besoin d'en faire le Siége dans les formes.

de Tournai.

Tournai fit un peu plus de résistance. Elle fut investie le 21. de ce moi-là, & souffrit quelques attaques. Le Roi se trouva en personne au Siége, & passa quelques nuits au Bivouac (2). La fraieur marchoit devant lui, & ses Ennemis, comme s'ils eussent été saisis d'une terreur panique, ne se tenoient point en sureté dans les meilleures

(1) *Le 2 de Juin selon les Fastes.* (2) *Garde qu'on fait de nuit pour la sureté d'un Camp qui est proche de l'Ennemi.*

1667. Places. Dès le 24. la Ville se rendit, aiant à peine tenu trois jours, & la Citadelle en fit autant le lendemain. Le Roi y entra le 26. précedé de deux Compagnies de Mousquetaires en casaques bleuës chamarrées d'or & d'argent, suivis des Chevaux Legers de la Garde en casaques rouges enrichies de six rangs de gallons d'or & d'argent, avec des plumes blanches à leurs chapeaux. Le Roi paroissoit ensuite accompagné d'un grand nombre de Seigneurs richement vétus, suivi des Gardes du Corps & des Gendarmes dans un équipage qui n'étoit pas moins leste que celui des autres, & qui faisoit la clôture d'un si beau Cortége.

L'Entrée qu'y fait le Roi.

Reduction de Douai.

Dès le 2. de Juillet le Roi, qui avoit fait former le Siege de Douai, parut devant la Place. Il fit ouvrir la Tranchée le 3. Il y descendit le 4. & y donna les ordres qu'il trouva à propos. Le 6. le Gouverneur demanda à capituler, & remit la Ville avec le Fort de Scarpe au Roi, qui y fit venir la Reine pour se faire voir à ses nouveaux Sujets, & achever d'en gagner les cœurs par sa présence, après qu'il les avoit soumis par ses Armes.

Siége d'Oudenarde & d'Alost.

Oudenarde se rendit le 31. de Juillet, & Alost le 4. d'Août: mais aiant été abandonné, les Ennemis s'en ressaisirent & le fortifierent. Ce ne fut que pour le perdre une seconde fois, le Vicomte de Turenne l'aiant repris le 12. de Septembre & fait raser aussitôt.

Siége & prise de Lille.

Lille fut la place qui fit le plus de résistance, aiant soutenu neuf jours de Tranchée ouverte. Sa situation entre Gand, Anvers & Bruxelles, & sa Garnison, composée de deux mille hommes de pied, & de

cinq cens Chevaux, en faisoit regarder le 1667.
Siége comme plus dangereux que celui des autres Places, qui ne s'étoient que foiblement ou point du tout défenduës. On ne douta point que Lille ne donnât plus de peine & ne coutât plus de sang. Ces considerations n'empêcherent pourtant pas le Roi d'en former le Siége. La Tranchée fut ouverte le 19. d'Août, & dès le 22. on arriva à cent pieds du Glacis. Le 24. on se logea sur le haut de la Pallissade de la Contrescarpe, & dans le chemin couvert, d'où l'on voioit le Fossé de la Place. Le 26. les Ennemis firent une Sortie qui ne leur réüssit pas: ce qui les fit résoudre à capituler le 27. & le Roi y entra le 28. Ainsi fut conquise en neuf jours cette Ville, l'une des plus belles de Flandre, & du plus grand Commerce. La France, qui en connoissoit l'importance, a bien su la garder avec toute sa Châtellenie, & se l'assurer par la Paix d'Utrecht (1). On dit aussi que le Roi, qui l'avoit conquise par ses Armes, en fit une seconde Conquête par la politique avec laquelle il ménagea l'esprit de ces fiers Flamans, recommandant à la Garnison de les accoutumer par la douceur à la domination Françoise. C'est dont s'acquitta parfaitement un Lieutenant aux Gardes, qui aiant reçu sans sujet d'un Bourgeois emporté un soufflet en montant la Garde, empêcha ses Soldats de le mettre en pieces, & le mena lui-même au Bourguemestre, à qui il demanda moins la justice que le pardon de cette injure: action qui gagna le cœur des

Belle action d'un Officier.

(1) *Le Roi s'y étoit fait maintenir par le Traité d'Aix-la-Chapelle, & par celui de Nimegue: mais elle avoit été reprise en 1708.*

1667. Habitans, & qui fut aplaudie de tout le monde. Le Roi ne la laissa pas sans récompense. Un Capitaine du Regiment aiant été tué l'année suivante au Siége de Dole, il en donna la Compagnie à ce sage Officier, nonobstant les sollicitations du Prince de Condé & du Vicomte de Turenne, pour la faire donner à un autre. Que doit-on le plus admirer? ou la sagesse de l'Officier, ou la reconnoissance du Roi.

Récompensée par le Roi.

Défaite de Marsin.

Ces Conquêtes furent suivies de la défaite des Troupes, que le Comte de Marsin amenoit au secours de Lille. J'ai parlé souvent de ce vaillant General, qui se signala tour à tour dans le bon & le mauvais Parti: mais qui se rengea enfin tout à fait dans celui de la rebellion, tout devoué au Prince de Condé, pour lequel il abandonna la Catalogne, afin de le venir défendre contre les Forces du Roi. Il suivit le Prince dans son exil, sans avoir pu l'accompagner à son retour, ni se faire comprendre dans l'Amnistie accordée au Prince. Ainsi, devenu Ennemi de la France par necessité autant & plus que par inclination, il servoit l'Espagne dans ses Armées des Pays-Bas. Sa mauvaise fortune le poursuivoit toujours, & le 31. d'Août la Cavalerie Espagnole qu'il commandoit fut battue (1) & mise en déroute par celle du Roi.

Retour du Roi à Paris.

Ainsi finit une si belle Campagne, que le Roi ne voulut pas pousser plus loin, pour faire voir qu'il savoit donner des bornes à son ambition, étant revenu triomphant à Paris avec la Reine au commencement de Septembre. Disons un mot des Conquêtes du Maréchal d'Aumont.

Prise de Bergues.

La premiere fut celle de Bergues, qui

(1) *Près du Canal de Bruges.*

selon les uns ne tint que deux jours, & 1667.
sept selon les autres (1), & qui se rendit le 6. de Juin.

De Furnes

Cette prise fut suivie de celle de Furnes, qui ne fit guére plus de résistance, aiant capitulée le 12. du même mois.

De Courtrai.

Courtrai témoigna un peu plus de vigueur. Le Marechal en fit le Siége le 13. & elle se défendit jusqu'au 17. La Citadelle tint encore deux jours, & se rendit le 19. Il ne fallut que se presenter devant Dixmude pour s'en rendre maître. A proprement parler toute cette Campagne fit plus paroître la consternation & le desordre des Espagnols, que la valeur des François devant qui tout plioit, & à qui tout se soumettoit. On ne peut néamoins leur refuser la gloire d'une expedition, dont l'entreprise paroissoit hardie, & le peu de résistance des Ennemis ne doit rien rabattre de la réputation des Vainqueurs.

Et de Dixmude.

Défiances & craintes des Hollandois.

Il étoit impossible que ces conquêtes de la France, qui s'aprochoit ainsi des Provinces Unies, & leur ôtoient la Barriere qu'elles oposoient à un si redoutable Voisin, ne les alarmassent pas. Le Roi avoit beau protester de sa moderation à l'égard de l'Espagne, qu'il n'avoit pas dessein de dépouiller, & de son amitié pour les Etats Generaux, à qui il laissoit un Rempart capable d'assurer leur liberté, s'ils avoient besoin de joindre cette Garentie à celle de sa parole roiale: tout cela ne suffisoit pas pour les apaiser. *Pourvu*, disoit Van Beuningen à Paris, *que les Etats de Hollande puissent s'assurer que Sa Majesté n'a pas dessein de tout engloutir, ils demeureront tranquilles, & il*

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, & de Riencourt.*

1667. *dépend d'elle de les tenir inseparablement engagez dans ses interêts*. Cette expression marquoit moins de confiance, que de crainte & de mauvaise volonté: & il étoit aisé de reconnoître par le discours de cet Ambassadeur en France, & par ceux du Pensionnaire à la Haye, que les declamations du Gouverneur des Païs-Bas, de l'Ambassadeur Gamarre, & du Baron de l'Isola faisoient impression sur l'esprit des peuples de cette défiante Republique. Peut-être même n'eussent-ils pas attendu si long-tems à en donner des marques, s'ils n'eussent pas été retenus par une autre crainte. C'étoit d'être abandonnez de la France dans les Negociations de Breda, qui ne finirent que le 31. de Juillet, & de lui donner lieu de se joindre à l'Angleterre contre leur Republique. Ils ne laisserent pourtant pas de se remuer & de faire du bruit, proposant des projets d'accommodemens qui pussent arrêter les Armes du Roi, & le priant d'en proposer lui-même, que les Etats se chargeroient de faire agréer aux Espagnols, & à leur refus promettant de joindre leurs Forces à celles du Roi pour les y contraindre.

Projet d'accommodement offert par le Roi.

Le Roi voulut bien avoir cette condescendance, & fit dresser le projet (1) en son Camp devant Douai le 4. de Juillet, au commencement de cette glorieuse Campagne, dont je viens de raporter les conquêtes. Il portoit: „ Que pour tous les „ Droits échus à la Reine par la mort du „ Roi son pere, Sa Majesté se contentera „ de la Franche-Comté, du Duché de „ Luxembourg, de Cambrai, Cambresis, „ Aire

(1) *Voiez le IV. Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades.*

„ Aire, St. Omer, Bergues, Charleroi, 1667.
„ Tournai & Douai avec leurs dépendan-
„ ces. A condition que le Pensionnaire de
„ Witt fournira à Sa Majesté dans trois
„ mois une Deliberation des Etats en bonne
„ forme, par laquelle ils s'obligeront de
„ s'emploier auprès de la Reine d'Espagne
„ pour la faire consentir à la cession de ces
„ Païs-là, & qu'en cas de refus, ils join-
„ droient leurs Armes aux siennes pour
„ faire valoir les Droits de la Reine." Le projet fut agréé de Van Beuningen & du Pensionnaire (1), à la reserve du Duché de Luxembourg, *trop proche*, disoient-ils, *de leurs Frontieres du Pays d'Outre-Meuse.* C'étoit faire un grand pas vers l'accommodement. On remit aussi sur le tapis le projet du partage, dont j'ai parlé, en cas de mort du Roi Charles II. sans laisser d'enfans, & le Roi au retour de sa campagne fit savoir au Pensionnaire qu'il l'aprouvoit. Cependant il n'eut point de suite, & la Providence en avoit resolu tout autrement que les Parties interessées n'eussent pu le penser.

Les Espagnols offrent Ostende & Namur aux Etats Generaux.

Dans le même tems & pour traverser ces projets, les Espagnols offroient Ostende & Namur aux Etats Generaux, s'ils vouloient entrer dans un Traité de Ligue offensive & défensive pour le maintient des Païs-Bas: ce qui vint à la connoissance du Roi. Il n'en eut pas beaucoup d'inquiétude, se contentant de faire representer au Pensionnaire par le Comte d'Estrades, que la Republique trouveroit mieux son compte avec lui qu'avec ses Ennemis, quelques offres qu'ils pussent faire: & la chose en demeura là:



(1) *Voiez la Lettre du Comte d'Estrades au Roi du 21. Juillet 1667.*

1667. mais les intrigues continuoient néanmoins toujours de la part de l'Espagne, & les défiances du côté des Hollandois, qui eussent bien voulu lier les mains au Roi.

Second projet d'accommodement de la part du Roi.

Tout ce qu'ils purent obtenir de ce Monarque, qui étoit revenu, comme je l'ai dit, triomphant à Paris, ce fut un second projet, auquel il se tint sans en rien relâcher, & que ses Victoires de la prochaine campagne, aussi rapides que celles de la précedente, obligerent les Espagnols de lui accorder. Il étoit daté du 18. de Novembre, & fut envoié au Comte d'Estrades pour le communiquer aux Etats Generaux.

„ Sa Majesté (1), disoit ce projet, en cas „ que les Espagnols l'acceptent dans le mois „ de Mars prochain, se contentera pour la „ satisfaction qu'elle prétend des Droits „ échus à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, de la Cession qu'ils lui feront en „ bonne forme des places avec leurs dépendances, que ses Armes ont occupées pendant la campagne derniere (2): Que si les „ Espagnols aiment mieux traiter avec elle „ d'un échange desdites Conquêtes, Sa „ Majesté se contentera de la possession de „ ce qu'ils possedent presentement dans le „ Duché de Luxembourg, de Cambrai & „ du Cambresis, de Douai, Aire, St. Omer, „ Bergues & Furnes avec leurs dépendances; & que Charleroi seroit rasé. Toutes les autres conquêtes, non comprises „ dans le present projet, seront restituées „ aux Espagnols. Que s'ils aiment mieux „ ceder à Sa Majesté la Franche-Comté

(1) *Voiez le V. Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades.* (2) *Voiez ces Conquêtes depuis la page 346. jusqu'à la page 351.*

„ que le Duché de Luxembourg, Sa Ma- 1667.
„ jesté en recevra la cession & l'échange.
„ Que les Etats de leur côté, à la consi-
„ deration desquels Sa Majesté a beaucoup
„ diminué de ses prétentions, lui promet-
„ tent d'emploier leurs offices auprès des
„ Espagnols, pour les porter entre-ci & la
„ fin de Mars à l'acceptation de l'un des
„ deux alternatives (1), & en cas de refus
„ les Etats joindront leurs Forces à celles
„ du Roi, pour obliger les Espagnols à
„ donner les mains à la Paix.„

Quelque raisonnables que parussent ces Articles aux Etats Generaux, ils eussent bien voulu encore les moderer, voiant l'opiniâtreté des Espagnols à mieux aimer voir tout perir, qu'à sauver par cette portion des Pays-Bas les grandes Villes, & les Provinces entieres, dont ils demeuroient encore en possession. Il fallut donc que les Armes du Roi achevassent de les forcer de faire par un Traité, qui ne fut conclu que l'année suivante après avoir perdu la Franche-Comté, ce qu'ils eussent dû accorder cette année de bonne grace, sans éprouver une seconde fois la valeur & la fortune d'un Roi que la Victoire suivoit par tout.

Le Roi notifie aux Etats Generaux sa résolution de la Conquête de la Franche-Comté.

Avant que de commencer sa Campagne d'Hiver, comme on l'apella, & qui le fit nommer *le Heros de toutes Saisons* (2), il en usa à l'égard des Etats Generaux, comme il avoit fait la Campagne précedente, ne leur cachant rien, & leur faisant savoir, par sa Lettre du 22. de Janvier, sa resolution & la marche de son Armée. Il leur disoit,



(1) *Du Duché de Luxembourg ou de la Franche-Comté.*
(2) *Voiez les V. Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades.*

1667. *Qu'il faisoit état de partir le premier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un Corps d'Armée. Deux motifs,* ajoûtoit le Roi, *nous ont disposé à prendre ce parti: le premier, & sans doute le plus important, a été de vous donner plus de moien par cet expedient, si nos Armes sont heureuses, de porter les Espagnols à la Paix, pour laquelle ils ont témoigné jusques-ici une invincible aversion. Ainsi nous avons cru qu'il falloit les jetter, s'il étoit possible, par quelque nouveau progrès dans un si pressant besoin de la Paix, qu'il ne leur fût plus possible de la refuser. Le second motif est pour empêcher le secours de l'Empereur, que l'Espagne sollicite d'entrer dans la Bourgogne: ce que nous ferons, en tâchant avant l'arrivée de la belle Saison d'occuper des Postes dans la Franche-Comté qui ferment l'entrée aux Troupes Imperiales, & ne leur laissent ni la commodité ni les moiens de passer dans la Bourgogne.*

Je donnerai la relation de cette Campagne, quand j'aurai raporté ce qui se passa cette année au dedans du Roiaume, par deux grands Ouvrages qui la terminerent. Le premier fut l'Observatoire bâti à Paris pour les Mathematiciens: & le second, est le *Code-Louis* pour la reformation de la Justice.

Description de l'Observatoire du Fauxbourg St. Jaques.

L'Observatoire, dont j'ai déjà parlé, mais dont je n'ai pas donné la description, est un Edifice situé au lieu le plus élevé de la Ville (1), au bout du Fauxbourg Saint Jaques vers le Midi, afin que la vûë des Astres, principalement des Planetes, qui

(1) *Vioez la Vie de J. B. Colbert. Voiez aussi les Fastes de Louis le Grand.*

toutes font leur cours vers cet endroit du 1667.
Ciel, ne soit pas empêchée par les vapeurs de la riviere, & par les fumées qui s'élevent des Maisons. Sa figure est un quarré de quinze toises à chaque face, avec deux Tours octogones aux coins de la face du Midi, de sept toises de diamêtre, & une autre Tour quarrée un peu moins grande au milieu de la face du Nord : toutes les trois Tours de même hauteur que le reste du Bâtiment, élevé sur des murs de neuf pieds d'épaisseur, & de soixante & six de haut. Sa profondeur n'est pas moins remarquable que sa hauteur. On descend par un degré de pierre de taille, tourné en vis & suspendu en l'air par le milieu où il est vuide, de quatorze toises de profondeur. Ce degré répond au milieu du Bâtiment, & reçois le jour par les centres des quatre ouvertures rondes qui sont à plomp sur le centre du vuide du degré. Le puits où l'on descend est de cent quarante-sept pieds de profondeur, & a plusieurs usages, dont un est de savoir, si étant au fond pendant le jour, on verroit les Etoiles au Zenit (1). C'est à l'Histoire de l'Academie des Sciences à donner une plus ample description de ce bel Edifice, & de tout ce qu'il contient pour servir à l'Astronomie & aux Mathématiques en general : je me contenterai de ce que j'en ai rapporté (2) dans les évenemens de l'année 1666. en parlant de l'établissement de cette celebre Academie.

Le *Code Louis* avoit les mêmes vûes que le Code & les Digestes de Justinien : & le Le Code-Louis.



(1) *Point vertical au plus haut des Cieux perpendiculairement sur la tête de celui qui regarde.*

(2) *Voiez ci-dessus pag.* 311.

1667. Roi, à l'exemple de l'Empereur Romain, se proposoit l'observation des Loix & la reformation de la Justice. L'un & l'autre savoient que rien n'étoit plus important, rien plus utile pour les Peuples, ni plus glorieux pour le Souverain qui les gouverne, qu'un semblable soin : & que de là dépendoit le repos des Familles, la conservation des Patrimoines, la sureté de l'honneur, des Biens & de la vie de tout le monde, le Salut-public en un mot, & la felicité de tout le Roiaume. Mais cette Justice, qui est le fondement de tous ces Biens, toute belle & toute sainte qu'elle est dans sa source, est sujete à se corrompre par l'impureté des Canaux au travers desquels elle passe, soit par la malice & l'ignorance des Officiers, qui la distribuent tout autrement qu'elle ne le devroit être : soit par les ambages & les subtilitez de ses Jurisconsultes, ou par les détours & la chicane qui regnent dans le Barreau.

Compare à celui de Justinien.

Tous ces abus étoient arrivez dans l'Empire, & Justinien se felicite de les avoir redressez en ramenant les Loix à leur premiere simplicité, & à leur veritable usage par les soins du fameux Tribonien. Louis XIV. eut le même dessein : mais Pussort, oncle de Colbert, dont il se servit, n'avoit pas la capacité de Tribonien, & le Code François n'a pas la perfection du Code Romain (1). La chicane n'est pas moins opiniâtre, les procès ne sont pas plutôt expediez, & à la reserve de quelques procedures inutiles qu'on a pu retranchées ou abregées, le mal

Pourquoi il n'a pas le même succès.

(1) *Il a pourtant aussi ses défauts. Voiez les recherches de Pasquier & la Préface du Code Théodosien.*

n'est pas moins grand qu'il étoit. Ce n'est pas la faute du Roi : c'est celle du Reformateur, ou plutôt c'est en general celle de la Nation, & en particulier celle de cette multitude presqu'infinie d'Officiers de Judicature, qui ne veulent pas demeurer sans occupation, & qui aiment, pour ainsi dire, à pêcher en eau trouble. 1667.

Le soin que le Roi prend de la Police.

Joignons encore aux soins que le Roi prit de la Justice, ceux qu'il prit de la police du Roiaume, & sur tout de la Capitale, pour la rendre également propre & sure, en sorte que rien ne manquât à son embellissement non plus qu'à sa tranquillité. Telle fut l'aplication d'Auguste, & cet Empereur, occupé à donner la Loi à toute la terre, s'avisa le premier de créer des Magistrats pour avoir soin de tenir les ruës nettes, & fut l'auteur de ces Gardes, que nous nommons *le Guet*, dont la fonction étoit d'empêcher dans Rome pendant la nuit les vols & les incendies. Il se délassoit par ces petits soins de plus grands que lui donnoit l'Empire du Monde.

Ce qu'Auguste avoit fait à Rome, Louis le faisoit à Paris (1). Il y eut encore cette conformité entre l'un & l'autre, que tous deux eurent le cœur tendre, & ce fut cette année que la nouvelle passion du Roi pour la Marquise de Montespan commença d'éclater, comme je l'ai déjà dit (2). Elle fit tort à la gloire du Roi qui ravissoit une femme à son époux : mais elle couvrit d'une honte éternelle l'impudique, qui sacrifioit un mari à l'ambition d'être la Maîtresse d'un grand Roi. Elle en fut punie : sa dis-



(1) *Ceci a été écrit du vivant de Louis XIV.*
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 254.

1667. grace arriva: mais elle ne fit pas une si belle retraite qu'avoit fait la Duchesse de la Valliere.

La Pyramide de l'attentat des Corses demolie.

Je finirai l'année par la demolition de la Pyramide élevée à Rome, pour être un Monument de l'attentat des Corses (1), & de leur punition sous le Pontificat d'Alexandre VII. Comme la France n'avoit pas lieu d'être contente de ce Pape, toujours partial à son desavantage, elle n'avoit pas voulu lui donner la satisfaction d'ôter de devant ses yeux cette mortifiante perspective: mais il ne fut pas plûtôt mort qu'elle eut la complaisance pour son Successeur de la faire démolir.

Mort & qualitez d'Alexandre VII.

Alexandre VII. mourut le 22. de Mai, la douziéme année de son Pontificat, qu'il n'emploia qu'à enrichir ses neveux en apauvrissant l'Etat Ecclesiastique, & à élever inutilement de superbes Bâtimens à l'imitation & sur le modele des anciens Romains. Aussi mourut-il mal-voulu du Peuple, qui insulta même d'une maniere injurieuse la maison de son frere, & nullement estimé des Princes de l'Europe, à cause de la maniere desagréable dont il exerça son Pontificat. C'est le témoignage qu'en rend le celebre Nani, Auteur contemporain, & tout à fait impartial.

Pontificat de Clement IX & ses qualitez.

Rospigliosi lui succeda sous le nom de *Clement IX.* avec de toutes autres qualitez, d'une grande probité, d'une belle Litterature, & d'une habileté qui contenta tout le monde. Aussi fut-il choisi bientôt après par la France & par l'Espagne, pour Mediateur du different nouvellement arrivé entre les deux Couronnes. Il n'avoit pas été plû-

(1) *Voiez Nani, de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand.*

tôt élu, qu'il avoit écrit à l'Abbé Rospigliosi son neveu, qui residoit à Bruxelles en qualité d'Internonce, de passer en France avant que de venir à Rome, afin de gagner par cette déference la confiance du Roi Très-Chrétien, & de le conjurer par l'ancienne pieté de sa Maison, & par la generosité d'une ame vraiement roiale comme la sienne, de se vaincre lui-même, & d'arrêter la prosperité étonnante de ses Armes, en donnant la Paix pour le bien commun de toute l'Europe. Des complimens si flateurs ne pouvoient déplaire au Roi, qui n'en pouvoit mieux témoigner sa reconnoissance, que par la démolition de la Pyramide, & que par l'acceptation de l'entremise & de la Mediation du Pape, dont le Plenipotentiaire negocia le Traité d'Aix-la-Chapelle, que nous verrons, après que j'aurai donné la relation des conquêtes de la Franche-Comté qui le précederent.

1667.

Le discours flateur qu'il fait faire le Roi.

Le Roi, qui avoit notifié sa resolution aux Etats Generaux par sa Lettre du 22. de Janvier, ne manqua pas de l'exécuter. Il avoit nommé pour cette expedition le Prince de Condé, qui vit par-là son crime tout à fait expié, & son rétablissement dans les bonnes graces du Roi. Ce fut pour ce Prince une joie qu'il n'avoit point encore goûtée depuis son retour en France, & il sentit reveiller toute cette ancienne valeur, qui avoit si souvent triomphé des Ennemis de la Patrie, & qui en triompha encore cette campagne. Quelques-uns disent (1) que ce fut le Marquis de Louvois, nouveau Favori, qui fit donner le Commandement au Prince de Condé, au préjudice du Vicom-

Le Roi donne le Commandement de l'Armée en Franche-Comté au Prince de Condé.

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1667. te de Turenne, dont il étoit devenu si jaloux, qu'il craignoit à toute heure d'en être suplanté. Quoi qu'il en soit, le Prince aiant pris les devans avec l'Armée, entra au commencement de Fevrier en Franche-Comté, se présenta devant Besançon le 5. & reçut les Clefs de la Ville le 7. desorte qu'elle ne tint que deux jours, ou plûtôt elle n'emploia ce tems qu'à capituler, n'aiant pas eu le courage de soutenir le Siége.

**Il se rend maître de Besançon.**

**Prise de Salins.**

Pendant que le Prince se rendoit maître de Besançon, le Duc de Luxembourg faisoit la conquête de Salins avec la même facilité.

**Le Roi fait le Siege de Dole.**

Le Roi n'étoit point encore à l'Armée, n'étant parti que le 8. de Fevrier pour s'y rendre. Il y arriva le 10. & fit travailler au Siége de Dole. Avant que de commencer les attaques il envoia le Comte de Chamilli, l'un des Maréchaux de Camp de son Armée, pour sommer les Habitans de se rendre, avec promesse de leur conserver leurs privileges s'ils se soumettoient volontairement; mais à même tems avec ménaces de ne leur donner aucun quartier s'ils résistoient. Le Comte de Chamilli, n'aiant reçu aucune réponse qui le satisfît, s'en retourna, & le 12. du mois le Roi fit attaquer la Contrescarpe par trois divers endroits. Les Ennemis soutinrent les attaques avec vigueur, & le Marquis de Fourilles, Capitaine aux Gardes, y fut tué. Le lendemain Sa Majesté, qui desiroit épargner la Ville, envoia le Comte de Grammont pour representer au Parlement, la necessité qu'il y avoit de se rendre, ou d'être exposé à la fureur d'une puissante Armée, & commandée par le Roi en personne: qu'il y avoit

dans ce dernier parti non seulement de la temerité, mais même un peril imminent: à quoi il ajoûta la promesse réïterée de leur conserver leurs privileges. La Deputation eut son effet, & le Comte de Grammont revint avec des Otages pour assurance de la reduction de la Place, dont la Capitulation fut signée le 14. 1668.

Elle fait sa Capitulation.

Il ne restoit plus de Places de défense que la Ville de Grey. Elle fut assiégée aussitôt après la reddition de Dole, & ne tint que deux jours, s'étant renduë le 19. de Fevrier.

Réduction de Grey.

Voilà comment en quinze jours, dans la plus rigoureuse Saison de l'année, quatre Villes furent conquises, & avec elles toute la Province de quarante lieuës de long du Nord au Midi, sur trente de large de l'Orient à l'Occident: desorte qu'à peine en pourroit-on faire le circuit en aussi peu de tems. Elle faisoit autrefois partie de l'ancienne Bourgogne Cis-Juranne, laquelle passa sous la domination de la Maison d'Autriche, par le moien de Marie, Heritiere de Bourgogne, fille de l'infortuné Charles le Hardi, & femme de l'Empereur Maximilien. Elle rentra par cette conquête dans les dépendances de la France, & si en faveur de la Paix d'Aix-la-Chapelle le Roi la remit à l'Espagne, il la reconquit une seconde fois, & l'a toûjours conservée depuis, s'y étant fait maintenir par le Traité de Nimegue de l'an 1679.

Description de la Franche-Comté.

Il dépendoit du Roi de faire de plus grands progrès, & de porter ses Armes victorieuses d'une Province à une autre: ni l'Espagne, ni la Hollande, quand elle eût voulu se joindre avec l'Espagne, n'étoient pas en état de s'y oposer. Mais il se contenta du

Modération du Roi après sa Conquête.

1668. succès de son expedition, & revint à Paris en attendre l'effet par la conduite que tiendroient ses Ennemis, à qui il étoit toujours prêt de tenir sa parole roiale, ne demandant aucun fruit de sa derniere Conquête, que de les reduire à la Paix sur le pied qu'il l'avoit offerte. Les Etats Generaux, qui avoient eu peine à se persuader une telle moderation, & qui craignoient quelque irruption du côté de leurs Frontieres, avoient envoié un Corps de six mille hommes à Lillo à deux lieuës d'Anvers, & fait un Traité du Haut Païs de Gueldre avec l'Espagne, par où ils marquoient leurs défiances des bonnes intentions du Roi pour la Paix. Ils en eurent de la confusion, quand ils virent ce Monarque entierement disposé à l'execution de son projet, sans que le succés de la derniere Campagne eût enflé ses prétentions.

Traité conclu à Saint Germain, contenant les offres que fait le Roi à l'Espagne.

Ils ne se crurent néanmoins assurez, qu'après le Traité conclu à St. Germain en Laie le 15. d'Avril (1), par lequel, à l'instance & à la Garentie de sa Majesté Britannique & des Etats Generaux, le Roi Très-Chrétien promit de s'en tenir aux conditions qu'il avoit proposées, moiennant qu'elles fussent acceptées dans le mois de Mai prochain. Ce Traité signé par le Tellier & de Lionne, Secretaires d'Etat, & par Colbert, Controlleur-General des Finances, au nom du Roi, & de la part de Trevor & de Van Beuningen au nom de sa Majesté Britannique & des Etats Generaux, imposa silence aux murmures des plus mal-intentionnez, & fit

(1) *Voiez le V. & dernier Tome des Lettres & Memoires du Comte d'Estrades. Voiez aussi les Fastes de Louis le Grand.*

cesser les défiances des plus ombrageux & des plus incredules. 1668.

Les choses ainsi disposées, il ne resta plus de difficulté pour le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui devoit terminer le different des deux Couronnes, & rétablir la Paix dans toute l'Europe, qui commençoit de tous côtez à se brouiller & à prendre parti. Il y avoit déjà quelque tems que le Plenipotentiaire du Pape Clement IX. Mediateur, s'y étoit rendu avec les Plenipotentiaires du Roi Très-Chrétien, du Roi Catholique, & de la Reine sa mere & Tutrice. La copie du Traité de St. Germain en Laie leur aiant été envoiée, il ne leur fut pas difficile de dresser le leur, n'aiant autre chose à faire qu'à s'y conformer, & à conclure la Paix, aux termes que le Roi en étoit convenu avec Sa Majesté Britannique & les Etats Generaux, qui se rendoient Garens pour leurs Majesté Catholique.

Le Traité de Paix se negocie à Aix-la-Chapelle.

Il est arrêté sur le projet de Saint Germain.

Le Préambule du Traité portoit, Qu'il „ avoit été conclu par les soins, les exhor- „ tations & les instances du Pape, & par „ les Negociations du Cardinal Rospiglio- „ si son neveu, & de ses Nonces Extraor- „ dinaires. En contemplation de la Paix, „ disoit-on ensuite dans l'Article III, qui en contenoit le précis, „ le Roi Très-Chré- „ tien retiendra les Places que ses Armes „ ont occupées pendant la Campagne de „ l'année passée (1), avec leurs Apartenan- „ ces, Dépendances & Annexes, dans la „ même sujetion & avec les mêmes Droits, „ qu'y avoient possedez les Rois Catholi- „ ques avant la présente Cession. „

Par la Médiation du Pape.

Articles du Traité.

(1) *Elles sont nommées ci dessus pag. 346. & suiv. jusqu'à* 349.

1668. Par le V. Article l[illegible]Roi Très-Chrétien étoit obligé après la [illegible]tion de la Paix, „ de retiter ses Tro[illegible]s des Garnisons de „ toutes les Places de la Franche-Comté, „ & de restituer réellement & de bonne „ foi à sa Majesté Catholique, tout ce „ Comte de Bourgogne, sans y rien ré- „ server ni retenir. „

Par le VIII. Article il étoit convenu, „ „ Qu'on n'entendoit rien révoquer du Trai- „ té des Pyrenées.

Celui d'Aix fut signé le 12. de Mai pour le Roi par Colbert de Croissi (1), son Plenipotentiaire, & pour leurs Majestez Catholiques par le Baron de Bergeyck, Subdelegué du Marquis de Castel-Rodrigo leur Plenipotentiaire, avec pouvoir de faire la Subdelegation : Franchiotti, Archevêque de Trebisonde, l'avoit signé en qualité de Plenipotentiaire du Pape Médiateur.

(1) *Frere du Controleur-General.*



TA-

# TABLE DES MATIERES,

*contenuës dans le III. Tome de*

# L'HISTOIRE DE FRANCE,

*sous le Regne de*

# LOUIS XIV.

## A.

D

M.

cesse

FIN DE LA TABLE.


BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ ET PATRIE



